L'ETRANGER

linger et Joyce

LITTÉRAIRES

DREYFUS

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16471 – 7,50 F | SAMEDI 10 JANVIER 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Algérie : mission européenne

Liamine Zeroual accepte de recevoir des envoyés de l'Union européenne pour débattre de la *« lutte contre le terrorisme »*. p. 4

La Roumanie enquête sur Carlos

Bucarest a demandé l'ouverture d'une enquête judiciaire sur l'appui donne par la Securitate à certains des crimes attribués au terroriste. p. 3

L'affaire Saint-Aubin

En 1964, un jeune homme mourait dans un accident de voiture. La thèse d'une bavure des services secrets est démentie par Matignon. p. 10

Procès Papon



Juliette Benzazon témoigne. Son grand-père et son grand-oncle, arrêtés en mars 1942, sont morts à *Auschwitz*. *p. 12*

Le FN en famille

A Toulon, Oranges et Vitrolles, les mai*ries favorisent les parents et amis*. *p. 8*

RMistes aux champs

La vie rurale permet aux allocataires du *RMI de mieux s'en sortir financière*ment, mais il leur est plus difficile de retrouver un travail. p. 15

Cinquante ans de musique concrète

Découverte en 1948 par Pierre Schaeffer et ses *Etudes de bruits*, rendue populaire par le générique des « Shadoks », la musique concrète a révolutionné l'acoustique. p. 26

Grève aux Impôts

Un mouvement social pourrait perturber l'envoi des formulaires de déclaration de revenus. p. 31

Dopage dans le football

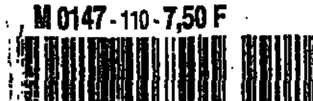
Contrôlés positifs à la nandrolone, Vincent Guérin, Antoine Sibierski et Dominique Arribagé ont été suspendus par la fédération pour six mois. p. 23

Pénurie d'or blanc

Les stations de sports d'hiver de moyenne montagne cherchent à vendre leurs domaines skiables, faute de neige. p. 13 et 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 45 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

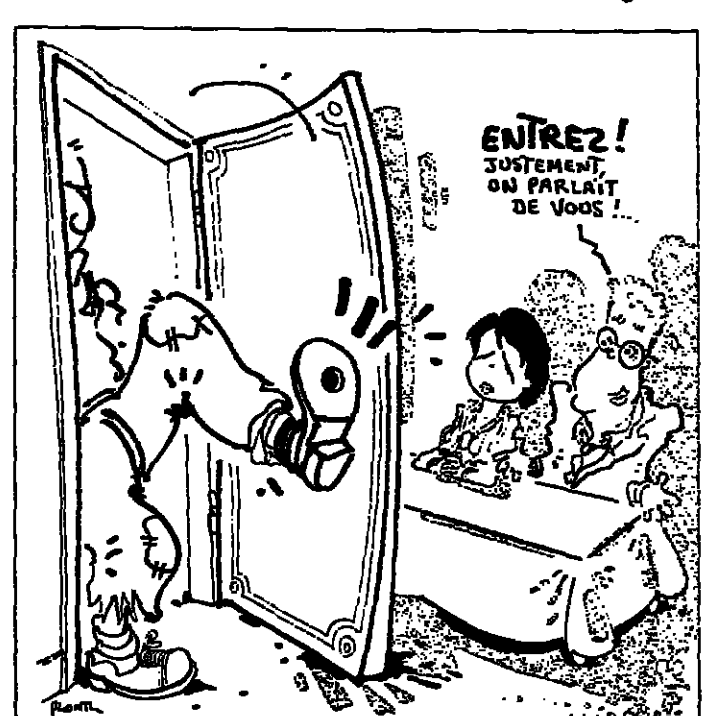
M 0147 - 110 - 7,50 F



Lionel Jospin dégage 1 milliard de francs pour les chômeurs en situation de détresse

Création d'une mission d'étude sur l'indemnisation du chômage et les minima sociaux

« URGENCE SOCIALE » : l'expression a été reprise à son compte, vendredi 9 janvier, par Lionel Jospin dans la conférence de presse *qu'il a donnée en fin* de matinée pour annoncer les mesures arrêtées en réponse aux renvendications des associations de chômeurs. Un fonds d'urgence sociale est créé, doté de 1 milliard de francs par l'Etat, des financements complémentaires devant être fournis par les conseils généraux, les caisses d'allocations familiales et les Assedic. Les cellules mises en place par les préfets dans certains départements, en application des consignes données par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, fin décembre, vont être pérennisées sous la forme de « missions d'urgence sociale », a indiqué le premier ministre.



Marie-Thérèse Join-Lambert, qui fut l'experte sociale de Michel Rocard à l'hôtel Matignon, est chargée d'une double mission : veiller à l'action des missions d'urgence sociale et procéder à un réexamen général du système d'indemnisation du chômage et des minima sociaux. *Ses conclusions inspireront le* projet de loi sur l'exclusion qui *sera complété par un pro*gramme d'action triennal.

M. Jospin entend faire en sorte que les établissements ouverts au public *« fonctionnent normalement »*. Des évacuations d'antennes Assedic occupées ont eu lieu, jeudi soir et vendredi matin, spontanées ou imposées par l'intervention des forces de l'ordre. Jeudi soir, les représentants de quatre associations de chômeurs – AC !, l'Apeis, le MNCP et Partage – ont été réunis pour la première fois à l'hôtel Matignon. M. Jospin a insisté cependant sur le fait qu'à ses yeux *« les organisations syndicales constituent les interlocuteurs naturels, directs et constants des pouvoirs publics »*.

Lire pages 6 et 7 et les points de vue page 17

Les divinités ont fait tomber les neiges de Nagano

TOKYO
de notre correspondant

Dans les temples de la région de Nagano, où doivent commencer, le 7 février, les Jeux olympiques d'hiver, des prières avaient été organisées pour que vienne la neige qui se faisait attendre. Si on pouvait blâmer El Niño pour cet hiver chaud, des voix commençaient aussi à se faire entendre pour critiquer le choix du site dans les Alpes japonaises, à 200 kilomètres à l'ouest de Tokyo. Les divinités entendirent les prières de Nagano et la *« neige de la bienveillance »* arriva la semaine dernière...

Mais il est difficile de plier mère nature aux désirs des hommes. Elle les a satisfaits, parfois en deçà de leurs attentes, parfois au-delà. Le blizzard a éteint par quatre fois la flamme olympique transportée par des coureurs depuis le nord de l'archipel. Et la neige est encore insuffisante (60 centimètres) pour éviter aux organisateurs des Jeux de Nagano de devoir piètrement recourir aux soixante canons à neige installés le long de la piste ou mobiliser l'armée pour la faire venir par camions de régions plus froides. En revanche, la neige a paralysé Tokyo, jeudi 8 décembre, ainsi que le train à grande vitesse qui doit mettre Nagano à quatre-vingts minutes de la capitale, alors qu'auparavant il fallait trois heures pour l'atteindre.

La ville et la préfecture de Nagano ont dépensé plus de 1 milliard de dollars (environ 6 milliards de francs) et l'Etat 12 milliards en routes, tunnels et ponts dont une bonne partie de ces derniers sont destinés au train super-express. Mais la nouvelle ligne du Shinkansen (mise en service pour les Jeux olympiques d'été de 1964), l'un des trains les plus efficaces du monde, au fonctionnement entièrement informatisé, qui s'arrête automatiquement en cas de séisme, est sensible aux intempéries. Et, amère ironie, ces trains sont très dépendants de la neige. Ils ont été bloqués pendant deux heures. Qu'en sera-t-il lorsque les Jeux auront commencé ? Nagano attend deux millions de visiteurs, ce qui signifie 40 000 passagers par jour à emprunter le nouveau train.

Si les populations de la partie nord de l'archipel ou de la mer du Japon, régions fortement enneigées en hiver, sont habituées aux rigueurs et aux contraintes du froid, les habitants de la capitale ne le sont pas. Bien que les montagnes soient proches, les hivers dans la plaine du Kanto (région de Tokyo) sont généralement ensoleillés et il neige rarement. Mais quand il neige, les flocons paralysent la capitale et y sèment une petite panique. Les trains s'arrêtent, les voitures circulent au pas et beaucoup d'automobilistes s'affairent à mettre des chaînes tandis que radios et télévisions déversent sans discontinuer des informations sur l'état d'enneigement, qui ne dure parfois que quelques heures. La paralysie des transports par une dizaine de centimètres de neige a contraint, jeudi, beaucoup de banlieusards à prendre d'assaut les hôtels de la capitale. Le lendemain, le soleil était revenu et la neige avait fondu.

Les affres de Nagano et l'affolement des Tokyoïtes font sourire Sapporo en Hokkaïdo, île septentrionale de l'archipel dont certaines côtes sont prises dans la banquise. La ville qui accueillit les Jeux olympiques d'hiver de 1972 organise tranquillement son Festival annuel de la neige avec ses monumentales sculptures de glace.

Philippe Pons

FN et prud'homales : l'imbroglio

LE 10 DÉCEMBRE 1997, dix-huit conseillers prud'homaux étaient élus, dans le collège salariés, sur les listes de la Coordination française nationale des travailleurs (CFNT), créée par le Front national. Un mois plus tard, seize d'entre eux viennent d'être invalidés par les tribunaux de Nice, Montpellier, Martigues, Lyon et Saint-Maur, et les deux derniers pourraient l'être le 12 janvier par le tribunal de Troyes. Pourtant, le dossier est loin d'être refermé : l'imbroglio est au contraire presque total.

D'abord parce que, contrairement aux apparences, les juges n'ont pas tous pris la même décision. A Nice et Martigues, ils ont non seulement invalidé la liste CFNT dont des représentants avaient été élus, mais ont également annulé l'élection. Dans les sections concernées, celle-ci est donc à refaire. Leurs trois collègues, en revanche, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de remettre en cause l'ensemble de l'élection puisque le nombre de juges élus légalement sur les autres listes était bien suffisant pour faire fonctionner cette juridiction.

La CFNT va très vraisemblablement contester ces jugements devant la Cour de cassation. Celle-ci peut tout aussi bien décider de traiter rapidement ces contentieux électoraux que l'inverse, au nom de la sérénité de la justice. Or, comme il n'y a aucun précédent et aucune jurisprudence, nul ne sait si ces recours sont suspensifs ou si les jugements sont exécutoires. *« Les juges sont dans le brouillard »*, reconnaissent plusieurs magistrats. Le risque de blocage des tribunaux de prud'hommes n'est pas marginal et dépasse les six tribunaux concernés.

Pour ne pas faire de publicité au Front national, expliquent les dirigeants de la CFDT, celle-ci s'est contentée, à de rares exceptions, de contester les listes CFNT qui avaient obtenu des élus. Au contraire, la CGT a également attaqué la représentativité de listes qui, sans avoir d'élus, ont néanmoins réalisé un score important. Dans certains cas, les juges ont estimé que sa demande était fondée. Dans d'autres qu'elle ne l'était pas car les syndicats n'avaient pas d'intérêt à agir puisque la CFNT n'avait pas eu d'élus.

Frédéric Lemaître

Lire la suite page 16

La crise financière en Asie échappe à tout contrôle

LA TOURMENTE monétaire et *boursière qui emporte l'Asie* semble échapper à tout contrôle. *A peine l'incendie est-il provisoi*rement éteint en Thaïlande, au Japon et en Corée, qu'il reprend en Indonésie, à Hongkong et à Singapour. La Bourse de Djakarta et la roupie indonésienne se sont stabilisées, vendredi 9 janvier, après leur effondrement de la veille dans un climat de panique, mais les marchés d'actions de Hongkong et de Singapour continuaient à plonger. En moins de dix jours, les Bourses de Singapour, Manille, Hongkong, Kuala Lumpur et Djakarta ont perdu entre 15 % et 22 %. Les opérateurs estimaient, vendredi matin, que les banques centrales des pays industrialisés pourraient intervenir afin d'enrayer la baisse des devises asiatiques.

Lire page 18

La France, l'Europe et l'immigration

LE MONDE révèle le contenu du rapport *« sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires »* que Sami Naïr, conseiller au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, a remis le 10 décembre 1997 à Lionel Jospin. Ce document, qui propose de faire de l'immigration un vecteur de développement des pays du Sud, embarrasse le gouvernement. A Matignon, on hésite à mettre en œuvre les mesures préconisées par M. Naïr de peur de recréer des flux de migrants temporaires. A Rome, les responsables des polices de huit pays européens – dont la Turquie – sont convenus de renforcer leur coopération pour endiguer l'exode des Kurdes de Turquie et d'Irak vers l'Italie.

Lire pages 2, 9 et notre éditorial page 16

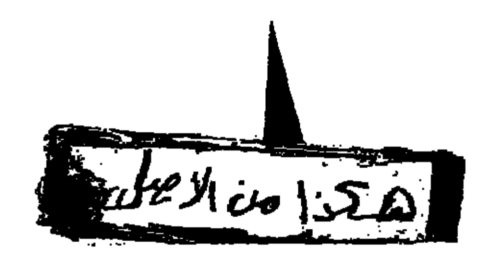
La publicité à la corbeille



EDWARD VICK

LE GROUPE américain de publicité et de communication Young & Rubicam Inc. pourrait être introduit à la Bourse de New York dans les deux prochains mois. Son nouveau PDG, Edward Vick, explique, dans un entretien au *Monde*, les raisons de la nouvelle organisation qu'il met en place et la stratégie de son entreprise, qui se situe au cinquième rang mondial.

Lire page 20



EUROPE Exploitant l'arrivée de plus d'un millier de réfugiés kurdes ces derniers jours en Italie, le ministre allemand de l'intérieur, Manfred Kanther, a présenté à neuf mois des élections générales, un catalogue de mesures *« sécuritaires »* visant notamment à accroître le contrôle des étrangers et limiter l'accès de ceux-ci à l'aide sociale. ● À ROME, les responsables des polices nationales de huit pays européens, dont la Turquie, sont convenus, jeudi, de renforcer leur coopération pour tenter d'endiguer les migrations clandestines. ● HUBERT VÉDRINE, le ministre français des affaires étrangères, s'est entretenu le même jour à Ankara avec les dirigeants du pays qui lui ont affirmé que la Turquie, certes mécontente de ne pas être retenue parmi les pays candidats à l'Union, n'avait pas pour autant *« facilité »* le départ des réfugiés, en guise de représailles.

L'exode des Kurdes relance les querelles sur l'immigration en Allemagne

Les responsables politiques à Bonn, dont le ministre de l'intérieur, Manfred Kanther, estiment que les réfugiés qui sont arrivés à bord de bateaux, ces dix derniers jours en Italie, souhaitent s'installer en République fédérale

BONN
de notre correspondant

« Je juge les réactions allemandes actuelles hystériques. » Günter Verheugen, député social-démocrate spécialiste des affaires étrangères, ne mâche pas ses mots sur les propos de Manfred Kanther, le ministre de l'intérieur allemand, qui a donné le sentiment dans des déclarations tonitruantes que des « hordes » de Kurdes allaient déferler sur l'Allemagne. *« Il n'y a rien de nouveau dans le problème kurde. On exploite un problème international à des fins de politique intérieure. On utilise le thème de la peur, en laissant croire que des vagues d'étrangers vont attenter au bien-être des allemands. Une telle psychose est très dangereuse et fait le lit de l'extrême droite en Allemagne »*, déclare au *Monde* M. Verheugen.

Un million de réfugiés de plus en dix ans

en milliers

2 000 / 1 500 / 1 000 / 500 / 0

1 928 — 1 606 — 397 — 438 — 178 — 116

1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996

Après la chute du mur de Berlin (nov. 1989) et l'effondrement de l'Union soviétique, des centaines de milliers de réfugiés sont arrivés en Allemagne. Les accords Kohl-Gorbatchev ont permis également le retour en République fédérale d'un grand nombre d'Allemands de souche

RÉFUGIÉS EN ALLEMAGNE — NOUVEAUX DEMANDEURS D'ASILE — AUSSIEDLER (retour des Allemands de souche)

La réaction du ministre de l'intérieur, Manfred Kanther, n'est pas exempte de préoccupations électoralistes. A moins de neuf mois d'un scrutin qui s'annonce très difficile pour le chancelier Helmut Kohl, la coalition au pouvoir tient un discours sécuritaire à une population préoccupée par la criminalité et qui associe celle-ci aux étrangers. Mais depuis 1993, la déliquance étrangère connaît un reflux. La hausse actuelle, souvent liée à la drogue, est due aux jeunes de nationalité allemande – pas seulement à l'Est. Mais l'homme de la rue, marqué par la criminalité organisée étrangère, et quelques faits divers sordides, a peur.

Opportunément, M. Kanther a annoncé que l'année 1998 serait celle de la sécurité intérieure et a présenté, vendredi 2 janvier, un catalogue de mesures, parmi lesquelles figurent un contrôle accru des étrangers et une limitation de leur accès à l'aide sociale. Certains sociaux-démocrates participent à cette surenchère, comme le ministre de l'intérieur du Land de Basse-Saxe, Gerhard Glogowski, qui a demandé la suspension des accords de Schengen, à deux mois des élections régionales. Ces discours sont censés prendre en compte les craintes, fondées ou non, de la population et empêcher, avec succès, l'émergence durable de partis d'extrême droite.

Les réactions allemandes à l'afflux de réfugiés Kurdes sont révélatrices de trois problèmes délicats à gérer : les relations de l'Allemagne avec la Turquie ; l'accueil des réfugiés ; la gestion de l'immigration. Le problème kurde intervient alors que les relations avec Ankara sont au plus bas. Fin décembre 1997, le premier ministre turc Mesut Yılmaz a accusé Helmut Kohl de s'opposer à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne parce qu'il voulait en faire *« un club chrétien »*. L'Allemagne, qui accueille sur son sol, deux millions de ressortissants Turcs dont 500 000 Kurdes ne veut pas entendre parler de libre circulation des travailleurs turcs dans l'Union.

Le gouvernement allemand doit concilier l'inconciliable. Pressé par son opinion publique, il reproche régulièrement au gouvernement turc de ne pas respecter les droits de l'homme. Pendant l'automne 1997, l'écrivain Günter Grass avait déclenché une vive polémique accusant l'Allemagne de vendre à la Turquie des armes utilisées pour opprimer les Kurdes et d'y expulser des réfugiés politiques, vexant profondément les partisans de M. Kohl. D'une autre côté, le gouvernement déclare ne pas vouloir accueillir ces Kurdes qu'il dit persécutés.

Tout le monde sait que les réfugiés kurdes ont vraisemblablement pour destination finale l'Allemagne. *« Tout cela est le résultat de la politique allemande d'accueil très large qui a permis d'accueillir sur son sol jusqu'à 500 000 Kurdes. Les gens qui arrivent en Italie veulent aller en Allemagne parce que c'est là qu'ils ont leur famille »*, note un diplomate étranger. Au-delà du discours musclé, l'Allemagne est le pays d'Europe le plus accueillant. Les Kurdes représentent désormais le premier contingent de demandeurs d'asile en Allemagne. Plus de 85 % de ceux originaires d'Irak reçoivent l'asile politique ou sont déclarés *« non expulsables »*. Le taux est de 13 % pour les Kurdes de Turquie.

Mais la situation sociale tendue de l'Allemagne conduit le gouvernement de M. Kohl à avoir un discours dur. *« Si nous n'avions pas haussé immédiatement le ton, nous aurions eu non pas 3 000 Kurdes, mais 50 000 ou 100 000 dans l'année »*, explique un proche de la Chancellerie. L'Allemagne craint aussi de devenir un terrain d'affrontement entre les communautés turque et kurde.

Plus généralement, l'Allemagne a le sentiment d'accueillir en Europe l'essentiel des réfugiés et que le fardeau est mal partagé entre les pays membres de l'Union, leur nombre total ayant culminé à 1,9 million en 1993. Elle rappelle qu'elle a pris en charge plus de 60 % des réfugiés de l'ex-Yougoslavie. *« L'Allemagne n'a pas voulu intervenir sur le terrain yougoslave et a préférer accueillir les réfugiés et payer »*, estime un diplomate.

1998 sera l'année de la sécurité intérieure, a annoncé M. Kanther

Au coeur de l'Europe, l'Allemagne est devenue la destination préférée des immigrants. Elle est riche, juridiquement accueillante en dépit d'une forte restriction du droit d'asile intervenue en 1993. Le pays dispose des infrastructures nécessaires pour accueillir les réfugiés. Elle leur acccorde des conditions financières fort attractives par rapport à des pays comme la France et l'Italie. Pendant longtemps, les réfugiés ont eu un statut leur permettant de bénéficier de l'équivalent du RMI allemand. La qualité de cette aide s'est toutefois réduite, les autorités allemandes préférant désormais aider les réfugiés en nature : ceux-ci sont logés, nourris, blanchis, soignés par le contribuable. La note s'est élevée en 1996 à 5,6 milliards de deutschemarks.

Les difficultés d'accueil des réfugiés sont renforcé par l'afflux depuis dix ans de 2,4 millions d'Allemands de souche qui avaient émigrés en Europe de l'est, notamment en Russie au XVIII[e] siècle. Ces émigrants, baptisés *Aussiedler*, ont droit automatiquement à la nationalité allemande. Leur intégration en Allemagne est devenue de plus en plus difficile, ces immigrants de la dernière heure étaient de moins en moins Allemands et de plus en plus Russes ou Kazakhs. Il a donc été décidé de leur faire passer des tests de langue allemande avant de les accepter en République fédérale et surtout de les aider financièrement pour qu'ils restent dans leur pays.

Le problème des *Aussiedler* touche à sa fin, mais l'Allemagne va devoir faire face à une nouvelle pression migratoire en provenance de l'Est. M. Kohl est un partisan acharné de l'élargissement de l'Union à l'Est qu'il considère comme un devoir moral. Mais les pouvoirs publics se gardent bien de parler de la libre circulation des personnes qu'implique l'élargissement. *« Même si des périodes de transition très longues sont imposées*, explique un observateur, *l'Allemagne n'échappera pas à un afflux massif de Polonais. »*

Arnaud Leparmentier

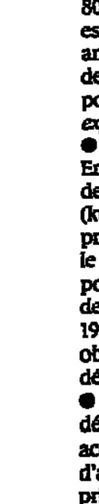
Plus de 7 millions d'immigrés en RFA

● **2 millions de Turcs.** Fin 1996, l'Allemagne, qui compte 82 millions d'habitants, dont 7,3 millions d'immigrés, abritait une communauté turque de 2 millions de personnes, dont 500 000 Kurdes. Les anciens ressortissants de l'ex-Yougoslavie étaient 1,3 million. Venaient ensuite les Italiens (600 000), les Grecs (363 000), les Polonais (283 000), et les Autrichiens (185 000). Dans un pays qui n'accorde pas la double nationalité, près des deux tiers des Turcs et des Grecs, et 70 % des Italiens vivent en Allemagne depuis plus de dix ans.

● **Demandeurs d'asile turcs.** 106 000 demandes d'asile ont été enregistrées en 1997, soit le plus bas niveau depuis 1989. Les Kurdes forment le plus gros contingent. Selon le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, le nombre de demandeurs d'asile turcs (dont 80 % à 90 % sont d'origine kurde) est passé de 23 800 à 16 800 en un an. Dans 13 % des dossiers, les demandeurs ont reçu l'asile politique ou ont été déclarés *« non expulsables »*.

● **Demandeurs d'asile irakiens.** Entre 1996 et 1997, le nombre des demandeurs d'asile irakiens (kurdes pour la plupart) a progressé de 10 800 à 14 100. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), dans plus de 85 % des dossiers traités en 1997, les Kurdes irakiens ont obtenu l'asile politique ou ont été déclarés *« non expulsables »*.

● **Autres demandes.** Jusqu'en décembre 1997, l'Allemagne a accueilli près de 13 400 demandeurs d'asile de l'ex-Yougoslavie, principalement d'Albanais de souche du Kosovo, 4 300 d'Afghanistan, et 3 700 de Sri Lanka. En 1996 (dernier chiffre disponible), dans 12,3 % des dossiers, les réfugiés ont obtenu l'asile politique ou ont été déclarés *« non expulsables »*. Lors de la guerre en Yougoslavie, les réfugiés n'ont, en général, pas eu à déposer de demande d'asile pour être accueillis en Allemagne, qui a été, avec la Suède, le pays d'Europe le plus généreux durant le conflit.



Huit polices européennes se concertent pour endiguer les migrations clandestines

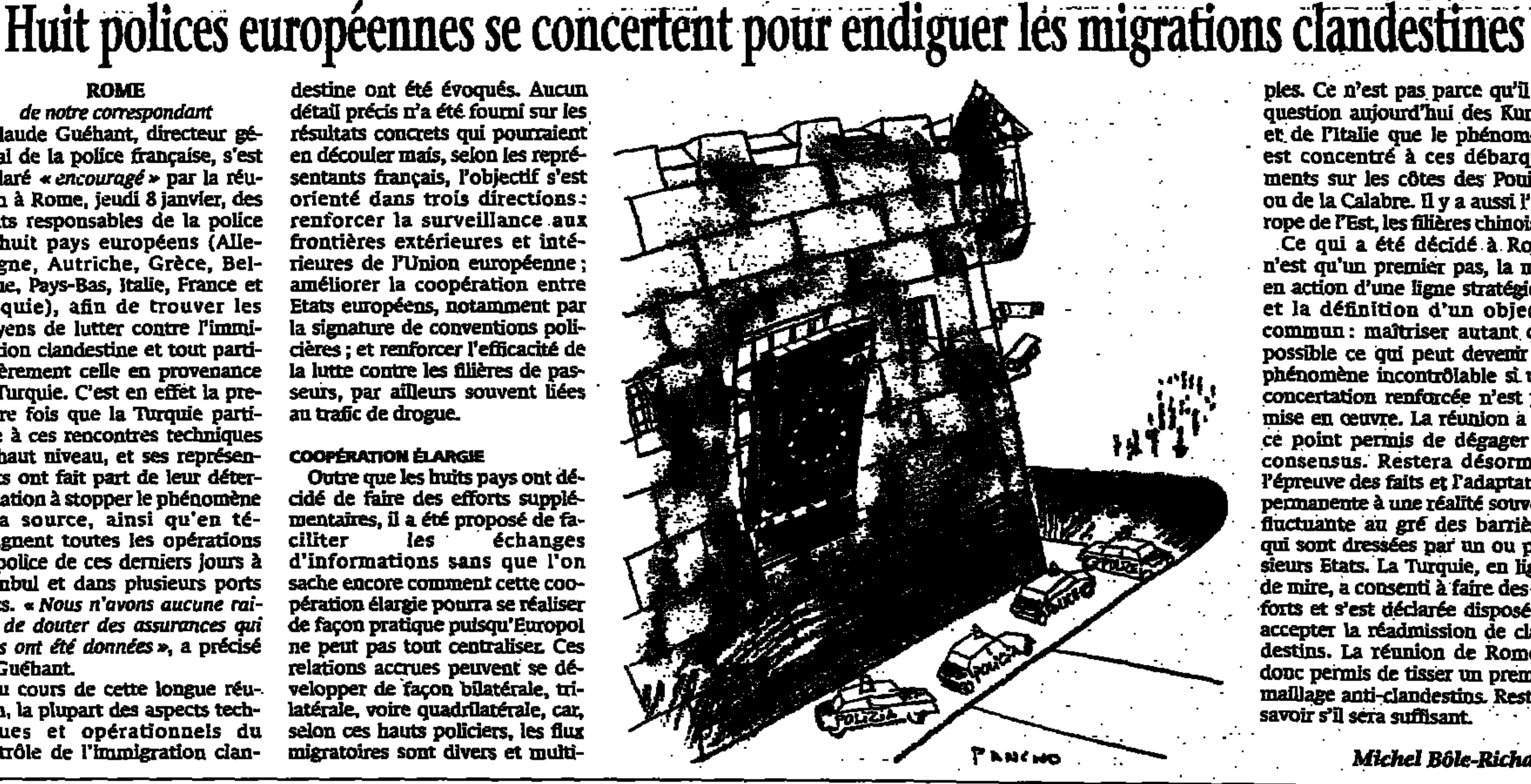
ROME
de notre correspondant

Claude Guéhant, directeur général de la police française, s'est déclaré *« encouragé »* par la réunion à Rome, jeudi 8 janvier, des hauts responsables de la police de huit pays européens (Allemagne, Autriche, Grèce, Belgique, Pays-Bas, Italie, France et Turquie), afin de trouver les moyens de lutter contre l'immigration clandestine et tout particulièrement celle en provenance de Turquie. C'est en effet la première fois que la Turquie participe à ces rencontres techniques de haut niveau, et ses représentants ont fait part de leur détermination à stopper le phénomène à sa source, ainsi qu'en témoignent toutes les opérations de police de ces derniers jours à Istanbul et dans plusieurs ports turcs. *« Nous n'avons aucune raison de douter des assurances qui nous ont été données »*, a précisé M. Guéhant.

Au cours de cette longue réunion, la plupart des aspects techniques et opérationnels du contrôle de l'immigration clandestine ont été évoqués. Aucun détail précis n'a été fourni sur les résultats concrets qui pourraient en découler mais, selon les représentants français, l'objectif s'est orienté dans trois directions : renforcer la surveillance aux frontières extérieures et intérieures de l'Union européenne ; améliorer la coopération entre Etats européens, notamment par la signature de conventions policières ; et renforcer l'efficacité de la lutte contre les filières de passeurs, par ailleurs souvent liées au trafic de drogue.

COOPÉRATION ÉLARGIE

Outre que les huits pays ont décidé de faire des efforts supplémentaires, il a été proposé de faciliter les échanges d'informations sans que l'on sache encore comment cette coopération élargie pourra se réaliser de façon pratique puisqu'Europol ne peut pas tout centraliser. Ces relations accrues peuvent se développer de façon bilatérale, trilatérale, voire quadrilatérale, car, selon ces hauts policiers, les flux migratoires sont divers et multiples. Ce n'est pas parce qu'il est question aujourd'hui des Kurdes et de l'Italie que le phénomène est concentré à ces débarquements sur les côtes des Pouilles ou de la Calabre. Il y a aussi l'Europe de l'Est, les filières chinoises.



Ce qui a été décidé à Rome n'est qu'un premier pas, la mise en action d'une ligne stratégique et la définition d'un objectif commun : maîtriser autant que possible ce qui peut devenir un phénomène incontrôlable si une concertation renforcée n'est pas mise en œuvre. La réunion a sur ce point permis de dégager un consensus. Restera désormais l'épreuve des faits et l'adaptation permanente à une réalité souvent fluctuante au gré des barrières qui sont dressées par un ou plusieurs Etats. La Turquie, en ligne de mire, a consenti à faire des efforts et s'est déclarée disposée à accepter la réadmission de clandestins. La réunion de Rome a donc permis de tisser un premier maillage anti-clandestins. Reste à savoir s'il sera suffisant.

Michel Bôle-Richard

La Turquie dément avoir favorisé les départs vers l'Italie

ANKARA
de notre envoyé spécial

Premier responsable européen à se rendre à Ankara depuis la crise qui a éclaté entre l'Union européenne et la Turquie à la suite des décisions du Conseil de Luxembourg sur l'élargissement, en décembre, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, s'est longuement entretenu, jeudi 8 janvier, avec les principaux dirigeants turcs pour tenter de réparer les pots cassés.

Si la Turquie s'en tient à son refus de poursuivre le dialogue politique avec l'Union, son gouvernement a assuré en revanche qu'il ne remettait pas en cause les coopérations en cours. Le ministre turc des affaires étrangères, Ismail Cem a ainsi confirmé au cours d'une conférence de presse l'intention de son pays de travailler de concert avec les Européens pour contrôler les actuels mouvements de migration clandestine vers l'Italie.

Le chef de la diplomatie française, qui devait rencontrer, vendredi à Athènes, les dirigeants grecs, n'avaient pas caché la préoccupation des Européens à ce sujet. *« Nous souhaitons vivement que la Turquie puisse agir de façon renforcée pour contrôler les départs qui ont lieu à partir de son territoire »*, a-t-il souligné. Recevant quelques journalistes français, son interlocuteur a oppposé le plus ferme démenti aux allégations selon lesquelles le gouvernement turc aurait encouragé les récents départs de Kurdes pour manifester son mécontentement à l'égard des Européens. *« Dès novembre, nous avions alerté les Italiens et leur avions proposé d'établir une commission mixte »* a assuré M. Cem.

Hubert Védrine a indiqué devant la presse turque qu'il avait évoqué dans les discussions *« les questions que les gens se posent en France sur la façon dont le problème kurde est traité en Turquie, en matière notamment de développement économique et de droits culturels »*. Il a souligné le souhait d'une *« évolution »*. Ismail Cem a estimé à ce propos que si la Turquie tenait fermement à sa conception d'Etat unitaire, il y avait, aussi sur la question kurde, une marge de progrès possible, notamment en matière de droit d'expression. Il a admis que son pays avait encore du chemin à faire – comme le lui demandent les Européens – pour renforcer sa démocratie et le respect des droits de l'homme. Mais il a souligné que l'attitude des Etats européens, qui donnaient le sentiment de récuser en permanence la vocation de la Turquie d'appartenir à l'Europe, rendaient la tâche des autorités sur ces questions beaucoup plus difficile. Le ministre a réaffirmé avec force que la Turquie avait été victime au Sommet de Luxembourg d'une discrimination inacceptable en étant tenue à l'écart des onze autres candidats à une adhésion à l'Union européenne.

PAS D'ÉVOLUTION À COURT TERME

Hubert Védrine était venu à Ankara avec le souhait de remettre un peu d'huile dans les rouages et de convaincre la Turquie de son intérêt à participer malgré tout à la Conférence européenne qui doit permettre à tous les pays à vocation européenne de disposer d'un forum commun pour débattre avec les Quinze de questions d'intérêt commun. Il a indiqué à l'issue de ses entretiens que Paris et Ankara étaient d'accord pour prendre des mesures concrètes, afin de renforcer leur coopération bilatérale. Mais le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, a indiqué que son pays n'envisageait pas pour le moment de participer à cette Conférence européenne.

Ismail Cem a estimé qu'il ne voyait pas de possibilité d'évolution dans les six mois à venir, que les responsables turcs attendraient de voir comment allaient évoluer la position des Européens. Il a réaffirmé que pour le moment il était exclu pour Ankara de reprendre un quelquonque dialogue politique avec l'Union européenne sur le règlement de l'affaire chypriote, le contentieux gréco-turc et la question des droits de l'homme en Turquie. M. Cem a reproché aux Européens, notamment aux Allemands, d'avoir cédé à toutes les exigences de la Grèce. Hubert Védrine a pu constater sur place que les relations entre Ankara et Athènes traversaient une nouvelle phase de tension.

Henri de Bressor



igration en Allemag

ur les migrations clandest

arts vers l'Italie

Allemagne : rémunérer les délateurs pour débusquer les fraudeurs ?

BONN
de notre correspondant

C'est un Français de Lorraine travaillant vraisemblablement à Luxembourg qui a mis le feu aux poudres. Fin 1997, cet homme a proposé à l'administration fiscale de la Sarre une liste de 270 résidents allemands ayant des comptes ouverts au Luxembourg, comportant plus de 300 000 marks (plus de 1 million de francs). Mais, en échange, il a réclamé une rémunération de 500 000 marks. Pour le fisc allemand, le jeu en vaudrait visiblement la chandelle, puisque l'ensemble des sommes cachées au fisc pourrait dépasser les 150 millions de marks. Pour prouver qu'il était bien en possession de la fameuse liste, l'indicateur aurait, selon la presse allemande, fourni des indications précises sur trois contribuables.

Suite à cette affaire, certains dirigeants allemands sont en train de réfléchir à un système de rémunération officielle des délateurs. Le secrétaire d'Etat du ministère des finances, Jürgen Stark, et les responsables des Etats de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, dirigés par l'opposition sociale-démocrate, se sont entendus mercredi 7 janvier sur un pré-projet permettant de rémunérer ces précieux informateurs. Les contrôles fiscaux étant du ressort des Länder, cet accord devrait être proposé aux ministres des finances des seize Etats allemands le 22 janvier. Pour éviter une avalanche de dénonciations, les informations ne devraient pas être obtenues par des moyens illégaux. Le paiement de primes devrait être réservé aux cas où les fraudeurs déploient *« une énergie criminelle particulière avec un préjudice élevé pour l'Etat »*. Les promoteurs du projet ont insisté sur le fait que la rémunération d'informateurs existait déjà pour combattre le crime organisé et que les douanes avaient recours à ces pratiques.

Dieter Ondrazek, président du syndicat des inspecteurs du fisc, n'est pas favorable au projet. Dans un entretien au quotidien de gauche *Tageszeitung*, M. Ondrazek note que *« les tuyaux privés ne rapportent habituellement que du menu fretin »*. Selon lui, une avalanche de dénonciations empêcherait les inspecteurs de travailler sur les gros dossiers.

Cette initiative a aussi été dénoncée par de nombreux Länder aux couleurs politiques différentes : la Bavière, la Basse-Saxe, Brême et la Rhénanie du Nord-Westphalie. Elle divise le Parti social-démocrate (SPD), et le ministre, libéral, de la justice s'est déclaré contre.

A quelques mois des élections, la classe politique allemande ne veut pas donner le sentiment qu'elle encourage l'espionage du voisin et la délation, ce qui fut une spécialité des régimes nazi et communiste. Mais elle veut aussi donner l'impression qu'elle fait la chasse aux fraudeurs pour renflouer les caisses de l'Etat à l'heure où les rentrées fiscales se réduisent dangereusement. Elle voudrait aussi faire oublier qu'elle a été incapable en 1997 d'adopter la moindre réforme fiscale.

Arnaud Leparmentier

L'Argentine veut détruire un symbole des années de répression

L'Ecole supérieure mécanique de la marine sera déplacée

Le président argentin, Carlos Menem, a annoncé mercredi 7 janvier la destruction de l'Ecole supérieure mécanique de la marine, où pendant la dictature cinq mille personnes au moins ont été torturées et assassinées. Cette décision a ouvert une violente polémique entre le gouvernement et les associations de défense des droits de l'homme.

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Coup de théâtre à Buenos Aires : par un décret signé jeudi 8 janvier, le président argentin, Carlos Menem, a décidé que l'Ecole de mécanique de la marine (ESMA), qui fut l'un des principaux centres de détention illégale et de torture pendant la dernière dictature (1976-1983), sera détruite. Le vaste terrain militaire, situé dans un élégant quartier de la capitale, sera aménagé en espace vert avec une résidence destinée à recevoir les hôtes étrangers du chef de l'Etat. M. Menem a précisé qu'un monument symbolisant *« la réconciliation nationale »* sera érigé sur l'emplacement de l'ESMA.

L'annonce, qui relance la polémique avec les associations de défense des droits de l'homme, a pris par surprise l'ensemble de la société argentine et a créé un profond malaise au sein de l'opposition politique.

Depuis plusieurs semaines, le devant de la scène était occupé par le débat sur une éventuelle réélection de M. Menem en 1999, en principe interdite par la Constitution, mais aussi par de nouvelles privatisations fort controversées, comme celles des aéroports. Le projet de déménager l'Ecole de la marine à la base navale de Puerto Belgrano (900 kms au sud de Buenos Aires) n'est pas nouveau. C'est une requête déjà ancienne de la marine, qui souhaite éliminer l'image de l'ESMA comme symbole du régime de terreur d'Etat de l'ancienne dictature.

Le décret a été critiqué par plusieurs dirigeants de l'opposition et a provoqué l'indignation des associations de défense des droits de l'homme qui estiment à 30 000 le nombre de disparus, dont près de 5 000 seraient passés par l'ESMA. C'est dans ce centre de détention clandestin qu'opérait notamment l'ancien capitaine de frégate Alfredo Astiz, devenu lui-même un symbole de la répression impunie, puisque gràcié dans son pays, comme tous ses pairs militaires, il reste condamné en France par contumace à la prison à perpétuité pour la disparition de deux religieuses françaises. La figure d'Astiz a été à plusieurs reprises un thème de friction entre Buenos Aires et Paris, et le président Jacques Chirac l'avait qualifié d'*« assassin »* lors de sa dernière visite en Argentine.

L'ESMA a également fait l'objet de nombreuses révélations sordides de la part d'anciens détenus, mais aussi d'anciens tortionnaires. En mars 1995, la confession de l'ancien officier Adolfo Scilingo avait révélé au monde entier l'existence des *« vols de la mort »* et la façon dont la marine avait tué des centaines de prisonniers politiques de l'ESMA en les jetant vivants dans la mer. L'impact avait été si fort que les chefs des forces armées avaient été contraints de faire publiquement leur autocritique. L'Eglise catholique argentine, soupçonnée de complicité avec les militaires, avait aussi fait son *mea culpa*.

VIEUX DÉMONS

Vingt ans après, ces aveux en série avaient rouvert un chapitre noir de l'histoire argentine sans pour autant le refermer. Les sondages indiquent que la majorité des Argentins rejettent l'oubli et l'impunité prônés par le gouvernement et continuent de réclamer justice. Après le retentissant procès des militaires en 1985, les lois d'amnistie adoptées par l'ancien président Raul Alfonsin (1983-1989) comme la grâce octroyée par M. Menem ont été impopulaires.

Pourquoi, dans ce contexte, le président Menem a-t-il choisi de réveiller les vieux démons ? Le débat avait été relancé par des représentants de l'opposition. Deux jours avant la signature du décret présidentiel, des députés du Frepaso (opposition de centre-gauche) avaient proposé l'abolition des lois du *« devoir d'obéissance »* et du *« point final »* adoptées par l'ancien président Alfonsin. Cette proposition, qualifiée de *« méprisable »* par le président Menem, a aussi plongé dans l'embarras l'Alliance d'opposition regroupant le Frepaso et l'Union civique radicale (UCR). Les principaux dirigeants du Frepaso, « Chacho » Alvarez comme Graciela Fernandez Meijide – qui a été élue brillamment député de la province de Buenos Aires en octobre dernier et qui est aussi la mère d'un disparu –, ne souhaitent pas rouvrir un débat qu'ils jugent dépassé. Ils se retrouvent ainsi en désaccord avec des élus de leur propre coalition, avec le risque de voir se lézarder leur alliance avec le parti de M. Alfonsin, directement visé par une éventuelle remise en cause des lois d'amnistie. En plein été austral, M. Alvarez comme Mme Meijide sont en vacances, et ils ont jusqu'à présent gardé le silence sur le décret de M. Menem.

De leur côté, les Mères de la place de Mai ont protesté, le 8 janvier, devant les grilles de l'ESMA. Hebe de Bonafini, la présidente des Mères, a déclaré que *« la pacification d'un pays ne pouvait s'obtenir qu'à travers la justice »*. Elle a annoncé qu'elle lancerait une campagne internationale pour empêcher que soit détruite l'ESMA, qui *« doit rester comme un symbole du principal camp de concentration ayant existé en Argentine. C'est ce qui a été fait avec Auschwitz et d'autres camps de concentration afin que personne n'oublie l'horreur »*.

Christine Legrand

Commerce des armes : les Etats-Unis critiquent leurs alliés

Le différend porte sur les technologies « duales »

LES ÉTATS-UNIS reprochent à certains de leurs alliés – dont la France – de traîner les pieds dans les discussions qui visent à mieux contrôler le commerce international des armes et, singulièrement, celui des technologies dites *« duales »* (à double usage : militaire et civil), dont l'exportation est soumise à l'arrangement de Wassenaar. La Russie, le Japon et la Suisse sont aussi critiqués par les Etats-Unis.

Après trois ans de négociations, 33 pays (les Etats-Unis, la Russie, les quinze membres de l'Union européenne, la Suisse, la Norvège, l'Australie, le Canada, le Japon, la Turquie, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, la Hongrie, les Républiques tchèque et slovaque, la Bulgarie, la Roumanie, la Corée du Sud, l'Ukraine et l'Argentine) ont conclu en 1996, à Wassenaar (Pays-Bas), un arrangement censé instaurer un dispositif qui réglemente l'exportation de biens et de technologies à double usage. A partir de la rédaction de trois listes d'interdiction, ce texte ambitionne d'empêcher le transfert et l'accumulation d'armements classiques achetés ou produits sur place et conçus grâce au recours à des composants civils disponibles sur le marché. Il vise le commerce de logiciels, de savoir-faire (plans, procédés, brevets) et de moyens de production de constituants qui sont pratiquement en vente libre et peuvent servir à des armes de *« destruction massive »* (chimiques, nucléaires, biologiques) ou aux missiles.

Les signataires de l'arrangement de Wassenaar ont créé à Vienne (Autriche) un secrétariat permanent qui centralise les données, puisque, par souci de transparence, ces pays sont sollicités, deux fois par an, d'échanger leurs informations sur leurs tractations.

C'est précisément lors de la dernière réunion, fin décembre, que les Etats-Unis ont fait valoir leur mécontentement devant le blocage de nouvelles propositions américaines par la France, la Russie, le Japon et la Suisse. Washington souhaite imposer un nouveau tour de vis au contrôle des exportations de technologies *« duales »* à des pays en marge de la communauté internationale ou à des régions d'instabilité politique.

« INSTRUMENT D'HÉGÉMONIE »

Depuis juillet 1995, la France est déjà engagée dans un dispositif européen de contrôle des biens et technologies à double usage. A la direction des relations internationales de la Délégation générale pour l'armement (DGA), on redoute que, dans un contexte mondial imprévisible où l'un des enjeux du commerce des armes est le maintien d'une capacité industrielle autonome, l'arrangement de Wassenaar se révèle comme *« un instrument d'hégémonie pour le plus important de ses membres* [les Etats-Unis] *qui chercherait à imposer aux autres une discipline dont il s'affranchirait dans certaines situations politiques et économiques exceptionnelles »*.

A Vienne, cependant, les représentants des 33 pays concernés se sont accordés pour restreindre les exportations vers l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord et les Etats d'Afrique centrale. Le délégué américain a indiqué que Washington avait la volonté d'éviter le renouvellement de ce qui s'était passé avec Bagdad, quand les Irakiens, sans dévoiler leurs objectifs, se sont adressés à plusieurs fournisseurs potentiels pour édifier leur arsenal dans les années 70 et 80. Pour cela, les services américains sont prêts à partager avec les alliés leurs renseignements sur l'identité des responsables du « marché noir » des armes dans le monde et sur leurs méthodes de corruption.

Jacques Isnard

« Unabomber », « fou » et « génial », face à ses juges

WASHINGTON
de notre correspondant

Qu'il soit fou ou sain d'esprit, Theodore Kaczynski ne pourra pas empêcher ses avocats de plaider la démence. Le juge Garland Burrell a décidé que l'accusé ne pouvait pas récuser ses avocats sous prétexte que leur système de défense ne lui convient pas. La question de la folie de Theodore Kaczynski va donc dominer les deux mois prévus pour son procès, qui vient de s'ouvrir à Sacramento (Californie).

Pendant dix-sept ans, a rappelé le procureur, la nation américaine a été tenue en otage par ce mystérieux ennemi qui, au terme d'une campagne de lettres piégées et de bombes, a tué trois personnes et en a blessé vingt-huit autres. Dix-sept ans de chasse à l'homme pour le FBI et de vie clandestine pour ce « croisé anti-technologie » entré en guerre contre la société moderne.

Theodore Kaczynski avait deux catégories privilégiées de victimes : les universitaires et scientifiques, d'une part, les passagers et cadres des compagnies d'aviation, de l'autre. Le FBI l'avait donc baptisé « UNA-bomber » : « UN » pour université, « A » pour « Airlines ». La personnalité atypique de l'accusé force l'attention : ancien professeur de mathématiques, il est diplômé de Harvard ; après avoir obtenu son doctorat à l'université du Michigan, il enseigne à Berkeley. Moins de deux ans plus tard, en 1969, il démissionne et disparaît sans explications.

Commence alors sa seconde vie. Il signe des tracts pour dénoncer la *« dérive technologique »* de la société ; en 1971, il s'exile dans une cabane de rondins, au fond d'une forêt du Montana, où la police trouvera une profusion de preuves accablantes. C'est de là que, pendant dix-sept ans, il va mener sa campagne de terreur à travers l'Amérique, jusqu'au 3 avril 1996, jour où les agents du FBI l'arrêtent.

Ce sont les informations de David Kaczynski, le propre frère d'« Unabomber », qui ont mis la police sur la piste de l'ermite mathématicien. Caïn et Abel, le devoir civique ou la trahison familiale ? Le dilemme de David, sous la plume de certains commentateurs, apparaît comme un drame cornélien. L'image n'est pas fausse : Theodore Kaczynski n'a pas adressé la parole à son frère David et à sa mère Wanda depuis plus d'une décennie. Dans le prétoire, il passe à côté d'eux sans les voir. David et sa mère se soutiennent dans cette épreuve, le premier essuyant de temps à autre ses yeux mouillés des larmes du remords.

A l'ouverture du procès, lundi, Theodore Kaczynski a exigé de se défendre lui-même. Il se dit sain d'esprit ; il refuse des examens psychiatriques puis se déclare prêt à les accepter ; il propose de plaider coupable en échange de la vie sauve ; il tente de se suicider... Bref, ses bombes n'explosent plus, mais « Unabomber » continue de tenir son public en haleine.

Laurent Zecchini

Bucarest ouvre une enquête sur les activités de Carlos en Roumanie

BUCAREST
de notre correspondant

L'annonce, mercredi 7 janvier, de l'ouverture d'une enquête officielle sur les activités menées en Roumanie par le terroriste Illitch Ramirez Sanchez, *alias* Carlos, condamné le 24 décembre à la prison à perpétuité par la justice française, fait ressortir le soutien présumé que lui accordait le régime communiste de Nicolae Ceausescu.

Bases d'entraînement, villa luxueuse en plein centre de la capitale : Ceausescu, selon la presse roumaine, avait tout fait pour que Carlos puisse remplir ses contrats. Bien que débordée par ses tâches de police politique, la Securitate a trouvé les ressources pour mettre à la disposition d'Illitch Ramirez Sanchez explosifs, soutien logistique et une centaine de faux passeports et de permis de conduire. La justice roumaine se retranche derrière le secret de l'enquête, mais les journaux abondent en informations sur cette affaire.

Ceausescu aurait ainsi payé Carlos, plusieurs millions de dollars, pour se débarrasser de dissidents qui *« ternissaient l'image »* du pays en dénonçant sa dictature stalinienne. La tête de l'un des ex-dirigeants de la Securitate, le général Ion Mihai Pacepa, condamné à mort par contumace pour s'être enfui aux Etats-Unis en 1978, fut ainsi mise à prix par le « conducator ». Cette « commande spéciale » ne fut pas exécutée : M. Pacepa vit toujours aux Etats-Unis, sous une autre identité.

D'autres n'ont pas eu cette chance. L'assassinat, au début des années 80 à Munich, du rédacteur en chef de la radio Free Europe, Emil Georgescu, farouche critique de Ceausescu, est attribué à Carlos.

Aujourd'hui, certains des contacts du « chacal » en Roumanie sont de paisibles retraités ou d'honorables hommes d'affaires que l'enquête du parquet risque d'envoyer devant les juges. Le dernier chef de la Securitate, le général Iulian Vlad, le chef du département information de l'organisation, le général Nicolae Plesita, le ministre de l'intérieur Tudor Postelnicu et l'adjointe au département relations internationales du comité central du PC roumain, Gisela Vass, chargée des relations avec les « organisations révolutionnaires du monde entier », sont concernés. La presse roumaine accuse également le régime de l'ex-président Ion Iliescu d'avoir délibérément camouflé, de 1990 à 1996, l'implication de la Securitate dans les attentats du célèbre terroriste.

Trois personnalités sont dans le collimateur des médias pour cette raison. L'ancien chef du service roumain d'information, Virgil Magureanu, et les procureurs militaires chargés jusqu'ici du « dossier Carlos », Mihai Cherecheanu et Samoil Joarza. Pour le régime du président Emil Constantinescu, révéler les dessous de cette affaire est la preuve de sa bonne foi démocratique à l'égard de l'Occident. C'est aussi l'occasion d'exorciser un chapitre peu honorable du passé de son pays.

Andrei Neacsu

L'Algérie accepte l'envoi d'une mission européenne sous certaines conditions

Les massacres de Had T'Chekala auraient fait cinq cents victimes

Le gouvernement algérien a confirmé, jeudi 8 janvier, avoir accepté une visite de la *« troïka »* de l'Union européenne (UE), mais à condition qu'elle vienne discuter uniquement de la lutte contre le *« terrorisme »*. Interrogé au journal du soir de la télévision nationale, le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a rejeté toute idée d'une commission internationale qui viendrait enquêter sur les massacres.

LA *TROÏKA* européenne sera *« la bienvenue »* si elle vient dans le cadre du dialogue politique entre l'Algérie et l'UE et avec comme objectif de discuter de la *« coopération dans la lutte contre le terrorisme »*, a déclaré M. Attaf. Ce feu vert donné à la venue de représentants de l'Union, même s'il est assorti de conditions très restrictives, constitue un revirement de la part d'Alger, soumis à la pression d'une communauté internationale choquée par des massacres qui, selon des estimations officieuses, ont entraîné la mort de plus d'un millier de personnes depuis le début de l'année.

Réunis jeudi à Bruxelles, les experts du Maghreb des quinze Etats membres de l'UE s'étaient tous prononcés en faveur de l'envoi d'une mission de la *troïka*, composée de représentants du Luxembourg, du Royaume-Uni et de l'Autriche (les pays de la précédente, de l'actuelle et de la prochaine présidence tournante de l'UE). Pour définir le cadre de cette première implication directe de l'Europe dans le conflit algérien, une seconde réunion est prévue, mardi 13 janvier, dans la capitale belge, à un échelon plus élevé. Les membres de la *troïka* exprimeront à Alger leur *« révulsion »* face aux massacres de civils et étudieront avec les dirigeants algériens *« la manière d'aider à mettre un terme à la violence »*, indique-t-on à Bruxelles. Se défendant de vouloir froisser Alger, certains participants à la réunion de Bruxelles ont néanmoins souhaité jeudi que la *troïka* puisse également s'entretenir avec des représentants de l'opposition. De son côté, le chef de la diplomatie britannique, Robin Cook, a expliqué que la mission européenne permettra d'*« avoir une vue claire de ce qui se passe sur le terrain »* et d'*« exprimer au gouvernement algérien les inquiétudes de l'Europe et du reste du monde »*. Selon lui, *« la priorité immédiate est d'ouvrir le dialogue et les voies de communication avec le gouvernement algérien »*.

Si la date de la mission n'est pas encore fixée, le chef du Foreign Office espère qu'elle pourra avoir lieu avant le 26 janvier, date du prochain conseil des ministres des Quinze, où la situation en Algérie sera à l'ordre du jour.

Au cours de son intervention télévisée, Ahmed Attaf a, une nouvelle fois, rejeté l'idée d'une commission d'enquête internationale parce qu'elle constituerait *« une ingérence flagrante dans nos affaires intérieures »*. *« Les choses sont claires : un Etat lutte contre le terrorisme par des moyens légitimes, il n'y a là aucun doute, aucune confusion, aucun mystère qui nécessite une investigation ou une enquête »*, a ajouté le ministre algérien.

ARMES DISTRIBUÉES

Dans ses dernières estimations du carnage de Had T'Chekala, dans l'ouest du pays, survenu en début de semaine, la presse algérienne avance désormais le chiffre de cinq cents morts. En l'absence de toute information officielle, ce chiffre a été cité par la garde communale locale, rapportait jeudi le quotidien *Le Soir*, et par des rescapés interrogés par d'autres journaux privés.

« Nous nous apprêtions à rompre le jeûne quand une odeur de chair brûlée a empesté l'athmosphère », a raconté une jeune femme dans *El Watan*. *« Nous avons compris que les familles du douar voisin se faisaient massacrer. J'ai pris ma grand-mère par la main et nous nous sommes sauvées à toute vitesse. »* Depuis, dans certains villages, des armes ont été distribuées aux habitants tandis que des convois de camions militaires étaient signalés dans la région.

Dans cette région montagneuse, difficile d'accès, *« chacun de nous qui trouve un mort sur son chemin doit l'enterrer. Nous avons enterré plusieurs personnes dans des fosses communes. Nous en aurons au moins pour une semaine à enterrer toutes les victimes »*, a expliqué un jeune homme interrogé par le même quotidien. – *(AFP.)*

■ **A l'initiative de la Ligue des droits de l'homme**, un rassemblement de *« solidarité avec la population civile algérienne »* pour *« exiger l'envoi d'une commission internationale d'enquête »* est organisé samedi 10 janvier à 14 h 30, place du Pont-neuf à Paris. De son côté, l'association Un jour pour l'Algérie prépare un nouveau rassemblement à Paris et dans les grandes villes d'Europe, qui aura lieu le 4 avril 1998.

Les géants miniers sud-africains reviennent en force au Congo-Kinshasa

LONDRES
de notre correspondant à la City

Le groupe minier America Mineral Fields a annoncé, mercredi 7 janvier, qu'il intentait un procès au conglomérat sud-africain Anglo American-De Beers-Minorco auquel il réclame 3 milliards de dollars (plus de 18 milliards de francs) au titre de dommages et intérêts pour avoir, selon lui, saboté l'accord signé avec le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre) pour la relance de la production de cuivre.

Les déboires d'America Mineral Fields, qui avait été l'un des principaux bailleurs de fonds de la rébellion menée par Laurent-Désiré Kabila contre le régime de Mobutu, illustrent la formidable percée des intérêts miniers sud-africains dans l'ancienne colonie belge au détriment des groupes nord-américains. Tout a commencé par la publication, lundi 5 janvier, dans la presse de Kinshasa, d'un communiqué émanant de la Gécamines, la société d'Etat, faisant état de la suspension du contrat minier de 1 milliard de dollars conclu en avril avec America Mineral Fields en récompense du soutien financier apporté à l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) de M. Kabila par cette compagnie américaine, basée à Hope (Arkansas) et dirigée par Jean-Raymond Boulle. Cet entrepreneur d'origine mauricienne, installé aujourd'hui à Monaco, avait mis à la disposition du chef de l'AFDL son avion personnel et avait ouvert un comptoir de rachat de diamants à Kisangani après la prise de la ville par les rebelles.

RÉSILIATION UNILATÉRALE

Par ailleurs, Kinshasa a décidé de revoir l'accord conclu avec une société canadienne pour l'exploitation de Tenke Fungurume, potentiellement l'un des gisements cuprifères les plus larges au monde, *« en fonction des besoins du développement de la République du Congo »*. Ces deux contrats avaient été signés au nez et à la barbe des mastodontes mondiaux comme l'Anglo-American Corporation, et ce malgré les pressions exercées par le président Mandela sur son allié Kabila.

Cette résiliation unilatérale a d'autant plus surpris les experts que, depuis son entrée en fonctions, le nouveau président n'a cessé d'insister sur le rôle crucial du secteur privé dans la reconstruction de l'économie de l'ancien Zaïre, délabrée par l'incurie des années Mobutu. Le chef de l'Etat compte ainsi sur les compagnies internationales pour remettre sur pied l'industrie extractive, poumon économique du pays, aujourd'hui moribonde, en particulier le cuivre et le cobalt. Officiellement, la décision de la Gécamines est motivée par le refus d'AMF de verser l'avance prévue, ce que dément cette dernière pour qui l'étude de faisabilité n'est pas terminée. La société américaine soupçonne le neveu du ministre de l'économie et du pétrole, un haut dirigeant de la filiale congolaise du groupe sud-africain, d'avoir fait pression sur son oncle, Pierre-Victoire Mpoyo, pour faire échouer le contrat AFM. A en croire la revue *Africa Energy and Mining*, cinq conseillers de l'Anglo figurent parmi les personnages les plus influents du pays, l'un d'entre eux disposant d'un bureau à la présidence. Allégations d'ingérence dans les affaires intérieures que refute avec force le conglomérat minier.

REDISTRIBUTION DES CARTES

A écouter les spécialistes, plusieurs facteurs expliquent cette décision surprenante. D'abord, la République démocratique du Congo n'a pu rester indifférente aux pressions exercées par Pretoria, très en cour à Kinshasa en dépit de l'échec de la médiation tentée par le président Mandela dans le départ en exil du maréchal Mobutu. Trois compagnies sud-africaines – Iscor, Gencor et surtout JCI (reprise par des intérêts noirs) – figurent parmi les sept ayant soumissionné pour l'appel d'offres de la Gécamines concernant la relance de l'exploitation dans la région de Kolwezi, considérée comme prioritaire par Kinshasa. C'est d'ailleurs de Johannesburg que sont venues les rumeurs – dont fait état AMF – selon lesquelles les « juniors » nord-américains ne disposeraient pas des fonds suffisants pour financer les investissements colossaux nécessaires.

Certains croient également discerner dans cette affaire l'influence de la De Beers, branche diamantaire de l'Anglo-American, seule apte à écouler sur le marché mondial les gemmes congolaises, garantissant ainsi au nouveau pouvoir des rentrées régulières en devises.

Enfin, comme l'explique Tara O'Connor, spécialiste de l'Afrique auprès du bureau-conseil londonien Control Risks, la mise à l'écart de AMF n'est pas pour déplaire à la Gécamines, dirigée aujourd'hui par une nouvelle équipe de techniciens, plus à l'aise avec les géants miniers qu'avec les petites sociétés. Une chose est certaine : face aux énormes besoins de fonds des autorités de l'ex-Zaïre, l'heure n'est plus au sentimentalisme. Et la redistribution des cartes dans le secteur minier ne fait que commencer...

Marc Roche

Processus de paix : Israël reste sourd aux demandes américaines

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pour les Palestiniens, l'évidence s'impose : *« Benyamin Nétanyahou*, constatait jeudi 8 janvier la ministre des universités, Hanane Ashraoui, après l'annonce de la mise en construction de six cents nouveaux logements réservés aux juifs dans deux colonies de Cisjordanie occupée, *est déterminé à détruire le processus de paix avant la chute de son gouvernement. »* L'envoyé spécial des Etats-Unis, Dennis Ross, dont presque chaque tournée en Israël est *« saluée »* par une autorisation gouvernementale d'élargir telle ou telle colonie juive dans les territoires palestiniens, ne peut pas se permettre une telle franchise.

« Nous l'avons déjà dit, réagissait-il jeudi sur un ton las, *ce n'est pas le genre de choses qui aide à la relance du processus de paix à laquelle nous travaillons. »* L'Amérique ne sait pas comment – *« ne veut pas »*, se plaignent les Palestiniens – stopper l'ardeur colonisatrice du premier ministre israélien. Trois mois après l'appel solennel lancé à M. Nétanyahou par la secrétaire d'Etat Madeleine Albright pour qu'il fasse au moins *« une pause »* dans ce que le chef du gouvernement national-religieux appelle *« la grande œuvre sioniste »*, la colonisation se poursuit comme si de rien n'était. *« Je l'ai dit aux Américains dès le début*, affirme le premier ministre dans le quotidien *Yediot Aharonot* daté jeudi, *cela n'est pas acceptable pour moi. »*

En fait, nul ne sait ce qui est « acceptable » pour M. Nétanyahou. Le premier ministre a ainsi signé en janvier 1997 un accord aux termes duquel il acceptait trois retraits de l'armée israélienne hors de la Cisjordanie occupée avant la mi-98. Il n'en offre plus à présent qu'un seul, pour solde de tous comptes – et encore, à la condition que le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, se conforme à une série d'ultimatums dont le premier ministre israélien se veut seul juge.

ÉLECTIONS ANTICIPÉES

M. Ross, qui a déjà rencontré M. Nétanyahou deux fois et Yasser Arafat une fois en trois jours, et qui devait s'entretenir avec le « faucon des faucons » du gouvernement, Ariel Sharon, vendredi, donne l'impression de tourner en rond sans parvenir au moindre résultat. Il lui faut pourtant avancer avant le 20 janvier, date à laquelle le président Bill Clinton recevra M. Nétanyahou, avant M. Arafat, deux jours plus tard. La poursuite du statu quo constituerait un revers pour le prestige du président des Etats-Unis, après tous les efforts déployés par son administration.

Bon prince, le premier ministre israélien a recyclé, jeudi, une vieille idée. Comme son gouvernement, désormais privé de David Lévy, son ministre le moins extrémiste, qui a démissionné dimanche 4 janvier du ministère des affaires étrangères, ne parvient pas à s'entendre sur un retrait territorial de *« la terre d'Israël »*, le premier ministre envisage de *décomposer toute la procédure*. Le 30 novembre, les ministres israéliens avaient déjà accepté de voter le « principe » d'un nouveau retrait parce qu'il leur avait promis de les consulter encore sur son ampleur.

M. Nétanyahou, qui ne tient pas à arriver à la Maison Blanche les mains complètement vides, s'est ainsi engagé jeudi à faire voter sur le pourcentage de la terre qui sera rendue aux Palestiniens *« avant le 20 janvier »*. Il a ajouté qu'il y aura, *« quelques mois plus tard »*, un nouveau vote au sein du gouvernement pour décider de *« la mise en œuvre »* dudit retrait.

En fait, sachant que les Palestiniens réclament toujours, comme on le leur avait promis, non pas un mais trois retraits représentant au minimum *« 40 % de la Cisjordanie »*, selon M. Arafat qui n'en contrôle aujourd'hui que 3,5 %, et sachant que la proportion dont on parle au sein du gouvernement serait limitée à 6 ou 8 % de ce territoire, il y a fort à parier que les Palestiniens refuseront ce qui leur sera proposé. M. Nétanyahou obtiendrait alors un répit du côté de son gouvernement.

Mais ce répit pourrait être de courte durée. Itzhak Mordehaï, ministre de la défense, et Avigdor Kahalani, responsable de la police, ont ainsi fait savoir qu'ils démissionneront à leur tour du gouvernement si un redéploiement territorial n'intervient pas *« d'ici trois mois »*. Si le premier ministre était à nouveau confronté à une crise politique à l'intérieur de sa majorité, il lui resterait cependant la possibilité, comme la presse israélienne lui en prête l'idée, de provoquer des élections anticipées sur un thème, l'avenir des territoires occupés, et à une date qu'il aurait choisis.

Patrice Claude

Le suicide collectif d'une secte évité de justesse aux Canaries

TENERIFE. Une tentative de suicide de trente-deux membres d'une secte – des Allemands dont cinq enfants, et une Espagnole – a été mise en échec, mercredi 7 janvier, aux Canaries. Les adeptes de cette secte, baptisée « Centre holistique Isis », comptaient mettre fin à leurs jours, jeudi 8, à proximité du volcan Teide. Alertés par la police allemande et Interpol, une vingtaine d'agents de police ont fait une descente dans un immeuble de Tenerife appartenant à la responsable présumée de la secte, une psychologue allemande de cinquante-sept ans, Heide Fittkau-Garthe, résidente depuis dix ans aux Canaries. Elle a été arrêtée sous l'accusation d'incitation au suicide. Les enquêteurs estiment que cette secte pourrait être le fruit d'une scission avec celle de l'Ordre du Temple solaire (OTS), responsable de plusieurs suicides collectifs en Suisse, en France et au Canada. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis veulent un dialogue officiel avec l'Iran

WASHINGTON. Le sous-secrétaire d'Etat américain, Thomas Pickering, a discuté avec des responsables français, lors de son passage à Paris, mercredi 7 janvier, de la volonté des Etats-Unis d'établir un dialogue officiel avec l'Iran, a indiqué jeudi le département d'Etat. Le président Bill Clinton, selon son porte-parole, a *« apprécié »* les *« remarques positives »* que le président iranien, Mohamad Khatami, a faites à propos des Etats-Unis, dans son entretien avec CNN. Mais, à Téhéran, le journal *Keyhan*, proche de la tendance dure du régime, a reproché à M. Khatami d'avoir fait part de ses *« regrets »* à propos de la prise d'otages américains après la révolution de 1979 en Iran. Et pour le journal *Iran News*, proche du ministère des affaires étrangères, toute initiative en faveur d'un rapprochement avec les Etats-Unis sans concession préalable de Washington serait un *« suicide politique »*. – *(AFP.)*

Plus de 16 millions de francs pour le Tribunal international de La Haye

LA HAYE. Les Pays-Bas et les Etats-Unis ont respectivement fait don, jeudi 8 janvier, de 1,7 million et de 1 million de dollars (1 dollar vaut 6,11 francs) au Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie. Cette somme sera consacrée à la construction d'une deuxième salle d'audience permanente. Il y a quelques mois, la Grande-Bretagne avait, elle, donné 500 000 dollars pour la construction d'une salle d'audience provisoire. Ainsi, le TPI disposera, d'ici à la fin de l'année, de deux salles, la troisième servant d'appoint. A l'heure actuelle, les trois procès en cours en première instance se tiennent en alternance dans l'unique salle du TPI. Deux autres procès doivent encore s'ouvrir pour le seul mois de janvier, sans compter les appels. – *(Corresp.)*

Traces de radioactivité britannique dans les eaux scandinaves

STOCKHOLM. Des traces de radioactivité provenant de l'usine britannique de retraitement de combustibles nucléaires de Sellafield ont été détectées pour la première fois dans les eaux du fjord d'Oslo et le long de la côte sud-ouest de la Suède, ont indiqué des experts norvégiens. Selon des analyses de l'Institut de protection contre l'irradiation d'Oslo, du technétium a été décelé dans des algues et des crevettes. Même si ces teneurs ne représentent pas de danger pour la santé humaine, les experts affirment que *« cela n'est que le début »* de cette pollution véhiculée par les courants marins. Ils l'associent directement à l'autorisation, accordée par Londres à Sellafield en 1994, d'augmenter de vingt fois la quantité de déchets rejetés à la mer. – *(Corresp.)*

Prison à vie pour l'auteur de l'attentat du World Trade Center

NEW YORK. Les autorités américaines se sont félicitées, jeudi 8 janvier, de la condamnation à la prison à vie du Pakistanais Ramzi Youssef, le poseur de bombe du World Trade Center qui avait fait six morts et un millier de blessés en février 1993. C'est un *« message aux terroristes du monde entier »*, a déclaré dans un communiqué l'Attorney general (ministre fédéral de la justice) Janet Reno. *« Oui, je suis un terroriste, et j'en suis fier »*, a lancé à la cour Youssef. *« Je soutiens le terrorisme aussi longtemps qu'il est dirigé contre les Etats-Unis »*, a-t-il ajouté. *« Vous êtes pires que des terroristes. Vous êtes des bouchers, des menteurs et des hypocrites. »* Estimant que *« quelqu'un pourrait être assez pervers pour acheter* [son] *histoire »*, le juge Kevin Duffy a également condamné Youssef à 4,5 millions de dollars d'amende et 250 millions de dommages et intérêts, afin que tout l'argent qu'il pourrait éventuellement gagner durant le reste de sa vie revienne à ses victimes. – *(Corresp.)*

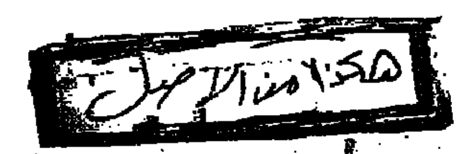
La Pologne ratifie le concordat avec le Vatican

VARSOVIE. La Diète polonaise, dominée depuis les dernières élections de septembre par la droite catholique (AWS-Action électorale de Solidarité), a adopté, jeudi 8 janvier, une loi sur la ratification du concordat avec le Saint-Siège, signé en été 1993, mais qui avait été bloqué par les ex-communistes au pouvoir : 274 députés ont voté pour et 160 contre. Le traité renforce les compétences du clergé en matière de catéchisme à l'école, de mariage (l'union célébrée à l'église aura désormais des effets en droit civil) et d'enterrement. La loi a été adoptée malgré une ferme opposition des ex-communistes, qui voulaient qu'une déclaration unilatérale de Varsovie soit jointe au Concordat, précisant certains points contestés. Le texte doit encore être approuvé par le Sénat. Le président Aleksandre Kwasniewski, bien qu'issu de la formation ex-communiste SLD, a annoncé qu'il le ratifiera. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ESPAGNE : un conseiller municipal du Parti populaire** (PP, conservateur, au pouvoir) a été tué vendredi matin 9 janvier par l'explosion d'une voiture piégée à Zarauz, au Pays basque. L'attentat a été attribué, de source policière, à l'organisation séparatiste basque ETA. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : Tatiana Suskin**, l'extrémiste juive qui avait posé à Hébron des affiches représentant Mahomet sous les traits d'un cochon piétinant le Coran, a été condamnée jeudi 8 janvier par un tribunal israélien à trois ans de prison, dont un avec sursis. – *(Reuters.)*



SOCIAL Lionel Jospin a annoncé, vendredi 9 janvier, un ensemble de mesures destinées à répondre aux revendications des mouvements de chômeurs. Des aides d'urgence sont prévues. Une mission est confiée à Marie-Thérèse Join-Lambert, ancienne conseillère sociale de Michel Rocard, afin de mettre à plat le système d'aide aux chômeurs de longue durée. ● L'OPPOSITION reproche au gouvernement d'avoir privilégié les jeunes au détriment des chômeurs de longue durée. La majorité tente de retrouver sa cohérence, mais Robert Hue réclame des *« réformes structurelles profondes »*. ● DE RÉUNION EN RÉUNION, jeudi, les revendications des associations de chômeurs ont été au centre des discussions entre M. Jospin et ses ministres, puis avec les syndicats et le patronat, reçus individuellement, enfin avec les associations elles-mêmes *(lire page 7)*.

Le gouvernement débloque 1 milliard de francs pour un fonds d'urgence

Lionel Jospin, « face à l'angoisse » exprimée par le mouvement des chômeurs, veut dégager des solutions durables sans changer de politique économique. Il met en chantier une réflexion sur l'indemnisation du chômage et les minima sociaux

LIONEL JOSPIN abat ses cartes. Au lendemain de ses rencontres séparées avec les partenaires sociaux, puis d'une réunion commune avec les quatre principales associations de chômeurs, jeudi 8 janvier, à l'Hôtel Matignon, le premier ministre a annoncé, vendredi, à l'occasion d'une conférence de presse tenue en présence de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, les mesures destinées à mettre un terme aux occupations d'Assedic. En échange de la reconnaissance qu'il a donnée à ces associations en les recevant à Matignon, il leur demande de faire en sorte que l'ensemble des Assedic encore occupées puissent fonctionner normalement. Il souhaite donc que les occupants libèrent d'eux-mêmes ces établissements ouverts au public.

Après avoir longuement écouté les revendications du patronat (CNPF, CGPME, UPA), des syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et des associations de chômeurs (AC !, Apeis, MNCP et Partage), M. Jospin avait indiqué qu'il ne resterait pas inerte devant le mouvement des chômeurs. Sans préciser les dispositions qu'il envisageait de prendre, ni cacher sa volonté de ne pas remettre en cause ses grands choix économiques (équilibre budgétaire, passage à l'euro etc). C'est ainsi qu'il n'a pas annoncé de revalorisation des minima sociaux.

M. Jospin a précisé d'emblée, vendredi, devant la presse, qu'au-delà de *« la question immédiate de la réforme des fonds sociaux de l'Unedic »* ce mouvement est *« le témoignage d'une détresse, d'un désarroi profond, que vivent beaucoup de personnes privées d'emploi, accablées de problèmes matériels »*. Insistant sur son devoir d'écoute, le premier ministre a voulu lever *« toute ambiguïté »* sur sa façon d'aborder le dialogue social. *« Je tiens à réaffirmer*, a-t-il dit, *que les organisations syndicales constituent les interlocuteurs naturels, directs et constants des pouvoirs publics. Leur rôle spécifique en matière de négociation, inscrit dans le code du travail, est un élément-clé des relations sociales. Les syndicats ont vocation à représenter tous les travailleurs, y compris lorsqu'ils sont privés d'emploi. »*

Pour autant, le chef du gouvernement n'ignore pas *« le rôle considérable joué dans notre pays par les associations, et en l'espèce les associations de chômeurs »*. Il a rappelé qu'elles sont associées par Mme Aubry à la préparation du projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions. M. Jospin n'a pas manqué de souligner que lui-même et la ministre de l'emploi et de la solidarité ont *« ressenti comme positif et concret »* le dialogue noué la veille avec ces associations. De plus, pour montrer qu'il ne modifie pas sa politique économique, le premier ministre a précisé que tous ses efforts sont tournés *« vers une politique de croissance plus créatrice d'emplois »*. *« Casser la dynamique de confiance, bouleverser la politique économique et sociale engagée, et que la représentation nationale vient d'approuver à travers le vote du budget, aurait rapidement des effets inverses à ceux recherchés »*, a-t-il insisté dans son intervention.

Sur le plan concret, M. Jospin a indiqué qu'il souhaite à la fois répondre à l'urgence des situations et *« dégager des solutions de fond qui impliquent des mesures plus structurelles »*. Il a peaufiné son dispositif jusqu'à vendredi matin avec Mme Aubry. Parmi les mesures immédiates figure la création d'un *« fonds d'urgence sociale »* doté de un milliard de francs par l'Etat. Il sera complété par d'autres financements, *« notamment en provenance des conseils généraux, des caisses d'allocations familiales, des Assedic »*.

Le premier ministre a décidé de pérenniser les cellules départementales d'urgence réunies autour des préfets. Elles avaient été mises en place fin décembre 1997. Il a confié à Marie-Thérèse Join-Lambert, inspecteur général des affaires sociales, la mission de veiller au bon fonctionnement de ces missions. Pour le moyen terme, elle devra aussi examiner les conditions d'articulation et de cohérence entre, d'une part, les systèmes d'indemnisation du chômage et de la solidarité nationale et, d'autre part, entre les minima sociaux (RMI etc.).

Pour cette seconde mission, Mme Join-Lambert rencontrera les élus locaux, et, au niveau national, les partenaires sociaux ainsi que les associations de chômeurs. De plus, M. Jospin souhaite que l'action développée par ces associations trouve sa place dans des comités d'usagers auprès des agences locales de l'ANPE et de l'Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Ainsi, il entend *insérer ces mouvements*, peu appréciés par les syndicats, dans le dialogue social. Mme Join-Lambert pourra faire des propositions, qui seront incluses dans le projet de loi *contre les exclusions*, que le gouvernement a finalement décidé de présenter dès le mois de mars.

Les pouvoirs publics se sont engagés à faire adopter ce texte par Parlement avant l'été. Dix-neuf ministères y travaillent actuellement.

Il sera le pivot d'un programme d'action sur trois ans, encore réaffirmé par M. Jospin, et dans lequel devraient figurer d'autres lois, telles que la réforme de la loi sur le surendettement des ménages, l'instauration de l'assurance-maladie universelle et l'amélioration de l'accès aux droits. M. Jospin a implicitement *critiqué* le projet préparé par Alain Juppé et qui, selon lui, n'avait pas de substance concrète.

Jean-Michel Bezat et Olivier Biffaud

Une nouvelle mission pour Mme Join-Lambert

Le premier ministre a confié à Marie-Thérèse Join-Lambert, inspecteur général des affaires sociales (IGAS), une mission destinée à mettre à plat l'ensemble du système d'aide aux chômeurs. Agée de soixante ans, Mme Join-Lambert est passée par le commissariat général du Plan, puis par les cabinets ministériels de Joseph Fontanet et de Robert Boulin, au ministère du travail, avant d'être nommée à l'IGAS en 1985. Elle a été conseiller de Michel Rocard pour les affaires sociales à Matignon entre mai 1988 et mars 1989, une période notamment marquée par la mise en place du RMI et par la grève des infirmières. Jean-Pierre Soisson, alors ministre du travail, lui avait confié, en juin 1989, une mission sur la réforme de l'ANPE. Lionel Jospin lui avait déjà demandé, fin 1997, de réfléchir aux mesures à prendre pour pallier la disparition du Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), dissous en 1994 par Edouard Balladur.

Des sites occupés ont été évacués spontanément ou par la police

DANS LA SOIRÉE du jeudi 8 janvier, la pression des chômeurs n'avait guère faibli. A 18 heures, l'Unedic comptait toujours 26 antennes Assedic occupées sur 636. Elle prévoyait l'évacuation, pendant la nuit, de six antennes (Perpignan-Sud, Saint-Etienne-du-Rouvray, La Rochelle, Poissy, Guéret, Lagord et Quimper). Seule la préfecture du Finistère a confirmé l'évacuation *« sans heurts »*, vers minuit, de l'Assedic de Quimper.

Dans l'après-midi, plusieurs antennes avaient été évacuées par les forces de l'ordre. Une antenne de Bagneux (Hauts-de-Seine), occupée par une trentaine de chômeurs, a été aussitôt évacuée par la police. Le maire communiste de cette ville, Janine Jambu, qui assistait à l'opération, a *« regretté que le préfet utilise de telles méthodes »*. Ont aussi été évacuées les Assedic de Metz, Choisy-le-Roi, Champigny, Villejuif (Val-de-Marne), Lille, Bordeaux, Lanester (Morbihan) ou Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Dans la journée de jeudi, les chômeurs ont occupé d'autres sites que les Assedic : trésorerie générale de Besançon, direction départementale du travail et de l'emploi du Doubs, direction des affaires sanitaires et sociales de Paris, caisse d'allocations familiales d'Alençon (Orne), société de transports à Montpellier. Dans cette ville, une soixantaine de personnes, d'Agir ensemble contre le chômage (AC !) et de la Maison des chômeurs, ont occupé le hall central du Crédit lyonnais *« symbole du gâchis »*. Une délégation a été reçue par la direction de l'établissement, pour évoquer notamment le *« lourd dossier du surendettement »*. Les chômeurs s'en sont pris également au patronat : ils ont muré la porte d'entrée de l'union patronale interprofessionnelle du Morbihan, à Lorient, et occupé l'union patronale des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS

A 6 heures du matin, vendredi 9 janvier, les forces de l'ordre ont fait partir la quarantaine de chômeurs et sympathisants du mouvement AC ! qui occupaient la mairie du 9e arrondissement de Lyon depuis jeudi après-midi. Cette évacuation a été effectuée sur réquisition du maire de Lyon, Raymond Barre (UDF). Le maire socialiste de l'arrondissement, Gérard Collomb, avait la veille fait savoir qu'il autorisait les manifestants à passer la nuit dans les locaux et à rester *« au moins jusqu'au discours de Lionel Jospin »* prévu pour vendredi. Les forces de police avaient évacué de manière musclée, jeudi soir, une quarantaine de chômeurs et militants de l'association AC ! qui occupaient la trésorerie générale du Doubs à Besançon.

Certaines antennes ont été libérées spontanément, à Voiron (Isère), Amiens (Somme), Argenteuil (Val-d'Oise), Bagnols-sur-Cèze (Gard) et Romans-sur-Isère (Drôme). Les chômeurs qui occupaient depuis le 7 janvier la plus grande agence de l'ANPE de Nancy (Meurthe-et-Moselle) sont partis volontairement. Cette décision fait suite à une « table ronde » organisée dans l'après-midi par la préfecture, avec différents partenaires sociaux comme l'ANPE et l'Assedic.

Des manifestations ou des rassemblements de chômeurs ont eu lieu à Paris, Marseille, Lille, Perpignan, Annecy, Creil, Compiègne, Clermont-Ferrand, Lyon, Anglet, Pau, Dieppe, Maubeuge, Dieppe...

Accord à l'Assemblée nationale en faveur des chômeurs âgés

PROMPTS à s'empoigner publiquement à propos du mouvement des chômeurs, les députés ont réservé au huis-clos de la commission des affaires sociales, mercredi 7 janvier, l'expression d'un bel élan unitaire. Invitée à examiner deux propositions de lois, présentées par les groupes communiste et socialiste, concernant les chômeurs âgés de moins de soixante ans et justifiant de quarante annuités de cotisations de retraite, la commission s'est en effet prononcée à l'unanimité en faveur d'un texte commun. Le groupe RPR avait déposé une proposition similaire au cours de l'été.

Le texte retenu, qui sera examiné en séance publique mercredi 14 janvier, vise à porter à un minimum d'environ 5 000 francs par mois les revenus de certains chômeurs âgés, qui perçoivent actuellement le revenu minimum d'insertion (RMI) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Aux termes du texte approuvé en commission, ceux ayant cotisé quarante ans *« peuvent bénéficier d'une allocation d'attente pour la retraite »*. Un amendement socialiste précise que cette allocation permettra de *« percevoir un revenu de remplacement équivalent à 57 % du salaire brut moyen de la dernière année de travail revalorisé selon des modalités fixées par décret »*. Entre dix-huit mille et vingt-deux mille personnes bénéficieraient, à compter d'avril 1998, de cette mesure, dont le coût est évalué à 300 millions de francs par an.

REVENDICATION DE PATERNITÉ

Compte tenu de l'actualité, la paternité de cette proposition constituait un enjeu non négligeable. *« La décision d'accepter une proposition de loi du groupe communiste pour les chômeurs de longue durée va dans le bon sens »*, a indiqué, mercredi sur France 3, le président du groupe, Alain Bocquet, qui avait écrit au premier ministre, avant Noël, pour le sensibiliser à la question. Le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, a cité l'examen de cette proposition de loi en exemple des bonnes relations existant, selon lui, à l'intérieur de la majorité.

Jean-Baptiste de Montvalon

Robert Hue réclame des « réformes structurelles profondes »

UNE OPPOSITION qui s'engouffre dans la brèche pour critiquer sévèrement la politique du gouvernement, une majorité plurielle qui tente de retrouver sa cohérence, tout en faisant entendre ses différences : les réactions politiques au mouvement des chômeurs sont sans surprise. Dans un entretien publié par *Le Figaro*, vendredi 9 janvier, Jean-Pierre Raffarin, vice-président de Démocratie libérale, dénonce *« le manque de sincérité »* du gouvernement qui, en privilégiant les emplois-jeunes, *« a donné le sentiment d'une politique exclusive »*, alors que *« le combat contre le chômage doit être global »*. L'ancien ministre invite le gouvernement à réserver *« en premier lieu »* aux chômeurs de longue durée les *« emplois d'utilité sociale »*.

Jeudi 8 janvier, d'autres dirigeants de l'opposition s'en sont pris à ce que Jean-Louis Debré a appelé *« l'incapacité du gouvernement à régler les problèmes de la France »*. *« A force d'avoir semé l'illusion, on récolte la désillusion »*, a assuré le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, en jugeant, devant la presse, le conflit des chômeurs *« légitime »*. Ancien ministre des affaires sociales, Jacques Barrot (UDF-FD) a affirmé, jeudi sur France Inter, que *« le gouvernement est contraint de traiter à chaud des problèmes qui auraient gagné à être traités en priorité »*.

« PANNES DE COURAGE »

Sur RTL, Alain Madelin s'est déclaré *« révolté par cette passivité que l'on a vis-à-vis du chômage »*. Pour le président de Démocratie libérale, le chômage de longue durée résulte *« des pannes de courage des dirigeants politiques depuis des années, toutes tendances confondues »*. François Bayrou, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a parlé, sur France 2, de *« premier écueil »* pour le gouvernement, tout en évoquant aussi *« une responsabilité partagée »* sur la situation de *« très grande souffrance »* des chômeurs.

Vendredi matin, sur France-Inter, Robert Hue a affirmé que des *« marges supplémentaires »* existaient *« si on prend des réformes structurelles profondes et si on modifie la fiscalité »*. *« Il faut avoir le courage de faire ces choix structurels*, a souligné le secrétaire national du PCF. *Nous sommes au pied du mur. Je pense que Lionel Jospin va les proposer. C'est dans ce sens que je m'inscris. »* M. Hue a suggéré de nouveau *« d'augmenter sensiblement l'impôt sur les grandes fortunes »*. Dans un communiqué, les Verts ont estimé, jeudi, qu'*« on n'arrête pas un mouvement social avec des matraques ou avec des miettes »*.

Vendredi matin, sur RTL, Claude Bartolone, président (PS) de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, a jugé qu'il fallait *« réussir à redistribuer dans la société française pour tenir compte de la situation de celles et de ceux qui souffrent »* et *« mobiliser les sommes qui existent au niveau du budget »*. Jeudi, Michel Rocard avait estimé, sur RMC, que M. Jospin avait eu *« tout à fait raison »* de recevoir les associations de chômeurs. Sur Europe 1, François Hollande a vu dans l'initiative de M. Jospin un signe de *« vitalité démocratique »*. Le premier secrétaire du Parti socialiste a de nouveau accusé le CNPF de *« bloquer tout ce qui se passe à l'Unedic »* et de prendre le risque de *« faire de la résistance* [au gouvernement] *sur le dos des plus démunis »*.

La presse d'extrême droite dénonce la « salsa des sans-travail »

LA PRESSE d'extrême droite n'aime pas le mouvement des chômeurs. Dans sa dernière édition (15-21 janvier), *National Hebdo*, hebdomadaire du Front national, surtitre et titre ainsi un long article : « Kommandos – Sous les chômeurs, les politiques ».

Sachant que de nombreux demandeurs d'emploi trouvent dans le vote en faveur du parti de Jean-Marie Le Pen une manière de protester contre la précarité de leur situation, le FN prend quelques précautions et reconnaît que *« les manifestations de chômeurs indiquent une vraie détresse »*. Mais l'hebdomadaire ajoute aussitôt qu'il s'agit d'*« une manœuvre politique lancée par le PC pour maintenir le gouvernement sous pression et – surtout – récupérer un électorat populaire attiré par le FN »*. Il assure que le gouvernement masque sciemment *« la prépondérance de l'immigration dans les causes de la crise »*.

Quinze jours auparavant, le directeur de la rédaction de *National Hebdo* commentait les occupations d'Assedic. *« Du côté de l'ordre public, il n'est pas question d'admettre que ça aille trop loin »*, écrivait Martin Peltier, ajoutant : *« Les gens qui s'échinent à travailler aimeraient que ceux qui profitent des indemnités de chômage dont ils supportent la charge fassent preuve d'un peu de décence et de sens du ridicule. »*

« RÉCONCILIÉS POUR RACKETTER »

Sous le titre « T'as pas 3 000 balles, Père Noël ? », *Minute*, autre hebdomadaire d'extrême droite, écrit dans son numéro daté du 31 décembre 1997 : *« C'est la dernière mode de l'année, celle qui annonce la tendance 1998. Après la samba des sans-papiers (ex-clandestins) et la rumba des sans-logis (ex-clochards), voici la salsa des sans-travail (ex-chômeurs) (...). Leur doléance est de saison : une "prime de Noël". »* Après avoir rappelé leur *« effectif assez faiblard »*, le journal ajoute : *« Réconciliés pour racketter le Père Noël et la Sécu, les staliniens de la CGT et les trotskistes d'AC ! jouent les chefs d'orchestre. »*

Le quotidien *Présent*, porte-parole des catholiques intégristes au sein du FN, n'est pas en reste pour fustiger le mouvement, et la gauche avec lui. Ainsi dénonce-t-il *« la révolte des chômeurs du socialisme »*, assurant que les chômeurs sont *« issus de la misère de quatorze années de socialisme »*.

Probablement mal informé, *Présent* confond l'association Agir ensemble contre le chômage (AC !), dont il impute la création à Martine Aubry, et les deux mouvements fondés en 1993 et 1995 par l'actuelle ministre de l'emploi et de la solidarité : la FACE, fondation effectivement créée par Martine Aubry pour lutter contre l'exclusion, et Agir, club politique regroupant personnalités et militants de diverses sensibilités de gauche, qui n'ont rien à voir avec AC !.

J.-M. B.



Des « forces vives » à celles qui veulent le rester

● **Mise en jambes et préliminaires.** Ce n'était qu'un hasard de calendrier. Jeudi matin 8 janvier, Jacques Chirac recevait les « forces vives » de la nation. Avec toutes ces Assedic occupées, quelques heures avant le dialogue impromptu organisé par Matignon avec les patrons, les syndicats et les chômeurs, ces vœux rituels deviennent un bon round d'observation. Nicole Notat, qui vient de suggérer quelques solutions à Lionel Jospin sur France-Inter, arrive de fort mauvaise humeur. Ah ! cette idée de recevoir les associations de chômeurs !, peste la secrétaire générale de la CFDT, qui n'aime pas répondre à une *« convocation »*. Marc Blondel, d'habitude au premier rang, est assis deux travées derrière elle. Lui non plus, il n'apprécie pas l'improvisation de cette *« invitation »* dont il n'a été prévenu que la veille dans la soirée, alors qu'il avait « petit-déjeuné » en tête à tête avec Martine Aubry.

Le gouvernement, c'est vrai, s'est décidé fort tard. Mercredi soir, Jacques Rigaudiat, le conseiller social de Matignon, prenait contact avec les associations de chômeurs et battait le rappel des syndicats, tandis que Jean-Pierre Jouyet, directeur adjoint de cabinet, en familier des milieux économiques, prenait langue avec le patronat.

● **Le « teasing » de Nicole Notat.** Coquetterie ou vraie colère, Mme Notat s'interroge. Ou fait mine. Ira-t-elle ? N'ira-t-elle pas ? *« Jospin est inquiet parce qu'il ne sait pas encore si je viendrai »*, commente-t-elle dans l'oreille d'un dirigeant syndical. Ce « teasing » agace la curiosité de FO toute la fin de matinée. M. Blondel veut savoir. L'interroger ? Jamais ! Le patron de FO ignore superbement sa rivale. Aux photographes qui tentent de le croquer au côté de Mme Notat, il lance même : *« Si vous la demandez, je m'en vais ! »*

Lionel Jospin est de la réception. Comme M. Chirac, il salue les invités. La décontraction affichée, le tutoiement appuyé, il a, ce matin, la poignée de main ou l'accolade *chaleureusement démonstratives.* Il est cordial avec Ernest-Antoine Seillière, le nouveau « patron des patrons », et avec Georges Jollès, le président de la commission sociale du CNPF. Le premier ministre change d'attitude en arrivant devant Mme Notat. Gestes raides. Ton crispé. Il s'éloigne vite, puis revient vers la secrétaire générale de la CFDT. *« J'ai bien écouté ce que vous avez dit ce matin »*, lâche-t-il, en référence aux propos de Mme Notat sur France-Inter. Manière de rappeler aussi qu'il compte sur sa présence à Matignon, l'après-midi. L'occasion est trop belle pour le président de la République : ostensiblement, il invite la secrétaire générale de la CFDT à *« boire le verre de l'amitié »*.

● **La leçon de physique de Lionel Jospin.** A 11 heures, les ministres traversent la cour de Matignon pour la traditionnelle réunion du gouvernement. Signes de leur bonne volonté et de leur solidarité, Marie-George Buffet et Dominique Voynet offrent quelques mots choisis pour les journalistes. Le « Grenelle du chômage », cet après-midi ? *« Extrêmement positif »*, lance la première. *« Excellent ! »*, ajoute la seconde. Ministres et secrétaires d'Etat s'enferment ensuite pour près de trois heures.

Chacun l'a deviné, c'est l'heure du « recadrage ». M. Jospin, notes manuscrites devant lui, fait la leçon aux membres de son gouvernement réunis. Le ton n'est pas comminatoire, mais pédagogique. Le premier ministre n'utilise pas la formule de « solidarité gouvernementale », parle plutôt de la *« majorité »*. Rappelez-vous, dit-il : la victoire a *été une surprise pour la* gauche. La pression sociale est forte : pas nécessaire, donc, que des groupes de la majorité en rajoutent. *« Nous avons réussi ensemble, nous échouerions ensemble »*, car les choses politiques sont des *« choses volatiles »*, explique-t-il. *« Il y a des lois de la physique, en politique, et la première, c'est la loi de l'unité. Ce sont ceux qui sont unis qui convainquent. »* Tout gouvernement cacophonique plongé dans un mouvement social...

● **Le gouvernement n'est pas une administration.** *« Ce n'est pas la situation politique qui a changé »*, mais *« c'est le comportement du gouvernement qui peut changer la situation politique »*, explique encore le premier ministre. Certes, au sein de l'actuelle majorité, il y avait *« des parcours différents »*, mais, prévient-il, *« nous sommes une " majorité plurielle ", il ne faut pas que nous devenions une coalition chaotique »*. M. Jospin ne cite pas de nom, personne ne rougit, mais il indique, quand même, qu'un ministre est chargé de faire respecter la loi et qu'il ne peut approuver une occupation de lieu public. De même, il n'est pas admissible qu'un ministre en critique un autre : la gestion du conflit des routiers, à cet égard, avait été exemplaire.

La leçon continue, chapitre deux : *« On n'est pas au gouvernement comme des chefs d'administrations centrales, avec des compétences techniques, mais comme des responsables politiques. »* Pour les chômeurs, *« aujourd'hui on consulte, ce soir on décide et, demain, on annonce »*, mais tout le monde devra *« respecter »* ces décisions *« significatives, réelles »*. *« J'annoncerai les décisions et je m'y tiendrai. »* Le message est aussi une invitation aux préfets, après l'annonce des décisions, à faire respecter la loi – et donc à faire évacuer les antennes Assedic.

M. Jospin : « Il y a des lois de la physique, en politique, et la première, c'est la loi de l'unité. Ce sont ceux qui sont unis qui convainquent »

● **Sur les pavés de Matignon,** *« personne n'a rien à dire ».* Fin des brouilles et broutilles. Mme Aubry indique qu'elle n'a pas mal pris *les déclarations de ses collègues : il* y a eu un *« problème d'amplification médiatique »*, dont elle a, elle-même, fait les frais. Lionel a raison : il faut durer et rester unis, brodent tour à tour les ministres communistes, puis Dominique Voynet et Jean-Pierre Chevènement. La règle vaut pour les 35 heures, qui seront bientôt en *débat à l'Assemblée et* pour lesquelles il faudra aussi faire œuvre de *« pédagogie »* : *« On a assez entendu les contre, il faut maintenant entendre les pour. »* A bon entendeur... La ministre de l'emploi est l'une des premières à sortir, vers 14 heures. *« Je n'ai rien à dire et personne n'a rien à dire »*, lance-t-elle aux journalistes qui patientent.

● **Les « engagements » d'Ernest-Antoine Seillière.** Les sommets sociaux à Matignon n'impressionnent plus les vieux routiers. Visage fermé, œil sombre, Mme Notat monte le perron, glaciale et... ponctuelle : elle arrive *avant Mme Aubry. M. Blondel, d'or*dinaire si bavard, gravit les marches dans un silence bougon. Plus disert, Louis Viannet insiste sur *« l'énorme responsabilité du patronat »*.

Le CNPF, justement, est arrivé quelques minutes auparavant. *« On n'était pas venus depuis le 10 octobre »*, plaisante-t-on dans *ses rangs. M. Seillière qui, officiel*lement, a d'autres engagements, a délégué M. Jollès. C'est le signe d'un fonctionnement plus collégial, assurent les représentants du patronat pour expliquer cette absence remarquée. Ces « engagements » et ce souci de « collégialité » tombent à pic, en tout cas, pour qui veut rester à l'écart de ce conflit et ne pas sembler accourir, avec le tout-venant des autres organisations patronales, au moindre claquement de doigts du gouvernement.

● ***« Allez, il faut rentrer, nos femmes nous attendent pour dîner. »*** M. Jollès de toute façon, ne s'attarde pas. A la longue table, face à Mme Aubry et à M. Jospin, assistés des directeurs de leurs cabinets – Dominique Marcel pour l'une, Olivier Schrameck pour l'autre – et de M. Rigaudiat, le ballet des délégations s'emballe. Le tour des syndicalistes reprend. Les commentaires des premiers reçus avaient été peu amènes. *« Le premier ministre a beaucoup insisté pour que les mesures qu'il allait annoncer restent compatibles et dans le cadre des orientations de la politique économique et monétaire du gouvernement. Peut-être est-ce un peu la quadrature du cercle, d'ailleurs ? »*, s'interroge Mme Notat, un brin perfide. Le gouvernement montre *« une faiblesse de savoir-faire »* depuis décembre, commente M. Blondel. *« Est-ce au premier ministre d'aller au feu ? Lionel Jospin prend des risques »*, analyse le secrétaire général de FO, avant de prendre congé : *« Allez, il faut rentrer, nos femmes nous attendent pour dîner ! »*

● **Les associations de chômeurs en visiteurs du soir.** Ce sont les chômeurs et leurs représentants, de toute façon, que les caméras attendent. Non sans anxiété. Comment prévoir les commentaires et les « incrust' » pour les journaux télévisés quand on ne connaît pas les têtes, à peine les noms des organisations ? D'AC !, on repère Claire Villiers, « catho » et carrée. Richard Dethyre, pour l'APEIS, parle comme les vrais communistes val-de-marnais, à la gouaille ouvrière, mais touchés par la grâce « hueïste ». Longs cheveux en bataille, une serviette bourrée de documents en bandoulière, mi-artisan mi-écolo, le président du MNCP a écrit son nom sur un badge accroché à sa veste : Hubert Constancias. Pionnier de ces organisations, avec son syndicat des chômeurs, en octobre 1981, Maurice Pagat s'époumonne devant les micros : *« p, a, g, a, t »*. Gentiment, tous ont insisté pour inviter Jean-Yves Cottin, du comité des sans-logis (CDSL), qui compte pas mal de jeunes exclus. Une queue de cheval, une vraie trogne de la rue : rarement Matignon a dû recevoir pareil hôte.

● ***« Ce ne sera pas à la mesure de ce que vous souhaitez. »*** Laissant micros et caméras, les associations de chômeurs s'engouffrent. Après les rafraîchissements de courtoisie, le premier ministre prend la parole. Les recevoir a été difficile, souligne-t-il, faisant valoir l'importance de la décision politique qui a ainsi été prise. *« J'ai estimé que c'était nécessaire, car c'est un mouvement important »*, explique M. Jospin, à qui Mme Aubry pointe de temps en temps des noms sur des fiches synthétiques : chacun a été invité à envoyer à Matignon un descriptif de son mouvement et des petites « bio ». AC ! s'en veut un peu. Sa délégation, dont la composition a fait l'objet de multiples tractations avec le gouvernement, n'a pas eu le temps de s'exécuter. Tour à tour, les organisations de chômeurs prennent la parole. *« Ce mouvement est déterminant »*, répond Mme Villiers au premier ministre, en se félicitant que ce dernier *« ait bousculé les habitudes institutionnelles »*. Taquin, M. Pagat remet dans la foulée à Mme Aubry copie de l'entretien qu'elle avait accordé il y a quelques années à sa revue, *Partage*, et dans lequel elle se prononçait en faveur des associations de chômeurs. La ministre sourit.

Mme Notat : « Le premier ministre a insisté pour que les mesures qu'il allait annoncer restent dans le cadre des orientations de la politique économique et monétaire du gouvernement. Peut-être est-ce un peu la quadrature du cercle, d'ailleurs ? »

Tous insistent sur la revalorisation des minima sociaux ; évoquent des tranches de vie de chômeurs ou de précaires ; fournissent des exemples de situations angoissantes ou absurdes. Tous souhaitent le succès de la gauche, mais refusent d'abdiquer leurs demandes de réforme. L'atmosphère est sérieuse. M. Jospin prend des notes. Mme Aubry explique que l'objectif majeur est le développement de l'emploi et souligne l'enjeu des 35 heures mais, *« dès qu'on le peut, on intervient »*, plaide-t-elle. Le premier ministre promet, quant à lui, *« un traitement progressif de tous les problèmes posés »*. Dans l'immédiat ? *« Demain, ce que nous annoncerons sera positif, mais vous savez que ce ne sera pas à la mesure de ce que vous souhaitez »*, clarifie M. Jospin. Et comme dans une tentative de discret marchandage, en invitant les associations à cesser les occupations d'Assedic : *« La représentation des organisations de chômeurs est très controversée. Cela ne peut évoluer que si vous adoptez une démarche positive. »*

L'ultime entretien s'achève. Il est un peu plus de 22 heures. Le premier ministre et la ministre de l'emploi et de la solidarité restent un moment, *« pour travailler »*. Dehors, sur le trottoir de la rue de Varenne, un chômeur isolé fait le pied de grue. Il attend qu'un passant veuille bien le *« shooter »* avec un petit appareil, *« pour que les copains soient sûrs que je sois venu »*. Devant le portail de l'hôtel Matignon, il prend la pose, droit, immobile, fragile. Une photo pour l'Histoire.

Récit du service France

Les attentes des partenaires sociaux et des associations de chômeurs

● **CFDT :** Nicole Notat a suggéré à M. Jospin une *« augmentation des minima sociaux »*, ceux *« qui sont de la responsabilité de l'Etat puisqu'ils sont depuis longtemps en situation de dévalorisation »*. La secrétaire générale de la CFDT a aussi proposé une *« généralisation de l'ARPE »* (allocation de remplacement pour l'emploi), un dispositif créé par l'UNEDIC favorisant un départ en retraite compensé par une embauche. Mme Notat a avancé *« l'idée du retour de l'allocation d'insertion pour les jeunes en complément du dispositif de mesures en faveur des jeunes qui a été instruit »* par le gouvernement.

● **FO :** Marc Blondel a indiqué *que le gouvernement était disposé* à introduire *« le 14 janvier »* une disposition aménageant le dispositif préretraite contre embauche (ARPE) lors du débat à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi communiste instaurant une *« allocation d'attente »* aux chômeurs ayant cotisé quarante ans et âgés de moins de soixante ans. *Le secrétaire géné*ral de FO a demandé le rétablissement d'une allocation d'insertion pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans, *« une intervention de solidarité nationale »* de la responsabilité du gouvernement, a-t-il précisé.

● **CGT :** Louis Viannet a demandé une *« revalorisation importante et le plus vite possible de l'ensemble des minima sociaux »*, ainsi qu'une *« révision en profondeur des conditions d'indemnisation »* du chômage et des *« fonds sociaux »*. Le secrétaire général de la CGT a souhaité que le gouvernement *« redynamise »* le dispositif de préretraire contre embauche (ARPE).

● **CNPF :** Georges Jollès, président de la commission sociale du CNPF, a recommandé au gouvernement de prendre *« des dispositions par redéploiement de crédits »* pour *« répondre en tout ou partie aux attentes des chômeurs »*, afin de ne pas peser sur la croissance. Pour lui, il est nécessaire que le financement des mesures du gouvernement se fasse par *« redéploiement de crédits, donc par d'autres mesures d'économie, afin que leur coût ne pèse pas sur la croissance et l'emploi et ne constitue pas de nouveaux prélèvements obligatoires, qui, à nouveau, généreraient des chômeurs en nombre supplémentaire »*.

● **CFTC :** Alain Deleu, a plaidé pour des *« mesures d'urgence »* en faveur des chômeurs et l'ouverture d'un *« débat de fond sur l'efficacité de l'aide sociale »*. Le président de la CFTC a souhaité des mesures sur l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ainsi que sur les chômeurs et salariés ayant cotisé pendant quarante ans. Il a aussi demandé que le gouvernement *« assouplisse »* le projet de loi sur les 35 heures.

● **CGC :** Marc Vilbenoît a demandé au premier ministre un *« effort »* de la *« solidarité nationale »*. Le président de la CFE-CGC a prôné une revalorisation des minimas sociaux et de l'Allocation spécifique de solidarité.

● **Associations de chômeurs :** les associations de chômeurs ont rappelé leurs revendications : pas de minima sociaux inférieurs aux deux tiers du SMIC, soit 3 400 francs ; une prime de 3 000 francs ; le RMI pour les jeunes les plus défavorisés dès l'âge de dix-huit ans et une remise à plat de l'indemnisation du chômage.

Le précédent des lycéens en 1990

***Lycéens, chômeurs, même* combat ? Non, mais même expérience, à quelques années de distance, de la gestion de mouvements sociaux imprévisibles. Déjà, à l'automne 1990, les manifestations de lycéens avaient couvé quelques semaines et pris à contre-pied le gouvernement et son ministre de l'éducation, *Lionel Jospin. Déjà, le président* de la République – c'était François Mitterrand – avait demandé que les protestataires soient *« entendus »*. Comme aujourd'hui, ce mouvement avait commencé par un dialogue de sourds et certains avaient évoqué la *« manipulation »* des coordinations lycéennes.**

***Il avait fallu* quelques manifestations de plus pour qu'un dialogue sérieux s'engage. Les 15 et 16 novembre 1990, M. Jospin, épaulé par le même directeur de cabinet qu'aujourd'hui, Olivier Schrameck, avait négocié en continu durant deux jours avec une vingtaine de représentants des lycéens. Trois jours plus tard, le mouvement retombait. Il en avait alors coûté quelque 4,5 milliards de francs au budget de l'Etat.**

Les mairies Front national du Sud-Est recrutent en priorité parents et amis

De Toulon à Vitrolles, les exemples de favoritisme sont nombreux

L'affaire de corruption de Toulon, où une responsable administrative municipale avait tenté de monnayer l'attribution d'un emploi et n'a pas été dénoncée par le chef de cabinet du maire, attire l'attention sur les pratiques du Front national dans les mairies qu'il contrôle. Le favoritisme familial ou politique est monnaie courante dans les embauches et les promotions, à Toulon comme à Orange ou Vitrolles.

MARSEILLE
de notre correspondant régional

La justice dira si le chef de cabinet du maire est impliqué ou non dans la tentative d'achat d'un emploi municipal à Toulon (*Le Monde* du 8 janvier), mais l'incident permet de faire le point sur une spécialité du Front national aux affaires : le clientélisme. Quelques exemples pris à Vitrolles, Toulon ou Orange donnent une idée de l'ampleur de cette pratique.

La première forme du clientélisme frontiste s'apparente au népotisme. A Toulon, l'adjoint à la sécurité, Jean-Claude Lunardelli, figure « historique » locale de l'extrême droite, a fait embaucher sa sœur au poste de secrétaire générale adjointe, responsable du personnel. Les époux Soccoja, tous deux élus au conseil, ont placé leur fille Frédérique au service stratégique « vie des quartiers », où elle joue un rôle d'encadrement et de prosélytisme politique et syndical, sous l'étiquette CFTC, bien plus important que son statut de simple agent ne le laisse supposer.

Dans ces deux cas, il s'agit de coups doubles : on sert sa famille et on renforce l'encadrement politique du personnel. Un peu comme avec le mari de l'ex-secrétaire administrative du groupe FN, Martine Dumont-Maliverg, qui est retraitée et désormais chargée de mission au cabinet du maire. Dans d'autres cas on a plus simplement fait embaucher les siens : le fils et la belle-fille de l'adjoint chargé du personnel, Richard Lopez, sont désormais agents de la ville, tout comme la fille de l'adjoint au nettoiement, Gérard Bauer, et le fils d'une conseillère, Anne-Marie Itoïz.

Vitrolles, où l'équipe Mégret n'est en place que depuis quelques mois, suit le même exemple. La fille du maire de la cité voisine, Marignane, Daniel Simonpieri, coordonne les maisons de quartier et aura la responsabilité du « cyberespace » que la mairie va installer en lieu et place du café-musique, le Sous-marin. Le chargé de mission « organisation et management », responsable du personnel, Jacques Douris, a fait embaucher sa femme, tandis que le chef du service informatique, Jean-Marc Defargues, a fait travailler son fils pour des missions de surveillance des matériels.

Ancien judoka et colistier de Catherine Mégret, André Agostini, devenu éducateur sportif à la ville, a vu sa femme obtenir aussi un poste. A Orange, le neveu de la femme du maire, Jacques Bompard, est responsable de l'office du tourisme, et il est récemment devenu chef de cabinet du maire. L'épouse du secrétaire général de la mairie, recrutée cependant sur concours, est chargée d'un audit financier au service animation-loisir. Ces faveurs familiales ne sont pas exclusives d'un clientélisme politique, avoué presque naïvement par le maire de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, qui déclarait lors d'une conférence de presse le 6 novembre 1996 : *« Avant, on servait les copains. Nous n'avons pas les mêmes amis. »*

Les huissiers d'étage récemment embauchés, comme tous les nouveaux venus au service des sports ou au service jeunesse, dirigé par un militant issu de la fédération de Saint-Denis, sont au moins connus pour avoir tenu les bureaux de vote, au nom du Front national, lors des récents scrutins. Et la politique est la même pour les promotions : sept agents administratifs qui travaillaient pour la droite et qui ont continué pour l'extrême droite ont été augmentés au printemps, alors que les quatre agents au service des goupes PCF, PS et de la droite classique, à qualification et ancienneté égales ou supérieures, ne l'ont pas été.

A Vitrolles, les recrutements par affiliation politique ne manquent pas non plus : le nouveau responsable de la Maison du droit, Jean-Pierre Liparotti, est venu de Toulon, où il était resté responsable du parti quand tous ses amis s'étaient installés à la mairie. Un conseiller municipal frontiste de Marignane, Michel Troquier, est devenu chargé de mission. A Orange, signale notre correspondante dans le Vaucluse, Monique Glasberg, les trois gardes du corps qui assuraient la protection rapprochée du maire pendant les élections législatives sont en voie d'intégration dans la police municipale. Le nouveau responsable de la SAUR, filiale de Bouygues qui gère l'assainissement de l'eau, était le responsable d'une association culturelle créée par M. Bompard.

On n'a cité dans cette recension incomplète que des gens dont l'appartenance politique est publique. Syndicalistes et opposants politiques, dans les villes concernées, affirment qu'il ne s'agit là que de la partie visible de l'iceberg. Ils rappellent que, dans le même temps, avec fracas à Vitrolles ou Orange, plus discrètement à Toulon, ont été licenciés, écartés ou écœurés la plupart des cadres intermédiaires, dans tous les services non exclusivement techniques.

M. S.

Policiers sur mesure

A Toulon, quand il s'est agi de recruter pour la police municipale, les élus d'extrême droite ont tout essayé pour contourner les règlements destinés à éviter les pratiques préférentielles. Le conseil municipal avait autorisé le maire à signer un marché en vue de la *« sélection et la préparation au concours de recrutement de policiers municipaux »*. En clair, la majorité se proposait de choisir, puis de former elle-même des candidats, avant qu'ils ne se présentent au concours officiel de recrutement. Au printemps 1996, le préfet de l'époque, Jean-Charles Marchiani, estimant que *« cette initiative de formation préalable* [rompait] *avec le principe d'égalité d'accès à la fonction publique »*, avait refusé d'avaliser la délibération. A Vitrolles, où le recrutement des nouveaux policiers est en cours, la préparation et la correction des épreuves semblent avoir été assurées uniquement par des proches du Front national.

M. Tapie « conteste » avoir rencontré M. Le Pen

Par l'intermédiaire d'un de ses avocats, Bernard Tapie a fait savoir, jeudi 8 janvier, qu'il *« conteste formellement »* avoir rencontré secrètement Jean-Marie Le Pen au lendemain du premier tour des élections législatives de mars 1993, comme l'affirme Lorrain de Saint-Affrique dans un livre à paraître le 14 janvier, *Dans l'ombre de Le Pen* (Hachette).

M. de Saint-Affrique, qui fut pendant plus de dix ans conseiller en communication du président du Front national avant d'être exclu du FN en 1994, assure que Bernard Tapie, alors ministre de la ville dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy et candidat aux législatives à Gardanne, s'est rendu à l'hôtel particulier de Jean-Marie Le Pen à Saint-Cloud, *« pour régler le cas de Gardanne »*. Les deux hommes se seraient, selon lui, entretenus en tête-à-tête pendant deux heures. Au-delà de cette polémique, *Dans l'ombre de Le Pen* apporte de nombreux éclairages sur le président du Front national, sa stratégie, ses amitiés secrètes, ses liens avec l'argent.

COMMENTAIRE

PRÉFÉRENCE FAMILIALE

On aurait tort de croire que le clientélisme dont font preuve les équipes du Front national dans leurs municipalités est anecdotique. Il est au cœur de la doctrine et de la culture politiques de ce parti, pour qui la politique consiste à discerner l'ami de l'ennemi. Gérer la cité, c'est donc, d'abord, mettre ses amis, alliés et affidés aux commandes, puis faire profiter les siens des avantages du pouvoir.

Persuadées que tous ceux qui travaillaient sous la direction des élus précédents ne pouvaient être que des « clients », les équipes Front national ont d'abord installé aux postes de direction leurs proches, familiaux et politiques. Ensuite, elles ont peuplé les services de leurs clients, qui peuvent encore être des relations de famille. Pour les autres qu'on ne peut pas si facilement licencier, statut de la fonction territoriale oblige, l'intimidation ou l'achat par les augmentations ou les faveurs symboliques peuvent faire office de politique de gestion du personnel.

Les programmes municipaux sont écrits avec un peu plus de retenue que les pamphlets, mais on lit bien dans *Mieux vivre à Toulon*, livret de propagande électorale de 1995, une dénonciation des *« élus coupés des réalités, mais pratiquant le clientélisme »*. Et dans *Allez Vitrolles, le programme de l'équipe Mégret*, édité en 1996, il est bien écrit en toutes lettres que les services municipaux deviendront *« un outil d'excellence impartial, rapide et efficace »*. Ce n'est pas cette partie du programme que les nouveaux élus ont appliquée en priorité...

Michel Samson

Jean-Louis Debré se refuse à choisir une méthode de révision constitutionnelle

CONTRAINT, par les hasards du calendrier, à s'exprimer le premier sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, Jean-Louis Debré n'a pu masquer l'embarras du RPR sur le sujet. *« Nous n'avons pas à interférer dans le choix du président de la République »*, a affirmé le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, jeudi 8 janvier, lors de la présentation de ses voeux à la presse.

Alors que, tour à tour, les principaux responsables de l'UDF, Alain Madelin, François Léotard et François Bayrou, ont dit leur préférence pour la réunion du Parlement en Congrès, au détriment d'un référendum, le mouvement gaulliste s'interdirait, ainsi, de choisir. Il est vrai qu'à la différence de ses partenaires centristes et libéraux, la famille gaulliste est partagée sur la construction européenne. Elle a désormais à sa tête l'un des principaux partisans du « non » au traité de Maastricht, Philippe Séguin, qui est, en même temps, un ardent avocat du choix, positif, fait par le peuple français lors du référendum de septembre 1992.

En pleine rénovation du RPR, il doit composer avec l'aile libérale et européenne représentée, notamment, par Edouard Balladur et ses amis, et avec le pôle dit « républicain » qu'anime Charles Pasqua, partisan d'un nouveau référendum, sans oublier qu'il revient à l'ancien président du RPR de choisir la procédure de la révision constitutionnelle. M. Séguin doit s'exprimer lui-même sur le sujet le 15 janvier, mais M. Debré n'a pas caché, jeudi, que son propos était en harmonie avec la réflexion de l'actuel président du Rassemblement. Ses déclarations avaient même valeur de message.

CONTRE UNE « RÉVISION ÉLARGIE »

« Le gouvernement – et là, c'est sa responsabilité et non pas la responsabilité du président de la République – doit éviter la tentation de profiter d'une réforme imposée par le Conseil constitutionnel du fait du traité d'Amsterdam pour bouleverser entièrement notre loi constitutionnelle et pour demander aux Français de se prononcer sur des questions qui n'ont rien à voir avec le traité », a affirmé le député de l'Eure.

M. Debré faisait allusion à diverses réformes portant sur le cumul des mandats, la parité hommes-femmes, l'indépendance du parquet. *Le RPR est donc opposé* à l'idée émise par François Hollande, *selon lequel on pourrait profiter* de l'occasion pour procéder à une révision élargie de la Constitution.

Toutefois, ainsi que l'a précisé le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici, mercredi, devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, *« le gouvernement n'a pas encore arrêté sa position »* sur l'ampleur de la révision, précisant qu'il « [évitera] *toute divergence avec le président de la République »*.

Le second message de M. Debré porte sur le calendrier. Le RPR estime que la réforme constitutionnelle ne doit pas interférer avec les élections régionales du 15 mars. *« Elle ne doit pas intervenir avant le printemps et, en tout cas, pas avant le conseil européen des 2 et 3 mai, qui doit arrêter la liste des pays qui peuvent participer à l'euro »*, a précisé M. Debré. Le RPR se donne ainsi le temps de voir venir : sa position dépendra du choix de la date et du contenu de la réforme constitutionnelle.

Jean-Louis Saux

Alain Peyrefitte en faveur du référendum

Dans un éditorial intitulé « La Voix du peuple » et publié jeudi 8 janvier, Alain Peyrefitte, sénateur (RPR) de Seine-et-Marne et président du comité éditorial du *Figaro*, se prononce pour un recours au référendum. *« L'Europe ne saurait se construire dans le dos du peuple français. L'affaire le concerne d'autant plus directement que le champ de cette limitation rejoint le sujet de l'immigration »*, affirme notamment l'ancien ministre du général de Gaulle. Faisant référence au référendum sur le traité de Maastricht qui portait sur la *« souveraineté économique »*, M. Peyrefitte ajoute que *« sur notre souveraineté de Français par rapport aux étrangers, qui est un problème tout différent, il faut aussi trancher d'une façon qui ne puisse être contestée »*. Selon *« l'esprit de notre texte fondateur »*, explique-t-il, *« la voie populaire s'impose pour les modifications majeures »* de la Constitution.

L'Assemblée nationale oublie ses clivages pour améliorer la veille sanitaire

Création d'un opérateur unique de transfusion sanguine

NI DE DROITE ni de gauche. Tout au long de la discussion générale sur la proposition de loi du Sénat sur le renforcement de la veille sanitaire, jeudi 8 janvier, à l'Assemblée nationale, les députés n'ont cessé de rappeler que la santé publique devait *« transcender »* les clivages politiques.

« Les drames du sang, de la vache folle, de l'amiante nous appellent à la raison. C'est une occasion unique, historique, pour changer de cap », a plaidé André Aschieri (RCV, Alpes-Maritimes). Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, a parfois plaisanté avec l'opposition, et Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) ne s'est pas retenu d'appplaudir le député Vert André Aschieri qui montait à la tribune.

Pourtant, le texte voté le 25 septembre par la majorité sénatoriale promettait des échanges houleux. Mercredi 7 janvier, la veille des débats, le rapporteur de la commission des affaires sociales, Alain Calmat (PS, Seine-Saint-Denis), annonçait le dépôt de plus de 200 amendements sur cette proposition sénatoriale qui vise à rationaliser le système de santé publique, et prévoit la création de plusieurs organismes : un institut de veille sanitaire qui reprend, en les élargissant, les compétences épidémiologiques du réseau national de santé publique ; un conseil national de sécurité sanitaire, interministériel, qualifié de *« coquille vide »* par le rapporteur ; deux agences de sécurité sanitaire, l'une ciblée sur les produits de santé, l'autre sur les aliments. Cette structure bicéphale a été vivement critiquée par le gouvernement, qui militait au départ pour une agence unique avant de se ranger à la proposition du Sénat.

Le déséquilibre des moyens affectés aux deux structures constituait une autre source de polémique. Le 7 janvier également, Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) informait qu'il déposerait une question préalable dès l'ouverture des discussions. Le recours à cette procédure, qui vise à *« faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer »*, risquait pourtant de froisser la majorité sénatoriale, en particulier l'UDF Claude Huriet, rapporteur de la proposition de loi au Palais du Luxembourg.

Le débat a pris un tour plus diplomatique. Jeudi matin, la commission des affaires sociales de l'Assemblée a adopté, à l'unanimité, un amendement fusionnant les établissements de transfusion sanguine en un seul opérateur national, et déposé à l'origine par M. Aschieri et par M. Mattéi. Devant la position *« ouverte »* de la commission, le député des Bouches-du-Rhône a renoncé à sa question préalable au profit d'une procédure moins brutale, le renvoi en commission.

LES « COMPÈRES »

C'est aussi une manière plus élégante de signifier aux sénateurs que leur *« texte, insuffisant, doit faire l'objet d'un examen plus approfondi »*, comme a tenté de démontrer ce professeur de médecine à la tribune, sans succès puisque le renvoi a été rejeté. Quant au gouvernement, il n'est *« pas hostile »* au principe d'un opérateur national unique en matière de transfusion sanguine, *« au contraire »*, a indiqué Bernard Kouchner, ajoutant toutefois qu'*« une expertise complémentaire reste nécessaire »*.

Les deux « compères » UDF et écologiste se sont à nouveau alliés pour demander la création d'une agence de sécurité sanitaire sur l'environnement. Auteur d'un rapport sur le lien entre la santé et l'environnement, en février 1996, M. Mattéi a longuement plaidé pour une conception universelle de la veille sanitaire. En vain.

Ou, du moins, une telle demande est *« prématurée »*, a indiqué le secrétaire d'Etat à la santé, qui a toutefois annoncé que *« le premier ministre a donné son accord pour qu'une mission parlementaire étudie cette question »*. *« C'est la meilleure façon d'enterrer l'affaire »*, a rétorqué Jean-François Mattéi. L'« entente cordiale » a quand même trouvé ses limites.

Clarisse Fabre

L'Assemblée crée une commission d'enquête sur les droits de l'enfant

LES DÉPUTÉS ont adopté à l'unanimité, jeudi 8 janvier, la proposition de Laurent Fabius créant une commission d'enquête sur les droits de l'enfant en France. Selon Jean-Paul Bret (PS, Rhône), rapporteur de la commission des affaires sociales, cette commission d'enquête devra *« faire le point sur les réalités mais aussi formuler des propositions pour mieux garantir l'exercice des droits reconnus aux enfants »*.

Dominique Gillot (PS, Val-d'Oise) a dressé la liste des initiatives prises en faveur des enfants par plusieurs membres du gouvernement. *« La protection de l'enfance maltraitée avait été déclarée grande cause nationale en 1997 »*, a répliqué Martine Aurillac (RPR, Paris). *« Nous avons toujours été actifs dans ce domaine »*, a enchaîné le député communiste Bernard Birsinger (Seine-Saint-Denis). Bernadette Isaac-Sibille (UDF, Rhône) s'est dite *« atterrée »* d'avoir constaté, à la lecture du rapport de M. Bret, que *« les mots "parents", "famille" et "adulte responsable" en étaient absents »*.

DÉPÊCHES

■ **ACCORD AVEC ISRAËL : le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Jack Lang (PS), a estimé**, mercredi 7 janvier, inopportune, dans le contexte actuel, la ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël : *« Chacun ici souhaite maintenir avec l'Etat d'Israël des relations amicales, mais nous ne pouvons pas ne pas être préoccupés par les coups portés au processus de paix »*, a affirmé M. Lang. Déjà, en mars 1997, Valéry Giscard d'Estaing avait obtenu, pour les mêmes raisons, que la ratification de l'accord avec Israël soit discutée en séance publique, en même temps qu'un accord entre les communautés européennes et l'Organisation de libération de la Palestine.

■ **LANGUE FRANÇAISE : l'Académie française s'est adressée**, jeudi 8 janvier, au président de la République pour lui *« demander* [son] *aide »* au sujet de l'appellation *« Mme la ministre »* dont usent certaines femmes de l'actuel gouvernement, et qui, selon elle, *« porte atteinte à la langue française »*. *« Les intéressées non seulement commettent à leur insu un contresens grammatical, mais, de surcroît, vont à l'encontre de la cause qu'elles croient défendre »*, le principe de l'égalité femmes-hommes dans les fonctions publiques, affirment les académiciens.

■ **HÔPITAUX : trois syndicats hospitaliers**, la fédération santé-sociaux CFDT, l'Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH) et le SNAM-HP (spécialistes, biologistes), ont vivement dénoncé, jeudi 8 janvier, lors d'une conférence de presse commune, l'*« immobilisme »* et l'*« absence de politique »* du gouvernement dans le secteur hospitalier. Ces trois syndicats, qui ont soutenu la réforme hospitalière programmée par Alain Juppé, s'en sont tout particulièrement pris à Martine Aubry, qui n'a, selon eux, *« donné aucune orientation claire en matière de protection sociale »*.

L'Assemblée nationale ou… ses clivages pour amélio… la veille sanitaire

L'Assemblée crée une com… d'enquête sur les droits de…

IMMIGRATION Le 10 décembre, Sami Naïr, conseiller au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, avait remis à Lionel Jospin un rapport *« de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires »*. Souhaitant que les ministères concernés fassent connaître leurs positions quant à la *« faisabilité »* des mesures préconisées dans le rapport, le gouvernement n'a pour l'heure pas décidé de le rendre public. ● TANT À MATIGNON que place Beauvau, on craint en outre l'impact qu'aurait la décision de recréer des flux de migrants temporaires composés notamment d'étudiants et de jeunes travailleurs des pays du Sud venant se former en France. ● CE DOCUMENT, dont le contenu est révélé par *Le Monde*, propose de négocier avec les pays du Sud des *« conventions de codéveloppement-migration »*. *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

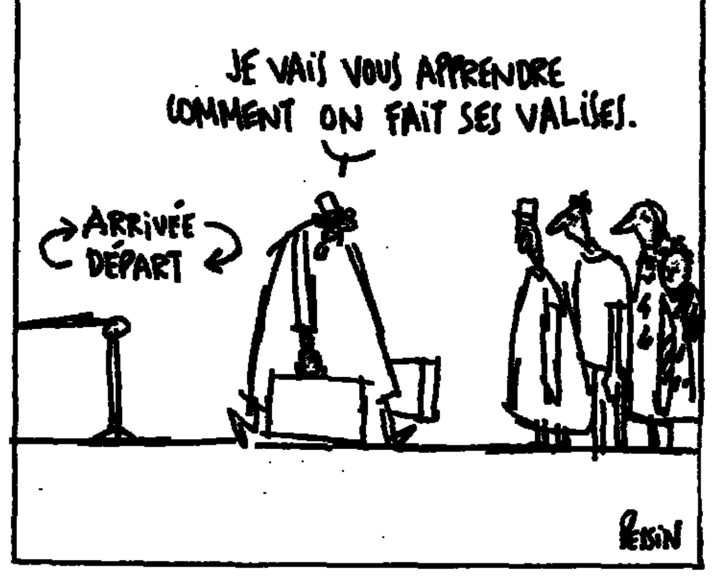
Le rapport Naïr propose de mettre l'immigration au service du développement

Remis au premier ministre, ce document, dont le contenu est révélé par « Le Monde », met le gouvernement dans l'embarras : comment promouvoir le codéveloppement sans donner l'impression de vouloir recréer des flux migratoires ?

TRANSFORMER le prétendu « problème » de l'immigration en un puissant moyen de développement et de solidarité avec les pays du Sud : telle est l'idée qui domine les quarante pages du rapport remis, le 10 décembre 1997, au premier ministre par Sami Naïr, conseiller au cabinet de Jean-Pierre Chevènement et professeur de sciences politiques à l'université Paris-VIII - Saint-Denis (*Le Monde* du 13 décembre). Pour l'heure, le gouvernement n'a pas rendu public ce document, commandé le 7 novembre par M. Jospin, préférant le qualifier de simple *« rapport d'étude »*.

L'idée de codéveloppement définie dès le début des années 80 par Jean-Pierre Cot, ministre de la coopération de François Mitterrand, consiste à faire évoluer les rapports classiques de coopération vers des relations visant un développement commun et durable. *Dans le domaine de l'immigration*, il s'agit de mettre en valeur l'intérêt commun qu'ont les pays du Nord et du Sud à maîtriser les flux et à considérer les migrants comme vecteurs de développement grâce aux compétences qu'ils peuvent transférer vers leurs pays d'origine.

La France *« doit agir sur les causes des migrations si elle veut éviter, par des mesures draconiennes, de ruiner les principes mêmes de l'Etat républicain de droit »*, écrit M. Naïr. Pour lui, *« la politique de codéveloppement n'a pas pour but de favoriser le retour des immigrés chez eux s'ils n'en ont pas la volonté. Au contraire, leur présence en France est précisément la condition de l'aide efficace aux pays d'origine. Elle n'a pas non plus pour objectif la venue de nouvelles migrations parce qu'elle ne prône en aucun cas l'ouverture tous azimuts des frontières. Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux »*.



La multiplication de micro-projets de développement gérés par les migrants, avec l'aide de l'Etat et des collectivités territoriales (région, département, ville française), et la formation en France de cadres destinés à satisfaire des besoins locaux comptent parmi les moyens utilisés. La promotion des immigrés en *« vecteurs du développement »* doit aussi faciliter leur intégration en France. Mais le codéveloppement n'est pas seulement une nouvelle forme de coopération. Il invite à remettre en cause les effets pervers de la fermeture des frontières. Cette fermeture conduit les migrants à rechercher une installation définitive, alors qu'ils préféreraient pouvoir aller et venir librement. Ils savent, en effet, que, *« s'ils quittent la France au terme d'un séjour temporaire, il leur sera difficile d'y revenir »*.

Pour sortir de cette contradiction, le rapport Naïr propose d'organiser *« la mobilité et l'alternance »*. *« C'est la seule manière*, peut-on lire dans ce document, *de limiter de façon significative la pression migratoire et l'immigration illégale qui en découle, de lui donner une réponse légale bénéfique tant pour la France que pour les pays d'origine. Cette alternance doit* (...) *relever d'une véritable politique de contingentement des flux migratoires »* qui consiste à *« faire appel à des contingents de personnes destinées à se former en travaillant en France, en vue d'un retour programmé dans le pays d'origine »*.

LE MAINTIEN DES LIENS

Dans cette perspective, Sami Naïr propose de négocier avec les pays du Sud des *« conventions de codéveloppement-migration »* impliquant non seulement les Etats, *mais aussi les collectivités territo*riales, les entreprises, les organisations professionnelles, les universités et les organisations non gouvernementales (ONG). En vertu de ces contrats, la France s'engagerait à former des cadres et des travailleurs que les pays d'origine promettraient de réaccueillir ensuite. Les conventions prévoiraient aussi d'intégrer les questions d'immigration dans les modalités de la coopération.

Chaque année, des *« contingents de codéveloppement tenant compte des besoins des pays »* seraient négociés, permettant à des jeunes travailleurs et à des étudiants de venir se former en France à condition qu'ils s'engagent à *« mettre les compétences ainsi acquises au service du développement de leur pays »*. Les étudiants bénéficieraient d'une garantie d'emploi à leur retour. Après retour, étudiants et stagiaires se verraient délivrer *« un visa de circulation de longue durée et renouvelable »*, mais ne pourraient accéder au statut de résident stable en France.

Ce système, applicable aussi aux artistes et aux immigrés acceptant de se réinstaller au pays, permettrait de *« lutter contre la fuite des compétences »* tout en maintenant les liens avec la France. Parallèlement, le rapport veut inciter l'Etat à renforcer son soutien financier aux projets de développement mis en œuvre par les associations de migrants, parfois en collaboration avec les collectivités territoriales. L'expérience menée depuis 1994 au Mali et au Sénégal devrait être étendue. Les financements attribués aux projets eux-mêmes, et non aux personnes, seraient attribués non seulement aux immigrés acceptant le retour, mais aussi à des étrangers légalement installés en France, et pourraient être prolongés par des prêts. Dans le même esprit, l'épargne des immigrés pourrait être orientée *« vers des investissements productifs »* à travers des *« instruments financiers mixtes »* permettant de pallier les insuffisances des systèmes bancaires locaux. Pour gérer l'ensemble du dispositif et mobiliser les financements nécessaires, Sami Naïr propose la création d'une *« structure interministérielle placée sous l'autorité directe du premier ministre »*. Sa mise en place serait précédée d'une série de débats publics avec les entreprises et les universités, couronnée par l'organisation, en avril, d'*« états généraux migrations-codéveloppement »*.

Philippe Bernard

Un universitaire conseiller de M. Chevènement

Conseiller technique chargé de l'intégration et du codéveloppement au cabinet du ministre de l'intérieur, Sami Naïr est professeur de sciences politiques à l'université Paris-VIII (Saint-Denis). D'origine algérienne, cet universitaire et philosophe, spécialiste des questions liées à l'immigration, a été président de l'Institut d'études et de recherches Europe-Méditerranée. Il avait estimé, en septembre 1996, dans ces colonnes, que les lois dites Pasqua de 1993 sur l'immigration n'étaient *« ni bonnes, ni justes, ni applicables dans le respect du droit »*, avant d'adopter une position plus modérée et d'expliquer qu'il était *« peu sérieux de faire de l'abrogation formelle de la loi sur l'entrée et le séjour de 1993 la question-test de la fidélité de la gauche à ses promesses »*.

M. Naïr est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Contre les lois Pasqua* (Arléa, 1997) et, avec Edgar Morin, d'*Une politique de civilisation* (Arléa, 1997), dans lequel il décrit notamment la mondialisation comme *« une guerre commerciale permanente »* et dénonce la formation d'*« un nouveau système d'élites à l'échelle mondiale »*.

Le gouvernement hésite à recréer des flux de migrants temporaires

EN MATIÈRE de codéveloppement, il est urgent de prendre le temps de la réflexion. Le mot d'ordre est bien respecté par le gouvernement depuis la remise à Lionel Jospin, voici environ un mois, du rapport Naïr. Le contenu de ce document, révélé par *Le Monde* (13 décembre 1997), n'a pas été rendu public officiellement. Il est aujourd'hui partiellement consultable sur le site internet des sans-papiers de Saint-Bernard. *« Le gouvernement n'a pour l'instant aucune position sur les propositions de Sami Naïr*, confirme-t-on à Matignon. *Il attend que les ministères concernés (affaires étrangères, coopération, affaires sociales et intérieur), actuellement consultés, se soient prononcés sur leur faisabilité. »*

La prudence officielle s'explique par le souci de ne pas relancer de polémique sur l'immigration après le débat agité à l'Assemblée nationale sur le projet Chevènement. En se rendant dans trois pays africains en décembre – Maroc, Sénégal, Mali –, M. Jospin a commencé à délivrer le message : *« Le codéveloppement est l'un des moyens qu'utilisera le gouvernement pour maîtriser les flux migratoires. »*

Ce sont surtout la hardiesse de certaines suggestions de M. Naïr et, dit-on, le caractère encore non abouti de son travail qui semblent avoir conduit le gouvernement à opter pour la discrétion. Ainsi, le ministère de l'intérieur ne voit a priori pas d'un bon œil l'idée centrale du document qui consiste à recréer des flux de migrants temporaires composés notamment d'étudiants et de jeunes travailleurs des pays du Sud venant se former en France. *« Nous voulons être certains que les personnes qui entreraient sortiraient effectivement*, se justifie-t-on à Matignon. *Nous ne pouvons lâcher l'idée dans la nature sans tester sa faisabilité et ses conséquences politiques. »*

Tout le progrès attendu du codéveloppement repose en effet sur l'organisation de mobilités nouvelles entre la France et les pays du Sud, ainsi que sur le dynamisme à *la fois économique, financier et in*tellectuel que ces mouvements doivent impulser. Une telle démarche peut être considérée comme une brèche dans le dogme de la fermeture des frontières en vigueur depuis 1974, mais elle est d'ores et déjà acceptée par nombre d'observateurs des questions d'immigration. Ne permet-elle pas de justifier un contrôle strict des départs d'étudiants qui se ferait désormais au nom de l'intérêt du pays d'origine ?

Un autre point du rapport Naïr *laisse le gouvernement sceptique*. Il s'agit de la proposition de créer une structure interministérielle placée directement sous l'autorité du premier ministre. M. Naïr n'a jamais caché qu'il en prendrait volontiers la responsabilité, ce qui a fait grincer des dents tant au Quai d'Orsay qu'au secrétariat d'Etat à la coopération. Dans l'entourage de Lionel Jospin, on s'interroge sur l'utilité d'une telle création, sans pour autant l'écarter formellement.

Les propositions concernant l'accueil des stagiaires sont reçues favorablement. Des accords sont d'ailleurs en vue sur ce point avec le Maroc et le Sénégal. De même, l'aide aux projets de migrants acceptant le retour, qui fonctionne déjà avec le Mali et le Sénégal, *pourrait être étendue au Maghreb*, à la Turquie et à la Roumanie.

PEAUFINER LES PROPOSITIONS

Mais, globalement, le rapport Naïr est jugé *« inachevé »* à Matignon, où l'on refuse de le mettre en parallèle avec le travail de Patrick Weil sur la nationalité et l'immigration qui, publié fin juillet, avait immédiatement été traduit en projet de loi. *« Les propositions sur le codéveloppement demandent à être retravaillées et négociées avec nos partenaires africains »*, estime-t-on au cabinet du premier ministre.

En tout état de cause, les précautions prises par M. Naïr pour éviter tout télescopage entre son travail et la gestion des reconduites à la frontière des étrangers recalés par la circulaire Chevènement de régularisation ne devraient pas être trahies. *« Nous ne réduirons pas le codéveloppement à un habillage des reconduites*, jure-t-on à Matignon. *Nous voulons agir à la source pour éviter de nouveaux drames des sans-papiers et faire de cette politique un axe des relations internationales relayé par l'Union européenne. »* On voit mal cependant le gouvernement se priver de la rhétorique avantageuse du codéveloppement lorsqu'il devra an*noncer à l'opinion, et gérer à partir* du printemps, plusieurs dizaines de milliers de reconduites à la frontière.

Entre-temps, l'épais dossier de la réforme du système français de coopération devrait avoir été traité avec l'annonce prévue dès la fin du mois de janvier de la réorganisation de la politique africaine de la France. Le codéveloppement devrait être partie prenante de cette réforme au même titre que l'audiovisuel extérieur, l'aide militaire et la coopération culturelle, scien*tifique et technique. Mais les véri*tables arbitrages devraient intervenir plus tard. Le gouvernement se donne encore un mois pour peaufiner sa doctrine sur la base des propositions de M. Naïr. Ensuite, d'ici à l'été, devrait débuter la négociation des conventions de codéveloppement avec les pays d'émigration, tandis que serait défini le cadre administratif d'accompagnement. On saura alors si le rapport Naïr était destiné à sortir du tiroir où il se trouve aujourd'hui confiné.

Ph. Be.

M. Jospin s'apprête à réformer la politique de coopération

LE RAPPORT demandé à Sami Naïr est l'un des éléments d'une vaste réflexion lancée par le gouvernement Jospin pour rationaliser la politique française de coopération culturelle et technique et d'aide au développement. L'une des ambitions de cette démarche, parmi beaucoup d'autres, était en effet d'articuler certains aspects de cette politique avec la nouvelle politique de l'immigration.

Annoncée dès l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, la réforme de la coopération aura donné lieu à d'homériques, bien que discrètes, batailles politiques et administratives. Elle devrait faire l'objet dans quelques jours d'une réunion d'arbitrage interministérielle, présidée par le premier ministre, et être finalement présentée, en principe, lors du dernier conseil des ministres du mois de janvier.

L'*objectif* est de rendre plus efficace cette partie de l'action extérieure de la France qui relève aujourd'hui de centres de décisions multiples : secrétariat d'Etat à la coopération ; ministère des affaires étrangères ; ministère de l'économie et des finances, qui, par la tutelle qu'il exerce sur la Caisse française de développement, gère la plus grosse partie de l'aide ; Elysée enfin, qui, comme de tout temps, intervient directement dans les affaires africaines.

Au départ, deux approches surtout étaient en concurrence. L'une était la création d'un grand ministère du développement qui aurait hérité notamment des prérogatives *du secrétariat* d'Etat à la coopération, rue Monsieur, et d'une partie de celles du ministère des affaires étrangères. Elle avait les faveurs de membres du Parti socialiste qui voyaient là, notamment, un moyen de redonner au gouvernement une emprise sur la politique africaine de la France.

LA « PRIORITÉ AFRICAINE »

Elle avait les faveurs aussi, pour d'autres raisons, de ceux qui ont assumé le secrétariat d'Etat de la rue Monsieur : non seulement son actuel titulaire Charles Josselin, mais aussi son prédécesseur, Jacques Godfrain, qui rappelait récemment publiquement l'engagement pris par Jacques Chirac il y a quelques années de s'opposer à la disparition du ministère de la coopération. Cette position a cependant été vaincue dès le début des discussions par l'opposition de l'Elysée et par celle du ministère des affaires étrangères.

L'autre approche qui l'a emporté est celle d'un *« rapprochement »*, comme on dit pudiquement, entre la coopération et le ministère des affaires étrangères, en fait d'une intégration de la Rue Monsieur au Quai d'Orsay, avec fusion progressive des budgets.

Cette option de base ayant été acquise, l'Elysée ayant veillé par ailleurs à ce que *« rien ne se fasse au détriment de la priorité africaine »*, *comme on dit dans l'entourage du* président de la République, restaient à définir les compétences respectives du quai d'Orsay et de Bercy, qui se partageront la tutelle de la Caisse française de développement, laquelle devrait changer de nom et s'appeller Agence française du développement. Enfin, pour laisser aux dirigeants africains un interlocuteur privilégié dans cet ensemble réformé, un poste de ministre délégué à la coopération devrait être créé. Ce sera, comme le suggérait récemment le président du Gabon, Omar Bongo, l'équivalent du ministre délégué aux affaires européennes. Mais ce sera comme lui un ministre sans administration et sans budget.

Claire Tréan



M. Garaudy comparaît pour « complicité de contestation de crimes contre l'humanité »

ROGER GARAUDY défend-il des thèses révisionnistes ou poursuit-il un vieux et long combat contre tous les intégrismes ? Cette question était dans tous les esprits, jeudi 8 janvier, lorsque le philosophe, âgé de quatre-vingt-quatre ans, s'est présenté devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, où il comparaissait pour *« complicité de contestation de crimes contre l'humanité »*, *« diffamation à caractère racial »* et *« provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciales »* en compagnie de Pierre Guillaume, l'éditeur de son livre *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*.



PROCÈS

Roger Garaudy doit s'expliquer sur des passages de l'ouvrage dans lesquels il dénonce l'exploitation de ce qu'il appelle les *« mythes théologiques »* et les *« mythes du XXe siècle »* – notamment l'Holocauste – en faveur des *« sionistes »* et de *« l'Etat d'Israël »*. Paru une première fois en décembre 1995 dans la revue révisionniste *La Vieille Taupe*, dirigée par Pierre Guillaume, l'ouvrage a été publié quelques mois plus tard à compte d'auteur. Cinq procédures ont été engagées contre le philosophe après les plaintes de plusieurs associations de déportés ainsi que de la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) et du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

ANCIEN RÉSISTANT

Malgré sa fatigue, Roger Garaudy semble déterminé. *« J'ai l'impression d'être invité à un procès pour un livre que je n'ai pas écrit*, explique-t-il. *On me dit que ce serait un appel à l'antisémitisme, à la haine raciale. Mes adversaires font la confusion entre le judaïsme, qui est une religion que je respecte, et le sionisme, qui est une politique que je combats. »* Il se lance alors dans la lecture de certains passages de son ouvrage qui, à l'en croire, prouve qu'il n'est pas antisémite : *« Le dessein monstrueux d'Hitler »*, *« Tel fut le martyrologe des déportés juifs esclaves »*, *« L'assassinat d'un seul innocent, qu'il soit juif ou qu'il ne le soit pas est déjà un crime contre l'humanité »*...

Le président, Jean-Yves Montfort, écoute attentivement avant d'interpeller le prévenu. *« Il y a pourtant des différences entre les deux éditions de votre livre. Dans la deuxième, les noms de Robert Faurisson et de Paul Rassinier* [deux historiens révisionnistes] *ont disparu. Comme si vous vouliez gommer toute compagnie peu honorable, rendre le livre plus présentable. Je me trompe ? »* *« Oui*, répond Roger Garaudy. *Je ne voulais pas décentrer ce livre. Il a été traduit dans vingt-trois pays différents, je ne souhaitais pas l'encombrer de noms inconnus ailleurs qu'en France. Je crois que toute ma vie dit le contraire de ce qu'on me reproche. »*

Ancien résistant déporté au Sahara, ancien marxiste, ancien chrétien, aujourd'hui converti à l'islam, le philosophe veut démontrer qu'il est *« resté fidèle au rêve de* [ses] *vingt ans »* : *« L'unité des trois religions sémites. »* *« Mon propos n'est pas de discuter du nombre de morts de l'Holocauste, mais de démontrer que c'est la politique sioniste qui engendre une nouvelle vague d'antisémitisme. Dans la revue* Révision, *on m'a traité de carpette en affirmant que c'est tout le judaïsme qu'il fallait condamner. »*

Les explications du prévenu ne semblent pourtant pas convaincre les avocats des parties civiles pour lesquels le livre mis en cause va au-delà de la simple critique du mouvement sioniste. Dans le public, se retrouvent côte à côte des militants d'extrême gauche et d'extrême droite, des jeunes affublés de l'écharpe palestinienne, mais aussi des révisionnistes connus, comme Robert Faurisson et Henri Roques.

Acacio Pereira

Matignon estime que des « faux grossiers » ont été produits dans l'« affaire Saint-Aubin »

La thèse d'une bavure des services secrets lors de la mort de ce jeune homme, dans un accident de la route en 1964, est démentie

L'« affaire Saint-Aubin », du nom de ce jeune homme, mort dans un accident de la route en 1964 connaît ses ultimes soubresauts. En novembre 1997, un ancien de l'OAS a présenté à sa mère, Andrée Saint-Aubin, des photocopies de documents accréditant, selon lui, un attentat manqué des services secrets français. Après avoir fait étudier ces éléments, Matignon considère qu'il s'agit de *« faux grossiers »*. Il s'en tient à la thèse d'un accident provoqué involontairement par un camion militaire.

DEUX JEUNES gens morts dans un accident de la route en 1964... Une enquête verrouillée, la justice prise en faute... Trente-trois années de joutes médiatiques pour une famille de bijoutiers dijonnais... L'affaire Saint-Aubin échappe à la logique du temps et de l'oubli. Elle ressurgit régulièrement, de manière plus ou moins retentissante. Andrée Saint-Aubin, la mère du conducteur, n'a jamais cessé de lutter, malgré la mort de son mari en 1994. Cette femme de soixante-dix-neuf ans, intarissable sur les moindres points du dossier, croit que son fils et la jeune fille qui l'accompagnait ont été victimes d'une *« bavure »* des services secrets. Reste à le prouver. Or toutes les démarches entreprises en ce sens sont demeurées vaines.

Andrée Saint-Aubin est restée telle que les journaux la décrivaient dans les années 60 : distinguée, vive d'esprit, toujours souriante. Bien sûr, elle avoue sa lassitude à entendre le rappel des faits, mille fois répété. Elle voudrait que les journalistes de 1997 lui apportent enfin de nouvelles informations. Des preuves, surtout. Mais son histoire a connu tant de rebondissements qu'elle oblige à un retour au 5 juillet 1964.

TÉMOIGNAGE RECUSÉ

Ce jour-là, son fils Jean-Claude, vingt-trois ans, et une jeune fille prénommée Dominique trouvent la mort dans un accident de voiture à Puget-sur-Argens (Var). La Volvo immatriculée en Suisse s'écrase contre un platane, au lieu-dit Les Esclapes. Les gendarmes concluent à une sortie de route. Les parents, eux, ont le sentiment que leur fils n'a pu perdre ainsi le contrôle du véhicule. D'autant qu'un témoin affirme avoir vu un camion militaire débouler d'un chemin, percuter la Volvo puis s'enfuir, suivie d'une 203 Peugeot noire. Las, les enquêteurs récusent ce témoignage.

Persuadés qu'on leur cache la vérité, les parents finissent par se convaincre qu'il s'agit d'une confusion. Selon eux, les services secrets auraient eu pour mission d'éliminer un avocat, Jean Méningaud, proche l'OAS – organisation favorable à l'Algérie française – qui devait justement emprunter cette route à bord d'une Volvo immatriculée en Suisse. Les agents se seraient donc trompés de cible.

Voilà les Saint-Aubin entraînés dans un interminable combat. Les obstacles ne manquent pas : rapports dissimulés, registres falsifiés, faux procès-verbal des douanes... Des années durant, ils réclament la *« vérité »*. Mais la justice ne veut pas entendre parler d'un camion militaire. Un juge ira jusqu'à qualifier ces notables, honorablement connus à Dijon, de *« déséquilibrés »*.

Sollicitée par le couple en 1981, la chancellerie s'étonne que leur dossier ait disparu du tribunal d'Aix-en-Provence depuis 1978 ! Le garde des sceaux, Robert Badinter, charge alors ses services de le reconstituer. Pour la première fois, l'autorité judiciaire va reconnaître que *« l'accident »* a été *« provoqué par la manœuvre imprudente d'un camion militaire »*. Les militaires fautifs auraient tout fait pour dissimuler leur responsabilité. Malgré tout, la chancellerie écarte la thèse de l'attentat manqué. La collision était accidentelle.

Les Saint-Aubin avaient donc partiellement raison. En 1990, le médiateur de la République, Paul Legatte, décide de leur accorder 500 000 francs en réparation du *« mauvais fonctionnement de la justice »*. L'affaire n'est pas terminée pour autant car Mme Saint-Aubin demeure persuadée que l'accident était prémédité. Elle veut établir, même symboliquement, la responsabilité de l'Etat.

C'est dans ce contexte qu'un nouveau personnage entre en scène fin 1993. Michel Enaud, cinquante-deux ans, se présente comme un ex-sympathisant de l'OAS. Président d'une petite amicale d'anciens parachutistes basée à Toulouse, il prétend détenir quatre documents prouvant que l'armée voulait éliminer Méningaud et aurait donc commis une erreur. Selon lui, ces documents auraient été dérobés en 1991 dans une caserne paloise par un certain *« capitaine Ribert »*.

QUATRE DOCUMENTS

Etonnant parcours que celui de Michel Enaud. Engagé volontaire dans les commandos de l'air en novembre 1959, il n'est resté que trois ans dans l'armée, au grade de deuxième classe. Un passage marqué par son engagement dans l'OAS. En 1962, l'armée n'a pas renouvelé son contrat. De multiples déboires judiciaires, notamment pour *« vol avec effraction, abus de confiance et escroquerie »*, lui ont ensuite valu divers séjours en prison. Cet ancien garde du corps de Brigitte Bardot a également dirigé une revue, *La Voix des Paras*, en butte à des difficultés financières.

Détient-il des pièces décisives ? Soucieux d'éviter toute poursuite, il exige des *« garanties »* pour les dévoiler. Après divers rebondissements, il faut attendre l'automne 1997 pour que l'histoire s'accélère. Le 23 octobre, son avocat écrit au garde des sceaux, Elisabeth Guigou. Enaud serait disposé à révéler ses *« renseignements »* à condition de ne pas être *« inquiété »*.

Fin novembre, alors que Mme Guigou tarde à répondre, il accepte tout de même de montrer trois des quatre documents à Mme Saint-Aubin. Rendez-vous est pris dans un café de Châlon-sur-Saone. La vieille dame vient avec son deuxième fils et un ami. Dans une mise en scène digne d'un film policier, ils rencontrent des émissaires de M. Enaud, trois hommes très méfiants. L'un d'eux joue les guetteurs, tandis qu'un autre s'attable avec eux. Le troisième sort chercher des photocopies des documents. Les Saint-Aubin ont juste le droit de les recopier à la main. *« Jamais nous n'avons été aussi près du but »*, se réjouit Mme Saint-Aubin, toujours aussi dynamique.

Ces textes, *tels qu'ils ont été* recopiés, n'ont pas encore été rendus publics mais *Le Monde* a pu les consulter. A première vue, il s'agirait d'ordres de mission signés par un général, les 4 juin, 20 juin et 2 juillet 1964, à destination d'un capitaine de la garnison de Fréjus. Les instructions sont claires : *« Intercepter et neutraliser Méningaud Jean (...) au lieu-dit "les Esclapes", Puget-sur-Argens. »* Autrement dit, abattre l'avocat. En bas à gauche, apparaissent les noms des personnes informées de la mission : un préfet, un responsable des services secrets, un ministre gaulliste, un avocat, un commissaire de police et même un caïd du *Milieu* ! Rien que des personnages souvent cités comme des acteurs de la lutte contre l'OAS. Des hommes-clés de cette époque tourmentée.

MANIPULATION ?

Si ces documents étaient authentifiés, nul doute qu'il s'agirait d'une affaire d'Etat. Pour en savoir davantage, Andrée Saint-Aubin a écrit au ministre de la défense, Alain Richard, en lui demandant de se prononcer sur ces *« ordres de mission »*. Or, selon de bonnes sources, le doute n'est pas permis : ce sont des *« faux grossiers »*. L'indice le plus flagrant concerne l'en-tête *« Ministère de la défense »* alors qu'en 1964 l'intitulé exact était *« Ministère des armées »* ! D'autre part, le numéro d'immatriculation attribué à la Volvo de Méningaud est manifestement erroné. Enfin, élément plus subjectif, on voit mal comment un ordre secret aurait pu être diffusé à au moins huit personnes, dont cinq civils.

Devant la nécessité de répondre à Mme Saint-Aubin, une réunion s'est tenue récemment à Matignon, avec des représentants des ministères de la défense et de la justice. Après vérification, les services de M. Jospin ont décidé de n'accorder *« aucun crédit »* aux documents, *« ni dans la présentation ni dans la formulation »*. L'existence d'un *« capitaine Ribert »* est également mise en doute. Matignon s'en tient à la thèse d'un accident provoqué involontairement par un camion militaire. Un accident que l'armée aurait longtemps essayé d'étouffer. Pas d'attentat, donc.

Faut-il conclure à une manipulation orchestrée par Enaud ? Aurait-il cherché à « mouiller » des adversaires de l'OAS ? Sollicité par *Le Monde*, il a paru décontenancé : *« Des faux ? Je ne vois pas... Je ne sais pas... Le capitaine existe et ses documents sont d'époque. J'ai pu en faire des photocopies. A notre avis, ils sont très crédibles. Enfin, vous savez, on n'est jamais sûr à 100 %... S'il y a eu manipulation, je ne vois pas dans quel but. En tout cas, mon équipe n'y est pour rien. On essaie de nous faire passer pour des farfelus ! »* De son côté, Mme Saint-Aubin avoue sa *« déception »*. *« C'est monstrueux. Pourquoi auraient-ils fait cela ? »*, se demande-t-elle à propos des Toulousains.

Après cet épisode rocambolesque, dont la principale victime est Mme Saint-Aubin, il reste à savoir si l'affaire est close. Dans un courrier adressé le 16 juillet 1997 à M. Jospin, la vieille dame sollicitait la levée du secret-défense sur l'ensemble du dossier. Lorsque la future « commission du secret de la défense nationale », instance créée à l'initiative du gouvernement, sera opérationnelle, elle sera habilitée à donner son avis sur la question. A condition, évidemment, qu'une partie du dossier soit effectivement couvert par le secret-défense, ce qui reste à établir. A condition, aussi, que la commission soit saisie par un magistrat, dans le cadre d'une enquête. Or il n'y a plus aucune procédure en cours dans cette affaire. Cette fois, la fin du feuilleton paraît proche.

Philippe Broussard

Vingt-six décisions de justice

L'affaire Saint-Aubin est l'un des plus longs feuilletons judiciaires du siècle, avec pas moins de neuf procédures et vingt-six décisions de justice entre 1964 et 1990. Ce dossier, abondamment traité dans nos colonnes, a marqué la carrière de nombreux enquêteurs. Ainsi, *Le Monde* a sollicité le témoignage du responsable de l'enquête initiale, l'officier de gendarmerie Robert Mion. En 1964, il dirigeait la brigade de Fréjus, et le sérieux de son enquête sur l'implication éventuelle d'un camion militaire avait été contesté. Son épouse nous a fait savoir qu'il ne souhaitait plus s'exprimer sur ce sujet : *« Y en a marre de cette affaire ! Marre, marre, marre... Ces gens-là sont fous ! Mon mari a déjà tout dit ! »*

Les syndicats d'enseignants divisés sur la réforme du lycée

LA CONSULTATION nationale intitulée « Quels savoirs enseigner dans les lycées ? » et présentée, jeudi 8 janvier, par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, et Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire (*Le Monde* du 9 janvier), divise les syndicats d'enseignants. Regrettant de n'avoir *« jamais été consultés, ni sur la pertinence, ni sur le contenu de l'opération ministérielle »*, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU) – majoritaire aux dernières élections professionnelles – et le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FSU) expriment de nombreuses réserves sur les conditions du débat.

Ces deux organisations considèrent que le dispositif adopté ne garanti pas *« un débat large et approfondi sur des questions de fond »*. Néanmoins, le SNES et le SNEP appellent les personnels à s'engager dans la consultation et à agir partout *« pour transformer les conditions du débat et de sa transparence »*.

De son côté, le Syndicat national autonome des lycées et collèges (Snalc-CSEN) n'hésite pas à dénoncer *« la supercherie de la prétendue consultation sur les lycées conçue pour induire de force des conclusions déterminées à l'avance »*. Le Snalc, ainsi que le syndicat Force ouvrière des lycées et collèges (SN-FO-LC), se disent persuadés que cette opération a pour cible le baccalauréat. *« Les ministres veulent s'attaquer à la clé de voute du système d'enseignement »*, s'insurge le SN-FO-LC.

En revanche, le Syndicat des enseignants (SE-FEN), tout comme le SGEN-CFDT, approuvent cette consultation. Le SE-FEN *« se félicite du lancement de ce débat »* mais demande au ministre *« de prendre tous les dispositions pour que les résultats de cette consultation ne terminent pas dans un tiroir »*. Enfin, la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) annonce qu'elle *« prendra part au débat »* mais *« regrette que le questionnaire des élèves ne concerne pas la vie au lycée »*.

Sandrine Blanchard

Une proche de Roland Dumas mise en examen dans l'« affaire » des frégates de Taïwan

ANCIENNE collaboratrice du groupe Elf Aquitaine, puis de Roland Dumas, Christine Deviers-Joncour s'est vu notifier, jeudi 8 janvier, une nouvelle mise en examen, du chef de *« complicité de tentative d'escroquerie »*. Incarcérée depuis le 7 novembre, à la suite de la mise en évidence d'une série d'avantages qui lui avaient été consentis par le groupe Elf, en France et en Suisse, Mme Joncour est désormais soupçonnée d'avoir pris part, en 1991, à une manœuvre destinée à soutirer à la société Thomson une commission de quelque 150 millions de francs, en marge de la vente de six frégates équipées à Taïwan (*Le Monde* du 27 février 1997).

Un réseau d'intermédiaires, dissimulé derrière une société suisse et vraisemblablement dirigé par Alfred Sirven, ancien directeur d'Elf aujourd'hui en fuite, avait revendiqué un pourcentage du marché (dont le total avoisinait 12 milliards de francs), pour prix d'une *« intervention »* dont les dirigeants de Thomson ont toujours contesté la réalité. L'ex-PDG du groupe d'électronique, Alain Gomez, ayant refusé de payer, la société suisse avait engagé une procédure arbitrale à Genève. Or Mme Joncour a reconnu, devant le juge Eva Joly, avoir perçu sans attendre, au début de 1992, une somme totale de 59 millions de francs sur un compte suisse, dont une partie a servi à l'achat d'un luxueux appartement parisien, payé 17 millions.

Il semble établi que ces fonds furent libérés sur l'ordre d'Alfred Sirven, mais l'enquête n'a pas encore *déterminé s'ils furent ou non extraits* de la caisse d'Elf. Les enquêteurs ignorent surtout pour quelle raison Mme Joncour, alors chargée par Elf d'une mission de *« relations publiques »* auprès de M. Dumas, ministre des affaires étrangères, encaissa une telle somme, avant même que Thomson ait consenti à payer la commission espérée (*Le Monde* du 5 décembre 1997).

H. G.

M. Le Pen mis en examen pour ses propos sur le « détail de l'Histoire »

LE JUGE D'INSTRUCTION parisien Jean-Paul Valat avait, dans le courant du mois de décembre, mis en examen le président du Front national pour *« contestation de crimes contre l'humanité »*. Jean-Marie Le Pen avait réaffirmé que les chambres à gaz étaient un *« détail de l'Histoire de la Seconde guerre mondiale »*. ». Sa mise en examen lui a été notifiée par écrit, après l'ouverture de l'information judiciaire le 17 décembre. M. Le Pen avait tenu les propos incriminés le 5 décembre, à Munich, lors de la séance de promotion du livre que lui a consacré l'ancien Waffen SS Franz Schoenhuber. Des déclarations identiques ont déjà valu au président du Front national d'être condamné par le juge des référés de Nanterre à verser de 1 à 100 000 francs de dommages et intérêts à onze associations d'anciens déportés.

DÉPÊCHES

■ **DROGUES : l'association Act Up-Paris se *« réjouit »* des propos de Johnny Hallyday** dans *Le Monde* sur sa consommation de cocaïne. Jeudi 8 janvier, l'association a indiqué qu'*« il n'est pas si fréquent qu'une personnalité témoigne publiquement de pratiques proscrites par la loi de 1970 »* et estime que son combat *« contre une loi qui criminalise les usagers de drogues a tout à gagner à de telles déclarations »*.

■ **JUSTICE : deux anciens membres du cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur entre 1993 et 1995, ont été condamnés**, mercredi 7 janvier, à 50 000 francs d'amende chacun par le tribunal correctionnel de Paris pour *« atteinte à l'égalité des candidats dans les marchés publics »*. François Marzorati et William Abitbol avaient attribué près d'un million de francs de marchés sans appel d'offres à une société de production de film.

■ **CORSE : un attentat à l'explosif a détruit**, vendredi 9 janvier, au matin, à Ajaccio (Corse-du-Sud) un garage appartenant à Gilbert Casanova, président de la Chambre de commerce et d'industrie et l'un des chefs de file nationalistes du MPA (Mouvement pour l'autodétermination). M. Casanova a été réélu, jeudi 8 janvier, à la tête de l'organisme consulaire. Par ailleurs, une agence de l'ANPE à Bastia a été, jeudi soir, la cible d'un attentat à l'explosif qui a provoqué des dégâts de moyenne importance et n'a pas fait de blessés.

■ **JUSTICE : Miguel Mellick, fils de l'ancien ministre (PS) Jacques Mellick, a été mis en examen**, mercredi 7 janvier à Béthune (Pas-de-Calais), pour *« abus de biens sociaux »*. Il est soupçonné d'avoir usé des fonds d'une société de livraison de médicaments dont il est l'actionnaire principal, notamment pour payer des réparations sur un avion, à hauteur de 700 000 francs. M. Mellick avait déjà été mis en examen, en octobre, pour *« escroquerie »* dans une affaire de trafic de médicaments entre la Belgique et la France.

Me Varaut accuse les parties civiles d'utiliser des « procédés totalitaires »

Dans une plaidoirie avant l'heure, le défenseur de Maurice Papon a rappelé qu'il n'y avait en droit pénal ni « culpabilité par amalgame » ni « responsabilité collective ». La cour d'assises de Gironde a achevé l'examen de l'organisation du convoi du 26 août 1942

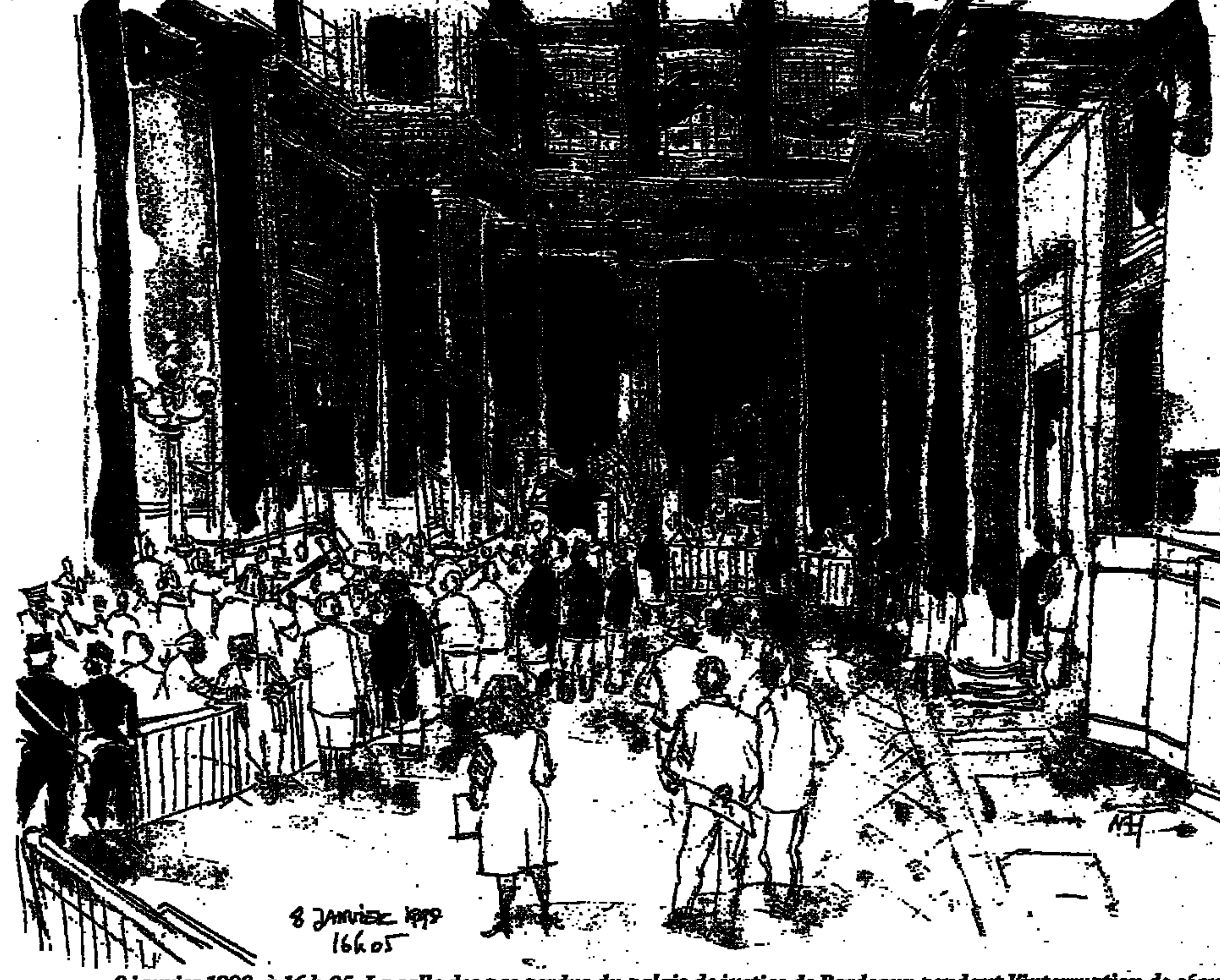
BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Me Jean-Marc Varaut ne veut pas être *« une feuille de salade pour la décoration d'un sandwich judiciaire »*. Jeudi 8 janvier, l'avocat de la défense demande instamment que ses confrères de la partie civile respectent enfin la règle procédurale, souvent mise à mal, selon laquelle la parole revient à la défense en dernier. Après la multiplicité des questions, qui a confiné ces derniers jours à l'enlisement du procès (*Le Monde* du 9 janvier), l'avocat achève l'examen de l'organisation du convoi du 26 août 1942.

« Nous avons assisté à une sorte de happening, de danse du scalp, gronde Me Varaut. *La confusion s'est ajoutée à l'ignorance sur les conditions exactes de la préparation du convoi. »* Dans un prétoire silencieux, l'avocat met en garde contre les sarcasmes et les ricanements qui, régulièrement depuis le début du procès, jaillissent des bancs du public et des parties civiles. Il dénonce le *« procédé totalitaire »*, selon lui, des avocats qui lui font face. *« Hier, nous avons entendu vingt fois les mêmes affirmations : "vous avez rassemblé les enfants", "vous avez constitué le convoi" »*. Me Varaut affirme : *« Rien n'est dans le dossier. C'est un vieux procédé totalitaire* (...) *que de dire la même chose* [à un accusé] *jusqu'à ce qu'il apparaisse coupable. »*

Peu de temps avant lui, secoué par les critiques, Me Gérard Boulanger a estimé qu'*« il n'était plus nécessaire d'interroger M. Papon »*, faisant frémir nombre de ses confrères. Il a précisé : *« Nous avons affaire à un système de défense paranoïaque, où chaque séquence a sa logique interne, mais où le tout aboutit à un monstre incrédible. »* Dans un élan réducteur, l'avocat a suggéré que tout serait dit si l'on remplaçait, dans le témoignage d'André Frossard visionné la veille, *« Barbie par Papon et Parti nazi par Etat français »*.

Au quarante-troisième jour du procès, Me Varaut rassemble donc ses idées dans une intervention soutenue telle une plaidoirie d'étape. L'avocat veut à nouveau *« circonscrire la problématique pénale » : « Il n'y a pas en droit pénal de culpabilité par amalgame, pour l'exemple, pour le compte d'autrui. Ni de responsabilité collective. »* Puis il assure : *« Nous assistons avec la même émotion au chemin de croix des victimes. Nous sommes tous pénétrés de culpabilité. »*



8 janvier 1998, à 16 h 05. La salle des pas perdus du palais de justice de Bordeaux pendant l'interruption de séance. Au fond, derrière la statue de Montesquieu, l'accès à la salle vidéo.

Alors, l'avocat examine avec son client la demi-douzaine de documents relatifs au convoi en question, signés *« pour le préfet régional, le secrétaire général »* Maurice Papon. Me Varaut observe que certaines de ces pièces apparaissent dans des procédures de procès d'après-guerre, menées notamment contre les responsables allemands – le gestapiste Dohse, condamné à six ans de prison, le SS Luther, chef de la police allemande à Bordeaux, condamné à cinq ans. En 1981, *« on a dit que ces pièces étaient dissimulées. Elles étaient dans la main du ministère public en 1947 ! »*.

Dans un duo bien réglé, l'accusé, feuille en main, répond maintenant aux questions de son avocat. Le 21 août 1942, les Allemands informent Pierre Garat, chef du service des questions juives, qu'un convoi devra partir le 26. *« Je ne suis que le relais* [de cette information] *vers le préfet, qui seul a autorité sur la police et la gendarmerie »*, dit Maurice Papon. Puis il relève, dans les courriers qui sont retenus contre lui, les passages qu'il estime à décharge : la *« proposition »* faite aux Allemands, le 8, de libérer les mineurs de moins de vingt et un ans, les *« réserves sur la participation française »* signifiées aux mêmes Allemands et rapportées, le 22, au gouvernement de Vichy. Il conclut : *« Je ne suis pas intervenu par un acte positif dans la préparation du convoi du 26 août. »*

L'accusé revient sur le transfert des enfants, exemptés de déportation en juillet, mais ramenés au camp de Mérignac en août : *« Je n'ai pas été l'acteur des retours sollicités, spontanés ou requis. Je n'ai malheureusement rien su et je ne sais toujours pas comment ont pu revenir les enfants. Ce que nous savons aujourd'hui donne de la situation un accent dramatique et douloureux, et j'ai le regret poignant, peut-être, de n'avoir pas pris à l'époque certaines initiatives pour s'opposer à ces faits. Mais j'ai la conscience de n'avoir pas été le complice de leur départ vers Drancy. »*

> **Interné à Mérignac en 1942; René Jacob affirme qu'il a entendu d'un employé du camp : « Pauvres de vous ! Avec le nouveau secrétaire général, vous n'allez pas être de la fête »**

Me Varaut reprend la parole pour remettre en cause la vision historique des accords Oberg-Bousquet de juillet 1942 par lesquels il a été décidé que l'administration et la police françaises participeraient aux déportations. A propos de ce *« marchandage humain »*, le conseil de l'accusé conteste la notion d'*« accords »* qui sous-entend, commente-t-il, une décision *« librement passée entre des parties égales »*, au motif qu'elle omettrait la contrainte allemande. Enfin, *« en désaccord avec la thèse officielle »*, il soutient que le souhait de Vichy de soustraire les juifs français aux déportations explique, *« pour une part »*, *« le faible pourcentage »* de juifs déportés en France (un quart de la communauté juive, selon les travaux de l'historien et avocat Serge Klarsfeld, qui estime que les trois quarts restants *« doivent essentiellement leur survie à la sympathie sincère de l'ensemble des Français »).*

Puis s'approchent des parties civiles. Certains, comme Armand Bénifla, ont déjà déposé pour le convoi de juillet. D'autres, comme Juliette Benzazon (*voir ci-dessous*), René Jacob, un Lorrain de soixante et onze ans, ou Thérèse Stopnicki, soixante-six ans, témoignent pour la première fois. Interné à Mérignac en 1942, René Jacob affirme qu'il a entendu d'un employé du camp : *« Pauvres de vous ! Avec le nouveau secrétaire général, vous n'allez pas être de la fête. »* Mais, sur d'autres points, le président note *« un certain nombre de distorsions »* dans sa déclaration.

Thérèse Stopnicki parle au nom de ses sœurs, Nelly et Rachel, cinq et deux ans, qui font partie de ces enfants qui ont échappé à la rafle de juillet, ont été accueillis dans une famille, mais ont été ramenés par taxi en août à Bacalan, l'annexe du camp de Mérignac. *« Je n'ai pas fondé de famille. Dans chaque enfant, c'était mes sœurs que je revoyais »*, dit Thérèse Stopnicki. En 1988, elle a pu rencontrer la femme qui s'est occupée, *« comme une seconde maman »*, de Rachel et Nelly, Mme Deszieux. La cour a ordonné une expertise médicale pour savoir si cette personne pourrait prochainement être en mesure de témoigner. *« Elle m'a dit que le garde-champêtre était venu et lui avait donné un avis de la préfecture pour qu'elle ramène les enfants à Bordeaux »*, dit la partie civile.

Maurice Papon répète qu'il n'a *« pas été mêlé au rapatriement des enfants »*, puis il rappelle que les photos des enfants Stopnicki furent celles qu'il rejeta par un geste qui fit couler beaucoup d'encre à la suite d'un entretien avec le journaliste Paul Amar, le 28 janvier 1997 sur TF 1. *« Il avait été convenu de ne produire aucun document,* dit Maurice Papon. [Paul Amar] *n'a cessé de me provoquer en lançant des papiers et j'ignorais qu'il y avait des photos. Je l'ai remis à sa place par ce geste* [qui] *visait l'obstination déloyale de ce journaliste. » « Il a dit : "Arrêtez votre cinéma !" »*, ajoute Thérèse Stopnicki. *« Un film d'horreur produit par les nazis et mis en scène par Maurice Papon ! »*, ironise Me Arno Klarsfeld.

Sont alors projetées deux photos en médaillon. Une enfant timide et un bébé joufflu. *« J'ai un gros, gros problème »*, dit encore Thérèse Stopnicki. Et, évoquant Maurice Papon : *« De respirer le même air que lui. »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Juliette Benzazon : « Je pense que j'étais faite pour venir vous parler »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Sa voix enrobe le prétoire d'un accent inimitable. Chaud, chantant, qui est celui, à Bordeaux, du quartier de Mériadeck. Partie civile, Juliette Benzazon, soixante-huit ans, brocanteuse à la retraite, est immanquable au premier rang. *« Je pense que vous avez remarqué que je suis là tous les jours »*, dit-elle au président, qui acquiesce en souriant.

Cheveux blanc-bleu, larges lunettes, tailleur sombre, Juliette Benzazon a cette parole fluide et intarissable des gens qui parlent, du rire aux larmes, avec leur cœur. *« Ça se passait en 1942, j'avais douze ans. »* Elle dit sa famille *« unie »*, son quartier *« solidaire » : « Un vrai village », « une humanité de* gens *»* (*Le Monde* du 17 décembre). *« C'est pour ça que M. Papon, enfin... je veux pas dire spécialement M. Papon... la préfecture faisait des rafles la nuit. La journée, c'était plus difficile. »*

Puis sa voix se froisse. Elle raconte l'étoile jaune, la première fois. *« A l'école, on me regardait comme un chien battu. »* Elle se ressaisit, s'emporte. Pense-t-on aux conséquences ? Désignant Maurice Papon : *« Et l'on ne voit aucun regret* (...). *Il ne pense même pas aux enfants ! » « Personne ne peut ressentir ce que l'on a ressenti »*, dit-elle en s'excusant de son *« caractère un peu révolté »*.

QUATORZE MEMBRES DE SA FAMILLE

Juliette Benzazon a perdu quatorze membres de sa famille dans les déportations. Sa déposition concerne aujourd'hui son grand-père, Simon Draï, fripier, et un grand oncle, Saadia Benaïm, cordonnier. Tous deux ont été arrêtés en mars 1942, internés à Mérignac en août, déportés vers Drancy par le convoi du 26, puis exterminés à Auschwitz. Elle se souvient des visites au camp de Mérignac. *« Je pensais que mon grand-père était un voleur pour être* [ainsi] *enfermé. J'ai culpabilisé* (...). *Je m'en suis toujours voulu* [d'avoir pensé cela], *et même à l'âge que j'ai, je m'en veux encore. »*

Elle poursuit : *« J'ai entendu la déposition de M. Papon. Il disait qu'il avait eu une bonne éducation. Et qu'est-ce qu'il croit ? Qu'on n'a pas eu une bonne éducation ? Etre juif, c'est une religion, pas une race. »* Puis elle hausse le ton : *« Et lui ? Quand il se retrouvera devant Dieu, ni les ministres ni les historiens ne viendront l'en sortir ! »*

Alors, Juliette Benzazon évoque les pleurs de sa mère, lorsque celle-ci vend sa bague pour payer le passeur. Et soudain : *« Je n'admets pas qu'on dise que les mères, dans les camps, réclamaient leurs enfants ! A qui peut-on faire croire une chose pareille ? »* Puis elle constate, esseulée au milieu des disparus : *« Je n'étais pas faite pour être déportée. »* Et presque à mi-sourire : *« Je pense que j'étais faite pour venir vous parler. »*

D'un sujet l'autre, la voix s'en va, la voix revient, sans fin. L'enfant de Mériadeck rappelle à nouveau l'étoile jaune : *« On nous l'a fait payer ! Trois francs chaque étoile, il en fallait trois par personne. Et on était huit, nous ! Il faut quand même compter. »* Puis plus loin : *« J'ai eu six enfants, quatorze petits-enfants, deux arrière-petits-enfants. J'ai repeuplé ceux qu'ils nous ont enlevés. »* Alors, un peu plus tard, se tournant vers l'accusé : *« Je crois que je vous plains plutôt que je vous hais. »* Puis : *« On peut se regarder... »* Ils se regardent. Et, doucement : *« Vous êtes sûrement une personnalité, mais vous ne l'avez pas mis du bon côté. »*

Puis reviennent à la surface les camps, l'inimaginable, les *« millions de personnes enfournées »*. *« J'ai soixante-huit ans, je ne peux m'endormir avant 4 heures... Vous pouvez dire que je suis une belle de nuit. »* Un sourire : *« Il ne faut pas faire que de pleurer. »* Puis encore : *« Les jurés sont un peu jeunes. Moi, je suis très contente qu'ils soient jeunes. »* Et à nouveau les chambres à gaz : *« Il y en aurait à raconter. Et je ne vous parle pas de livres d'histoire, mais de ce qu'on a vécu. »* Enfin, d'un trait, face aux jurés : *« Il n'est pas possible d'acquitter quelqu'un qui a agi, qui a été complice de cela. Je crois que je mourrais une deuxième fois. Le jour où il y aura un exemple, en France, j'aurai fini mon deuil. »*

J.-M. Dy.

océdés totalitaires



Les communes de moyenne montagne revendent leurs stations de ski

La période de l'« or blanc » est révolue. Confrontés depuis quelques années à un enneigement de plus en plus faible, les sites touristiques délèguent leur gestion à de nouveaux organismes, publics ou privés

LYON
de notre correspondant régional

Il y a quelques années, un rapport demandé par le gouvernement conseillait de fermer un certain nombre de stations de sports d'hiver aménagées au cours de la période faste de l'« or blanc », entre 1975 et 1985. Il proposait même à certaines d'entre elles de déposer leurs remontées mécaniques. Souvent en faillite mais tenues à bout de bras par des communes ou des départements, ces stations espèrent toujours qu'une longue « embellie météorologique » leur permettra de surmonter leurs difficultés. Mais celle-ci tarde à venir et le manque de neige, de plus en plus flagrant en moyenne montagne, creuse d'année en année les déficits des régies communales ou des sociétés d'économie mixte chargées de gérer les domaines skiables. Il y a quelques semaines, le conseil général de Haute-Savoie a dû débloquer 57 millions de francs pour venir en aide aux stations les plus endettées.

La crise qui sévit en montagne depuis le début des années 90 a permis l'émergence d'un nouveau métier, celui de gestionnaire de station par délégation de service public. Après avoir estimé jusqu'au milieu des années 80 que la gestion de leurs domaines skiables relevaient de leur seule compétence, un certain nombre de maires et de présidents de conseils généraux ont confié récemment à des entreprises privées le soin de sauver leurs sociétés de remontées mécaniques et les activités touristiques liées à la neige qu'ils administraient par l'intermédiaire de régies ou de sociétés d'économie mixtes.

« Les lois de décentralisation ont donné un espace de liberté aux communes qui s'y sont toutes engouffrées. La montagne n'a pas échappé à ce phénomène. Les communes et les départements de montagne ont beaucoup investi dans leurs parcs de remontées mécaniques. Aujourd'hui ces collectivités doivent gérer des outils techniques très compliqués alors qu'elles éprouvent de sérieuses difficultés pour rémunérer les personnels nécessaires à leur fonctionnement », explique Philippe Gausset, directeur général de Transmontagne.

La société privée spécialisée dans le sauvetage des stations de sports d'hiver qu'il a créée à Lyon en 1991 avec la Compagnie des chemins de fer départementaux (CFD), la Serepi (une filiale du groupe Lyonnaise des eaux) et les sociétés de remontées mécaniques de Val-d'Isère et des Deux-Alpes intervient auprès des stations qui connaissent des difficultés structurelles. Transmontagne gère et commercialise depuis cinq ans la station de Val-Fréjus que la commune de Modane (Savoie) s'apprêtait à fermer, mais aussi les remontées mécaniques de Praloup et de Val-d'Allos (Alpes-de-Haute-Provence) ainsi que celles de Super-Lioran (Cantal). Une autre entreprise installée à Grenoble, Nivis, propose aux communes les mêmes prestations. Elle a repris récemment la régie des remontées mécaniques de l'Alpe-du-Grand-Serre qui était soutenue à bout de bras depuis plusieurs années par le conseil général de l'Isère.

> A Flaine, les hôtels, les immeubles et les résidences de tourisme ainsi que les droits à construire n'ont toujours pas trouvé de repreneur

Depuis un an, Transmontagne ne se contente plus de son activité de conseil et de gestion auprès des collectivités locales. La société a racheté en 1996 le funiculaire du Pic-du-Gers, autrefois propriété de la ville de Lourdes. Elle est entrée à hauteur 25 % dans le capital de la société d'économie mixte de Val-Fréjus et de 20 % dans la SEM départementale de Super-Lioran. Prochainement, la société jusqu'alors spécialisée dans la reprise des stations en difficulté ou en faillite devrait acquérir la majorité du capital de la Société d'aménagement de Chamrousse (SAC), une entreprise privée qui prospère depuis un demi-siècle sur les pentes de la chaîne de Belledonne au-dessus de Grenoble.

Le conseil municipal de Chamrousse aurait bien aimé racheter les téléskis et les télésièges de la station par l'intermédaire d'une « *Société d'économie mixte de patrimoine – pour que la commune conserve la maîtrise de son développement – et non d'exploitation*, explique le maire de la commune, Jacques Guillot. *La gestion d'une entreprise touristique est l'affaire d'un entrepreneur et non d'élus »*. En raison du coût élevé de la transaction, la collectivité ne devrait pas donner suite à son projet.

Le processus de regoupement de plusieurs stations de sports d'hiver autour d'une même entité n'est pas un phénomène nouveau en montagne. Il fut initié en 1989 par la Caisse des dépôts et l'une de ses filiales, la Compagnie des Alpes. Cette dernière possède des participations majoritaires dans de grandes sociétés françaises de remontées mécaniques installées principalement dans les vallées de la Tarentaise (Savoie) et de Chamonix (Haute-Savoie). Jugée omniprésente dans le département de la Savoie par le président de son conseil général, Michel Barnier (RPR), la Compagnie des Alpes s'est retirée au cours de l'année 1997 du capital de la société des remontées mécaniques de Val-Thorens. D'autres voix s'élèvent pour dénoncer la politique menée par cette filiale d'un organisme bancaire – la Caisse des dépôts – dont la principale mission est le soutien aux collectivités locales, mais qui ne s'intéresse qu'aux grandes « usines à ski » des Alpes, et laisse beaucoup de stations moyennes et petites à leur triste sort.

Le développement de la Compagnie des Alpes n'est semble-t-il pas prêt de s'arrêter. Par l'intermédiaire de la société Méribel-Alpina, elle vient de poser un pied sur le vaste domaine skiable du Grand-Massif (Haute-Savoie) qui regroupe les stations de Flaine, Samoëns, Morillon, Sixt, soit 80 remontées mécaniques et 260 kilomètres de pistes. Le Consortium de réalisation (CDR Immobilier), chargé de vendre les actifs du Crédit lyonnais, a cédé, au mois de décembre 1997, à André Surelle, PDG de Méribel-Alpina, l'entreprise qu'elle avait rachetée en 1992. Le Crédit lyonnais avait alors acquis l'ensemble de la station de Flaine – remontées mécaniques et immobilier – pour 450 millions de francs. La dernière transaction, restée confidentielle, serait proche de 10 millions de francs. Mais les immeubles, les résidences de tourisme et les hôtels de cette station ainsi que les droits à construire représentant un potentiel de 10 000 lits n'ont toujours pas trouvé de repreneur.

Beaucoup plus discrètement, le groupe Schneider-Electrique tente de se désengager de la station de Valmorel (Savoie) qui fut « dopée » par les Jeux olympiques d'Albertville de 1992. Aujourd'hui Schneider préfère vendre, par appartement, son patrimoine immobilier.

Claude Francillon

En faillite, Valmeinier est renflouée par le conseil général de Savoie

CHAMBÉRY
de notre correspondant

Le conseil général de la Savoie a décidé de voler au secours de Valmeinier, station de 3 000 lits touristiques située au pied du mont Thabor, entre 1 500 et 1 800 mètres d'altitude. Cette commune de Maurienne de 363 habitants, en état de cessation de paiement depuis 1990, est l'une des collectivités les plus déficitaires de France. Fin 1997, sa dette atteint en effet 140,7 millions de francs, soit près de 385 000 francs par habitant. Près de la moitié de cette imposante créance (63 millions de francs) est supportée par le département de la Savoie, qui, depuis 1990, a en outre honoré plus de 90 millions de francs de garantie d'emprunt.

Lancée il y a dix ans, Valmeinier se trouve en effet dans une situation financière inextricable. Son maire, Joseph Mulet (PS), comptait sur le ski pour enrayer le déclin de sa commune, qui ne comptait plus qu'une centaine d'habitants en 1982. A l'origine, le projet de création d'une station n'avait suscité aucune réserve, et la construction de 8 000 lits avait été autorisée par la commission des unités touristiques nouvelles (UTN), présidée par le préfet de région. Le domaine skiable, relié à celui de la station voisine de Valloire, disposait de potentialités intéressantes, et Valmeinier était alors considérée comme l'un des plus beaux sites des Alpes du Nord.

Engagée dans la construction d'une dizaine de remontées mécaniques et de deux centres de vacances, la commune eut pourtant, dès l'ouverture de la station, à affronter une conjoncture difficile, marquée par plusieurs saisons sans neige et surtout par la crise de l'immobilier. La zone d'aménagement concerté (ZAC) des Islettes, d'une superficie de 107 000 m², qui devait porter l'urbanisation de la station, peinait à trouver des investisseurs, et, incapable de rembourser ses emprunts, la commune ne pouvait que se retourner vers le département.

DÉVELOPPEMENT INÉGAL

« Nous étions dans une situation inédite et avons décidé de transformer une gestion passive de notre dette en gestion active en favorisant en outre une démarche d'aménagement du territoire », commente Michel Barnier, sénateur (RPR) et président du conseil général de Savoie. Le projet de « départementalisation » de la station, dont le principe a été adopté en juin 1996 par l'assemblée départementale, permet à cette dernière de transformer la majeure partie de ses créances en participation, avec l'espoir que son arrivée redonnera confiance aux investisseurs pour relancer le développement d'un site touristique dont le point d'équilibre se situerait autour de 5 000 lits.

En prenant le contrôle d'une station de Maurienne, le conseil général, propriétaire depuis 1946, *via* le Service public des trois vallées (SPTV), du domaine skiable et des remontées mécaniques de Courchevel et de Méribel-Mottaret (*Le Monde* des 28 et 29 décembre) en Tarentaise, tente également de rééquilibrer ses engagements entre deux vallées savoyardes qui ont profité très inégalement du développement des sports d'hiver depuis trente ans.

La première opération concerne la ZAC des Islettes, dont seulement 32 000 m², c'est-à-dire le tiers, sont construits. La constitution d'un syndicat mixte, propriétaire des terrains non commercialisés, contrôlé à hauteur de 88 % par le département, permet à la commune d'être libérée d'une partie de la dette de la ZAC, qui atteint 42 millions de francs. Ensuite, le département se rend maître des remontées mécaniques en prenant 73 % de la société d'économie mixte de Valmeinier (Semval), qui emploie une soixantaine de personnes, dont quinze permanents, et a réalisé un modeste chiffre d'affaires de 15 millions de francs en 1996. La recapitalisation, à hauteur de 14,4 millions de francs, permettra à la Semval d'investir sur le domaine skiable, notamment en rénovant le télésiège qui assure la liaison avec Valloire. Enfin, la commune a dû encore céder 2 500 hectares de terrains pour 13,5 millions de francs au département afin de pouvoir boucler le plan de restructuration de sa dette.

« Nous n'avions guère le choix », commente Joseph Mulet, qui ne regrette rien. La station a permis de sauver un village qui se mourait à la fin des années 70. Mais le prix à payer est lourd. Le plan de sauvetage prévoit en effet que la collectivité locale devra rembourser aux banques et au département une annuité d'environ 6 millions de francs durant vingt ans, soit près de 45 % de son budget annuel.

« Le rétablissement de la situation financière de la commune est soumis à de nombreux aléas : bonnes saisons de sports d'hiver et stabilisation des flux en provenance de la Semval, succès de la ZAC [reprise sur le marché immobilier], *succès dans la gestion des ensembles hôteliers... »*, remarquait la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes dans un rapport datant de 1996. Désormais, c'est le département qui se trouve en première ligne.

Philippe Révil

Dans l'Aveyron, Millau relève le gant

RODEZ
de notre correspondant

Depuis le Moyen Age, Millau couvre la main de l'homme. Introduisant leurs travaux, les consuls de la ville prêtaient ainsi serment : *« Nous, consuls de la ville, tous gantés... »* Déjà l'agneau du Larzac, dont la mère nourrit en lait le fromage de Roquefort, allait se faire tanner le cuir dans les mégisseries installées sur les berges du Tarn.

Aujourd'hui, le même agneau suit le même chemin, mais la confection, florissante depuis la fin du siècle dernier jusqu'à la deuxième guerre, a connu une crise sans précédent. En 1945, cent cinquante fabricants avaient pignon sur rue ; ils ne sont plus que cinq aujourd'hui, employant moins de cent salariés. Christian Causse, président de la chambre syndicale, est un de ces gantiers plus persuadés d'être victimes de la concurrence asiatique et de l'abandon des pouvoirs publics, que d'avoir mal négocié certains virages.

Pourtant, le savoir-faire demeure. Il fait si belle autorité à travers le monde, que les grands couturiers de la place parisienne, comme Hermès, Chanel ou Dior, ont tous ici leurs emporte-pièce et leurs gabarits à la taille des mains qu'ils gantent. Dans l'atelier où l'on coupe, à l'étage où l'on coud, ce sont les maîtres de la ganterie de Millau qui, par le ciseau et l'aiguille, donnent tout l'amour de leur métier à ces griffes de renom. Mais une fois imprimée au revers du gant, l'étiquette prestigieuse efface l'origine. Millau disparaît. Si personne ici ne se plaint d'œuvrer pour le chic français, les artisans dépositaires d'un héritage technique séculaire sont cependant en droit de revendiquer quelque légitimité.

LE LUXE NOUVELLE MANIÈRE

Une agence en communication et marketing vient de donner un coup de pouce à cette aspiration. Verticall a en effet déposé la marque « Millau », elle est installée en Aveyron, et son jeune designer, Manuel Rubio, a créé un produit dont l'esthétique indiscutable (ligne pure, cuir soyeux et couleurs déclinées en ébène, moka, gold et miel) répond aux exigences d'utilisation de la vie quotidienne. *« C'est un gant d'exception en cela qu'il a été réalisé pour être mis tous les jours »*, précise son concepteur, annonçant une nouvelle manière de porter le luxe, moins ostentatoire, et une autre approche dans son utilisation, au quotidien, hors de tout protocole social.

En amont du dessin et de la production, Manuel Rubio a longuement fouillé la culture locale, à la lumière du passé industriel de Millau : *« Avec Jacques Nazon* [directeur de l'agence] *et Christian Causse, nous voulons retrouver l'esprit de la manufacture à travers un produit juste. »* « Juste » en ce sens qu'il n'est pas « à la mode », mais au contraire, intemporel, unisexe, fonctionnel, profondément ancré dans la tradition gantière et tout à la fois griffé de signes contemporains. La façon en atteste : au traditionnel piqué anglais est associée une doublure en tissu thermorégulateur, jusqu'alors réservé au domaine sportif.

« J'ai emboîté le pas avec enthousiasme, malgré les difficultés de lancement du produit », confie Christian Causse. Dans ses ateliers, couturières et maîtres gantiers ne démentent pas. *« C'est une belle promotion pour Millau. »* Les gants sont actuellement commercialisés dans deux boutiques et trois grands magasins parisiens. Ils devraient très vite habiller les mains dans des grandes villes de France, et l'on parle déjà d'exportation, au Japon et aux Etats-Unis notamment, pour l'année à venir.

La volonté de revitaliser Millau la ganterie avec le « Millau » n'est pas encore claironnée. On devine cependant l'esquisse d'une relance. L'entreprise naissante paraît porteuse de bien des espoirs pour la ville. En termes d'image et, peut-être, ce que tous espèrent, en termes d'emplois.

Elian da Silva

Le bouclage de l'A 86 est achevé en Seine-Saint-Denis

À L'ISSUE de cinq années de travaux reportés à plusieurs reprises pour répondre aux exigences des élus du département et des riverains réclamant une amélioration phonique et une meilleure insertion urbaine de l'autoroute dans sa traversée de Drancy et de Bobigny, le bouclage de l'A 86 en Seine-Saint-Denis est enfin achevé. L'inauguration officielle est prévue le samedi 10 janvier, à 15 heures, par le ministre de l'équipement et des transports, Jean-Claude Gayssot, et le président du conseil régional d'Ile-de-France, Michel Giraud.

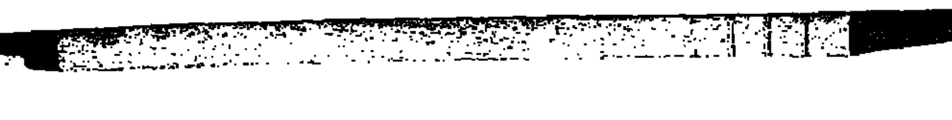
La mise en service de ce tronçon de 4,7 kilomètres assurant la jonction entre La Courneuve et l'autoroute A 3 à la hauteur du pont de Bondy n'interviendra que le lendemain, dimanche 11 janvier, à 12 heures. Son ouverture à la circulation permettra de relier rapidement des secteurs stratégiques du département, comme le Stade de France et la Plaine Saint-Denis, à tout l'Est parisien. Selon les spécialistes de l'équipement, la mise en service de ce nouveau tronçon devrait significativement soulager le trafic sur la voirie locale, notamment la nationale 184 et les autoroutes A 1 et A 3.

La construction de ce maillon constitué d'une tranchée couverte de 2 200 mètres et d'un viaduc partiellement couvert de 1 300 mètres a nécessité un certain nombre de prouesses techniques. La réalisation d'un viaduc surplombant la gare de triage SNCF de Drancy a imposé une organisation minutieuse pour maintenir le fonctionnement de ce centre névralgique de circulation du fret ferroviaire durant les travaux. Ce viaduc, avec ses écrans de protection acoustique, a été couronné Ruban d'or, dans la catégorie grands ouvrages d'art, lors du palmarès 97 des paysages routiers.

Pour le creusement de la tranchée couverte dans la traversée de Bobigny, la direction départementale de l'équipement a opté pour une méthode de construction rapide. Cette technique (déblaiement des terres « en taupe » sous une dalle de couverture en béton armé, auparavant coulée à même le sol et encastrée sur des parois préfabriquées insérées dans le sol) a permis de reconstituer la circulation en surface dans les meilleurs délais. D'un coût total de plus de 3 milliards de francs, cette nouvelle section du futur « périphérique d'Ile-de-France » réunit aujourd'hui les 42 kilomètres de rocade déjà réalisés au sud et à l'est de Paris – entre Versailles et le pont de Bondy – et les 17 kilomètres ouverts au nord – entre Nanterre et La Courneuve. Pour le bouclage de la rocade A 86 à l'ouest, dans les Yvelines, il faudra patienter encore quelques années.

Ce dernier se fera en deux temps. Le maillon de 6 kilomètres devant relier Nanterre à Rueil devrait être ouvert à la circulation avant la fin 1998 ; quant aux 10 derniers kilomètres restants entre Rueil et Versailles, concédés à Cofiroute, ils ne devraient pas être achevés avant 2003.

Martine Boulay-Méric



DISPARITIONS

■ **RYOSUKE YASUE**, ancien président de la prestigieuse maison d'édition japonaise Iwanami, est mort mardi 6 janvier, à l'âge de soixante-deux ans. Ryosuke Yasue était représentatif de la génération d'intellectuels progressistes qui ont grandi au cours de cet après-guerre nippon marqué par un extraordinaire bouillonnement de la pensée. Contemporain et ami du Prix Nobel de littérature Kenzaburo Oe, il était entré au début des années 50 chez l'éditeur Iwanami, qui était alors à l'avant-garde des éditeurs dits « de gauche ». Il contribua à la fondation, en 1958, du mensuel *Sekai* (publié par Iwanami), qui allait devenir la revue la plus influente des années 60-70 et demeure l'une des meilleures par la qualité de la réflexion qu'elle véhicule. Comparable par ses engagements à ce que furent *Les Temps modernes* de Jean-Paul Sartre à la même époque, *Sekai* visait un public plus large. Elle publiait des textes des plus grands intellectuels et d'écrivains (notamment un reportage de Kenzaburo Oe sur les victimes d'Hiroshima) et traitait des problèmes politiques et sociaux du Japon contemporain (tels que les drames de la pollution). Après avoir été quelques années conseiller du maire socialiste de Tokyo, Ryukichi Minobe, Ryosuke Yasue revint chez Iwanami en 1971 et prit la direction de *Sekai*, qui publia régulièrement au cours de cette décennie des « Lettres de Corée » signées d'un pseudonyme : elles devinrent rapidement une source incontournable pour connaître la situation dans ce pays alors placé sous la dictature de Park Chung-Hee et dont la presse était censurée. *Sekai*, qui publie régulièrement des articles traduits du *Monde diplomatique*, avait organisé conjointement avec cette dernière publication deux colloques, en 1992 à Tokyo et en 1994 à Paris. Ryosuke Yasue avait pris la présidence d'Iwanami en 1990.

■ **SHINICHIRO NAKAMURA**, romancier japonais, est mort, samedi 27 décembre, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il avait été influencé par la littérature française (il avait notamment traduit Gérard de Nerval) et l'ombre de Marcel Proust planait sur des œuvres telles que *Shi no kage no shitani* (*Sous l'ombre de la mort*, 1947) ou, plus tard, *Rai Sanyo to sono jidai* (*Rai Sanyo et son époque*), publié en 1971. On retrouve dans le premier texte, autobiographique, les traces de l'expérience de jeunes intellectuels durant les années de guerre, qui trouvaient une planche de salut dans la lecture des auteurs français. Nakamura avait fondé en 1942 un cercle littéraire, avec, entre autres, l'écrivain et critique Shuichi Kato. Le romancier contribua à faire connaître des auteurs occidentaux dans l'archipel, mais il était également versé dans la littérature classique japonaise et il consacra un ouvrage au *Dit du Genji*, le chef-d'œuvre du XIe siècle. Son œuvre la plus connue, *Quatre saisons*, forme une tétralogie. Il avait obtenu le prix Tanizaki en 1978 pour l'un des tomes qui la composent, *L'Eté*, qui a été traduit en français aux éditions Philippe Picquier. Une fois de plus, Nakamura entraînait le lecteur dans les ténèbres de la mémoire d'un homme qui cherche à recomposer son passé au fil de rencontres, de *sensations et d'images rémanentes*. Un beau roman où se mêle l'influence occidentale et l'esthétique traditionnelle.

■ **GUEORGUI SVIRIDOV**, compositeur russe, est mort lundi 5 janvier, à Moscou. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Né à Fatéje le 16 décembre 1915, Sviridov a étudié la composition au conservatoire de Saint-Pétersbourg avec Dimitri Chostakovitch et le piano, à Moscou, avec la célèbre Maria Yudina (1899-1970), qui défendait, malgré les oukases, les œuvres de Stravinsky, Schoenberg, Berg, Webern, Bartok. Il débuta comme pianiste et fit de nombreuses tournées en URSS, mais s'orienta très vite vers une carrière de compositeur qui lui vaudra de grands succès dans son pays. Sviridov a composé plusieurs œuvres vocales sur des vers de poètes russes comme Serguei Essenine, Vladimir Maïakovski et Boris Pasternak. Décoré à deux reprises de l'ordre de Lénine, il avait été secrétaire de l'Union des compositeurs de l'URSS, de 1962 à 1974, et élevé à la dignité d'artiste du peuple de l'URSS en 1970. Sa musique, souvent inspirée de thèmes populaires, est composée dans un style volontairement accessible, celui-là même recommandé par Jdanov, qui avait dénoncé le modernisme de Chostakovitch, Prokofiev et Khatchatourian en 1948. Le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, a rendu hommage à Gueorgui Sviridov, « *véritable musicien russe* » et « *sans aucun doute un des plus grands compositeurs du XXe siècle* ».

■ **FRANCISCO RODRIGO**, une des figures de proue de l'opposition au dictateur philippin Ferdinand Marcos, est mort dimanche 4 janvier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à Manille, des complications d'une pneumonie. Membre du Sénat philippin de 1955 à 1967, il fut l'un des premiers opposants emprisonnés dans un quartier de haute sécurité du quartier général des forces armées lors de l'instauration de la loi martiale, en 1972. Il fut de nouveau arrêté en 1978 pour avoir participé à une manifestation, puis en 1982 pour sa collaboration à un journal d'opposition. Juriste de formation, à l'éloquence redoutée, il continua ses attaques contre Marcos jusqu'à la chute du dictateur, renversé par une révolution populaire en 1986.

■ **JEAN SIGRID**, de son vrai nom Dick Desmedt, auteur dramatique et critique de théâtre belge, est mort lundi 5 janvier, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Né à Bruxelles en 1920, Jean Sigrid aborda l'écriture scénique en 1945 avec une pièce, *Les Bijoux de famille*, qui fut jouée au Théâtre du Rideau, une scène de la capitale belge à laquelle il restera fidèle tout au long de sa carrière. Auteur d'une dizaine de pièces, il fut également critique théâtral au quotidien *La Libre Belgique*, pour lequel il suivit pendant de nombreuses années le Festival d'Avignon. Sa dernière pièce, *L'Ange couteau*, est en ce moment à l'affiche du Théâtre du Rideau, dans une mise en scène de Frédéric Dussenne. Ce dernier voit en Sigrid un auteur dans la lignée des « *auteurs flamands de langue française. Ceux qui ont marié les deux cultures, comme Maeterlinck ou Willems. Il participe à cette littérature des frontières qui fonde notre culture et qui fait peut-être notre identité* ».

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* daté vendredi 2 - samedi 3 janvier sont publiés :

● **Châlons** : un décret portant changement de nom d'une commune : Châlons-sur-Marne prend le nom de Châlons-en-Champagne.

● **Catastrophe naturelle** : un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle en Guyane du 16 au 17 janvier 1997 (canton de Matoury, commune de Matoury).

● **Défense** : un décret modificatif fixant les attributions de l'inspecteur général de l'armement et des inspecteurs de l'armement.

● **Architecture** : un décret fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, en vue de l'accès aux études d'architecture.

● **Maladies animales** : un arrêté modificatif fixant les mesures techniques et administratives relatives à la police sanitaire et à la prophylaxie collective de la brucellose bovine.

● **Amsterdam** : une décision du Conseil constitutionnel, selon lequel l'autorisation de ratifier le traité d'Amsterdam ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution (*Le Monde* du 2 janvier).

Au *Journal officiel* du dimanche 4 janvier sont publiés :

● **AOC** : trois décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlées « Calvados », « Calvados Pays d'Auge » et « Calvados-Domfrontais ».

Au *Journal officiel* daté lundi 5 - mardi 6 janvier sont publiés :

● **Allocations familiales** : un décret relatif à la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales.

● **Elections** : une recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'ensemble des services de télévision et de radio, en vue des élections cantonales et régionales des 15 et 22 mars ; une recommandation du Conseil supérieur de l'audiovisuel à l'ensemble des services de télévision et de radio en vue de l'élection des conseillers de l'Assemblée de Corse des 15 et 22 mars.

Au *Journal officiel* du mercredi 7 janvier sont publiés :

● **11 Novembre** : un décret relatif à l'organisation de la célébration en 1998 du 80e anniversaire de l'année 1918 et de l'armistice du 11 novembre. Il est créé un comité d'honneur et une commission exécutive pour la célébration du souvenir des combats de la première guerre mondiale.

● **Amiante** : un arrêté portant agrément d'organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration en poussières d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.

● **Dissolution** : un décret portant dissolution du conseil municipal de Courtenay (Loiret).

NOMINATIONS

EMPLOI ET SOLIDARITÉ

Christophe Lannelongue a été nommé directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de l'emploi et de la solidarité, lors du conseil des ministres du mercredi 7 janvier.

[Né le 16 avril 1953 à Laval (Mayenne), Christophe Lannelongue est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques. Il a notamment été chargé de mission au cabinet de Jean Le Garrec, ministre délégué chargé de l'emploi (1982-1983), qu'il a ensuite suivi, comme conseiller technique, au secrétariat d'Etat du Plan (1983-1984), avant d'être conseiller technique au cabinet de Pierre Joxe, ministre de l'intérieur (1984-1986, et de mai à octobre 1988). D'octobre 1988 à mai 1993, Christophe Lannelongue a été directeur de la programmation, des affaires financières et immobilières au ministère de l'intérieur. Mis ensuite à la disposition de la Cour des comptes (1993-1997), il était depuis juin 1997 conseiller technique chargé des affaires budgétaires et financières au cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.]

COMMERCE EXTÉRIEUR

Jean-Daniel Gardère vient d'être nommé directeur général du Centre français du commerce extérieur (CFCE), en remplacement de Christine Chauvet, nommée en mai 1996 après avoir été secrétaire d'Etat au commerce extérieur dans le premier gouvernement d'Alain Juppé, de juin à novembre 1995 (*Le Monde* du 10 décembre 1997).

[Né le 10 juillet 1942 à Figeac (Lot), Jean-Daniel Gardère est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (1966-1968). Il a déjà été directeur des moyens de promotion (1976-1984), puis directeur général au CFCE (1984-1988), avant de devenir ministre conseiller pour les affaires économiques et commerciales, chef des services d'expansion économique à Rome (1988-1991), puis à Washington (depuis mars 1992).]

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

Ecole nationale d'administration

Concours externe

Maya Atig, Audrey Azoulay, Arnaud Barthélémy, Corso Bavagnoli, Frédéric Bereyziat, Olivier Biancarelli, Guilhem Blondy, Laurent Caillot, Guillaume Chabert, Carine Chevrier, David Clavière, Gilles Clavreul, Nicole da Costa, Annelore Coury, Marie Daudé, Xavier Delarue, Blanche Desmartin, Jean-Philippe Donjon de Saint-Martin, Benjamin Dubertret, Thomas Fatome, Sébastien de Gasquet, Jean-Christophe Gracia, Benoît Guérin, Alice Guitton, Gaëlle Hennequin, Mathieu Herondart, Laurent Hottiaux, Alexis Kohler, Marc-Antoine Lacroix, Valérie Lallier, Claire Landais, Anne Lazar, Nathalie Leclerc, Bénédicte Legrand, Mathilde Lignot, Antoine Michon, Muriel Nguyen, Arnaud Oseredczuk, Marc Pannier, Fleur Pellerin, Christophe Pourreau, Lucile Prévot, Frédéric Remay, François Riahi, Andrzej Roguiski, Agnès Runacher, Henri-David Schajer, Antoine Seillan, Franck Supplisson, Vincent Sussfeld.

Concours interne

Brigitte Bachelard, René-Laurent Ballaguy, Catherine Bardy, Hervé Boisguillaume, Philippe Bonneville, Rachid Bouabane-Schmitt, Didier Chabert, Philippe Chacot, Gérard Clerissi, Anne Cornet, Cécile Daussin-Charpantier, Thierry Desclos, Vincent Desforges, Marie-Aimée Dommange, Josiane Dubreuil, Sandrine Gaudin, François Gave, Thierry Gentilhomme, Laurent Gravière, Claudine Hnatkiw, Marianne Julliard, Marie Ketrle, Jamshid Kohandel Ghahnaviehei, Patrice Laussucq, Nicolas de Maistre, Richard Martinez, Marylène Meston, Anne Meyer, Pascal Mounier, Jérôme Poirot, Maurice Quéré, Christian Rivas, Christophe Royer, Frédéric Sanchez, Lionel Siret, Pierre-Christian Soccoja, Ilangovane Tambidore, Eliette Tellez, Fabienne Thibau, Hervé Tonnaire, Philippe Vincensini.

Troisième concours

Sophie Bergogne, Stéphane Brunel, Frédérique Chazottes, Marc Clément, Philippe Debrosse, Marie-Elisabeth Goelen, Nicolas de Lorgeril, Robert Mauri, Jean-Louis Sangare.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bérénice MIGNÉRAT

est née le 17 décembre 1997, à Nîmes, *pour le grand bonheur de ses parents,*

Nathalie et Vincent,

et de ses frères,

David, Raphaël et Dorian.

Vilidiana et Pierre ABOU,
ainsi qu'Alexandre,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Maximilien,

le 8 janvier 1998, à Saint-Cloud.

Wolkerova 15,
16000 Prague,
République tchèque.
20, avenue Théophile-Gautier,
75016 Paris.

Anniversaires de naissance

– 10 janvier 1903 - 10 janvier 1998.

Il était à la composition du premier numéro du *Monde*. Il en est toujours le lecteur assidu. Il est tellement bien parmi nous qu'il tient à y rester.

Bon anniversaire,

Kleber VILLÉGER.

Décès

– Nelly Cornet,
son épouse,
Françoise Cornet,
Hedwige Cornet et Jean-Yves Touin,
Laurence et François-Régis de Belleroche,
Olivier Cornet,
ses enfants,
Raphaël, Prunelle, Manuela, Julia, Morgan,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Pierre CORNET,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre des TOE,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 7 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 10 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Lubin à Noisy-le-Roi (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.

21, La Gaillarderie,
78590 Noisy-le-Roi.

– Saint-Etienne. Paris.

Marie-Louise Filiol,
son épouse,
Renée et Bernard Ribier,
ses enfants,
Hervé, Emmanuelle et Luc, Pascale et Jean-Yves, Jean, Valérie, Véronique et Stéphane,
ses petits-enfants,
Antoine, Laura, Marine, Morgane, Juliette, Charlotte,
ses arrière-petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger FILIOL,

survenu dans sa quatre-vingt-onzième année, le 7 janvier 1998.

11 A, cours Fauriel,
42100 Saint-Etienne.
3, rue de la Santé,
75013 Paris.

– Mme Francine Hollard,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Florian Hollard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Vincent Hollard,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Hollard, Gounelle, Molines, Monod,
Parents et alliés,
Le réseau Agir,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Michel HOLLARD,
née Yvonne GOUNELLE,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 29 décembre 1997, dans sa *centième année.*

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont été célébrées, dans l'intimité, au temple et au cimetière de Gorniès (*Hérault*).

« L'Amour ne finit jamais. »

Au cours de la seconde guerre mondiale, Mme Michel Hollard joua un rôle important à côté de son mari, le colonel Michel Hollard (1898-1993), chef du réseau Agir. Ce héros de la Résistance découvrit, en 1943, les plans et emplacements des fusées V 1 pointées vers Londres, sur lesquelles comptait l'ennemi pour assurer sa victoire. La précision des renseignements qu'il communiqua aux forces alliées permit la destruction presque totale de ces terribles armes secrètes avant leur mise en service.

– Parigné. Cauterets.

M. Hervé Le Ker
et ses enfants
font part du décès de

Sylviane LE KER,

survenu le 7 janvier 1998, et inhumée le 10 janvier.

« La Costardais », 35133 Parigné.

– Anne et Jean-Claude Bouillaguet
et leurs enfants,
Catherine et Philippe Bernard
et leurs enfants,
Sophie Houdard et Christian Biet,
Le professeur Claude Houdard et Gisèle, son épouse,
Norma Lesort,
ont l'immense douleur de faire part du décès du

docteur
Yvonne HOUDARD-KOESSLER,
« Kessy »,
chevalier de l'ordre du Mérite,

survenu le 7 janvier 1998.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 12 janvier, à 14 heures, en l'église de l'Etang-la-Ville (Yvelines), et sera suivie de l'inhumation, au cimetière de l'Etang-la-Ville.

61, rue Caulaincourt, 75018 Paris.

– Fixin. Louhans. Autun.

Leïla Montebourg,
Hortense et Arnaud Montebourg,
Camille et Louis Jacquemard,
Solange et Roger Montebourg
et leurs enfants,
Gérard Noyon
et ses enfants,
Jeanne Ould Cadi,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

***Michel* MONTEBOURG,**
conservateur des Hypothèques,
chevalier de la Légion d'honneur,

brutalement survenu dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le samedi 10 janvier 1998, à 11 h 30, en l'église Notre-Dame d'Autun (Saône-et-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

13, rue Abbé-Chevalier,
21220 Fixin.
La Poupette,
71500 La Chapelle-Naude.

– Vous vous souviendrez de

Michel PAYOUX,

« C'est en se donnant qu'on s'obtient complètement. »

Une dernière réunion aura lieu à Langrolay-sur-Rance (Côtes-d'Armor), le mardi 13 janvier 1998, à partir de 13 heures.

Marie-Elisabeth Payoux et Jérôme Payoux,

25, boulevard Saint-Martin,
75003 Paris.

– M. Jules Villechenoux,
son père,
Mme A. Le Gall du Tertre,
sa belle-mère,
Mme S. Villechenoux,
née Ghislaine Le Gall du Tertre,
son épouse,
M. et Mme Marc Villechenoux,
et Marion,
ses fils, *belle-fille et petite-fille,*
M. et Mme Jacky Villechenoux,
Christelle et Roxane,
ses frère, belle-sœur,
nièce et petite-nièce,
Anne-Laure Brisac, *Muriel* Brisac,
Cécile Brisac et Edgar Gonzalez,
ses beaux-enfants,
Ses amis,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Serge *VILLECHENOUX*,
psychiatre des hôpitaux,

survenue le 7 janvier 1998, à Moret-sur-Loing, à l'âge de soixante-quatre ans.

L'inhumation aura lieu le mardi 13 janvier, à 11 heures, au cimetière de Moret-sur-Loing, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

29, rue des Granges,
77250 Moret-sur-Loing.

Remerciements

– La famille de
Frédéric COHEN
remercie toutes celles et tous ceux qui ont exprimé leur douleur lors de la disparition de

Frédéric.

L'inhumation a eu lieu le mercredi 7 janvier 1998, au cimetière de la *commune des Lilas.*

Souvenirs

– Il y a dix ans,

une route,
une nuit,

Jérôme,
22-4-1967 - 10-1-1988.

Marie-Germaine et Etienne Lemarquis,
7, route de Gérardmer,
88640 Granges-sur-Vologne.

Colloques

Le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé organise les Journées *annuelles d'éthique* 1998 à Paris, à la Maison de la chimie, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

● **Le mardi 13 janvier, de 16 heures à 20 heures**

Ouverture des Journées
Jean-Pierre Changeux, président du comité,
Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé
Présentation des travaux du comité en 1997
Geneviève Barrier
André Boué
Exposés sur le clonage reproductif
Jean-François Collange
Nicole Le Douarin
Jean Michaud
Le génome humain et la personne humaine
Noëlle Lenoir, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco

Discussion générale

● **Le mercredi 14 janvier, de 9 h 30 à 12 h 30, et de 14 heures à 18 h 30**

« Le racisme devant la science »
Présidence : Nicole Baumann

Avec la participation de :
Jean-Pierre Changeux
Fred Constant
Philippe Descola
Pierre-Henri Gouyon
Axel Kahn
André Langaney
Denis Le Bihan,
Jean-Louis Mandel
Jean-Claude Salomon
Pierre-André Taguieff

Discussion générale et conclusions

Clôture par
Claude Allègre, ministre de l'éducation *nationale, de la recherche et de la technologie*

Cours du soir

L'INALCO (Langues'O)
propose cours du soir en arabe,
vietnamien, russe, chinois.
Modules 40 heures (2 × 2 heures hebdo),
à partir de fin janvier 1998.
Contacter Formation continue,
tél. : 01-49-26-42-31 / 59 / 81.

Conférences

– *L'association* CAP 21, *présidée* par Corinne Lepage, ouvre son cycle de conférences « Repères pour le XXIe siècle » par un exposé de Jean-Pierre Souviron, « Energie-environnement : le règne des ayatollahs ? ».
Mardi 13 janvier 1998,
de *19* heures à *21* heures.
GRETA Chimie-Biologie, ENCPB,
11, rue Pirandello, 75013 Paris.

Les conférences du cycle auront lieu le deuxième mardi de chaque mois et porteront sur des sujets autour du développement durable et de la citoyenneté.

Renseignements : 01-53-75-33-21.
Frais de participation à prévoir.

**« La crise de la famille en France,
réflexions protestantes »,**
par Mme Evelyne Sullerot, sociologue,
le mardi 13 janvier 1998, à 20 h 30.
Eglise protestante de Bon-Secours,
20, rue Titon, Paris-11e.
Entrée libre.

Soutenances de thèse

– **Marie-Pierre Baudin-Maurin** a soutenu avec succès, le 17 décembre 1997, devant la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille-III, une thèse de droit privé intitulée

**« L'accès au mariage
dans les communautés européennes ».**

Le jury, composé des professeurs Christian Atias, directeur de thèse (Aix-Marseille-III), Jean Hauser (Bordeaux-IV), *Sylvie* Cimamonte (Aix-*Marseille*-III), Anne Leborgne (Lille), Jacques Ravanas (Aix-Marseille-III), lui ont décerné la mention « très honorable » et ses félicitations à l'unanimité.

– **Béatrice Quenault** a soutenu, avec succès, le mercredi 10 décembre 1997, à l'université *Paris-1-Panthéon-Sorbonne*, une thèse de doctorat en sciences économiques intitulée :

**« La prise de relais de l'énergie
par l'information dans le processus
de développement économique ».**

Le jury, le directeur de thèses M. René Passet, professeur émérite à l'université Paris-I, lui a décerné le titre de docteur ès sciences économiques, avec la mention « très *honorable* » et *les* félicitations du jury.

Communications diverses

**POUR VOUS ÉTABLIR
sur le marché allemand,
contactez votre partenaire :
0049-172-680-1948.**

RMIstes aux champs

AU bout de ses cinquante-deux années de vie, dont près de neuf passées au RMI, Alain se prend parfois à regretter son enfance dans un village de l'Yonne voisine. *« On s'asseyait autour d'une table, dans une ferme, et on passait la nuit à casser des noix*, se souvient-il. *Le lendemain, on avait de l'huile en échange. On faisait les foins, on aidait aux moissons. »* Aujourd'hui, assure-t-il, ces coups de mains ne sont plus de mise. *« Les cultivateurs ont tout le matériel. Ils n'ont plus besoin de rien. »* Sur le morne plateau du Châtillonais, où il s'est installé depuis sept ans, *« c'est chacun chez soi »*. Alain s'est donc converti, sans états d'âme, aux coutumes du jour.

Sa vie de famille, avec épouse et cinq enfants, ne déborde guère d'une grande ferme en carré, dont les trois côtés anciennement voués à l'exploitation agricole menacent ruine. Le budget du foyer excède à peine les strictes limites d'un revenu minimum d'insertion, à 3 500 francs par mois. Alain le touche depuis si longtemps qu'il ne sait plus à quel mois de l'année 1989 remonte son premier versement. Tout juste se rappelle-t-il que c'est quelqu'un de la Caisse d'allocations familiales qui lui a conseillé, vue sa situation, de faire valoir ses droits à la nouvelle allocation.

C'est le chômage, évidemment, qui l'a poussé si tôt dans le dispositif où il végète encore aujourd'hui. Alain, après sa jeunesse en Puisaye auprès d'un père dont il ne sait pas s'il est encore vivant, avait trouvé un emploi vers 1975 dans une entreprise de terrassement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'or), où il s'était établi et marié. Dix ans plus tard, un licenciement économique l'a privé de ce travail. Les années de chômage qui ont suivi ont été si dures que l'entrée en RMI a ressemblé à une vraie amélioration.

Non que le volet insertion de l'allocation lui ait permis de retrouver une activité plus stable que des stages ou des CES. Alain sourit des mois de remise à niveau durant lesquels *« on avait droit à la dictée et à la récré à 10 heures, comme les gamins »*. Il ne se fait guère d'illusions sur ces CES que l'on *« fait tourner entre les chômeurs de longue durée, pour faire baisser les chiffres »*. Le dernier en date a tout de même duré deux ans, au sein d'une association d'insertion installée à Châtillon. Parce que *« tourner à la maison sans rien faire, cela finit par devenir pesant »*, Alain y a apprécié le travail en plein air, à tondre des pelouses, à tailler des arbres. Il s'est amusé de ceux qui, à son côté, *« n'avaient jamais touché une tronçonneuse »*. Mais il n'en a pas tiré d'ouverture vers un emploi moins précaire et mieux rémunéré. *« A mon âge, c'est perdu d'avance*, dit-il. *Il n'y a rien. »*.

Si le RMI a légèrement amélioré l'ordinaire, depuis des années, c'est indéniablement sur le plan pécunier. Aux 3 500 francs – dont il faut d'emblée retrancher 1 500 francs de location de la ferme – s'ajoutent les 900 francs d'allocations pour les deux derniers enfants qui ne sont pas majeurs. Tous demeurent pourtant à la charge de la famille, à l'exception de la fille aînée. Celle-ci a trouvé refuge au sein de la maison après avoir vécu dans une caravane dans la cour, avec un compagnon qui l'a abandonné dès qu'elle est tombée enceinte. Mais elle vit avec son allocation de parent isolé.

A la ville, cette addition ne permettrait pas d'éviter le fond de la misère. A la campagne, selon Alain, elle autorise à *« faire avec »*, à se maintenir *« à niveau, mais pas plus »*. Parce les spécificités du mode vie rural n'ont point encore toutes disparues.



100 000 personnes touchent le revenu minimum d'insertion depuis son instauration, en 1989. A la campagne, cette allocation, combinée à un mode de vie rural, permet d'échapper un peu à la misère, mais les chances d'un retour durable dans le monde du travail sont plus réduites

L'hiver, les poêles sont alimentés en bois des forêts alentour. Un bout de jardin permet d'éviter les dépenses en légumes. Quelques poules et des lapins réduisent au strict minimum les achats de viande et d'œufs. Surtout, il y a le cochon qu'Alain a pris l'habitude de se procurer tous les six mois chez un éleveur sur la route de Dijon, parce qu'il accepte d'être payé en deux mois. *« Pour peu qu'il y ait eu en même temps l'eau et l'électricité, 400 francs ce n'est pas évident à sortir. »* La dépense est toutefois largement rentabilisée. *« Un cochon ça mange n'importe quoi*, dit Alain. *Le dernier, je l'avais monté à plus de 200 kilos. »* Comme il n'a jamais pu s'y résoudre, il fait tuer la bête par un boucher en retraite, en échange d'un morceau de viande. La litière est gracieusement fournie par l'employeur occasionnel du premier des fils, qui récupère la paille laissée dans les champs par les cultivateurs.

Cet agriculteur est le dernier à faire jouer un reste de solidarité villageoise autour de la famille au RMI. Il a bien voulu prolonger d'un mois le contrat du fils, passé de l'armée au chômage, sans formation, pour lui permettre d'avoir droit aux Assedic. Mais ce geste ne dissipe pas l'inquiétude du père de famille. S'il a plus ou moins fait son deuil de sa propre insertion professionnelle, Alain s'angoisse de la mauvaise pente qu'est en train de prendre son fils, particulièrement pénalisé par le fait de ne pas avoir les moyens de passer le permis de conduire. *« Vous vous rendez compte*, plaisante à demi Alain, *il sait conduire un char d'assaut et un tracteur, mais il ne peut même pas utiliser de voiture. »*

Une cinquantaine de kilomètres plus loin, dans un village qui jouxte Venarey-les-Laumes, les soucis familiaux de Pierre, quarante-six ans, sont d'un autre ordre. Il lui arrive de croiser en ville deux jeunes hommes. *« Cela me fait plaisir de les voir*, dit-il, *même s'ils ne me parlent jamais. Moi, je fais semblant de rien : ça vaut mieux que de s'engueuler. »* Ce sont ses fils, issus d'un mariage brisé net au milieu des années 70, un jour où il a retrouvé son appartement vide. Il assure n'avoir jamais revu sa femme depuis.

LA coupure professionnelle n'a pas tardé à suivre. Après avoir enchaîné les métiers dans les industries locales, Pierre n'a plus rien retrouvé à Venarey-les-Laumes où la crise des années 80 a provoqué la grande hécatombe des emplois. Il est retourné chez sa mère, qui l'avait jadis placé à l'assistance publique. Après quelques années passées à vivoter sur la petite pension maternelle, il s'est inscrit au RMI, dès qu'il a eu connaissance de l'existence de l'allocation, au tout début de 1990. Depuis, il a été rejoint par son frère, célibataire et RMiste depuis 1992. Et le foyer de la famille en voie de marginalisation est devenu le théâtre d'un pesant huis-clos.

Pierre ne connaît guère d'injure assez virulente pour qualifier ce frère qui a pris position dans la pièce commune où *« il passe son temps à mâcher du chewing-gum et faire des mots croisés »*. Lui s'est retranché dans sa chambre, où il dit tuer les heures accoudé à la fenêtre, à regarder passer les voitures sur la nationale. Quand il sort, il va voir ses amis, au café. *« Je fréquente surtout des vieux, des retraités. On s'entend bien. On boit des chopines de rouge. »* L'alcool a compliqué les relations familiales, surtout depuis que le frère s'est montré violent envers Pierre et sa mère.

MAIS la démarche d'insertion du RMI, relancée localement par un travailleur social qui a approché systématiquement les plus anciens allocataires, pourrait finir par dénouer ces relations familiales. A l'insu des deux autres, le frère de Pierre a fait porter son contrat sur une demande de relogement qui devrait mettre fin, sous peu, aux hostilités. Le premier contrat de Pierre, signé en octobre après plus de sept années de présence dans le dispositif, indique laconiquement : *« démarches liées à la santé »*. Le fils de cantonnier, qui n'y voyait plus guère, y a gagné des lunettes efficaces, et s'accommode fort bien de cette insertion minimale. *« Du moment que ça continue comme ça »*, dit celui qui redoute par-dessus tout qu'on lui retire son allocation minimale d'existence.

Depuis quelques années, le cours de la vie de Jean-Luc, quarante-six ans, s'est lui aussi ralenti, comme le débit de ses paroles rendues pâteuses par l'alcool qui vient de lui valoir une cure de désintoxication de six mois. De sa jeunesse d'errant volontaire, il reste les cheveux longs et la musique de Janis Joplin, qui complète le portrait d'ancien baba. *« Pas clochard, routard, c'est différent »*, précise Jean-Luc, qui a traversé la France de vendanges en festivals pop, de petits boulots campagnards en virées sans but précis. *« C'était plus fort que moi, chaque fois que je m'installais un peu quelque part, il fallait que je reparte. »*

Un jour, le Lavallois d'origine a décidé de s'arrêter pour de bon, parce qu'il avait fini par trouver son mode de vie dangereux : *« Avec tous ces jeunes qui sont obligés de faire la route, il y a de plus en plus de violence*, déplore-t-il. *Ce n'est plus la fraternité, comme avant, mais le chacun pour soi. »* Il s'est installé près de Semur-en-Auxois, non loin des routes au bord desquelles il faisait du stop pour descendre dans le sud. Il a donné des coups de main au propriétaire d'une ferme qui le logeait pour 200 francs par mois. Il l'aidait à s'occuper des vaches, à faire le fromage.

Le RMI est entré naturellement dans la vie de Jean-Luc, dès 1989. Il n'en est plus ressorti. L'allocation a joué, au contraire, un rôle de plus en plus vital dans son existence. Surtout depuis qu'il a dû quitter la ferme, en 1996, après la destruction de l'aile dans laquelle il résidait. Depuis, Jean-Luc vit dans une petite chambre du foyer des jeunes travailleurs de Semur-en-Auxois. Comme ce confinement lui pèse, il a fait une demande de relogement et compte décrocher un contrat emploi-solidarité grâce au volet insertion du RMI. *« Je voudrais me rendre utile »*, murmure-t-il, sans que le ton sa voix trahisse un véritable espoir d'évolution.

Eliane, elle, voudrait vraiment que cela change. Dans la maison en pierre d'un village du plateau qui surplombe Montbard, elle vit depuis près de neuf années le RMI comme une marge d'autonomie dans un servage auquel elle voudrait être sûre, à trente-cinq ans, de l'avoir librement consenti. Quatrième d'une famille de neuf enfants, elle a vu ses sœurs se marier, ses frères quitter la maison. Elle a bien fait quelques petits boulots : des vendanges plusieurs années d'affilée à Vosne-Romanée, un contrat de serveuse dans un restaurant pendant un an, un TUC à l'hôpital de Montbard, une formation pour devenir *« coupeuse de gants »*. Mais rien ne l'a durablement éloignée de la fermette et de la fatalité d'avoir un jour à s'occuper à plein temps de ses parents.

La mort de sa mère, fin 1988, a précédé de peu son entrée dans le dispositif RMI, comme aide-ménagère de son père, qui fut à mi-temps cultivateur de ses quinze hectares et ouvrier à l'usine de tubes métalliques de Montbard. Elle n'en est jamais ressortie. L'allocation a amélioré l'ordinaire du train de vie de la maison en

complétant la maigre retraite du père. Elle a permis à Eliane de se faire soigner les dents, de passer le permis de conduire, et de participer à l'achat d'une voiture d'occasion. Mais le RMI n'a guère davantage sorti Eliane de son isolement et de son existence chiche. *« A la campagne, on a toujours de quoi s'occuper*, dit-elle, *mais ce n'est pas cela qui remplit les poches. »*

> « A la campagne, on a toujours de quoi s'occuper, mais ce n'est pas cela qui remplit les poches », raconte Eliane

La jeune femme au verbe vif cherche du travail et n'en trouve pas, a envoyé des *curriculum vitae* et s'offusque de n'avoir pas même reçu de réponses négatives. En 1996, elle a passé quinze jours en stage et quinze autres en entreprise. *« On a appris à rédiger des CV, à se présenter dans les entretiens. Cela n'a pas été inutile. Mais je les ai engueulés à l'ANPE quand ils m'ont proposé de refaire la même chose. Cela va bien une fois les cours de maths et de français, mais après, ça finit par tourner à la rengaine. On a visité des entreprises, mais elles n'ont pas embauché pour autant. »* Eliane aimerait un vrai travail, pas un de ces CES qui occasionnent des frais de déplacement et finissent par assurer une rémunération nettement inférieure au RMI.

En attendant cet emploi, elle continue de nettoyer l'intérieur du logis où s'entassent les souvenirs de quatre générations. Elle donne aussi des coups de main au voisin, qui vient de perdre sa femme. Elle l'aide à s'occuper des vaches, par solidarité et parce qu'elle a du temps libre, sans demander d'argent en échange. *« Il ne faut surtout pas faire l'andouille avec ça*, explique-t-elle. *Je préfère me contenter du RMI plutôt que de gagner quatre sous et me faire sucrer l'allocation parce que j'aurais travaillé au noir. »* Après neuf années dans le dispositif, Eliane semble se préparer à l'éventualité d'un séjour encore plus long. Sous le regard désolé de son père, elle n'a plus qu'à se poser l'angoissante question, que ne résoudra pas son minimum social : *« Que vais-je devenir le jour où il viendra à disparaître ? »*

Jérôme Fenoglio
Dessin : Philippe Roux

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Réussir le codéveloppement

LIER immigration et développement des pays du Sud : séduisante et sans doute pleine d'avenir, l'idée est dans l'air depuis plus de quinze ans. Pour la première fois, en juin, elle avait été brandie par un premier ministre français comme l'un de ses objectifs prioritaires. Six mois plus tard, le gouvernement dispose, avec le rapport de Sami Naïr, d'un premier argumentaire appuyant une liste de mesures concrètes.

Pour l'essentiel, il s'agit d'organiser un flux d'étudiants et de jeunes travailleurs étrangers qui, formés en France dans des secteurs jugés utiles à leur pays, s'engageraient à y retourner moyennant l'assurance d'un emploi et de la liberté d'effectuer des allers et retours vers l'Hexagone. L'Etat s'engagerait en outre à aider financièrement les projets de développement lancés par les immigrés, au bénéfice de leur région d'origine. Audacieuses dans l'état actuel de crispation du débat sur l'immigration, ces options n'ont cependant rien de révolutionnaire. En refusant de rendre publics les travaux de Sami Naïr et de les traduire immédiatement en décision politique, le gouvernement donne l'impression d'hésiter dans un domaine où seule une impulsion en haut lieu peut venir à bout des inerties administratives et des blocages politiques. Le contraste est flagrant avec l'empressement mis par le pouvoir pour réformer les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers.

L'attentisme sur le codéveloppement risque de conforter l'idée fausse selon laquelle l'immigration n'est qu'une affaire de contrôle des frontières et de police intérieure. Alors qu'il est au contraire urgent de faire comprendre que l'immigration n'est jamais que la traduction humaine des déséquilibres planétaires entre pays pauvres et pays riches et que le seul moyen de les maîtriser consiste à promouvoir le développement dont les migrants sont eux-mêmes porteurs.

L'enjeu est de taille. Toute l'Europe est confrontée depuis des années au problème que lui pose l'attrait qu'elle exerce sur les persécutés et tous ceux que malmène leur environnement économique. L'afflux actuel de réfugiés kurdes sur les côtes italiennes montre à quel point il est indispensable d'aborder collectivement ces questions de migrations et d'asile. En renouvelant sa politique d'aide au développement, en la reliant à la gestion de l'immigration, la France pourrait montrer la voie en Europe.

L'enjeu est de taille aussi parce que les nouvelles consignes données ces derniers mois par Paris au personnel consulaire en matière d'attribution des visas ne sont pas suffisantes pour enrayer le discrédit global que lui valent depuis plusieurs années ses pratiques en la matière. Il faut, au minimum, pour que la politique de coopération retrouve son sens, que soit enfin restaurée, pour des étrangers qui se sont tournés vers la France, la possibilité d'aller et venir entre elle et leur pays.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : *Eric Pialloux* ; *directeur délégué* : *Anne Chaussebourg*
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Femme-tige ou femme-fleur

PLUS FASTUEUSES que les autres, plus éphémères aussi, les longues robes du soir semblaient définitivement condamnées par la sévérité de l'époque. Reléguées, hier encore, au royaume nostalgique des souvenirs, elles ont refleuri pourtant, et cet hiver elles sont presque aussi nombreuses qu'autrefois. Ce n'est pas le moindre mérite des femmes françaises que d'avoir su, en dépit de toutes les difficultés, sauvegarder cette élégance dont la réputation est aussi celle de Paris.

Femme-tige ou femme-fleur, deux silhouettes délicieusement jeunes et charmantes se disputent les faveurs féminines. L'une moule étroitement le corps pour n'épanouir qu'au-dessous du genou l'éventail d'une ampleur retenue captive ; l'autre évase la majesté d'une jupe immense sous la taille qui paraît plus fine encore sur des hanches artificiellement arrondies en paniers.

Christian Dior, dont l'inspiration ne se laisse arrêter par aucune réalité, a rêvé ses robes pour des paysages de Watteau. La simplicité presque affectée du corsage contraste avec la somptuosité de la jupe qui retient toute l'attention. L'ampleur est souvent ramenée en avant, arrondissant le ventre et les hanches, ressuscitant la grâce nonchalante des belles du Grand Siècle.

Nous les aimons ainsi, inutiles et folles ; c'est un peu de rêve qui se réalise pour un soir prêt à s'évanouir, comme dans le conte, lorsque sonneront les douze coups de minuit. Certains estiment condamnable et superflue leur éphémère splendeur, mais à leurs yeux le sont aussi, sans doute, l'illusion et la beauté.

E. de Semont
(10 janvier 1948.)

La fausse guerre froide du détroit de Formose

DU DÉBAT français sur le communisme au XX[e] siècle aux eaux subtropicales du détroit de Formose, disputées entre deux gouvernements historiquement rivaux, il peut sembler n'y avoir qu'un rapport fort lointain. Et pourtant.

Voilà tout juste deux ans, l'armée de Pékin se livrait à une spectaculaire démonstration de puissance en vue de dissuader Taïwan de se tailler une place distincte du reste du monde chinois, à la fois sur le plan de son fonctionnement politique interne, et sur celui de son statut international. Le détroit de Formose redevint un champ de manœuvres survolé par des missiles tirés – à blanc, certes, mais tirés tout de même – depuis le continent en direction de cibles situées en mer, à quelques encablures de l'une des cités les plus riches de la région.

C'était la même armée qui, presque trente ans plus tôt, avait effectué des bombardements massifs contre les défenses de l'île pour tenter d'amener à résipiscence ce *« chien courant de l'impérialisme »*, au nom, alors, du communisme. Cela au moment même où, après avoir tué froidement deux à trois millions de *« grands bourgeois, propriétaires fonciers et contre-révolutionnaires »*, puis décapité l'élite du pays qu'ils venaient de conquérir, les chefs de cette armée – Mao Zedong, Zhou Enlai, Deng Xiaoping – s'apprêtaient à provoquer la plus grande famine de l'histoire de l'humanité (le Grand Bond en avant, trente à soixante millions de morts au moins). La même armée qui, dès 1950, avait « libéré » le Tibet, et récupéré pour la Chine les vastes étendues d'Asie centrale lui ayant jadis appartenu.

Le calme règne à nouveau, pour le moment, dans le détroit de Formose. L'armada américaine qui s'était interposée pour calmer le jeu en 1995-1996 s'est retirée. Cette voie maritime internationale importante pour l'économie mondiale – par laquelle, en particulier, le Japon s'approvisionne en hydrocarbures du Moyen-Orient – n'est plus, pour l'heure, otage d'une tension pouvant sembler anachronique.

Deux ans après la crise, une amorce de dialogue entrepris auparavant entre les deux gouvernements contrôlant les rives du détroit est en voie d'être réactivée. Le général de Chine continentale, Xiong Guangkai, chef d'état-major adjoint de l'APL, qui avait proféré alors la menace d'une attaque nucléaire chinoise sur Los Angeles, a été reçu à Washington en « ami », en décembre 1997. A nouveau, on parle *« coopération économique »* et non plus intimidation militaire entre les deux régimes qui se sont disputé le sort de la Chine pendant la plus grande partie du XX[e] siècle : le Parti communiste sur le continent et le Kouomintang, aujourd'hui dans l'île. Cela à cinquante ans moins un de la victoire du premier sur le second.

SUBTILISER LES AVOIRS

La crispation de 1995-1996 n'aura-t-elle donc été qu'une fausse alerte ? Il faut peut-être se garder d'un trop grand optimisme. Les données essentielles qui y ont conduit voilà vingt-quatre mois, quatre ans après la dislocation de *« l'empire du mal »* soviétique, n'ont pas subi de modification radicale.

La Chine d'après Deng Xiaoping, mort il y a un an, demeure imprévisible sur les moyen et long termes. Elle paraît aujourd'hui avoir définitivement renoncé à toute croisade idéologique. « Libérer » Taïwan d'une quelconque « oppression » capitaliste est à coup sûr le cadet de ses soucis. Il s'agirait plutôt de lui subtiliser ses avoirs (ou ce qu'une guerre en laisserait). Pour autant, le régime qui s'appuie sur cette armée de façon si visible n'a en rien condamné un système de gouvernement ayant fait un nombre total de morts encore inconnu.

Qui peut dire comment les successeurs de Deng, hésitants parce que faibles malgré les apparences, parviendront à gérer la mutation du géant communiste d'Asie, sous-développé, en une puissance moderne, responsable au plan international, soucieuse non pas seulement de reconnaissance et de respect, mais aussi d'honorer ses engagements et de se montrer à la hauteur de sa réputation ? Qui peut exclure que des dérapages intérieurs n'entraînent les maîtres de Pékin dans une escalade aventuriste débordant des frontières, au nom d'une vision profondément enracinée *qu'ils ont* de l'unité *nationale*, indivisible pour ne pas dire conquérante, cette vision qui, déjà, constituait l'ingrédient prédominant de leur « communisme » à sa naissance ?

De l'autre côté du détroit, l'échiquier politique ne s'est clarifié, depuis l'épisode 1995-1996, que sur un point : menaces continentales ou pas, les Taïwanais *ne se reconnaissent* absolument pas dans le gouvernement de Pékin (même ceux qui entretiennent avec l'autre rive des relations d'affaires fructueuses) et entendent demeurer *libres de leurs choix* de manière bien plus nette qu'il n'a été donné à Hongkong lors de son retour dans le giron national.

En revanche, *nul ne saurait prédire qui* gouvernera l'île après l'an 2000, quand le président Lee Teng-hui passera la main. Sera-ce son parti, « frère ennemi » du PC chinois, bâti il y a un siècle sur la même *conception unitaire du pays*, mais qui s'en éloigne de plus en plus de nos jours ? Ou bien une nébuleuse née de la revendication indépendantiste exprimée par la population autochtone de l'île, majoritaire, *mais mal* structurée ? De clivage idéologique, la faille qui traverse le détroit est devenue querelle de souveraineté simple, ce qui ne veut pas dire moins vive.

DÉTENTE ILLUSOIRE

Les Etats-Unis, dépourvus eux-mêmes d'une doctrine nette face à ce monde incertain, *semblent surtout soucieux de ne pas se laisser* entraîner dans une spirale conflictuelle. Ils ont multiplié aux uns et aux autres les incitations à la patience et à la prudence. Ils récusent l'idée *d'une indépendance pour l'île et dénient* au continent le droit moral à l'usage de la force pour parvenir à une solution. Mais ils n'ont pas proposé de voie précise.

Le temps peut-il apaiser les passions, forger un *modus vivendi* qu'il suffirait aux deux rives de codifier ultérieurement ? C'est une tentation des diplomaties de miser sur ce facteur. Dans le cas précis de la Chine, ce temps se mesure sur une échelle tout autre qu'en Occident. Le chef de la diplomatie chinoise, Qian Qichen, ne compara-t-il pas, voilà peu, la situation de Taïwan à celle du Sud américain au moment de la guerre de Sécession, expliquant que Pékin réagirait toujours comme les Fédéraux *yankees* en pareil cas ? Cette remarque, à tout le moins, illustre à quel point l'ambiance de détente qui *semble à nouveau prévaloir autour du sort de* l'île peut n'être qu'illusoire.

Une nouvelle épreuve de force dans le détroit de Formose n'appartiendrait plus intrinsèque*ment à l'histoire mondiale du communisme*. Elle s'y rattacherait pourtant, tout comme les suites des *killing fields* du Cambodge et d'autres tragédies du communisme asiatique.

Ces *questions* ne peuvent *plus laisser l'Eu*rope indifférente à présent qu'on voit les effets mondiaux que peuvent avoir des soubresauts économiques d'amplitude somme toute modeste comme ceux que traverse l'Extrême-Orient. Et encore moins un pays comme la France qui a cédé, sans peut-être en mesurer les conséquences, aux discrets encouragements de Washington à contribuer à renforcer la défense *de la seule portion du territoire chinois qui se* gouverne selon des normes proches des démocraties industrialisées occidentales.

A l'heure où se dresse, dans la communauté intellectuelle française, un *bilan du communisme* au XX[e] siècle, il serait logique qu'on se penchât aussi sur cet aspect asiatique du débat, compte tenu des immenses drames qu'a provoqués, *dans cette partie du monde aussi, l'idéologie* de Marx et de Lénine appliquée aux passions nationales – et des formes préoccupantes que sa mutation peut prendre, le capital et le marché aidant.

Francis Deron

Diagnostic *par Ballesta*

Front national et prud'homales : l'imbroglio

Suite de la première page

Là encore, des recours en cassation sont possibles, car les syndicats veulent que la justice dise si, oui ou non, la CFNT avait le droit de présenter des candidats. De plus, la CFNT a presque systématiquement effectué un recours contre les 66 décisions de justice qui l'ont empêchée, avant les élections, de se présenter devant les électeurs. Dans certains cas, elle réclame l'annulation desdites élections. Bref, le contentieux électoral n'en est qu'à ses débuts.

Par ailleurs, les juges ont retenu deux arguments pour contester la validité des listes de la CFNT. Au nom de la séparation des pouvoirs, *« il apparaît exclu que les partis politiques puissent s'intéresser ou participer directement ou indirectement aux élections des juges prud'homaux »*, estime le tribunal de Lyon. Un parti politique a, par *définition*, un programme. Or, les conseillers prud'homaux *« ne sont, en aucune façon, habilités à suivre un projet d'action ou un programme conçu par eux-mêmes ou inspirés par d'autres et s'évader des textes légalement applicables, des accords collectifs, des usages et des contrats de travail dans leur mission conciliatrice et juridictionnelle »*, énonce le jugement lyonnais. Ce que le code du travail désigne par l'interdiction faite à un conseiller prud'homal d'avoir un *« mandat impératif »*.

Deuxième argument de fond des juges : le programme du FN, fondé sur la *préférence nationale*, est contraire aux principes d'égalité de tous devant la loi et incompatible avec l'exigence d'impartialité d'un juge. Malgré le principe de la liberté de présentation des candidatures à l'élection prud'homale, les multiples *contentieux* juridiques pourraient, indirectement, soulever trois questions essentielles : qu'est-ce qu'un syndicat ? Qu'est-ce que la représentativité syndicale ? Et comment définit-on l'indépendance d'un syndicat par rapport à un parti politique ?

UN DÉBAT COMPLEXE

En avril prochain, la Cour de cassation dira si le FN-police et le FN pénitentiaire sont, ou non, des syndicats et si un juge possède, ou non, le droit de requalifier en association une organisation que ses fondateurs ont qualifiée de syndicat. Le débat est essentiel. De cet arrêt très attendu de la Cour de cassation dépend vraisemblablement le dépôt par Martine Aubry d'un projet de loi sur la représentativité syndicale. *« Lier des candidatures aux prud'hommes à la représentativité réelle ou effective d'un syndicat est souhaitable mais posera des problèmes à tout le monde, sauf à la CGT, à FO et à nous-mêmes »*, estime un dirigeant de la CFNT.

Enfin, le Front national commence à mettre en avant un autre argument : on l'empêche de créer un syndicat alors que les liens entre la CGT et le PC sont structurels. Ses contradicteurs ne manquent pas d'arguments : la CGT *a été créée avant le PCF*, son *implantation* dans les entreprises est incontestable et le PCF n'a jamais donné de mandat impératif à la CGT.

Il n'en demeure pas moins que dans certains pays, comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou la Belgique, les liens entre les syndicats et les partis politiques sont explicites, et nul n'a jamais prétendu que cela nuisait à la démocratie. Le débat sur l'indépendance syndicale est donc plus complexe qu'il n'y paraît.

De toute évidence, il n'y a donc pas que les associations de chômeurs qui, en 1998, pousseront les syndicats à se poser des questions existentielles.

Frédéric Lemaître

RECTIFICATIFS

ALGÉRIE

Bachir Boumaza, le *président du* Conseil de la nation algérienne, est âgé de 70 ans, et non de 56 ans, comme nous l'avons écrit par erreur *(Le Monde* du *7 janvier)*. Il est par ailleurs l'un des auteurs de *La Gangrène*, un ouvrage publié en 1957 par les Editions de Minuit qui dénonçait les méthodes des services de sécurité français en Algérie.

NRJ

A propos de l'article intitulé sur NRJ paru dans *Le Monde* du 8 janvier, Marc Pallain, directeur du développement de la station *nous écrit* : *« Si je vous ai bien affirmé que je considérais que* « la reprise de RMC devrait se faire dans le cadre du paysage radiophonique », *je n'ai absolument pas employé les termes de* « partage des dépouilles » *concernant cette entreprise. J'ai un très profond respect et une très grande estime pour RMC, ses équipes et son histoire pour ne pas tenir de tels propos (...). »*

SNCF

Dans notre édition du 1[er] janvier, il fallait lire que la dette de la SNCF a été ramenée à 40 milliards de francs (et non pas 18 milliards), après le désendettement supplémentaire de 8,3 milliards de francs décidé par le gouvernement.

La résurrection du cinéma

par Daniel Toscan du Plantier

DANS l'inventaire de fin d'année, l'auditeur blasé par tant de mauvaises nouvelles accumulées pouvait entendre, entre autres, que 1997 était la pire année pour *l'automobile* mais la meilleure pour le cinéma depuis… onze ans. Si les médias audiovisuels pouvaient laisser intacte la capacité d'étonnement, aurait-on pu imaginer une telle divine surprise il y a vingt ans, dix ans, cinq ans même. Entré dans le cinéma en pleine dégringolade de la fréquentation, je n'ai entendu que gémissements et soupirs pendant ce dernier quart de siècle. Il est vrai que l'arrivée massive de la télévision dans les années 70 avait proprement vidé les salles du monde entier – les Etats-Unis de 4 milliards d'entrées à 1, la France de 450 millions à 110, sans parler de leur quasi-disparition en Angleterre, en Allemagne, au Japon, etc. Si le passage à la télévision commerciale avait été favorable à une revalorisation spectaculaire des catalogues de films, c'était *surtout vrai pour quelques grands* succès commerciaux américains et français – ces derniers d'abord grâce à la mise en place de quotas nationaux.

Mais, dans les années 80, quand est apparue la télévision à péage, peu, très peu, ont entrevu le changement *radical en train de s'opérer*, confirmé aujourd'hui par la multiplication mondiale des programmes proposés sous forme de bouquets rendus possibles par *l'accès aux techniques numériques* du satellite ou du câble.

Pour des raisons en partie mystérieuses, peut-être parce que, libéré par l'explosion de l'industrie de l'image devenue à sa place miroir de la réalité, le cinéma s'est aventuré dans les eaux profondes de l'inconscient et des émotions souterraines, il est devenu le premier « programme » de cette nouvelle demande. Le cinéma, le vrai, celui qui sort en salles, qui déclenche un pincement au cœur quand le rideau s'ouvre et fait jaillir la lumière dans le noir complet, reproduisant depuis cent ans le miracle d'être un art vivant dans un vrai théâtre où les spectateurs communient ensemble devant leurs rêves enfin réalisés. La télévision à péage est ainsi devenue son meilleur allié, son partenaire essentiel, son client paternel et at*tentif qui revend à chaque télé*spectateur l'invention des frères Lumière, la séance cinématographique, reproduite par centaines dans chaque pays, par milliers dans le monde.

Mieux que tout – mieux même que le sport, qui ne peut avoir sa *capacité d'éternelle rediffusion* –, il est « forcément » sauvé, relancé par ces nouveaux consommateurs exigeants qui en redemandent sans cesse, d'abord évidemment dans les pays qui ne l'avaient jamais abandonné, les Etats-Unis, la France, où sa relance a coïncidé avec le succès de Canal Plus, mais aussi là où il s'était confondu avec la production télévisuelle, l'Angleterre, l'Allemagne, très vite l'Europe de l'Est, l'Amérique latine, l'Asie…

Ceux qui avaient sciemment laissé détruire le cinéma, jugé définitivement obsolète, n'ont plus qu'à réinventer, produire, coproduire, encourager à tout prix les vocations d'auteurs, de réalisateurs, d'interprètes, de techniciens. Sachant que chaque programme télévisuel nouveau a besoin d'un film « frais » par jour et *qu'il ne s'en fait guère plus de* quelques centaines de « montrables » dans le monde, il y a probablement là le plus grand secteur potentiel de développement dans la communication, déjà promue au rang de premier domaine industriel des temps modernes.

Deuxième nouveauté entraînée par cette révolution technique et culturelle : elle met fin à la domination absolue de l'industrie hollywoodienne, la seule qui avait an*ticipé le poids du cinéma au-delà* du premier choc de la télévision. Elle ne peut déjà plus, avec quelques dizaines de superproductions mobilisant des centaines de millions de dollars, satisfaire la demande en progression géométrique. Quelle que soit l'efficacité de quelques *Titanic*, il faut aujourd'hui une moisson de *Marius et Jeannette* nés de chaque pays, chaque culture, pour alimenter le petit écran vorace, à la seule *condition d'être passés par le* grand, d'avoir été enfantés dans l'amour, choyés par les critiques, désirés chaudement par leurs partisans.

> Dans les années 80, quand est apparue la télévision à péage, peu, très peu, ont entrevu le changement radical en train de s'opérer

Cette nouvelle dimension universelle du « petit » cinéma, de l'art modeste, celui des émotions vraies devenues potentiellement planétaires par le miracle des techniques et le génie de l'homme, met fin au discours d'apocalypse cher aux gens de cinéma, qui trou*vaient là quelques alibis aux dé*missions, lâchetés, fuites organisées au nom de leurs intérêts égoïstes et surtout suicidaires. Il est maintenant seulement nécessaire de travailler, de mettre le monde en chantier, d'ouvrir partout des nouvelles salles – ça, c'est en cours –, d'y promouvoir la sortie de tous les films capables d'émouvoir, de toucher les publics – ça, c'est à faire – sans se préoccuper des barrières de langues et *de sensibilités, comme l'ont fait* depuis longtemps les studios américains, qui ne se sont pas demandé si les ouvriers de la Ruhr comprenaient leurs histoires de gardiens de vaches en anglais…

La technique, la promotion, la capacité du marché résolvent tous ces problèmes, d'autant plus facilement qu'au bout il existe ce nouveau client : la télévision payante qui nous aime. Spécialement nous les Français, qui avons par obsti*nation spécifique, par vanité* peut-être (« *le pays du cinéma* »), avec le concours de tous les gouvernements, avec le soutien des journalistes qui nous ont toujours offert une place longtemps disproportionnée, maintenu très haut le nombre et la qualité de nos films, faisant d'eux la première offre mondiale de catalogues disponibles après ceux des Américains.

Cette deuxième vie du cinéma, cette véritable renaissance est à la portée de celles et ceux qui veulent l'entreprendre. D'autres secteurs, l'industrie du luxe en particulier, ont prouvé la capacité de la France à se faire aimer, désirer, consommer jusque dans ses plus intimes particularités. Le village planétaire global et unique est heureusement un leurre et une dangereuse tromperie. Le monde est fait de milliers de ces villages *qui ne valent que par leurs diffé*rences, leur charme propre, tous enfin reliés par les autoroutes de l'information, qui peuvent être aussi des chemins d'échanges amicaux et de promenade fraternelle.

Daniel Toscan du Plantier *est président d'Unifrance Film International.*

Partage ou flexibilité du travail ?

par Robert Holcman

L'OBSERVATION du monde du travail conduit à s'interroger sur le bien-fondé de *l'opposition actuellement formulée* entre le projet gouvernemental de réduction/partage du temps de travail et les recommandations patronales en faveur d'une plus grande souplesse d'utilisation de la force de travail. En réalité, la transformation des conditions de travail est d'ores et déjà à l'œuvre. Tout le débat porte en définitive sur les conditions dans lesquelles cette transformation doit s'opérer.

Les deux « écoles » de partage du travail se différencient par la place *plus ou moins grande accordée* à la réduction ou à la réorganisation du travail. La première centre ses propositions sur le constat de la transformation des structures productives et sur la nécessité de ne plus faire du travail le point focal de la sociabilisation des individus. Elle met davantage l'accent sur la diminution du temps de travail, sans ignorer la nécessaire réorganisation qu'elle implique.

> A quelle aune la durée du travail doit-elle être envisagée ? La journée, la semaine, le mois, l'année, ou bien sur la durée totale de la carrière professionnelle ?

La seconde école préconise plutôt l'introduction de dispositifs destinés à inciter les chefs d'entreprise à réorganiser l'activité afin de dégager des postes de travail au sein de l'entreprise (loi dite « de Robien », propositions de Michel Rocard…). *Cette ligne d'action est aussi* celle du projet de loi de réduction de la durée légale du travail à 35 heures présenté par Martine Aubry.

Il est vain aujourd'hui de débattre de l'opportunité de rendre plus flexibles les relations du travail en France, tant le mouvement est déjà largement commencé par l'entrée en vigueur de nombreux dispositifs de partage du contrat de travail (travail à temps partiel, développement des CDD, des différents dispositifs d'emplois aidés…) et par l'utilisation qui en est faite. De facto, la controverse porte plutôt sur le degré de flexibilité à atteindre, et non plus sur l'accroissement éventuel de la flexibilité au travail.

C'est dans cette perspective que doit être appréhendé le projet Aubry. Compte tenu de l'omnipotence néolibérale dans la pensée économique actuelle qui trouve son expression et/ou sa justification dans le processus de mondialisation de l'économie, il est peu probable que la première école de partage du travail ait quelque chance de s'imposer, à moyen ou long terme en tout cas. Chacun est libre de s'en réjouir ou de s'en attrister, mais c'est ainsi.

La réalité, c'est que le marché du travail se flexibilise et se mondialise très rapidement. Dans ces conditions, le débat sur le partage du temps de travail en France est en fin de compte une manière détournée de s'interroger sur le degré d'encadrement qu'il convient ou non d'apporter à la fluidification du marché du travail. Refuser d'évoquer la réduction du temps de travail, c'est – consciemment ou non – accepter que se poursuive le mouvement de flexibilisation et qu'à terme, sous la contrainte extérieure, soit remis en cause plus pro*fondément l'ensemble des élé*ments du droit du travail qui grippent encore le calcul annuel de la durée du travail (travail dominical, travail de nuit, régime des congés…) et ce sans mesure d'accompagnement.

A l'inverse, tenter d'imposer un dispositif de réduction du temps de travail ne revient plus qu'à se doter d'un moyen d'en faire une compensation au durcissement de ses conditions – en particulier s'agissant du mode de calcul de sa *durée. Ce peut être considéré* comme assez peu mais, en l'état, ce n'est déjà pas si mal.

On peut considérer cette approche comme un bon compromis. Si les tenants de la flexibilité sont en droit d'estimer que leurs attentes seront limitées et encadrées par la législation qui doit être prochainement votée, on peut remarquer à l'inverse que l'aspiration à ne plus faire du travail le facteur prépondérant de l'épanouissement personnel – qui caractérisait jusqu'à récemment les prises de position en faveur de la réduction du temps de travail – en est également évacuée.

La question demeure pourtant : à *quelle aune la durée du travail doit*-elle être envisagée ? La journée, la semaine, le mois, l'année ou bien sur la durée totale de la carrière professionnelle ? Le morcellement des périodes d'activité consécutif au développement du chômage, l'extension du travail à temps partiel ainsi que la réforme des condi*tions de départ* à la retraite dans le secteur privé vont conduire à court ou à moyen terme au rallongement marqué de la période globale travaillée. C'est en années que l'augmentation du temps passé à travailler va en fait se chiffrer. Dans ces conditions, le passage à une durée légale du travail de 35 heures n'apparaît plus si iconoclaste ou si réformateur.

Robert Holcman *est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.*

Créer des emplois-seniors

par Christian Gireau

PERSONNE n'est opposé aux emplois-jeunes, même pas dans leur for intérieur les hommes politiques de droite, qui, quand ils étaient aux affaires, n'ont rien fait *pour tenter de débloquer la situa*tion de l'emploi des jeunes. En ma qualité d'enseignant, j'apprécie plus qu'un autre, peut-être, cet effort de la nation envers sa jeunesse, car il est vrai qu'un peuple qui tourne le dos à sa jeunesse n'a pas d'avenir. Face à cette évidence, tout le monde ne peut être que d'accord devant le désarroi de nos jeunes. Toutefois, Martine Aubry, avec Claude Allègre, ne s'est attaquée qu'à un aspect du problème. En effet, un autre aspect encore plus dramatique du chômage est représenté par ces hommes ou ces femmes touchés par ce fléau aux environs de la cinquantaine. Trop vieux, disent nos dirigeants économiques ou politiques ! Et ceux-ci mettent en place des systèmes de préretraite ou autres dispositifs qui coûtent très cher à la société (mais solidarité oblige !).

Beaucoup de chefs de famille, de femmes vivant seules avec leurs enfants, sont dans des situations dramatiques. Ce sont ceux qu'on nomme pudiquement, par exemple, les « *nouveaux surendettés* » : ces personnes qui, brusquement, ont perdu leur situation et qui ne peuvent plus faire face aux traites de leur appartement, voiture ou autres biens qu'ils ont achetés du temps où *ils* travaillaient, participant alors à cette tentative de relance tant souhaitée par le gouvernement. Que fait-on pour eux ? Quelle politique volontariste notre gouvernement met-il en place, à l'exemple des emplois-jeunes ?

Sans être expert, je ferai cette remarque très simple, *si simple* que j'imagine des sourires et des haussements d'épaules. Mais peu importe : devant cet immense gâchis économique et surtout humain, pourquoi ne pas utiliser les compétences des « anciens », leur savoir-faire, pour former les jeunes et même des emplois-jeunes ?

Un exemple : dans la ZUP que je traverse quelquefois, il y a un garage, une véritable station-service abandonnée. Pourquoi ne pas former des mécaniciens auto avec l'apport des compétences d'anciens mécanos ? Pourquoi ne pas former des jeunes aussi à la gestion ? Pourquoi ne pas donner à d'autres jeunes des rudiments de droit afin que tous ces jeunes, encadrés pendant quelque temps par les « anciens », montent leur entreprise ? Beaucoup d'autres idées pourraient germer avec une parcelle d'imagination.

Irréalisable, diront les sceptiques ! Ont-ils déjà essayé ? Tout cela coûte très cher ! diront certains. En effet, employer des chômeurs arrivés en fin de droits, payer au SMIC de nouveaux emplois-jeunes, cela risque de peser fortement sur la collectivité. Mais *la désespérance de ces quinquagé*naires arrivés en fin de droits, ballottés de stage en stage sans pour autant pouvoir se réinsérer, et la désespérance de ces jeunes, qui, eux, n'ont aucun droit et commencent à « *avoir la haine* », peuvent coûter bien plus cher encore à notre société. Pourquoi ne pas former les uns grâce aux autres, pourquoi ne pas donner un nouveau rôle social aux uns pour que les autres puissent en acquérir un à leur tour ?

Il y a quelques années courait le fameux slogan : « *Soyons réalistes, demandons l'impossible !* » Nul ne peut nier aujourd'hui que cela a fait bouger la société. Ne serait-il pas temps d'être réaliste aujourd'hui ?

Christian Gireau *est professeur d'histoire-géographie au collège Charles-Senard, à Caluire (Rhône).*

MARCHÉS La tourmente monétaire et boursière qui emporte l'Asie semble échapper à tout contrôle. A peine l'incendie paraît-il éteint en *Thaïlande, au Japon et en Corée* qu'il reprend en Indonésie, à Hongkong et à Singapour. ● SI LA BOURSE DE DJAKARTA et la roupie indonésienne se stabilisaient vendredi 9 janvier, après leur *effondrement* de la veille, les marchés d'actions de Hongkong et de Singapour continuaient à plonger. ● LA DÉFIANCE des investisseurs est telle que, depuis le début de l'année, *les Bourses de Singapour*, Manille, Hongkong, Kuala Lumpur et Djakarta ont perdu de 15 % à 22 %. ● LA CRAINTE de la contagion de la tourmente monétaire à la Chine et *de la dévaluation du renminbi* expliquent pour une bonne part la faiblesse de Hongkong et de Singapour. Les banques de Hongkong ont relevé vendredi leur taux de base de 3/4 de point à 10,25 %.

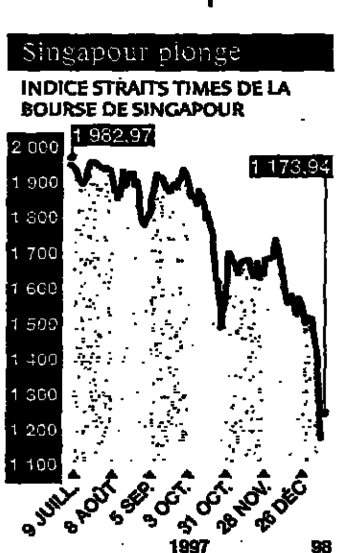
Les banques centrales du G7 pourraient soutenir les monnaies asiatiques

Les places boursières de Hongkong et de Singapour ont encore plongé vendredi 9 janvier, dans la crainte de voir la Chine emportée elle aussi par la tourmente monétaire. Les marchés indonésiens se sont stabilisés

LA TOURMENTE monétaire et boursière qui emporte l'Asie semble sans issue. La défiance des investisseurs internationaux et locaux est telle que, depuis le début de l'année, *en moins de dix jours*, les Bourses de Singapour, Manille, Hongkong, Kuala Lumpur et Djakarta ont perdu entre 15 % et 22 %. Vendredi 9 janvier, les marchés d'actions de Manille (– 8,3 %), Singapour (– 7,3 %) et Hongkong (– 3,9 %) *étaient* encore en *forte* baisse, tout comme les monnaies : le baht thaïlandais, le ringitt malaisien et le dollar philippin. Seule la roupie indonésienne se reprenait, après s'être effondrée, jeudi 8 janvier, et avoir cédé jusqu'à 48 % de *sa valeur face* au *dollar* depuis le 1er janvier. Une telle chute des devises et des places boursières semble échapper à tout contrôle.

Un cercle vicieux s'est mis en place. Les débiteurs privés, entreprises et surtout banques, amplifient la chute brutale des monnaies locales en recherchant des dollars pour faire face à leurs échéances de remboursement à court terme. La dépréciation continue des devises alourdit chaque jour un peu plus les dettes libellées en dollars.

La crise financière et économique en Asie a surpris depuis l'été par sa brutalité et plus encore par la rapidité de sa contagion à presque tous les pays de la région. Elle surprend aussi par sa durée. Les interventions répétées du Fonds monétaire *international* (FMI) avec, *à la clé*, une aide massive de 100 milliards de dollars (600 milliards de francs) apportée par l'ensemble de la communauté internationale à la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée du Sud, semblent sans effets. A peine l'incendie paraît-il éteint en Thaïlande, au Japon et en Corée qu'il reprend en Indonésie, à Hongkong et à Singapour. Pourtant, les



La crainte de la contagion à la Chine a provoqué une chute de la Bourse de Singapour

économies de ces pays n'ont rien de comparable par leur niveau de développement, leur solidité financière et leur puissance économique et industrielle. Elles sont victimes de *deux craintes distinctes des investisseurs* : celle de voir les devises continuer à baisser dans une cascade de dévaluations compétitives et celle de voir les systèmes bancaires emportés par des faillites en chaîne et les conséquences de l'effondrement *des marchés boursiers* et immobiliers.

DETTES ÉPARPILLÉES

L'éparpillement des problèmes entre de nombreux pays, le fait que les incendies monétaires s'autoalimentent, la *profondeur* de la crise bancaire, l'importance de la corruption, le risque grandissant de contagion vers la Chine et la crainte de dérapages politiques et sociaux sont autant de raisons pour expliquer l'ampleur de la crise. Elle n'a *finalement rien de comparable* avec celle du Mexique au début de l'année 1995. *L'intervention* du FMI et l'adoption par le gouvernement de Mexico de mesures de rigueur avaient alors suffi à restaurer la confiance. La situation asiatique est beaucoup *plus* complexe. Tout simplement parce que l'essentiel des dettes en devises ne se trouve pas entre les mains des Etats, mais d'une multitude d'entreprises privées.

Les solutions existent pourtant pour sortir de la spirale qui entraîne les marchés et les économies toujours plus bas. La Corée du Sud, au bord de la faillite voilà dix jours, semble paradoxalement montrer depuis la voie à suivre, même si elle n'est pas encore tirée d'affaire. La volonté affichée par le nouveau président coréen d'assainir son système financier en fermant une trentaine d'établissements, le retour à *l'équilibre budgétaire* et le redressement spectaculaire de la balance commerciale ont permis depuis une semaine de stabiliser la devise coréenne et la Bourse de Séoul.

Un accord de rééchelonnement de la dette à court terme avec les banques semble acquis et Séoul devrait revenir sur les marchés obligataires internationaux.

« La Corée est le seul pays qui semble ne pas vouloir régler sa crise bancaire par la fuite en avant et l'inflation en laissant filer sa devise », explique Régis Khaber, de la société de Bourse Aurel. *« Pour que les marchés reprennent confiance, il leur faut un programme économique et budgétaire crédible »*, ajoute Hervé Monet, de la Société générale. La Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines seront contraints tôt ou tard d'en passer par là. Il leur faut changer de mode de développement et rendre plus saines les relations entre les entreprises, les banques et les Etats.

COMPÉTITIVITÉ D'ABORD

Pour les pays de la « périphérie », comme Hongkong, Taïwan, Singapour, la Chine et le Japon, le problème se pose avant tout en termes de compétitivité et non de crainte sur leur solvabilité. *« Tant que le Japon et la Chine tiennent, l'un en soutenant son système bancaire, et l'autre en ne lâchant pas sa monnaie, la situation restera contrôlable »*, souligne Monique Bourven, présidente de State Street Bank en France.

Pour Andrew Freris, de BankAmerica, *« une séquence d'événements pourrait conduire à un retour de la confiance »*. Elle passerait d'abord, *« par le report du remboursement et la restructuration de la dette coréenne »* et ensuite *« par la stabilisation du yen et un traitement sérieux de la crise bancaire interne qui grandit au Japon »*. Les économistes de SocGen-Crosby, le courtier asiatique de la Société générale, insistent sur la nécessité de *« retirer le fardeau de sa dette au secteur privé »*. La sortie de crise passera par la mise en place de mécanismes de transformation de la dette, avec des garanties publiques inspirées plus ou moins directement de ce qui a été fait dans les années 80 pour les pays d'Amérique latine.

Quant à la *stabilisation* des monnaies, il faudra sans doute une initiative forte pour impressionner les cambistes, même si les devises asiatiques ne sont certainement plus surévaluées. Cette initiative pourrait venir d'une intervention *concertée des banques centrales* des pays du G 7. Une hypothèse qui circulait vendredi *9 janvier* au matin dans les salles de marché.

Eric Leser

Brusque repli du dollar

Le dollar s'inscrivait en forte baisse, vendredi matin 9 janvier, sur le marché international des changes, lors des premières transactions entre banques. Il cotait 6,0570 francs et 1,81 mark, contre 6,13 francs et 1,8320 mark la veille. Face à la devise japonaise, il reculait à 131,45 yens (contre 133,50 yens).

Les opérateurs estiment que les banques centrales des grands pays industrialisés pourraient choisir d'intervenir de façon coordonnée en vendant des dollars et en achetant des devises asiatiques. Selon une rumeur, la Réserve fédérale américaine aurait déjà commencé à agir, vendredi matin, avant l'ouverture des transactions à Tokyo.

La crainte grandit de voir la Chine touchée à son tour par la crise

APRÈS la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines, la Corée du Sud, Singapour et Hongkong, la Chine va-t-elle à son tour être touchée par la tempête monétaire et boursière qui secoue la région depuis plus de six mois ? C'est aujourd'hui la principale crainte des marchés. La Bourse chinoise de Shenzhen donne de grands signes de faiblesse depuis quelques jours. L'indice des actions B, que les investisseurs étrangers peuvent détenir, a perdu 14,2 % depuis le début de l'année, affecté par les *craintes* d'une dévaluation du yuan (renminbi).

De nombreux experts sont persuadés que Pékin sera tôt ou tard obligé de s'y résoudre, afin de préserver la compétitivité de ses produits sur le marché mondial. Le cours du renminbi est resté stable par rapport au dollar depuis le début de la crise, alors que, dans le même temps, le ringgit malaisien ou le won sud-coréen, par exemple, cédaient *plus de la moitié de leur valeur. Les* entreprises chinoises exportatrices se retrouvent donc confrontées à un énorme handicap monétaire.

Les autorités chinoises écartent officiellement une dévaluation. Mardi 6 janvier, Shen Guofang, porte-parole du ministère des affaires étrangères, a répété que le gouvernement allait prendre *« des mesures pour assurer la stabilité du marché, mais que la monnaie ne serait pas dévaluée »*. Pour protéger le renminbi, les autorités *monétaires chinoises disposent d'importants* atouts. Le premier est que, à la différence des autres monnaies d'Asie, la convertibilité de la devise chinoise est très strictement limitée, ce qui la met à l'abri d'attaques spéculatives et permet à la banque centrale d'ajuster sa valeur comme elle l'entend. De surcroît, Pékin dispose de très importantes réserves de changes (130 milliards de dollars). Enfin, l'économie chinoise apparaît plus solide que la plupart de celles des pays voisins : croissance très soutenue (+ 9,2 % *en 1997*), *absence de tensions inflation*nistes (rythme actuel de hausse des prix de 2 %), balance courante excédentaire (66 milliards de dollars), réforme en profondeur du secteur des entreprises d'Etat.

Des dissensions commenceraient toutefois à apparaître au sein du pouvoir sur la stratégie *monétaire à adopter. Pour preuve, la presse* chinoise, après avoir longtemps affirmé que la crise asiatique n'aurait aucun impact sur l'économie nationale, commence à infléchir sa position. Dans son édition du jeudi 8 janvier, le *China Daily* a ainsi reconnu que la chute des devises des autres pays d'Asie aurait *« un impact immense »* sur les exportations chinoises de matériaux de construction, qui ont rapporté 2,5 *milliards de dollars en devises en 1997. Le même* phénomène s'observe dans d'autres secteurs de l'industrie.

DES INCONVÉNIENTS D'UNE DÉVALUATION

Les partisans d'une dévaluation du renminbi craignent que la perte de compétitivité des entreprises chinoises ne freine brutalement l'activité dans le pays alors que l'économie donne déjà quelques signes de *ralentissement, victime d'une* politique monétaire restrictive et d'une progres*sion moins soutenue des salaires réels qui ont* pesé sur la demande intérieure. Un freinage trop brusque risquerait de provoquer une envolée du chômage dans le pays (la Chine a besoin d'un taux de croissance *supérieur* à 8 % pour créer 30 millions d'emplois par an pour une population de 1,2 milliard d'habitants).

Une dévaluation du renminbi, toutefois, qui apparaîtrait avant tout comme politique et non dictée par les forces de marché, présenterait de nombreux inconvénients. Le premier serait d'entraîner *presque automatiquement* la chute du dollar de Hongkong, ce qui favoriserait une hémorragie de capitaux internationaux hors de l'ex-colonie britannique, capitaux dont Pékin a un besoin vital pour assurer son propre développement industriel.

En outre, Pékin perdrait une grande partie du *prestige international* qu'il a *gagné à l'occasion* de la crise. Au moment où le Japon traverse une crise économique et financière aiguë, la Chine ne pourrait plus apparaître comme le pôle de stabilité et de solidité en Asie. Plus concrètement, une chute du renminbi, tout en remettant en cause la confiance des investisseurs étrangers dans la politique économique chinoise et en privant le pays de capitaux étrangers, affaiblirait les marchés *boursiers chinois, sur lesquels Pékin compte* s'appuyer pour mener à bien son programme de privatisations.

Enfin, une dépréciation du renminbi risquerait de déclencher de vives tensions diplomatiques avec les Etats-Unis, qui enregistrent déjà un énorme déficit de leur balance commerciale avec la Chine (34,2 milliards de dollars au cours des dix premiers mois de 1997). Dans ces conditions, *les experts ne croient pas, en majorité, que Pékin* choisira la voie d'une dévaluation brutale massive. *Ils n'excluent pas*, en revanche, que les autorités chinoises décident de laisser glisser légèrement – de quelques pour cent – leur monnaie lorsque la crise financière de la région se sera apaisée et si elles s'aperçoivent que les exportations marquent trop fortement le pas.

Pierre-Antoine Delhommais

L'Indonésie est menacée par la panique

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le président Suharto leur avait demandé de *« garder leur sang-froid »* : les Indonésiens ont fait le contraire. Quarante-huit heures *après l'appel du chef de l'Etat*, ils se sont rués, jeudi 8 janvier, sur les marchés et supermarchés pour se débarrasser de leurs roupies, dont le cours s'effondrait. Il a fallu, dans la soirée, une initiative de Washington pour que la monnaie indonésienne se redresse brusquement vendredi. Le président américain *s'est entretenu par téléphone* avec son homologue indonésien pour réaffirmer le soutien de Washington au plan de sauvetage du Fonds monétaire international (FMI). Le secrétaire ajoint américain au Trésor, Lawrence Summers, va être rapidement *dépêché* dans la *région*, ainsi qu'une équipe du FMI. Après *la panique* de la *veille*, le *calme* est revenu vendredi à Djakarta.

En Indonésie, tout s'est conjugué pour que la crise, amorcée par le flottement du baht thaïlandais en juillet, devienne incontrôlable. Une très dure sécheresse a coïncidé avec la tourmente financière. L'application des prescriptions du FMI a tardé. *Le budget, présenté le* 6 janvier, s'est fondé sur des appré*ciations* très optimistes, prenant notamment pour base un taux de change de 4 000 roupies pour un dollar, alors que le plafond des 10 000 roupies a été momentanément crevé deux jours plus tard.

Les programmes d'assistance du FMI en Asie n'ont enrayé ni la dégringolade des Bourses ni celle des monnaies. *Les firmes thaïlandaises* et indonésiennes doivent faire face à une dette *extérieure* d'un montant global de 150 milliards de dollars. Elles sont étranglées par la chute de leurs monnaies respectives. Après avoir touché les étrangers, la crise de confiance dans les monnaies s'étend aux épargnants de la *région qui tentent de convertir* leurs avoirs en devises fortes. En Indonésie, la dévaluation de la roupie mais aussi la crainte – apparemment peu fondée – d'une rup*ture des stocks de produits* de base expliquent la ruée de jeudi dans les magasins. En une semaine, les prix des produits alimentaires auraient augmenté de 25 %.

Les *Sud-Coréens* font face à la crise parce que les dizaines de milliards de dollars dégagés par *le FMI* y sont appuyés par les engagements d'un consortium de banques internationales et un coup de pouce du financier américain George Soros. *Le nouveau* gouvernement thaïlandais a beau s'être impliqué dans les réformes, il se sent néanmoins contraint d'aller à Washington, fin janvier, proposer un *« réaménagement »* de l'accord avec le FMI.

NERVOSITÉ SOCIALE

L'Indonésie, troisième pays assisté par le FMI, est sans doute le cas de figure le plus incertain. Népotisme, fin de règne, opacité financière et politique, nervosité sociale : ces éléments y rendent plus aléatoires des mesures d'austérité. *En outre, la richesse y est* concentrée entre les mains d'une faible minorité chinoise, peu populaire, étroitement alliée aux grands entrepreneurs autochtones.

Les rumeurs se mêlent aux faits pour entretenir l'inquiétude. La possibilité d'un moratoire de la dette extérieure n'est plus entière*ment exclue. La question long*temps taboue d'une transition politique fait surface. Agé de soixante-seize ans, au pouvoir depuis 1966, le président Suharto n'a toujours pas déclaré formellement sa candidature à un septième mandat. La relative inertie affichée par le pouvoir est devenue une partie du problème. *L'autorité du* « père du développement » indonésien est *minée* par la crise.

Le dernier débat concerne la mesure de la contagion régionale. Singapour et Hongkong, « tigres-clés » de l'Asie du Sud-Est, ont jusqu'ici relativement bien résisté. A Kuala-Lumpur comme à Bangkok, la volonté politique *d'appliquer* l'austérité fait que la chute du ringgit *malaisien* et du baht thaïlandais est beaucoup moins sévère que celle de la roupie indonésienne. Un décrochage serait-il possible ? La menace de voir à Djakarta une crise *financière se transformer en* crise politique, avec le risque d'émeutes à caractère ethnique, est devenue une réelle préoccupation dans la région.

Jean-Claude Pomonti

Le principe d'un report d'une partie de la dette coréenne est acquis

« NOUS lui avons demandé sa coopération. Il a répondu qu'il ferait de son mieux. » Le gouverneur de la banque de Corée, M. Lee Kyung-shick, qui s'exprimait jeudi 8 janvier lors d'une brève rencontre avec les journalistes à Roissy avant de s'envoler pour Francfort, a ainsi résumé l'entretien qu'il venait d'avoir avec *son homologue français*, Jean-Claude Trichet. M. Lee fait actuellement le tour des capitales européennes – il avait dîné la veille à Londres avec son collègue britannique, *Eddie George – pour rame*ner la confiance des investisseurs et obtenir un rééchelonnement de sa dette à court terme. D'ici au 31 mars, quelque 40 milliards de dollars viennent à échéance. *« Je l'ai demandé et nous en débattons »*, a dit Lee Kyung-shick, qui a rencontré la Société générale, représentante des banques françaises au *sein du Club de Londres*. Lee Kyung-shick a affirmé que ces discussions n'avaient pas porté sur un montant précis.

Pourtant, c'est sur l'hypothèse d'une émission d'obligations coréennes de quelque 25 milliards de dollars que les banquiers internationaux travaillent depuis le lundi *5 janvier à New York*.

BONNE VOLONTÉ POUR LE FMI

Selon nos informations, une partie de cette somme permettrait au *gouvernement coréen* de se substituer aux banques, dont les créditeurs ne voudraient pas repousser les échéances. De privé, le risque deviendrait alors souverain. Une *autre partie servirait à renforcer* les réserves de la banque centrale. Les modalités de cette opération sont encore en discussion. Suspendues jeudi 8 janvier, les réunions doivent reprendre le *19 janvier*. Surmonter le premier trimestre 1998 est un objectif prioritaire pour la Corée du Sud et pour la communauté financière internationale. Un défaut de paiement de la 11e puissance économique mondiale ruinerait tout espoir d'une *amélioration* dans la région. Séoul multiplie donc les signes de bonne volonté. *Le président* élu Kim Dae-jung ne manque pas une occasion de réaffirmer son engagement de réformer les structures de son pays. M. Kim a dénoncé jeudi *8 janvier*, dans un entretien au *Washington Post*, la politique de croissance menée par ses voisins au détriment de la démocratie. Il a réaffirmé son engagement *« à 100 % »* aux conditions mises par le FMI pour voler au secours de la Corée dans le cadre d'un plan global de 60 milliards de dollars.

Ces discours se sont révélés payants. Le Fonds vient d'approuver un nouveau versement de deux milliards de dollars au gouvernement sud-coréen, portant à 13 milliards de dollars le montant de l'aide accordée à Séoul en moins d'un mois. Il s'agira du quatrième *versement de l'enveloppe de 21 milliards* de dollars consentie par le FMI à la Corée.

La poursuite de ces bonnes relations passe aussi par une meilleure transparence des comptes de la Coréee. Séoul s'apprête à soumettre au FMI de nouvelles *prévisions*, beaucoup plus pessimistes que celles effectuées en décembre. Et le chiffre de 1,5 % de croissance que prévoierait le gouvernement pour 1998, *contre 3 % initialement*, est encore jugé optimiste par certains observateurs.

Babette Stern

Le mouvement de concentration se poursuit dans le téléphone américain

AT & T acquiert l'opérateur local Teleport

Le *numéro un* américain du téléphone AT & T renoue avec la croissance externe. Il veut acheter la société Teleport. L'objectif du groupe, dont les activités, depuis 1984, étaient essentiellement confinées au téléphone longue distance, est de pouvoir proposer des services de téléphonie locale.

AUX ÉTATS-UNIS, peu nombreux sont les consommateurs qui peuvent prétendre avoir goûté aux bénéfices de la concurrence dans le téléphone, promis par le Parlement américain lors de l'adoption, début 1996, du *Telecommunications Act*. En revanche, cette loi, qui a autorisé les acteurs du téléphone longue distance (appels nationaux et internationaux) et ceux du téléphone local (communications de proximité dans une ville) à se *concurrencer sur leurs marchés* respectifs, continue de constituer *une aubaine pour* les banques d'affaires. Car elle n'en finit pas de provoquer des concentrations, les opérateurs cherchant, à travers des fusions et acquisitions, à proposer au plus vite l'ensemble de la palette des services téléphoniques.

La dernière opération en date est le fait d'AT & T, qui n'avait pas procédé à une acquisition majeure depuis 1994, et vient de racheter l'opérateur *de téléphone mobile* McCaw Cellular. Jeudi 8 janvier, le *numéro un américain du téléphone* a annoncé son intention d'acquérir la société Teleport. Cette opération doit se faire par échange d'actions et pourrait être finalisée avant fin 1998. Elle est estimée à 12,9 milliards de dollars (78 milliards de francs), si l'on prend en compte la reprise des dettes de Teleport.

Avec cette acquisition, qui constitue le premier mouvement offensif de son nouveau PDG, Michael Armstrong, AT & T va chercher à prendre pied sur le marché du téléphone local. Evalué à 100 milliards dollars, celui-ci était dans chaque Etat, *depuis 1984*, sous le monopole d'une compagnie régionale, *les Baby Bells. Il le reste* encore largement, la loi de *1996 n'ayant jusqu'à présent* eu que peu d'effet.

AT & T, qui réalise plus de 52 milliards de dollars de chiffre d'affaires, était confiné, depuis 1984, essentiellement sur le téléphone longue distance (il offre aussi du téléphone mobile).

CAPTER LE TÉLÉPHONE LOCAL

A la suite de la loi de 1996, le géant américain a clamé *sa volonté* de capter un tiers du marché du téléphone local *en quatre ans*. Sa principale démarche a consisté à louer, *à prix de gros*, des minutes de communications auprès de compagnies régionales, pour les revendre au détail. Le groupe est ainsi présent dans quatorze villes, situées dans six Etats différents. Mais, considérant que ce type d'activité n'était pas assez rentable, il a aussi regardé la possibilité de disposer de ses propres réseaux locaux. Le faire par soi-même a cependant été jugé trop coûteux. C'est pourquoi il a envisagé des acquisitions. D'où le projet, mi-1997, de rapprochement avec la compagnie régionale SBC. Celui-ci a avorté.

Le problème, pour AT & T, est *que ses concurrents ne sont pas* restés inactifs. Notamment MCI, *son dauphin dans le longue distance*, qui, promis en mariage au *britannique BT, a finalement* préféré l'offre de rachat de la société WorldCom, acteur clé du téléphone local. Teleport, créée en 1983 et basée à New York (environ 500 millions de dollars de chiffre d'affaires), apportera à AT & T cette présence locale. La société, dont le PDG est un ancien d'AT & T et dont les actionnaires principaux sont les câblo-opérateurs TCI, Comcast et Cox, est présente sur 65 marchés locaux. Dont *quelques-uns des plus juteux*, comme New York et Los Angeles. *Certains analystes relativisent* cependant la portée de cette opération, en soulignant que Teleport apportera à AT & T essentiellement un accès à une clientèle professionnelle, qu'il avait commencé à démarcher, et non à la clientèle des particuliers, ce dont, selon eux, il aurait plus besoin.

Philippe Le Cœur

La Générale des eaux se livre à des recrutements très politiques

ANNONCÉE en mars 1997, puis ajournée avant d'être à nouveau discutée à la fin de l'année, l'arrivée de Jean-Pierre Denis à la Générale des eaux est finalement, le 8 janvier, devenue réalité. L'ex-secrétaire général adjoint de la présidence de la République vient d'être nommé conseiller du président de la *compagnie. Peu familier des activités du groupe*, il sera chargé des opérations de croissance externe, notamment pour les métiers traditionnels de la compagnie, l'eau, l'énergie, les transports et les déchets. Cette mission d'un an environ devrait permettre à ce haut fonctionnaire, inspecteur des finances, de se familiariser avec le monde de l'entreprise.

Cette nomination est une nouvelle illustration de la réorganisation à l'œuvre dans le groupe. Jean-Marie Messier, PDG de la compagnie, a entrepris un grand renouvellement de l'état-major et des cadres dirigeants. *Les nouveaux responsables* et *cadres supérieurs* sont des hommes neufs, issus du même monde, technocratique et politique. *Si le* groupe, dans le passé, a déjà recruté des hommes issus de ce microcosme – tel Jean-François Dubos, ex-conseiller de Charles Hernu désormais secrétaire général –, il ne l'a jamais fait avec une telle ampleur. *« Jean-Marie Messier est en train d'inventer les économies d'échelle dans le jeu d'influence »*, note un expert en la matière.

Depuis septembre, la Générale des eaux est devenue la principale terre d'accueil des membres de l'ancienne majorité *cherchant à se reconvertir dans le* privé. Agnès Audier, ancienne directrice de cabinet de Jean-Pierre Raffarin, est devenu conseillère à la direction ; Jean-François Clemencel, ancien conseiller d'Yves Galland, a atterri à la direction de la communication du groupe ; Alain Marsaud, ancien magistrat chargé de la lutte antiterroriste, ex-député RPR de la Haute-Vienne, a été nommé directeur général adjoint du pôle eau ; Olivier Grunberg, ancien directeur de cabinet d'Anne-Marie Idrac, ex-conseiller budgétaire d'Edouard Balladur, a pris la direction financière France de l'eau ; Cyril Roger-Lacan, ancien directeur de cabinet de Xavier Emmanuelli, est aussi arrivé au pôle eau, *en même temps* que Pierre Servent, du cabinet de Charles Millon, tandis que Jean-Pierre Frémont, *ancien conseiller de François Bayrou, a atterri* à la direction commerciale de la CGEA (déchets, transports).

DE GAUCHE AUSSI

Dans le même temps, le groupe a aussi recruté quelques personnalités classées à gauche. Thierry de Beaucé, ancien secrétaire d'Etat auprès de Roland Dumas, ministre des affaires étrangères de François Mitterrand, puis ambassadeur de France en Indonésie, a été nommé délégué du groupe pour les affaires *internationales. Denis Olivennes, directeur des* relations humaines d'Air France, proche de Christian Blanc, a été engagé à *Canal Plus*. L'arrivée de Christian Blanc à Canal Plus ou Havas, a été évoquée. Mais le projet semble abandonné.

Ces arrivées massives ont un effet démoralisant sur des salariés qui supportent mal la mise en place de cette nouvelle caste dont ils sont *a priori* exclus, n'ayant ni les diplômes des grandes écoles (X, ENA) ni le parcours ministériel qui semblent être les nouveaux sésames pour bénéficier de promotions dans le groupe. *Au-delà des problèmes de carrière, beaucoup* ont le sentiment de retomber dans certains travers du passé. *Depuis les « affaires »* en 1994, *tous avaient espéré* une rupture nette avec les habitudes antérieures. Même si M. Messier s'en défend, la présence écrasante d'hommes de cabinet remet la Générale des eaux dans un jeu politique et d'influence.

Martine Orange

Pas de licenciement sec chez Opel jusqu'à fin 2002

IL N'Y AURA PAS de licenciements secs chez Opel, la filiale allemande *de General Motors*, jusqu'à la fin de 2002, aux termes d'un accord signé *mercredi 7 janvier* par le comité d'entreprise et la direction d'Opel. En contrepartie, la direction a obtenu de nouveaux efforts de ses 45 000 salariés pour accroître la compétitivité des usines allemandes. Toutefois, des emplois pourront être supprimés pendant les cinq ans à venir dans *certains sites*, grâce à des départs en retraite anticipée et des travaux à mi-temps et *grâce aux fluctuations*.

General Motors a *récemment* annoncé son intention de réduire ses effectifs européens de 80 000 personnes, de 20 % à 30 % en cinq ans. Son usine belge doit supprimer 1 900 postes. Les deux usines britanniques, où la compétitivité a souffert de la réévaluation de la livre sterling, sont menacées.

DÉPÊCHES

■ **CAISSES D'ÉPARGNE : le Syndicat unifié des Caisses *d'épargne***, *la CFDT et la CGT envisagent un appel à la grève* pour le 27 ou le 29 janvier, pour protester contre la décision unilatérale du Cencep, l'organisme qui chapeaute le réseau Ecureuil, de lancer la procédure de révision du régime de retraite du groupe. FO, la CFTC et la CGC, en désaccord avec les autres syndicats, souhaitaient rejoindre l'Agirc et l'Arrco.

■ **RATP : Douze lignes de bus parisiennes**, desservant le sud-est de Paris à partir du centre-bus de Vitry-sur-Seine, étaient paralysées, vendredi 9 janvier dans la matinée, par une grève surprise des conducteurs, décidée à la suite d'une agression qui a eu lieu le mercredi 7 janvier.

■ ***TOYOTA : le constructeur japonais va investir*** 1,5 milliard de francs pour porter la capacité de production de moteurs de son *usine de Deeside, au Pays de Galles*, de 100 000 à 350 000 ou 400 000 moteurs d'ici à 2001.

■ ***KRUPP-THYSSEN : le futur groupe issu de la fusion*** des deux sidérurgistes allemands serait dirigé par un tandem formé par Gerhard Cromme, le patron de Krupp, et Ekkerhard Schulz, directeur d'une filiale commune aux deux groupes, affirme le quotidien *Süddeutsche Zeitung* du 9 janvier. Dieter Vogel, le patron de Thyssen, quitterait l'entreprise.

■ **GEC ALSTHOM : le groupe franco-britannique va racheter** la signalisation ferroviaire de la société italienne Sasib, filiale de la Cir, le holding du groupe De Benedetti.

■ ***DEUTSCHE TELEKOM : l'opérateur téléphonique allemand*** s'est vu interdire provisoirement par un tribunal de Hambourg *de faire de la publicité sur sa nouvelle grille de tarifs*, en baisse de près de 4,5 %, qui n'a pas encore reçu l'autorisation de l'autorité *de régulation*.

■ **LAZARD : les trois maisons Lazard de Londres, Paris et New York** ont acheté les activités de conseil de la petite banque d'affaires suédoise Brummer & Partners, fondée en 1995.

Le groupe Young & Rubicam se prépare à entrer en Bourse

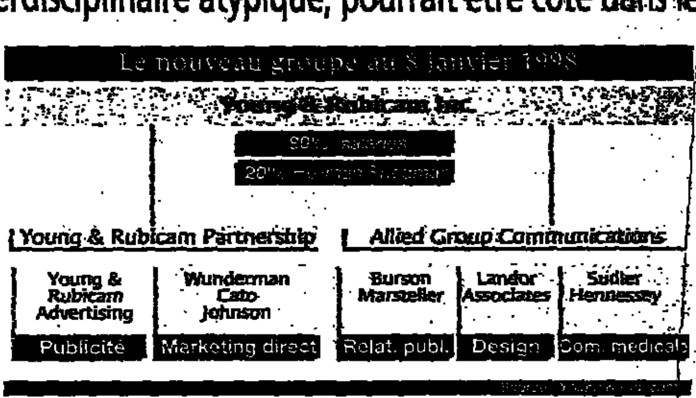
Le PDG de la cinquième entreprise mondiale de communication explique, dans un entretien au « Monde », les raisons pour lesquelles ce groupe américain à la démarche interdisciplinaire atypique, pourrait être coté dans les deux mois à New York

PDG DE YOUNG & RUBICAM, cinquième groupe mondial de communication, depuis un mois seulement, Edward Vick se prépare à introduire l'entreprise new-yorkaise en Bourse dans les deux mois, alors que l'augmentation de capital et la cotation partielle au New York Stock Exchange étaient initialement prévues en 1999. Young & Rubicam va ainsi pouvoir se mesurer sur le marché financier à ses concurrents, tous cotés, comme IPG, Omnicom et WPP, dont il se distingue singulièrement par sa structure et sa politique. Alors que ces groupes ont grandi grâce à l'acquisition de réseaux d'agences de publicité qu'ils ont ensuite juxtaposés, Young & Rubicam s'est développé uniquement par croissance organique et dans cinq disciplines : la publicité, mais aussi le marketing relationnel, les relations publiques, le design et la communication médicale. Edward Vick, qui fait souffler un vent de jeunesse sur un groupe perçu jusqu'ici comme vieillot et peu créatif, explique au *Monde*, lors de son passage à Paris, jeudi 8 janvier, sa stratégie.

« Quelles raisons vous poussent à envisager l'introduction de votre groupe en Bourse ?

– Nous y pensons sérieusement depuis deux ans. Pendant des années, le métier de la communication est resté très stable et peu demandeur de capitaux. Les clients ne modifiaient pas leurs habitudes, donc nous n'avions pas de raison de changer. Nous n'avions pas besoin d'investir, il nous suffisait de recruter quelques personnes brillantes. Aujourd'hui, le monde change, sous l'impulsion des technologies. Et, pour être meilleur que nos concurrents, il nous faut investir plus qu'eux. Ce qui nécessite plus d'argent. Plus d'argent pour des acquisitions, plus d'argent pour le développement international, plus d'argent pour des systèmes de bases de données. Ce qui est très difficile à faire si vous êtes une société privée.

– Vous êtes l'ouvrier depuis mai du rapprochement de la filiale publicitaire, Young & Rubicam Advertising, avec celle du marketing relationnel, Wunderman Cato Johnson, et depuis décembre des activités de relations publiques (Burson Marsteller), avec celles du design (Landor & Associates) et de la communication médicale (Sudler Hennessey). Pourquoi cette réorganisation ? Préfigure-t-elle des fusions ?



Young & Rubicam Inc. est valorisé à 2 milliards de USD (12 milliards de francs) par des analystes américains qui prévoient l'introduction de la moitié du capital en Bourse.

– Pas nécessairement. Young & Rubicam Advertising et Wunderman Cato Johnson (WCJ) partagent énormément de clients. Nous découvrons que de plus en plus d'entreprises veulent des prestations globales de communication. Ces agences fonctionnent en cohésion. Globalement, Young & Rubicam Partnership et Allied Communications ont été conçues pour que les agences travaillent en plus étroite collaboration. Elles contribuent aussi à l'amélioration de nos performances.

» Nous fonctionnons sur le principe du « le meilleur tout seul, mais encore mieux ensemble ». Dans chaque discipline, nous voulons avoir la meilleure entreprise du secteur et pensons qu'en les rassemblant nous allons être encore meilleurs. Quand Young & Rubicam a imaginé, en 1970, une approche pluridisciplinaire de la communication, cette stratégie était à l'époque très en avance sur son temps. Honnêtement, elle n'était pas du tout adaptée aux besoins des clients. Aujourd'hui, ils ont évolué. L'heure de notre positionnement est venu, il prend tout son sens.

– Qu'est-ce qui différencie un groupe comme Young & Rubicam des autres groupes de communication, comme les américains Interpublic (McCann, Ammirati Puris Lintas, Lowe), Omnicom (DDB, BBDO et TBWA), ou le britannique WPP (J. Walter Thompson, Ogilvy & Mather) ?

– Notre stratégie est complètement différente de la leur. Interpublic, Omnicom et WPP sont seulement des holdings financières qui n'apportent rien aux annonceurs. Elles ne peuvent pas partager leurs ressources parce que leurs filiales sont en concurrence les unes avec les autres. De la même façon, les dirigeants de ces holdings ne peuvent s'impliquer avec un client par peur des rivalités. Peter Georgescu et moi n'avons pas ce genre de soucis.

– Que pensez-vous des déclarations de Martin Sorrell, le PDG du britannique WPP, quand il affirme que la publicité *« est l'industrie la plus conservatrice qui soit »* ?

– Je ne suis pas du tout d'accord. Nous nous apprêtons à parier plusieurs millions de nos propres dollars – puisqu'une large majorité du capital de Young & Rubicam est aujourd'hui détenue par les salariés – que nous possédons l'agence du futur. Le vieux modèle est celui de la holding traditionnelle qui a été construite sur le principe du toujours plus, sur l'« appât du gain » : j'ai un budget de constructeur de voitures, mais j'en veux deux ; j'ai un client dans les assurances, mais j'en veux deux ; alors je crée deux enseignes publicitaires pour avoir deux réseaux séparés capables de gérer mes deux clients concurrents. Et puis je mets au-dessus une holding. Ça, c'est le vieux modèle. Dans un groupe de communication moderne, la holding sert le client. Elle lui est dédiée, au lieu d'être dédiée au porte-monnaie des actionnaires.

– Quel regard portez-vous sur la tentative d'OPA de Publicis pour prendre le contrôle de True North ?

– Je pense que tous les deux s'en sont mal sortis. Maintenant, il faut choisir, soit vous êtes local, soit vous êtes international, vous ne pouvez pas vous situer entre les deux. Pour que l'un ou l'autre devienne vraiment mondial, il reste beaucoup de chemin à faire. Pour Publicis, il est probablement déjà trop tard. Le nom de Maurice Lévy est désormais connu aux Etats-Unis, mais on sait aussi assez bien ce qu'est son entreprise : une entreprise de taille moyenne, avec des capacités de taille moyenne, qui n'a pas suffisamment de couverture géographique. »

Propos recueillis par Florence Amalou

Un vétéran du Vietnam

Edward Vick, cinquante-deux ans, a été nommé PDG de Young & Rubicam, le 7 décembre 1997. Ce New-Yorkais, ancien officier de marine, vétéran de la guerre du Vietnam, a notamment été vice-président d'Ogilvy & Mather, et PDG des agences Ammirati & Puris, et Levine, Huntley, Vick & Beaver.

Il est entré en 1992 à Young & Rubicam, l'un des derniers grands groupes privés de communication, où il a entrepris de rapprocher les activités de marketing direct et de publicité. Aujourd'hui numéro deux, il est déjà présenté comme le dauphin de Peter Georgescu, l'actuel président, proche de la retraite. Y & R Inc. (1,356 milliard de dollars de marge brute en 1996 pour 12 000 personnes dans soixante-quatre pays) connaît une progression à deux chiffres depuis 1993.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE :** *vingt-six journalistes* ont été tués en 1997, victimes de représailles ou d'attentats terroristes, ont indiqué Reporters sans frontières (RSF) et le Comité de protection des journalistes (CPJ). Sept journalistes ont été tués en Inde, quatre en Colombie, trois au Mexique et deux au Cambodge et dans dix autres pays. Les deux organismes ont demandé aux gouvernements concernés de *« mener des enquêtes énergiques »* afin d'identifier les responsables de ces crimes.

■ **Bayard Presse lance *Les Dossiers de l'actualité*,** un nouveau mensuel pour lycéens et étudiants, proposé sur abonnement (195 francs annuels) par *La Croix* et *Phosphore*, paraît vendredi 9 janvier. Il comporte 16 pages en couleurs, format *La Croix*, et propose une synthèse des grands sujets du mois, avec un dossier de quatre pages consacré au procès Papon.

■ **Gonzague Saint-Bris reprend** *Femme* au groupe Hachette Filipacchi Médias. Directeur de la rédaction du mensuel, il a créé le groupe de presse GSB Presse, dont les actionnaires sont Franck Ténot, Thierry Taittinger et le groupe britannique Burlington. Une nouvelle formule de *Femme* (75 535 exemplaires de diffusion totale payée en 1996) est prévue pour mars.

■ **Le groupe Dassault a pris le contrôle,** jeudi 8 janvier, de *Valeurs actuelles*, du *Journal des finances* et de *Spectacle du monde*, pour 190 millions de francs, à Fimalac communication, société de Marc Ladreit de Lacharrière, qui réalise une plus-value après impôt de 40 millions de francs (*Le Monde* du 9 janvier).

■ **PUBLICITÉ : le deuxième groupe publicitaire français, Publicis,** vient d'acquérir 75 % du capital de l'agence canadienne SMW, ce qui le place au sixième rang des agences de publicité au Canada, le groupe ayant racheté l'agence BCP en septembre 1996. L'ensemble, baptisé Publicis Canada, prévoit de réaliser 220 millions de dollars canadiens (920 millions de francs) de chiffre d'affaires en 1998.

« L'Unità » accueille des entreprises privées dans son capital

ROME
de notre correspondant

Le journal *L'Unità*, fondé il y a soixante-quinze ans par Antonio Gramsci, ancien organe du PCI (Parti communiste italien) et aujourd'hui quotidien du PDS (Parti de la gauche démocratique) a fait, mercredi 7 janvier, un pas décisif vers la privatisation. Le conseil d'administration de la société éditrice (Arca) a décidé de créer une nouvelle société d'édition, L'Unita Editrice Multimediale, dont le capital (10 milliards de lires, soit 35 millions de francs) sera réparti comme suit : 49,5 % à Alfio Marchini, ancien conseiller d'administration de la RAI, proche du PDS et propriétaire d'une entreprise de construction, 25 % au PDS et 24 % à la Tosinvest, une société romaine ayant des intérêts dans le domaine de la santé et dans une institution fiduciaire actuellement dirigée par Carlo Trivelli, fils d'un ancien secrétaire communiste du temps d'Enrico Berlinguer. Le 1,5 % restant revient à l'avocat Pietro Guerra, qui devient président du conseil d'administration.

Dans deux mois, une OPV (offre publique de vente) sera lancée et le capital passera de 10 à 20 milliards de lires. A cette occasion, Alfio Marchini mettra sur le marché au moins la moitié de ses actions qui seront mises à la disposition du privé mais aussi des journalistes et de la direction qui pourront souscrire de 1 à 5 % du total.

Il s'agira de la deuxième phase de l'opération de privatisation qui marquera un désengagement du PDS dans le quotidien. L'actuel directeur, Giuseppe Caldarola, qui avait succédé à Walter Veltroni aujourd'hui vice-président du gouvernement de centre gauche, sera vraisemblablement remplacé. Le nom de Mino Fucillo, actuellement journaliste à *La Repubblica*, fait figure de favori.

« LA TRANQUILLITÉ FINANCIÈRE »

La création de cette nouvelle société a été favorablement accueillie par le personnel. Elle survient après l'accord obtenu en décembre avec la direction afin de procéder à la réduction des coûts de production (34 milliards de lires) et de diminuer ainsi le déficit qui pourrait atteindre près de 40 milliards de lires en 1997. Le prix de *L'Unità* a été fixé à 70 milliards de lires payables sur dix ans. Dans un communiqué, le conseil de rédaction salue *« la décision historique pour l'avenir de* L'Unità *qui, est-il espéré, portera le journal à la tranquillité financière, base indispensable de sa relance »*. Le conseil de rédaction a immédiatement demandé une rencontre avec la nouvelle société éditoriale pour savoir quelle sera justement *« la stratégie de relance et la base de l'élaboration d'un plan éditorial respectueux de la tradition d'un journal de gauche à fort enracinement populaire »*.

Une page est donc en train de se tourner au quotidien du PDS, dont la diffusion moyenne est de 140 000 exemplaires, afin de stopper les pertes. Italo Prario, administrateur délégué de *L'Unità*, espère les limiter à dix milliards de lires en 1998 et atteindre de nouveau l'équilibre en 1999.

Michel Bôle-Richard

« Le Parisien » et « Aujourd'hui » absents des kiosques

LE QUOTIDIEN RÉGIONAL *Le Parisien* et son édition nationale Aujourd'hui n'ont pas paru vendredi 9 janvier, à la suite d'un mouvement de grève des ouvriers de la fabrication. Il s'agit d'*« un conflit ponctuel dû à un quiproquo »*, indique-t-on à la direction du *Parisien*. Les ouvriers ont contesté les conditions de fabrication d'un supplément consacré aux salaires des employés, publié le 6 janvier, auquel ils n'ont pas été associés.

Ce mouvement intervient alors que des négociations sur la modernisation du secteur du prépresse (les travaux de préparation des pages avant l'impression) sont prévues. Le groupe Amaury s'est lancé dans un vaste programme de modernisation de son imprimerie, dont les premières rotatives doivent entrer en fonction au mois de mai.

Canal Plus acquiert 51 % de Gédéon Communications

LE GROUPE CANAL PLUS A PRIS LA MAJORITÉ (51 %) de la société de design Gédéon Communications, la troisième société mondiale d'habillage et de conseil de chaînes de télévision, indiquent *Les Echos* du 9 janvier. Créée en 1985, Gédéon Communications a déjà tissé de nombreux partenariats commerciaux avec Canal Plus – la chaîne cryptée a été son premier client – mais aussi capitalistiques – Canal Plus a figuré dans son capital, entre 1987 et 1989. Gédéon Communications, l'une des trois filiales du groupe Gédéon, a réalisé 72 millions de francs de chiffre d'affaires en 1996. La société travaillera pour les chaînes italiennes de Canal Plus et conservera ses anciens clients, comme M 6 et France 3.

■ LA BOURSE de Tokyo a réduit ses pertes dans l'espoir de réduction de l'impôt sur le revenu. L'indice Nikkei a finalement perdu 24,08 points (0,16 %) à 14 995,10 points.

■ MANILLE a terminé en baisse de 8,3 % en raison d'une nouvelle chute des monnaies asiatiques. L'indice qui avait perdu 11 % en début de séance a terminé à 1 518 points.

■ LE PRIX du baril de brut de référence light sweet crude a gagné 15 cents à 16,97 dollars jeudi 8 janvier sur le marché new-yorkais. La veille, il avait perdu 9 cents.

■ L'OR est tombé jeudi sous la barre des 280 dollars, à 279,75 dollars l'once sur le London Bullion Market, à son plus bas niveau depuis dix-huit ans et demi.

■ LES VALEURS françaises ont terminé en forte baisse et largement en deçà du seuil des 3 000 points franchi vendredi 2 janvier. Le CAC 40 a perdu 1,72 % à 2 954,94 points.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

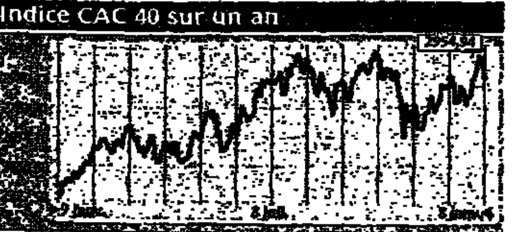
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Nouveau et fort recul à Paris

TOUJOURS préoccupée par les soubresauts de la crise financière des pays asiatiques, la Bourse de Paris cédait du terrain vendredi 9 janvier dans le sillage de la monnaie américaine. En recul de 0,73 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,88 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises perdaient 1,32 % à 2 915,80 points. Le marché était actif avec un chiffre d'affaires sur le marché à règlement mensuel de 3,7 milliards de francs.

Les milieux financiers, qui en fin d'année avaient l'air rassérénés par la tournure des évènements en Asie du Sud-Est, sont à nouveau inquiets depuis quelques jours. Ils craignent l'impact de cette crise sur les résultats des entreprises et sur la croissance en Europe. Les premiers résultats des entreprises américaines qui vont être publiés prochainement seront donc importants.

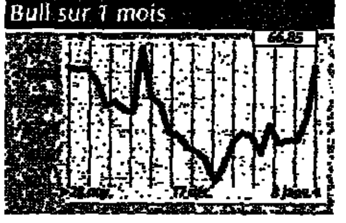
Pour Laurence Meyer, un des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, la politique monétaire de la Fed sera façonnée en 1998 par l'ampleur de l'impact de la crise financière en Asie sur l'économie américaine. Selon lui, l'impact du choc de la crise asiatique sur les exportations américaines va amputer la croissance aux Etats-Unis en 1998 de 0,5 à 0,75 point.


Indice CAC 40 sur un an

CAC 40/5 jours

Bull, valeur du jour

BULL a opéré un rattrapage, jeudi 8 janvier, à la Bourse de Paris, profitant d'un regain d'intérêt des investisseurs pour des valeurs hors CAC 40 et peu sensibles à la crise asiatique. L'action a terminé sur un gain de 4,95 %, à 66,85 francs. Bull est jugé très sous-évalué par certains analystes. « L'action n'est tout simplement pas assez chère », déclare ainsi Bernard Angéniol, analyste à CPR Finances, qui a fixé fin décembre un objectif de cours de 100 francs. Cet analyste souligne que Bull devrait bénéficier de la forte croissance des marchés des cartes à puces et de la gestion des réseaux sur lesquels il se positionne.


Bull sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 09/01	Var. % 08/01	Var. % 31/12
Spir Communic. #	423	+5,56	+11,90
Bouygues	714	+5,15	+4,69
Galeries Lafayette	3450	+4,35	+3,91
De Dietrich	288	+3,59	+3,59
Deveaux(Ly)#	735	+2,36	+5
Locindus	770	+1,98	+3,91
Bollore Techno.	790	+1,93	+4,77
Bull#	68	+1,72	+7,25
Fromageries Bel	4569	+1,48	+1,55
Esso	518	+1,36	+4,85
BAISSES, 10h15			
Credit Lyonnais CI	265	−5,00	−15,33
Coflexip	596	−3,87	−10,37
Rochette (La)	24,90	−3,66	−0,40
SGE	172	−3,31	+10,25
Gaumont #	436	−3,11	−0,34
Chargeurs	354	−3,01	−1,66
Pinault-Print.Red.	3301	−2,91	+2,80
Ingenico	117	−2,66	−0,59
Havas Advertising	806	−2,42	+3,33
Fives-Lille	357	−2,39	−2,45



VALEURS LES PLUS ACTIVES

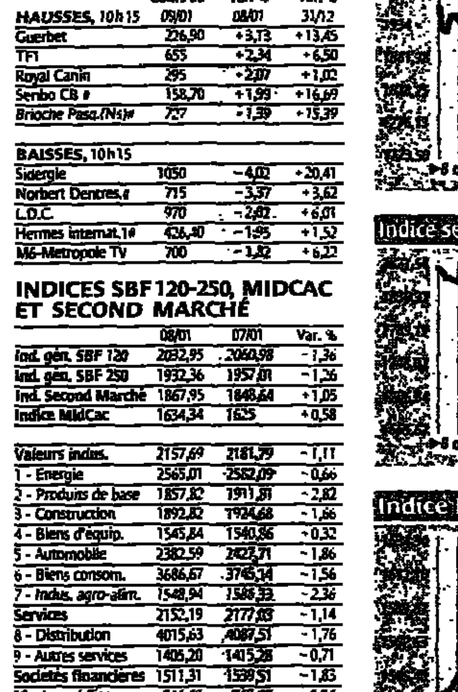
SÉANCE, 10h15	09/01 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	308106	72548663,20
Bouygues	100774	72179644
Total	101676	61330754
Societe Generale	52990	39146732
Carrefour	10081	30264971
Eaux (Gle des)	34137	27695860
Elf Aquitaine	38220	24383880
LVMH Moet Hen.	20442	19436120
L'Oreal	8094	17930464
B.N.P.	58151	16723122,20

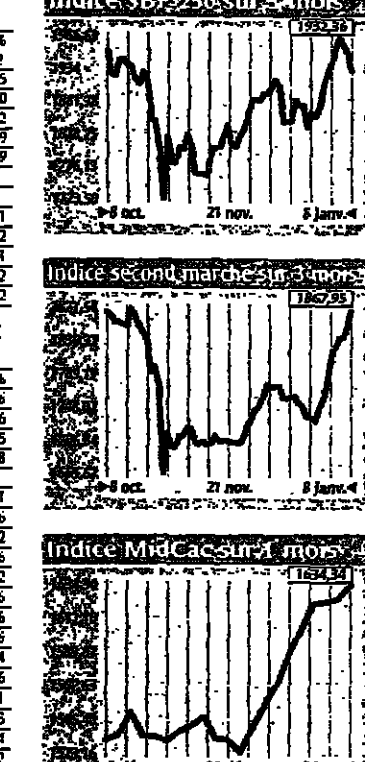
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 10h15	Cours au 09/01	Var. % 08/01	Var. % 31/12
Guerbet	226,90	+3,73	+13,45
TF1	655	+2,34	+6,50
Royal Canin	295	+2,07	+1,02
Senbo CB #	158,70	+1,99	+16,69
Brioche Pasq.(Ns)#	727	+1,39	+15,39
BAISSES, 10h15			
Sidergie	1050	−4,02	+20,41
Norbert Dentres.#	715	−3,37	+3,62
L.D.C.	970	−2,02	+6,01
Hermes internat.1#	426,40	−1,95	+1,52
M6-Metropole TV	700	−1,82	+6,22

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	08/01	07/01	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2032,95	2060,98	−1,36
Ind. gén. SBF 250	1932,36	1957,01	−1,26
Ind. Second Marché	1867,95	1848,64	+1,05
Indice MidCac	1634,34	1625	+0,58
Valeurs indus.	2157,69	2181,79	−1,11
1 - Energie	2565,01	2582,09	−0,66
2 - Produits de base	1857,82	1911,81	−2,82
3 - Construction	1892,82	1924,68	−1,66
4 - Biens d'équip.	1545,84	1540,86	+0,32
5 - Automobile	2382,59	2427,71	−1,86
6 - Biens consom.	3686,67	3745,34	−1,56
7 - Indus. agro-alim.	1548,94	1586,33	−2,36
Services	2152,19	2177,03	−1,14
8 - Distribution	4015,63	4087,51	−1,76
9 - Autres services	1405,20	1415,28	−0,71
Sociétés financières	1511,31	1539,51	−1,83
10 - Immobilier	744,48	742,67	+0,24
11 - Services financ.	1591,99	1628,07	−2,22
12 - Sociétés invest.	1724,20	1743,81	−1,13




Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo se reprend en clôture

LA BOURSE de Tokyo a terminé en légère baisse, vendredi 9 janvier, regagnant la plus grande partie du terrain initialement perdu. L'indice Nikkei a perdu 24,08 points, soit 0,16 %, à 14 995,10 points. Les valeurs se sont ressaisies après la proposition du gouvernement de rendre permanent un allègement exceptionnel de l'impôt sur le revenu. Les opérateurs ont toutefois relevé que l'idée n'était pas nouvelle et estiment que cette dernière n'aura qu'une influence limitée sur le marché.

Wall Street a perdu une centaine de points jeudi, les valeurs pétrolières et bancaires menant le déclin en raison des inquiétudes persistantes sur les résultats trimestriels des sociétés américaines et le nouvel accès de faiblesse sur les marchés asiatiques. L'indice Dow Jones a cédé 99,65 points (1,26 %) à 7 802,62 points. Le marché attend surtout la publication vendredi des chiffres de l'emploi américain pour décembre. En Europe, la Bourse de Londres a terminé sur un gain de 0,25 % à 5 237,6 points et celle de Francfort a reculé de 1,01 % à 4 347,23 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 08/01	Cours au 07/01	Var. en %
Paris CAC 40	2967,33	3006,73	−1,33
New-York/DJ indus.	7844,72	7902,27	−0,73
Tokyo/Nikkei	15019,20	15028,20	−0,06
Londres/FT100	5252,90	5224,10	+0,55
Francfort/Dax 30	4347,23	4391,54	−1,02
Frankfort/Commer.	1416,33	1422,48	−0,43
Bruxelles/Bel 20	3074,62	3074,62	—
Bruxelles/Général	2483,13	2515,55	−1,31
Milan/MIB 30	1057	1057	—
Amsterdam/Gé. Cbs	631,40	625,78	+0,90
Madrid/Ibex 35	656,52	656,59	−0,01
Stockholm/Affarsal	2334,05	2334,05	—
Londres FT30	3349,90	3344,58	+0,16
Hong Kong/Hang S.	9254,53	9538,62	−3,07
Singapour/Strait t	1270,70	1368,06	−7,66

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

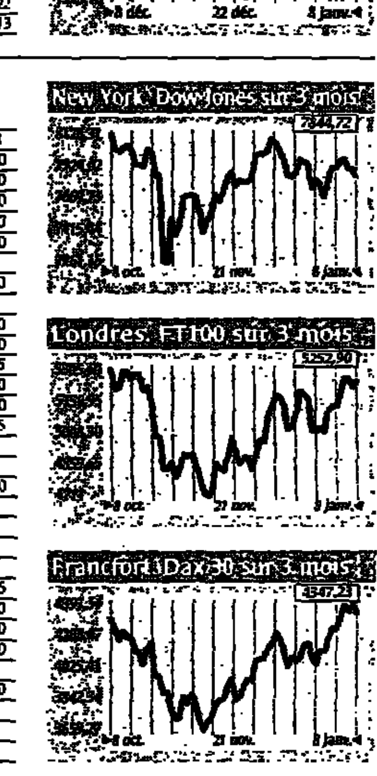
	08/01	07/01
Alcoa	67,87	71
Allied Signal	38,50	39
American Express	84,43	86,25
AT & T	62,75	60,06
Boeing Co	46,50	48,06
Caterpillar Inc.	46,75	48,43
Chevron Corp.	73,43	76,37
Coca-Cola Co	66,62	66,18
Disney Corp.	97,68	98,31
Du Pont Nemours&Co	56,87	57,43
Eastman Kodak Co	63,62	64,75
Exxon Corp.	59,56	60,87
Gén. Motors Corp.H	57,12	59,37
Gén. Electric Co	74,25	74,93
Goodyear T & Rubbe	60,75	62,25
Hewlett-Packard	65,18	64,68
IBM	104,31	104,25
Intl Paper	44,75	46
J.P. Morgan Co	108,06	112
Johnson & Johnson	65,25	64,56
Mc Donalds Corp.	46,43	47,25
Merck & Co.Inc.	106,18	105,12
Minnesota Mng.&Mfg	83,31	84,31
Philip Moris	46,56	46,87
Procter & Gamble C	80,56	81,43
Sears Roebuck & Co	46,37	45,62
Travelers	50,25	51,50
Union Carb.	42,93	43,68
Utd Technol	71,37	72
Wal-Mart Stores	39,31	40

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	08/01	07/01
Allied Lyons	5,35	5,40
Barclays Bank	17,22	17,11
B.A.T. industries	5,87	5,85
British Aerospace	17,92	17,73
British Airways	5,87	6,04
British Petroleum	7,94	7,75
British Telecom	5,01	4,90
B.T.R.	1,84	1,84
Cadbury Schweppes	6,49	6,33
Eurotunnel	0,61	0,63
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	15,44	15,46
Granada Group Plc	9,66	9,62
Grand Metropolitan	5,93	5,90
Guinness	5,75	5,71
Great Ic	7,82	7,71
H.S.B.C.	13,64	14,40
Impérial Chemical	9,89	9,75
Legal & Gen. Grp	5,77	5,75
Lloyds TSB	7,95	7,96
Marks and Spencer	6,03	6,06
National Westminst	10,70	10,67
Peninsular Orienta	7,02	7,05
Reuters	6,82	6,84
Saatchi and Saatch	1,10	1,10
Shell Transport	4,23	4,20
Tate and Lyle	5,15	5,10
Zeneca	22,39	22,32

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	08/01	07/01
Allianz Holding N	504,80	504,50
Basf AG	65,50	65,90
Bayer AG	68,99	70,50
Bay hyp&Wechselbk	89,50	90,50
Bayer Vereinsbank	118	116,50
BMW	1371	1400
Commerzbank	69,90	72,80
Daimler-Benz AG	132,60	134
Degussa	96,40	95,80
Deutsche Bank AG	119,65	123,90
Deutsche Telekom	32,30	32,15
Dresdner BK AG FR	86,70	87,70
Henkel VZ	119	119,80
Hoechst AG	68,25	68,35
Karstadt AG	570	590
Linde AG	1094	1110
Man AG	546	545,50
Mannesmann AG	946,50	971
Metro	69	69
Muench Rue N	680,50	686
Preussag AG	532	539
Rwe	98,50	100,75
Sap VZ	593,30	590,60
Schering AG	174,45	176,20
Siemens AG	112	111,90
Thyssen	390	392
Veba AG	120,05	119,60
Viag	994	1026
Volkswagen VZ	790	800


New York Dow Jones sur 3 mois

Londres FT100 sur 3 mois

Francfort Dax 30 sur 3 mois

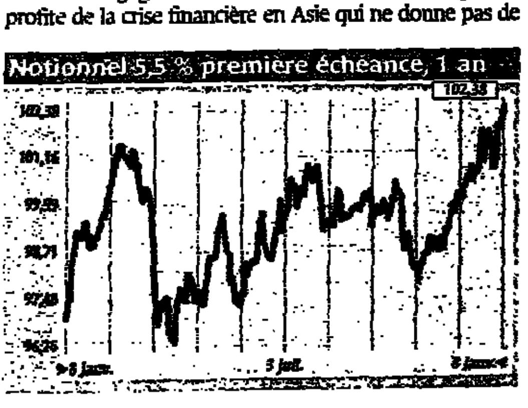
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Nouvelle hausse du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif a ouvert en hausse, vendredi 9 janvier. Dès les premières transactions, l'échéance mars gagnait 4 centièmes à 102,42.

La veille, le marché obligataire français avait connu une nouvelle journée faste, et le taux de l'emprunt à dix ans avait atteint un nouveau plancher historique à 5,12 %. Le Matif avait gagné 24 centièmes. Le marché obligataire profite de la crise financière en Asie qui ne donne pas de signes d'apaisement et qui fait affluer les investisseurs vers les emprunts d'Etat émis par les Etats-Unis et les Etats européens, considérés comme des valeurs sûres. Le marché a été aussi soutenu par l'annonce aux Etats-Unis d'un recul plus fort que prévu de l'indice des prix à la production en décembre. Ce chiffre renforce les anticipations de certains opérateurs sur une prochaine baisse par la Réserve fédérale de ses taux directeurs.


Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 08/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,32	5,21	5,75	1,70
Allemagne	3,35	5,19	5,74	1,80
Grande-Bretagne	7,19	6,10	NC	2,30
Italie	6,31	5,46	5,99	2,60
Japon	0,44	1,86	NC	0,50
Etats-Unis	5,25	5,53	5,79	3,30

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 08/01	Taux au 07/01	Indice (base 100 fin 97)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	4,21	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	4,96	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	5,42	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	5,77	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	6,35	102,67
Obligations françaises	5,76	5,73	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,15	−2,15	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	−2,03	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,07	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

	Achat 08/01	Vente 08/01	Achat 07/01	Vente 07/01
Jour le jour	3,3750	—	3,3750	—
1 mois	3,47	3,57	3,44	3,60
3 mois	3,58	3,68	3,57	3,67
6 mois	3,68	3,78	3,62	3,73
1 an	3,85	3,97	3,80	3,92
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,5430	—	3,5371	—
Pibor Francs 3 mois	3,6582	—	3,6647	—
Pibor Francs 6 mois	3,7520	—	3,7578	—
Pibor Francs 9 mois	3,8438	—	3,6398	—
Pibor Francs 12 mois	3,9492	—	3,9492	—
PIBOR ECU				
Pibor Ecu 3 mois	4,3281	—	4,3438	—
Pibor Ecu 6 mois	4,4063	—	4,4219	—
Pibor Ecu 12 mois	4,4740	—	4,5000	—

MATIF

Échéances 08/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Mars 98	215731	102,38	102,46	101,96	102,06
Juin 98	302	101,64	101,64	101,40	101,40
Sept. 98	2	101,16	101,16	101,16	101,16
PIBOR 3 MOIS					
Mars 98	19906	96,28	96,29	96,22	96,24
Juin 98	10195	96,15	96,15	96,07	96,08
Sept. 98	8114	96,03	96,05	95,96	95,96
Déc. 98	3029	95,87	95,88	95,80	95,80
ECU LONG TERME					
Mars 98	820	101,62	101,68	101,20	101,34

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 08/01	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Janvier 98	18503	2958	3046	2955	3042
Février 98	685	2984	3050	2983	3050
Mars 98	569	2972,50	3061	2972,50	3059
Juin 98	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↘ 6,1112 | US/DM ↘ 1,8213 | US/Y ↗ 132,6200 | DM/F ↗ 3,3477 | £/F ↘ 9,9155

Baisse du dollar

LE DOLLAR cédait encore du terrain face à l'ensemble des monnaies. Dès les premiers échanges entre banques, la devise américaine s'échangeait à 6,0572 francs et 1,8095 deutschemark, contre respectivement 6,0925 francs et 1,8205 deutschemark au cours des dernières transactions de la veille. Quelques heures plus tôt, sur le marché des changes de Tokyo, la tendance était identique. Le billet vert s'échangeait à 131,56-58 yens, après avoir oscillé entre 131,45 et 132,68 yens. Jeudi, il avait terminé la séance japonaise à 133,00-02 yens et valait 132,70 yens dans la soirée à New York. Selon un cambiste, les investisseurs se sont mis à acheter du yen sur de nouvelles perspectives de réductions fiscales illimitées dans le temps et grâce au redressement de la monnaie indonésienne à 8 000 roupies pour 1 dollar, après son plongeon au niveau des 10 000 jeudi.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 08/01	% 07/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,7700	+0,02	322	346
Ecu	6,6220	+0,01	—	—
Etats-Unis (1 usd)	6,1112	−0,03	5,8000	6,4000
Belgique (100 F)	16,2295	+0,02	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,0700	+0,02	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4075	—	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,9200	+0,05	82	92
Irlande (1 iep)	8,3255	−0,30	8	8,8400
Gde-Bretagne (1 L)	9,9155	−0,03	9,5000	10,3500
Grèce (100 drach.)	2,1185	+0,14	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	75,9600	+0,14	70	80
Suisse (100 F)	414,0400	+0,04	399	423
Norvège (100 k)	81,3700	−0,16	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5880	+0,03	46,0500	49,1500
Espagne (100 pes.)	3,9505	+0,01	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2649	−0,04	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,5839	−0,68	4,3800	4,7300
Finlande (mark)	110,5600	−0,02	104,5000	115,5000

PARITES DU DOLLAR	09/01	08/01	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,8213	1,8237	−0,13
TOKYO : USD/Yens	132,6200	131,5100	+0,84

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	6,1342	6,1267	6,1177	6,1147
Yen (100)	4,6098	4,6024	4,6040	4,5990
Deutschemark	3,3485	3,3480	3,3479	3,3474
Franc Suisse	4,1492	4,1413	4,1442	4,1373
Lire ital. (1000)	3,4111	3,4055	3,4083	3,4063
Livre sterling	9,9350	9,9185	9,9374	9,9311
Peseta (100)	3,9642	3,9441	3,9511	3,9455
Franc Belge (100)	16,251	16,209	16,227	16,218

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,77	3,64	3,74
Eurodollar	5,59	5,66	5,68
Eurolivre	7,38	7,45	7,45
Eurodeutschemark	3,43	3,56	3,69

L'OR

	cours 08/01	cours 07/01
Or fin (k. barre)	55200	55750
Or fin (en lingot)	56250	56350
Once d'Or Londres	281,60	280,65
Pièce française(20f)	320	322
Pièce suisse (20f)	324	322
Pièce Union lat(20f)	324	323
Pièce 20 dollars us	2340	2320
Pièce 10 dollars us	1700	1600
Pièce 50 pesos mex.	2095	2060

LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/01	cours 08/01
Brent (Londres)	15,60	15,73
WTI (New York)	16,72	16,97
Light Sweet Crude	16,78	16,95

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	09/01	08/01
Dow-Jones comptant	129,15	—
Dow-Jones à terme	140,17	139,69
CRB	226,60	224,90
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1655,75	1666,50
Cuivre à 3 mois	1694,50	1685,50
Aluminium comptant	1456,50	1478,75
Aluminium à 3 mois	1508	1494
Plomb comptant	548,25	570,50
Plomb à 3 mois	563,50	577
Etain comptant	5335	5302,50
Etain à 3 mois	5300	5290
Zinc comptant	1060,50	1077,25
Zinc à 3 mois	1091,50	1115,50
Nickel comptant	5677,50	5732,50
Nickel à 3 mois	5835	5805

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	597,30	572,80
Platine à terme	363,50	362,10
Palladium	—	—
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	329	320,50
Maïs (Chicago)	263,50	258,50
Grain. soja (Chicago)	669,75	659,75
Tourt. soja (Chicago)	197,90	192,80
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	74,50	74,25
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1614	1598
Café (Londres)	1750	1617
Sucre blanc (Paris)	303	302,50
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	67,73	66,90
Jus d'orange (New-York)	77,75	77,75

ourse

que le physique
compte



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 9 JANVIER

Liquidation : 23 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−1,39 %
CAC 40 : 2913,76

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	973	[illegible]	−0,30	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1830	[illegible]	−0,54	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2325	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1268	[illegible]	+0,15	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	915	[illegible]	—	[illegible]
Accor	1105	[illegible]	−1,80	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	317,60	[illegible]	+0,12	[illegible]
Air Liquide	886	[illegible]	−0,67	[illegible]
Alcatel Alsthom	794	[illegible]	−0,88	[illegible]
Atos CA	756	[illegible]	+0,39	[illegible]
Axa	463,50	[illegible]	−1,61	[illegible]
Bail Investis	800	[illegible]	−0,12	[illegible]
Bancaire (Cie)	917	[illegible]	+3,59	[illegible]
Bazar Hot. Ville	639	[illegible]	−0,62	[illegible]
Bertrand Faure	428,30	[illegible]	—	[illegible]
BIC	447,50	[illegible]	−1,43	[illegible]
BIS	500	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.	287,60	[illegible]	+0,48	[illegible]
Bollore Techno	775	[illegible]	+0,12	[illegible]
Bongrain	2530	[illegible]	−0,03	[illegible]
Bouygues	679	[illegible]	+4,12	[illegible]
Bouygues Offs	235	[illegible]	+2,12	[illegible]
Bull#	66,85	[illegible]	−0,14	[illegible]
Canal +	1161	[illegible]	+0,17	[illegible]
Cap Gemini	525	[illegible]	−2,66	[illegible]
Carbone Lorraine	1949	[illegible]	−2	[illegible]
Carrefour	3043	[illegible]	−2,20	[illegible]
Casino Guichard	336	[illegible]	−0,59	[illegible]
Casino Guich.ADP	264	[illegible]	−0,53	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	755	[illegible]	−0,26	[illegible]
C.C.F.	386,70	[illegible]	+0,56	[illegible]
Cegid (Ly)	662	[illegible]	—	[illegible]
Cerus Europ.Reun	34,45	[illegible]	−0,14	[illegible]
Cetelem	810	[illegible]	−1,23	[illegible]
CGIP	2034	[illegible]	+0,39	[illegible]
Chargeurs	365	[illegible]	−3,04	[illegible]
Christian Dalloz	748	[illegible]	+0,26	[illegible]
Christian Dior	600	[illegible]	−3,66	[illegible]
Ciments Francais	246,50	[illegible]	+1,01	[illegible]
Cipe France Ly #	206,10	[illegible]	+0,33	[illegible]
Clarins	518	[illegible]	−3,95	[illegible]
Club Mediterranee	471,90	[illegible]	−1,54	[illegible]
Coflexip	620	[illegible]	−2,58	[illegible]
Colas	998	[illegible]	−0,21	[illegible]
Comptoir Entrep.	12,40	[illegible]	−0,80	[illegible]
Comptoirs Mod.	3010	[illegible]	−0,16	[illegible]
CPR	472	[illegible]	−0,63	[illegible]
Cred.Fon.France	94,50	[illegible]	−2,32	[illegible]
Credit Lyonnais CI	279	[illegible]	−7,76	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	195,80	[illegible]	−1,94	[illegible]
Damart	4018	[illegible]	+0,29	[illegible]
Danone	1061	[illegible]	−2,26	[illegible]
Dassault-Aviation	1307	[illegible]	−0,15	[illegible]
Dassault Electro	595	[illegible]	−0,33	[illegible]
Dassault Systemes	171	[illegible]	—	[illegible]
De Dietrich	278	[illegible]	+2,15	[illegible]
Deveaux(Ly)#	718	[illegible]	+1,67	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,40	[illegible]	−1,10	[illegible]
Dexia France	742	[illegible]	−0,13	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	124	[illegible]	−1,69	[illegible]
Dynaction	147	[illegible]	+0,68	[illegible]
Eaux (Gle des)	809	[illegible]	−1,35	[illegible]
Eiffage	308	[illegible]	−3,57	[illegible]
Elf Aquitaine	645	[illegible]	−2,79	[illegible]
Eramet	242,50	[illegible]	−3,91	[illegible]
Eridania Beghin	971	[illegible]	−0,51	[illegible]
Essilor Intl	1793	[illegible]	−0,44	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1655	[illegible]	−0,18	[illegible]
Esso	511	[illegible]	+0,19	[illegible]
Eurafrance	2445	[illegible]	−0,81	[illegible]
Euro Disney	7,25	[illegible]	—	[illegible]
Europe 1	1349	[illegible]	−1,03	[illegible]
Eurotunnel	6,05	[illegible]	−0,82	[illegible]
Fimalac SA	486	[illegible]	+0,41	[illegible]
Finextel	108	[illegible]	+1,85	[illegible]
Fives-Lille	365	[illegible]	−2,21	[illegible]
France Telecom	236,80	[illegible]	+1,05	[illegible]
Fromageries Bel	4305	[illegible]	+1,48	[illegible]
Galeries Lafayette	3306	[illegible]	+6,47	[illegible]
CAN ex.dt sous	151,80	[illegible]	−1,18	[illegible]
Gascogne (B)	489	[illegible]	−1,22	[illegible]
Gaumont #	450	[illegible]	−0,57	[illegible]
Gaz et Eaux	2520	[illegible]	−0,79	[illegible]
Geophysique	678	[illegible]	−1,62	[illegible]
G.F.C.	513	[illegible]	+0,38	[illegible]
GrandVision	246,50	[illegible]	−0,40	[illegible]
Groupe Andre S.A.	648	[illegible]	−3,39	[illegible]
Groupe GTM	426,50	[illegible]	−0,09	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	138	[illegible]	−0,36	[illegible]
Guilbert	912	[illegible]	−2,19	[illegible]
Guyenne Gascogne	1942	[illegible]	+0,41	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1221	[illegible]	+0,73	[illegible]
Havas	442,10	[illegible]	−2,46	[illegible]
Havas Advertising	826	[illegible]	−1,21	[illegible]
Imetal	730	[illegible]	−0,41	[illegible]
Immeubl.France	370,10	[illegible]	+1,32	[illegible]
Infogrames Enter.	204	[illegible]	+0,49	[illegible]
Ingenico	120,20	[illegible]	−3,49	[illegible]
Interbail	158,10	[illegible]	+1,20	[illegible]
Intertechnique	1360	[illegible]	−0,73	[illegible]
ISIS	618	[illegible]	−1,13	[illegible]
Jean Lefebvre	370	[illegible]	−2,13	[illegible]
Klepierre	790	[illegible]	+0,63	[illegible]
Labinal	1659	[illegible]	+0,06	[illegible]
Lafarge	382,90	[illegible]	−2,66	[illegible]
Lagardere	200	[illegible]	−0,85	[illegible]
Lapeyre	358,10	[illegible]	−0,50	[illegible]
Lebon	281,20	[illegible]	+1,70	[illegible]
Legrand	1164	[illegible]	−1,11	[illegible]
Legrand ADP	778	[illegible]	−2,18	[illegible]
Legris indust.	228,40	[illegible]	−1,92	[illegible]
Locindus	755	[illegible]	+0,66	[illegible]
L'Oreal	2260	[illegible]	−3,09	[illegible]
LVMH Moet Hen.	961	[illegible]	−1,66	[illegible]
Marine Wendel	724	[illegible]	+0,27	[illegible]
Metaleurop	59,70	[illegible]	−1,17	[illegible]
Metrologie Inter.	15,70	[illegible]	−1,27	[illegible]
Michelin	289,70	[illegible]	+0,17	[illegible]
Moulinex #	150	[illegible]	−1,33	[illegible]
Natexis	352	[illegible]	−1,70	[illegible]
Nord-Est	124,40	[illegible]	−1,28	[illegible]
Nordon (Ny)	419	[illegible]	−0,95	[illegible]
NRJ #	900	[illegible]	−0,88	[illegible]
Olipar	67	[illegible]	—	[illegible]
Paribas	522	[illegible]	−1,53	[illegible]
Pathe	1135	[illegible]	−0,79	[illegible]
Pechiney	232,90	[illegible]	−3,13	[illegible]
Pernod-Ricard	375	[illegible]	−1,12	[illegible]
Peugeot	781	[illegible]	+0,25	[illegible]
Pinault-Print.Red	3400	[illegible]	−2,67	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	750	[illegible]	−1,33	[illegible]
Primagaz	495,10	[illegible]	−2,44	[illegible]
Promodes	2482	[illegible]	−2,73	[illegible]
Publicis #	590	[illegible]	−0,90	[illegible]
Remy Cointreau	99,10	[illegible]	−0,10	[illegible]
Renault	177,40	[illegible]	−2,02	[illegible]
Rexel	1799	[illegible]	−0,22	[illegible]
Rhone Poulenc A	278,70	[illegible]	−0,75	[illegible]
Rochette (La)	25,90	[illegible]	−3,86	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5250	[illegible]	−0,95	[illegible]
Sade (Ny)	200	[illegible]	+0,50	[illegible]
Sagem SA	2723	[illegible]	−1,13	[illegible]
Saint-Gobain	845	[illegible]	−2,13	[illegible]
Salomon (Ly)	518	[illegible]	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	475	[illegible]	−1,26	[illegible]
Sanofi	628	[illegible]	−3,02	[illegible]
Sat	1730	[illegible]	−0,57	[illegible]
Saupiquet (Ns)	585	[illegible]	−1,36	[illegible]
Schneider SA	335,90	[illegible]	−3,12	[illegible]
SCOR	292	[illegible]	+0,34	[illegible]
S.E.B.	858	[illegible]	−0,23	[illegible]
Sefimeg CA	345	[illegible]	+0,46	[illegible]
SEITA	216,70	[illegible]	−2,53	[illegible]
Selectibanque	69,80	[illegible]	−1,86	[illegible]
SFIM	1119	[illegible]	−0,80	[illegible]
SGE	177,90	[illegible]	−4,38	[illegible]
Sidel	420,30	[illegible]	−2,92	[illegible]
Silic CA	805	[illegible]	+0,62	[illegible]
Simco	433,60	[illegible]	+0,20	[illegible]
S.I.T.A.	1179	[illegible]	−0,76	[illegible]
Skis Rossignol	118,50	[illegible]	−1,68	[illegible]
Societe Generale	739	[illegible]	+0,54	[illegible]
Sodexho Alliance	3210	[illegible]	+0,99	[illegible]
Sommer-Allibert	214	[illegible]	−1,26	[illegible]
Sophia	238	[illegible]	+0,63	[illegible]
Spir Communic. #	400,70	[illegible]	+4,06	[illegible]
Strafor Facom	415	[illegible]	−2,40	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	679	[illegible]	−2,06	[illegible]
Synthelabo	765	[illegible]	+1,30	[illegible]
Technip	629	[illegible]	−4,61	[illegible]
Thomson-CSF	188	[illegible]	−1,59	[illegible]
Total	610	[illegible]	−2,13	[illegible]
UIF	415	[illegible]	−1,78	[illegible]
UIS	210	[illegible]	−0,95	[illegible]
Unibail	605	[illegible]	+0,99	[illegible]
Union Assur.Fdal	840	[illegible]	−0,59	[illegible]
Usinor	79,65	[illegible]	+0,06	[illegible]
Valeo	400	[illegible]	+1,25	[illegible]
Vallourec	373	[illegible]	−0,85	[illegible]
Via Banque	174	[illegible]	−0,57	[illegible]
Worms & Cie	■ 433	[illegible]	−3,69	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1420	[illegible]	+0,07	[illegible]
Elf Gabon	995	[illegible]	+0,50	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	118	[illegible]	−1,69	[illegible]
Adecco S.A.	1836	[illegible]	−2,66	[illegible]
Adidas AG #	800	[illegible]	−0,62	[illegible]
American Express	518	[illegible]	−1,54	[illegible]
Anglo American #	■ 226,90	[illegible]	−3,26	[illegible]
Amgold #	225,50	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	17,10	[illegible]	−3,50	[illegible]
A.T.T. #	374,80	[illegible]	+1,01	[illegible]
Banco Santander #	207,40	[illegible]	+0,77	[illegible]
Barrick Gold #	101	[illegible]	−2,27	[illegible]
B.A.S.F. #	215	[illegible]	−0,23	[illegible]
Bayer #	227,80	[illegible]	−0,79	[illegible]
Crown Cork ord.#	299,10	[illegible]	−3,54	[illegible]
Crown Cork PF CV#	256,20	[illegible]	+3,43	[illegible]
Daimler Benz #	435	[illegible]	−3,44	[illegible]
De Beers #	120,50	[illegible]	−0,58	[illegible]
Deutsche Bank #	387	[illegible]	−0,51	[illegible]
Diageo Plc #	56,15	[illegible]	+1,78	[illegible]
Dresdner Bank	289,90	[illegible]	−4,44	[illegible]
Driefontein #	37,30	[illegible]	−0,80	[illegible]
Du Pont Nemours #	342,40	[illegible]	+0,20	[illegible]
Eastman Kodak #	394	[illegible]	−2,28	[illegible]
East Rand #	1,21	[illegible]	—	[illegible]
Echo Bay Mines #	14,20	[illegible]	−1,76	[illegible]
Electrolux #	436,50	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson #	232	[illegible]	−3,01	[illegible]
Ford Motor #	287,10	[illegible]	—	[illegible]
Freegold #	24,40	[illegible]	−0,81	[illegible]
Gencor act.regr	9,70	[illegible]	—	[illegible]
General Elect. #	452,10	[illegible]	−0,66	[illegible]
General Motors #	353	[illegible]	−2,37	[illegible]
Cie Belgique #	575	[illegible]	−0,86	[illegible]
Hanson PLC reg.	27	[illegible]	—	[illegible]
Harmony Gold #	11,55	[illegible]	−0,86	[illegible]
Hitachi #	43,55	[illegible]	−0,68	[illegible]
Hoechst #	225,10	[illegible]	−0,48	[illegible]
I.B.M #	631	[illegible]	+0,15	[illegible]
I.C.I #	96	[illegible]	—	[illegible]
Ito Yokado #	294,10	[illegible]	+0,10	50
Kingfisher plc #	85,10	[illegible]	+2,82	—
Matsushita #	91,45	[illegible]	−1,53	50
Mc Donald's #	285	[illegible]	−0,63	—
Merck and Co #	640	[illegible]	+0,31	—
Mitsubishi Corp.#	39	[illegible]	+5	50
Mobil Corporat.#	415,10	[illegible]	−0,91	1
Morgan J.P. #	667	[illegible]	−1,34	2
Nestle SA Nom. #	9020	[illegible]	−0,11	10
Nipp. MeatPacker #	77,50	[illegible]	—	50
Nokia A	454	[illegible]	−3,52	5
Norsk Hydro #	273	[illegible]	−2,93	20
Petrofina #	2186	[illegible]	—	—
Philip Morris #	283,50	[illegible]	−0,63	—
Philips N.V #	374	[illegible]	−3,23	10
Placer Dome Inc #	69	[illegible]	−0,36	—
Procter Gamble #	495	[illegible]	−1,61	—
Quilvest	300	[illegible]	+4,33	—
Randfontein #	8,35	[illegible]	−2,39	—
Rio Tinto PLC #	74	[illegible]	−4,05	—
Royal Dutch #	317	[illegible]	−1,26	1
Sega Enterprises	104,20	[illegible]	−4,99	50
Saint-Helena #	15,95	[illegible]	+0,31	1
Schlumberger #	460	[illegible]	−3,02	—
SGS Thomson Micro.	344,20	[illegible]	−1,33	13
Shell Transport #	41	[illegible]	−0,48	—
Siemens #	367,70	[illegible]	+0,62	5
Sony Corp. #	558	[illegible]	−0,89	50
Sumitomo Bank #	64,50	[illegible]	—	50
T.D.K #	458	[illegible]	−4,80	50
Telefonica #	182	[illegible]	−0,93	500
Toshiba #	24,55	[illegible]	−3,05	50
Unilever act.Div.#	370,10	[illegible]	−0,29	1
United Technol. #	432	[illegible]	+0,67	5
Vaal Reefs #	226,50	[illegible]	−2,03	—
Volkswagen A.G #	3310	[illegible]	+0,60	50
Volvo (act.B) #	164	[illegible]	−2,37	[illegible]
Western Deep #	107	[illegible]	−2,14	2
Yamanouchi #	135,60	[illegible]	+1,03	50
Zambia Copper	11,70	[illegible]	—	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 9 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	107,37	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	122	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	121,41	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	104	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	115,20	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,75	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	100,22	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	126,02	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	117,25	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	104,90	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	119,40	[illegible]
Finansder 9%91-06#	126,40	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,45	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	108	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,06	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	99,80	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	102,49	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,95	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	105,37	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,95	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	102,30	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	112,80	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	101	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,50	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,44	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,77	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	137,88	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	138,70	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,20	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	931	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	51	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	584	[illegible]
Bains C.Monaco	536	[illegible]
Bque Transatlant. ◆	195,90	[illegible]
B.N.P.Intercont. ◆	845	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy ◆	360	[illegible]
Champex (Ny) ◆	21,50	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	476,50	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2449	[illegible]
Generali Fce Assur	1249	[illegible]
Continental Ass.Ly.	479,90	[illegible]
Darblay ◆	545	[illegible]
Didot Bottin	650	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	2822	[illegible]
Ecia	1234	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1153	[illegible]
Fichet Bauche	50	[illegible]
Fidei ◆	31	[illegible]
Finalens ◆	301	[illegible]
F.I.P.P. ◆	222,30	[illegible]
Fonciere (Cie) ◆	581	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	714	[illegible]
Foncina #	516	[illegible]
Francarep ◆	275,10	[illegible]
France S.A ◆	1182	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	950	[illegible]
Gevelot	1219	[illegible]
G.T.I (Transport)	201,10	[illegible]
Immobail	156,80	[illegible]
Immobanque	625	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	413,30	[illegible]
Lucia ◆	57	[illegible]
Monoprix ◆	322	[illegible]
Metal Deploye ◆	340	[illegible]
Mors	4,95	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	133	[illegible]
Optorg	355	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	520	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	902	[illegible]
Parfinance	252	[illegible]
Paris Orleans ◆	275	[illegible]
Promodes (CI) ◆	1801	[illegible]
PSB Industries Ly	520	[illegible]
Rougier #	300	[illegible]
Saga	156	[illegible]
S.I.P.H. ◆	308	[illegible]
Sofragi ◆	4525	[illegible]
Taittinger	3234	[illegible]
Tour Eiffel	261	[illegible]
Vicat	507	[illegible]
Caves Roquefort	1850	[illegible]
Elyo ◆	311,50	[illegible]
Finaxa	371	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1501	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	170	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1805	[illegible]
Hotel Lutetia	351	[illegible]
Hotels Deauville ◆	590	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly) ◆	495,90	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	289	[illegible]
Lloyd Continental ◆	8920	[illegible]
Matussiere Forest	56,50	[illegible]
Moncey Financiere	2575	[illegible]
M.R.M. (Ly)	415,10	[illegible]
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	106,50	[illegible]
Pollet ◆	507	[illegible]
Sabeton (Ly) ◆	651	[illegible]
Samse (Ly)	869	[illegible]
Sechilienne (Ly)	1170	[illegible]
Sucr.Pithiviers	3370	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ◆	277	[illegible]
Teleflex L. Dupont	104,50	[illegible]
Union Gle Nord(Li)	253,70	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	384	[illegible]
Commerzbank AG	238,80	[illegible]
Fiat Ord.	17,40	[illegible]
Gold Fields South	88	[illegible]
Kubota Corp.	14	[illegible]
Montedison act.ep.	9,60	[illegible]
Olympus Optical	33	[illegible]
Robeco	570	[illegible]
Rodamco N.V.	169,80	[illegible]
Rolinco	535	[illegible]
Sema Group Plc #	154	[illegible]
Solvay SA	380	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication *catégorie 3;* ■ *coupon détaché;* ● *droit détaché;* o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 9 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	42,05	[illegible]
AFE #	548	[illegible]
Aigle #	358	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	143	[illegible]
Altran Techno. #	1926	[illegible]
Arkopharma#	302	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	1965	[illegible]
Assystem #	228	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	814	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	353,90	[illegible]
Bque Vernes ◆	165,80	[illegible]
Beneteau CB#	1198	[illegible]
B I M P	99,40	[illegible]
Boiron#(Ly)	351,70	[illegible]
Boisset (Ly) #	350	[illegible]
Bot S.A.	292	[illegible]
Cardif SA	1049	[illegible]
C.E.E #	78	[illegible]
CFPI # ◆	395	[illegible]
Change Bourse (M)	235	[illegible]
CNIM CA#	200	[illegible]
Codetour #	357	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	299	[illegible]
Conflandey #	290	[illegible]
C.A. Hte Normandie	330	[illegible]
C.A. Paris IDF	790	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	307	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	286	[illegible]
C.A.Pas de Calais	542	[illegible]
C.A.du Nord#(Li)	505	[illegible]
C.A. Oise CCI	318,80	[illegible]
C.A. Somme CCI	313	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	415	[illegible]
Devanlay	635	[illegible]
Devernois (Ly)	565	[illegible]
Ducros Serv.Rapide	34,80	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	373	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	416	[illegible]
Expand s.a	739	[illegible]
Factorem	612	[illegible]
Faiveley #	203,90	[illegible]
Finacor	54	[illegible]
Fininfo	705	[illegible]
Assur.Bq.Populaire	665	[illegible]
Gautier France #	275	[illegible]
Gel 2000	42	[illegible]
GEODIS #	360	[illegible]
GFI Industries #	1205	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	21	[illegible]
GLM S.A.	229	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	222,60	[illegible]
Kindy #	160,10	[illegible]
Guerbet	220	[illegible]
Hermes internat.1#	434,90	[illegible]
Hurel Dubois	650	[illegible]
ICBT Groupe #	209	[illegible]
I.C.C.#	140,90	[illegible]
ICOM Informatique	519	[illegible]
Idianova ◆	70	[illegible]
Int. Computer #	53,40	[illegible]
IPBM ◆	66,10	[illegible]
M6-Metropole TV	713	[illegible]
Manitou #	733	[illegible]
Manutan	445	[illegible]
Marie Brizard #	615	[illegible]
Maxi-Livres/Profr# ◆	37	[illegible]
Mecelec (Ly)	57,05	[illegible]
MGI Coutier #	268	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	145,10	[illegible]
Naf-Naf #	88	[illegible]
Norbert Dentres.#	740	[illegible]
NSC Groupe Ny	802	[illegible]
Onet #	920	[illegible]
Paul Predault	153	[illegible]
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy # ◆	84,50	[illegible]
Phyto-Lierac #	213	[illegible]
Pochet	736	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	225	[illegible]
Radiall #	716	[illegible]
Robertet #	1110	[illegible]
Rouleau-Guichard	274	[illegible]
Securidev #	107,80	[illegible]
Smoby (Ly)#	556	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	12	[illegible]
Sofibus ◆	370	[illegible]
Sogeparc (Fin)	390	[illegible]
Sopra #	674	[illegible]
Steph.Kelian #	67	[illegible]
Sylea	590	[illegible]
Teisseire-France	160	[illegible]
TFI	640	[illegible]
Thermador Hol. #	324	[illegible]
Trouvay Cauvin #	110	[illegible]
Unilog	870	[illegible]
Union Fin.France	659	[illegible]
Viel et Cie #	750	[illegible]
Vilmorin et Cie #	535	[illegible]
Virbac	492,80	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 9 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	41,45	[illegible]
Belvedere	648	[illegible]
BVRP	240	[illegible]
Coil	165	[illegible]
Electronique D2	550	[illegible]
FDM Pharma n.	188	[illegible]
Genset ◆	367,90	[illegible]
Guyanor action B ◆	6,90	[illegible]
High Co. ◆	150	[illegible]
Infonie	85	[illegible]
Joliez-Regol ◆	85	[illegible]
Mille Amis	41	[illegible]
Naturex	70	[illegible]
Olitec	834	[illegible]
Picogiga ◆	182	[illegible]
Proxidis	19,60	[illegible]
R21 Santé	395	[illegible]
Stelax	7,15	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 9 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	835	[illegible]
Générale Occidentale ◆	195	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	121,50	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; *Ns* = Nantes.

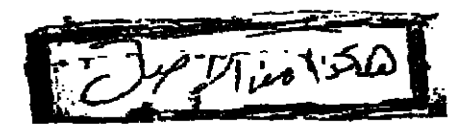
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - *sans indication* catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon *détaché;* ● *droit détaché; o = offert;* d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 8 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	145,17	[illegible]
Agipi Actions (Axa)	127,01	[illegible]
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2406,61	[illegible]
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14413	[illegible]
Natio Epargne	2253,14	[illegible]
Natio Oblig. M.T. C/D	875,58	[illegible]
Natio Ep. Croissance	3468,69	[illegible]
Natio Ep. Patrimoine	147,46	[illegible]
Natio Epargne Retraite	171,06	[illegible]
Natio Epargne Trésor	11457,81	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1126,39	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1047,53	[illegible]
Natio Euro Oppor.	1111,29	[illegible]
Natio Inter	1137,78	[illegible]
Natio Opportunités	203,04	[illegible]
Natio Revenus	1125,05	[illegible]
Natio Sécurité	11321,47	[illegible]
Natio Valeurs	1460,72	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93848,33	[illegible]
Oblig. tres caté.	283,67	[illegible]
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA	911,79	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C ◆	2648,10	[illegible]
Nord Sud Dévelop. D ◆	2502,16	[illegible]
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	318,23	[illegible]
Patrimoine Retraite D	308,60	[illegible]
Sicav Associations C	2451,31	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19980,18	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	19573,50	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	304,39	[illegible]
Écur. Capitalisation C	260,53	[illegible]
Écur. Expansion C	84301,69	[illegible]
Écur. Géovaleurs C	3779,93	[illegible]
Écur. Investis. D PEA	242,48	[illegible]
Écur. Monépremière	11503,14	[illegible]
Écur. Monétaire C	13200,27	[illegible]
Écur. Monétaire D	12235,25	[illegible]
Écur. Trésorerie C	323,98	[illegible]
Écur. Trésorerie D	311,40	[illegible]
Écur. Trimestriel D	2052,38	[illegible]
Éparcourt-Sicav D	196,33	[illegible]
Géoptim C	13345,83	[illegible]
Géoptim D	12258,68	[illegible]
Horizon C	2413,76	[illegible]
Prévoyance Écur. D	107,50	[illegible]
Sensipremière C	13884,30	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12266,97	[illegible]
Écur. Sécuripremière C	12187,96	[illegible]
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM		
Amplia ◇	121448,96	[illegible]
Atout Amérique	200,34	[illegible]
Atout Asie	86,16	[illegible]
Atout France Europe	919,73	[illegible]
Atout France Monde	231,24	[illegible]
Atout Futur C	877,87	[illegible]
Atout Futur D	817,76	[illegible]
Coexis	2001,54	[illegible]
Dièze	2278,76	[illegible]
Elicash ◇	964680,34	[illegible]
Eurodyn	2842,16	[illegible]
Indicia ◆	1864,40	[illegible]
Moné.J C ◇	12108,87	[illegible]
Moné.J D ◇	11471	[illegible]
Oblifutur C	568,65	[illegible]
Oblifutur D	544,89	[illegible]
Oraction	1448,98	[illegible]
Revenu-Vert	1206,93	[illegible]
Sévéa ◆	116,82	[illegible]
Synthésis	19035,77	[illegible]
Uni Associations ◇	119,62	[illegible]
Uni-Foncier	1484,24	[illegible]
Uni-Garantie C	1950,80	[illegible]
Uni-Garantie D	1492,05	[illegible]
Uni-Régions	1717,11	[illegible]
Univar C ◇	313,83	[illegible]
Univar D ◇	300,76	[illegible]
Univers Actions	260,31	[illegible]
Univers-Obligations	258,80	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	157,88	[illegible]
Francic Pierre	145,69	[illegible]
Europe Régions	248,13	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1087,62	[illegible]
Cicamonde	1642,27	[illegible]
Converticic	418,46	[illegible]
Ecocic	1779,53	[illegible]
Mensuelcic	10107,75	[illegible]
Oblicic Mondial	4051,48	[illegible]
Oblicic Régions	1215,55	[illegible]
Rentacic	165,27	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euroco Solidarité	1381,46	[illegible]
Lion 20000 C	17378,96	[illegible]
Lion 20000 D	16259,55	[illegible]
Lion-Associations C	11222,21	[illegible]
Lion-Associations D	11222,21	[illegible]
Lion Court Terme C	26812,27	[illegible]
Lion Court Terme D	23621,89	[illegible]
LionPlus C	1616,86	[illegible]
LionPlus D	1542,33	[illegible]
Lion Trésor	2530,44	[illegible]
Oblilion	2290,38	[illegible]
Sicav 5000	778,56	[illegible]
Slivafrance	1316,37	[illegible]
Slivam	612,46	[illegible]
Slivarente	255,06	[illegible]
Slivinter	846,90	[illegible]
Trilion	5136,06	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2460,55	[illegible]
CM Option Dynamique	143,35	[illegible]
CM Option Equilibre	276,95	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	167,87	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	936,23	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	154,81	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23249,17	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1774,18	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1923,23	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1090,20	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	105,52	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	492,11	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20583,46	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	716,40	[illegible]
St-Honoré Pacifique	655,97	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1854,41	[illegible]
Stratégie Actions	1164,03	[illegible]
Stratégie Rendement	2062,81	[illegible]
Amplitude Amérique C	121,40	[illegible]
Amplitude Europe C	179,27	[illegible]
Amplitude Europe D	176,27	[illegible]
Amplitude Monde C	1067,74	[illegible]
Amplitude Monde D	1018,63	[illegible]
Amplitude Pacifique C	87,99	[illegible]
Elanciel D PEA	198,06	[illegible]
Émergence Poste D PEA	160,61	[illegible]
Géobilys C	694,01	[illegible]
Géobilys D	656,62	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1145,12	[illegible]
Kaleis Equilibre C	1101,05	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1060,43	[illegible]
Latitude C	150,48	[illegible]
Latitude D	137,09	[illegible]
Oblitys D	641,95	[illegible]
Plénitude D PEA	218,56	[illegible]
Poste Gestion C	15091,47	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5264,42	[illegible]
Solstice D	2363,49	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38519,50	[illegible]
Actimonétaire D	30517,49	[illegible]
Cadence 1 D	1061,01	[illegible]
Cadence 2 D	1062,77	[illegible]
Cadence 3 D	1051,74	[illegible]
Capimonétaire C	416,18	[illegible]
Capimonétaire D	375,52	[illegible]
Sogeoblig C/D	9497,78	[illegible]
Interoblig C	7778,09	[illegible]
Intersélection France D	782,24	[illegible]
S.G. France opport. C	2230,21	[illegible]
S.G. France opport. D	2129,02	[illegible]
Sogenfrance C	2091,93	[illegible]
Sogenfrance D	1912,12	[illegible]
Sogépargne D	302,20	[illegible]
Soginter C	2507,35	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1525,39	[illegible]
Sogeliance D ◆	1733,69	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	249,25	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



SPORTS Le championnat de France de première division reprend samedi 10 et dimanche 11 janvier, après sa trêve hivernale. Treize journées restent encore à disputer jusqu'au 9 mai. ● AVANT CETTE VINGT-DEUXIÈME JOURNÉE, les positions sont très serrées dans la première partie du classement. Le FC Metz est en tête, Paris-SG et Monaco sont à un point, Marseille à cinq avec un match en moins. ● LA FORMATION LORRAINE, qui reçoit Rennes, samedi, s'est retrouvée sans tapage en position de décrocher le premier titre de champion de France de son histoire. ● JOËL MULLER, le discret entraîneur de l'équipe depuis 1989, a su instiller à ses joueurs une philosophie à l'opposé du football sensationnaliste. Il pilote la formation comme il a dirigé sa carrière, avec rigueur. *« Si nous voulons faire rêver, nous ne devons pas être des rêveurs »*, affirme-t-il.

La modestie de Joël Muller nourrit les ambitions du FC Metz

Pour l'entraîneur du club lorrain, un titre de champion de France de football reste utopique car dépendant de trop d'aléas liés à l'effectif. Mais avec lui, depuis quelques années, les joueurs de l'Est troublent le jeu des « grosses écuries » de la première division

METZ
de notre envoyée spéciale

Le 19 décembre 1997, à l'issue de la dernière journée avant la trêve, le FC Metz a terminé en tête du classement provisoire du championnat de France de football de première division. Les hommes en grenat ont surpris, éloigné les prétendants considérés comme plus légitimes. Ils ont dû vexer le Paris - Saint-Germain ou Monaco et sans doute Marseille ou Bastia. Ils y ont mis la manière : crédités de la deuxième meilleure attaque de la compétition, avec Monaco et le PSG, ils ont été auréolés de la palme du fair-play. En 1996, l'équipe, déjà, avait bouleversé l'ordre établi en terminant quatrième du championnat de France, puis cinquième en 1997. *« Cela me plaît que nous restions des petits poucets »*, dit Joël Muller.

Loin des stars, des événements, des boulettes ou des crises de nerfs, le FC Metz – à peine 90 millions de francs de budget annuel – poursuit une route sereine avec un meneur d'homme qui vit le football avec une passion tranquille. Il vient de fêter ses quarante-six ans, il est grand, son visage est noble, buriné par des embruns de vie, ses cheveux gris doivent toujours être ainsi rangés avec cette hâte de petit garçon.

« Je sais que côtoyer des gens plus jeunes que moi m'empêche de vieillir », dit-il. Il a une réputation de rigueur. Cela ne le flatte guère : *« Bien sûr que je suis rigoureux au travail. Si nous voulons faire rêver, nous ne devons pas être des rêveurs. »* Dans la vie, l'image est décalée. Cela le gêne : *« Mes proches ont du mal à manier l'homme et sa représentation. »*

Quand Joël Muller dit son métier, c'est un délice. Il parle des livres sur le sujet (il les dévore car cela le fait progresser). Il affirme aimer le jeu anglais pour sa générosité, le championnat italien pour son professionnalisme et les Allemands pour leurs qualités mentales. Lui, il souhaite que ses joueurs fassent bien leur travail comme de bons artisans, c'est sa méthode : *« Je leur demande d'être à l'heure, de ne pas arriver avec des chaussures sales ou de faire sérieusement tous les entraînements. C'est une question de respect envers l'équipe, envers les sponsors. Si un joueur est là, c'est que nous avons eu envie de l'engager. Nous voulons qu'il soit à l'aise. Au fil des semaines, nous lui montrons ce qu'il faut et le groupe se forme. »*

« ÉQUIPE COMPLICE »

Cyrille Pouget ? *« Il est parti trop tôt. Mais je n'ai pas discuté sa décision. On ne peut pas responsabiliser les joueurs pour ensuite mettre leurs choix en doute. »* L'expérience malheureuse du recrutement de Mariano Bombarda est oubliée. Recruté en 1996 alors qu'il était le deuxième buteur du championnat néerlandais, l'Italien ne s'est jamais adapté au FC Metz. Une erreur, l'exception : *« Nous nous étions basés sur des recommandations et sur des cassettes vidéo. »* A l'orée de la saison 1997-1998, le nombre de départs et d'arrivées a été très raisonnable, la formation a su se recomposer autour du *« déterminant »* Robert Pires et du capitaine Sylvain Kastendeuch.

« C'est vraisemblablement l'équipe la plus complice que j'aie eu à mener, explique Joël Muller. *Elle allie le talent et l'ambition mêlés à ce grand plaisir de se retrouver, à rire ensemble. Parvenir à rassembler tout cela est très difficile. »* Pourquoi ? Il y a le travail, c'est indiscutable, et puis, il y a des choses que l'on ne maîtrise pas, des rencontres, de la chance. Joël Muller ne veut pas être considéré comme l'âme de cette drôle d'équipe. *« Ce serait injuste »*, insiste-t-il.

Joël Muller est un footballeur de toujours. Un Ardennais d'origine, venu à Metz à l'âge de quinze ans dans les bagages de son père, gendarme muté en Moselle. Il a vécu là toutes les étapes de la vie d'un joueur, l'adolescence, le centre de formation, l'équipe dont il a été le capitaine. En 1978, il s'en va. *« Il y eu de nouveaux dirigeants. J'étais le capitaine. On m'a demandé de partir. Un peu comme dans un état-major politique après une élection importante. »* Il rejoint l'OGC Nice, qui attend beaucoup de cet attaquant. Un changement de climat à tous les égards. Sur la Côte d'Azur, il a poursuivi sa formation. Un passage à Lyon puis le début de la mutation à Dunkerque : *« J'avais trente ans. Daniel Jeandupeux m'a appelé pour lui succéder. Tout en jouant pendant trois ans, j'ai appris un nouveau métier. J'ai gagné du temps. »* Il passe son diplôme : la passation des vocations n'a plus qu'à se faire en douceur. Le FC Metz l'appelle à la direction du centre de formation en 1984. Cinq ans plus tard, il devient l'entraîneur de l'équipe première.

A ce poste, il voudrait donner ce qu'il n'a pas eu comme joueur : *« J'ai souffert du manque de considération de celui-ci dans la société. De mon temps, on considérait le footballeur comme un type qui ne pensait qu'à l'argent, à la fête : un farfelu. Je veux montrer que, lorsque l'on fait ce métier, on doit avoir une analyse de la vie qui doit être juste. Ainsi, je souhaite que les joueurs se sentent responsables sur le terrain comme dans leur existence et qu'ils s'y enrichissent de leur plein gré. Suivre une formation de langue ou d'informatique doit relever d'une démarche personnelle. »*

Samedi 10 janvier, le groupe reprendra le championnat en accueillant Rennes, classé 17e. Champions de France ? *« C'est utopique*, lance Joël Muller. *Non pas à cause de notre valeur sportive* [Metz a en effet remporté ses deux matches de championnat contre Monaco et a obtenu une victoire et un match nul contre le PSG], *mais ce qui va faire la différence, c'est la richesse de l'effectif, la chance ou la malchance. Pour aller au bout, il ne faut pas que l'équipe bouge : aucun des joueurs ne doit être blessé ou suspendu. »*

Et lui, dont le contrat se termine en juin ? *« Je suis comme bon nombre de mes collègues : je peux sauter. Je suis en phase ascendante, mais plus tard... L'incertitude de l'avenir, c'est stimulant et pesant. Le football m'apporte ce besoin de ne jamais savoir comment vont se passer les choses. »*

Bénédicte Mathieu

Le classement du championnat de France avant la reprise

[illegible]

Metz-Monaco	3-0
Le Havre-Nantes	1-0
Marseille-Guingamp	remis
Cannes-Châteauroux	remis
Montpellier-Lens	1-2
Strasbourg-Toulouse	2-0
Bastia-Lyon	0-1
Rennes-Paris-SG	1-2
Auxerre-Bordeaux	4-2

[illegible]

	Rouges	Jaunes
1 Metz	0	34
2 Marseille	0	35
3 Monaco	0	36
16 Paris-SG	4	44
17 Bordeaux	6	45
18 Bastia	6	49

CLASSEMENT

	Points	J	G	N	P	Diff.		Série
1 Metz	42	21	12	6	3	+16	▲	GNGNG
2 Paris-SG	41	21	12	5	4	+16	▲	PGGNG
3 Monaco	41	21	13	2	6	+13	▼	GGGGP
4 Marseille	37	20	11	4	5	+12	=	PPNG
5 Lens	37	21	11	4	6	+6	=	PGGPG
6 Auxerre	33	21	10	3	8	+7	▲	GPGNG
7 Bordeaux	32	21	8	8	5	+2	▼	PNNPP
8 Bastia	29	21	7	8	6	+5	=	GNNNP
9 Lyon	29	21	9	2	10	0	=	PGPPG
10 Toulouse	25	21	6	7	8	-8	=	PGNNP
11 Montpellier	24	21	5	9	7	-3	=	PNNNP
12 Guingamp	24	20	6	6	8	-4	=	NNGN
13 Nantes	23	21	6	5	10	-6	=	PGPGP
14 Le Havre	22	21	4	10	7	-4	=	NNPGP
15 Strasbourg	21	21	5	6	10	-7	▲	GPPPG
16 Châteauroux	19	20	5	4	11	-14	▼	GPPN
17 Rennes	17	21	4	5	12	-14	=	GPNPP
18 Cannes	17	20	5	2	13	-17	=	GPPG

[illegible] 1 Auxerre 36 buts • 2 Metz • Paris-SG • Monaco 34 buts

[illegible] 1 Marseille 14 buts • 2 Bastia 17 buts • 3 Metz • Paris-SG 18 buts

[illegible] 1 Guivarc'h (Auxerre) 15 buts • 2 Ikpeba (Monaco) 12 buts
3 Laslandes (Bordeaux) • Pires (Metz) • Trézéguet (Monaco) 10 buts

22e JOURNÉE : samedi 10 janvier • Monaco-Cannes • Metz-Rennes • Lyon-Marseille • *Bordeaux-Bastia • Guingamp-Montpellier • Châteauroux-Auxerre • Toulouse-Le Havre* • dimanche 11 janvier • Paris-SG-Strasbourg • Toulouse-Le Havre.

Victorieux en Coupe, malheureux en championnat

● **Créé en avril 1932** d'une fusion du Cercle athlétique messin et de l'Assocation sportive messine, le FC Metz se qualifie pour sa première finale de Coupe de France en 1938 (défaite face à l'Olympique de Marseille).
● **Championnat de France** : la meilleure performance est une troisième place en 1968-1969. Le FC Metz a été quatrième en 1995-1996 et cinquième en 1996-1997.
● **Coupe de France** : deux victoires, en 1984 contre Monaco (2-0 après prolongation) et en 1988 contre Sochaux (1-1 après prolongation, 5 tirs au but à 4).
● **Coupe de la Ligue** : victoire en 1996 contre Lyon (0-0 après prolongation, 5 tirs au but à 4).
● **Parcours européen** : Cinq participations à la Coupe de l'UEFA (1968-1969, 1969-1970, 1985-1986, 1996-1997 et 1997-1998). Deux participations à la Coupe des Coupes (1984-1985 et 1988-1989). En 1984-1985, le FC Metz a réalisé son plus grand exploit en éliminant le FC Barcelone en seizièmes de finale (4-2 à Metz et 4-1 à Barcelone).

Le football français sanctionne ses dopés

Vincent Guérin, Antoine Sibierski et Dominique Arribagé suspendus pour 18 mois, dont 6 ferme

IL AURA FALLU une demi-heure aux membres de la commission de contrôle dopage de la Fédération française de football (FFF) pour décider, jeudi 8 janvier, de la sanction qui devait frapper Vincent Guérin (Paris-Saint-Germain), Antoine Sibierski (AJ Auxerre) et Dominique Arribagé (Toulouse FC), contrôlés positifs aux anabolisants (nandrolone) dans le courant de l'automne 1997. Les trois dopés ont été punis de dix-huit mois de suspension, dont douze avec sursis. Ils ont aussitôt fait appel, une démarche qui leur permet de jouer jusqu'à ce que la FFF se prononce de nouveau sur leur cas.

Leur courroux a été aussi immédiat que leur recours. Vincent Guérin s'en est pris à la FFF, qui *« ne* [les] *a jamais soutenus »*, et à Noël Le Graët, le président de la Ligue nationale de football (LNF), qui *« réclamait des têtes »*. *« Le condamné à mort se retrouve sur l'échafaud pour un crime qu'il n'a pas commis*, a déclaré Dominique Arribagé. *Nous réclamions juste la constitution d'un comité scientifique. » « C'est très dur. Le seuil de dopage est à 2 nanogrammes. Je suis à 2,1 et je suis sanctionné »*, a soufflé Antoine Sibierski.

Après le *sursis* à statuer de la commission dont Cyril Pouget avait bénéficié le 9 décembre 1997, en raison, notamment, du mauvais étiquetage des échantillons d'urine par le médecin préleveur, et l'argumentaire avancé parallèlement par le docteur Jean-Yves Audureau, président de ladite commission – *« On ne sait pas vraiment si la nandrolone peut ou pas être produite naturellement par l'homme »*, avait-il défendu alors que la doctrine du Comité international olympique (CIO) et les études statistiques prouvent le contraire (*Le Monde* du 30 décembre) –, ils pouvaient entretenir des espoirs de clémence.

Ils pouvaient également croire que, à l'image de la Fédération française de judo (FFJDA), confrontée au cas similaire du champion olympique Djamel Bouras, la FFF leur accorderait du temps (le judoka a obtenu quatre mois) afin d'établir le bien-fondé de leur défense (en substance : Nous n'avons rien pris ; ou nous fabriquons naturellement la nandrolone, ou nous avons été victimes d'un empoisonnement alimentaire), voire monterait elle-même un comité scientifique chargé d'approndir les études actuelles et d'élucider le problème. Il n'en a rien été. Il semble que le ministère de la jeunesse et des sports ait prévenu le coup. Commentant le verdict, l'avocat des joueurs, Me Jean-Jacques Bertrand, a expliqué que le ministère avait répondu mercredi dans la soirée *« aux points soulevés par la défense et faxé à la Fédération un mémoire de neuf pages »* concernant la définition des seuils de dopage fixés par le CIO, les effets de la nandrolone et l'état des recherches sur la production endogène (naturelle) de cette hormone anabolisante. Lors d'une très courte déclaration, le docteur Jean-Yves Audureau a formellement nié que la commission ait subi des pressions ministérielles.

Quoi qu'il en soit, le ministre, *Marie-George Buffet*, a déclaré dans un entretien publié vendredi par *L'Equipe* qu'elle souhaitait voir sa loi sur le dopage renforçant la loi Bambuck de 1989 passer devant le Parlement au printemps. Elle a rappelé, par ailleurs, qu'elle avait d'ores et déjà décidé de doubler le montant des sommes allouées à la lutte contre le dopage dans le budget 1998 afin d'*« augmenter le nombre des contrôles de 25 % »* ainsi que les *« contrôles inopinés de 15 % »*, de *« renforcer les équipes médicales »* et *« de mettre en place une équipe itinérante de suivi médical »*.

M. D.

La natation chinoise sous haute surveillance

La commission d'Etat chinoise aux sports a décidé, vendredi 9 janvier, de retirer du championnat du monde de natation de Perth (Australie) la brasseuse Yuan Yuanet et son entraîneur, Zhou Zhewan, soupçonnés d'avoir importé illégalement des hormones de croissance en Australie (*Le Monde* du 9 janvier). *« Nous avons pris cette décision sans attendre les résultats de l'analyse du produit car l'entraîneur et la nageuse ont violé le règlement interne de l'Association chinoise de natation ainsi que la loi australienne »*, a déclaré un responsable de la commission. La découverte de treize fioles de ce produit dopant dans les bagages de la championne renforce les soupçons qui planent sur la natation chinoise depuis quelques années. Le directeur technique national britannique, Deryk Snelling, a estimé que la Fédération internationale (FINA) devrait exclure l'équipe tout entière. Quant à la FINA, elle attend le résultat de l'expertise des échantillons pour se prononcer.

« Merit-Cup » remporte au finish la quatrième étape de la Whitbread

AUCKLAND
de notre correspondante

Une houle forte, créant d'énormes creux avec déferlantes, dans un vent de plus 35 nœuds rythmé par des rafales frôlant les 50... Les plaisanciers et les pêcheurs d'Auckland ne sortent pas par ce temps-là. Mais, vendredi 9 janvier, des centaines d'embarcations se côtoyaient sur les eaux du golfe de Hauraki, le bassin au fond duquel est logée la ville d'Auckland, alors que des milliers de personnes s'étaient installées sur les petits volcans qui bordent la côte pour assister à l'arrivée de la quatrième étape de la Whitbread, la course autour du monde avec escale.

Merit-Cup, courant sous les couleurs de la principauté de Monaco, mène la danse, mais l'écart avec le suivant n'est que de 1 mille nautique, après 1 270 milles de traversée depuis l'Australie. Avec dix équipiers néo-zélandais (sur douze) à bord, dont Grant Dalton, vainqueur de la dernière édition de la Whitbread, comme skipper, il faut que *Merit-Cup* l'emporte. D'autant que le bateau qui le menace n'est autre que *Toshiba*, skippé par Dennis Conner, « l'homme à abattre » depuis les défis de la Coupe de l'America, que la Nouvelle-Zélande a gagnée en mai 1995.

MÉTÉO DIFFICILE

Ce duel a donné un avant-goût de la prochaine Coupe de l'America, qui se déroulera en l'an 2000 sur ce plan d'eau. Dennis Conner, qui avait décidé de rejoindre l'équipage de *Toshiba* à Sydney, alors qu'il n'avait pas, jusque-là, navigué sur « son » bateau, sembla resserrer l'écart jusqu'à la fin, passant finalement la ligne d'arrivée 2 minutes et 36 secondes après *Merit-Cup*.

La météo en mer de Tasman fut digne de sa réputation : imprévisible et incohérente. Paul Cayard, le skipper américain qui court sur le bateau suédois *EF-Language*, toujours en tête de classement général malgré une cinquième place dans cette étape, rapportait des écarts de vent énormes en un minimum de temps.

« Vous pouvez être certain que si vous faites une erreur, vous vous ferez dépasser », estimait un équipier du bateau norvégien *Innovation-Kvaerner*, à bord duquel naviguent les Français Pierre Mas et Jacques Vincent, et qui, arrivé en septième position, dégringole en quatrième place au général. L'Anglais Lawrie Smith sur *Silk-Cut*, arrivé sixième après avoir explosé sa grand-voile une heure avant la fin de la course, est désormais septième.

Florence de Changy

DÉPÊCHES

■ **SKI : Alberto Tomba a remporté**, jeudi 8 janvier, le slalom disputé en nocturne à Schladming (Autriche), où l'Italien avait obtenu son dernier succès en Coupe du monde, il y a un an.

■ **BASKET : Limoges s'est imposé** dans sa salle face au Benetton Trévise (69-68), lors de la première journée de la deuxième phase de l'Euroligue, disputée jeudi 8 janvier. Pau-Orthez s'est incliné sur le terrain de l'Alba Berlin (55-66). Le Paris-SG-Racing a été battu chez lui par le Kinder Bologne (62-72). Chez les dames, Valenciennes-Orchies l'a emporté à domicile face aux Yougoslaves de Vrsac (77-53).

■ **RUGBY : les clubs anglais** de rugby, soutenus par leurs homologues français, menacent de se retirer de la Coupe d'Europe la saison prochaine. Ils souhaitent que soient revus le calendrier et la répartition des recettes.



A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Autour du *Monde*
LCI
Le samedi à 12h10 et à 16h10
Le dimanche à 12h10 et à 23h10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18h30

■

De l'actualité à l'Histoire
La chaîne HISTOIRE
Les vendredi à 21 h, samedi à 13 h mardi à 23 h, mercredi à 19 h et jeudi à 17 heures

■

Le Grand Débat
FRANCE CULTURE
Les 3e et 4e lundis de chaque mois à 21 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi à 12h45 (heure de Paris)

Cristal et porcelaine, les nouveaux classiques

La rencontre d'un styliste contemporain Olivier Gagnère, avec les grandes marques de la rue Royale

CRÉATION, tradition, innovation. Sur le balancier du goût, il est souvent délicat de mesurer à quel moment des images et des lignes nouvelles s'installent durablement dans le paysage des formes. Et se font admettre dans le champ visuel d'une époque, au-delà du cercle des amateurs d'avant-garde.

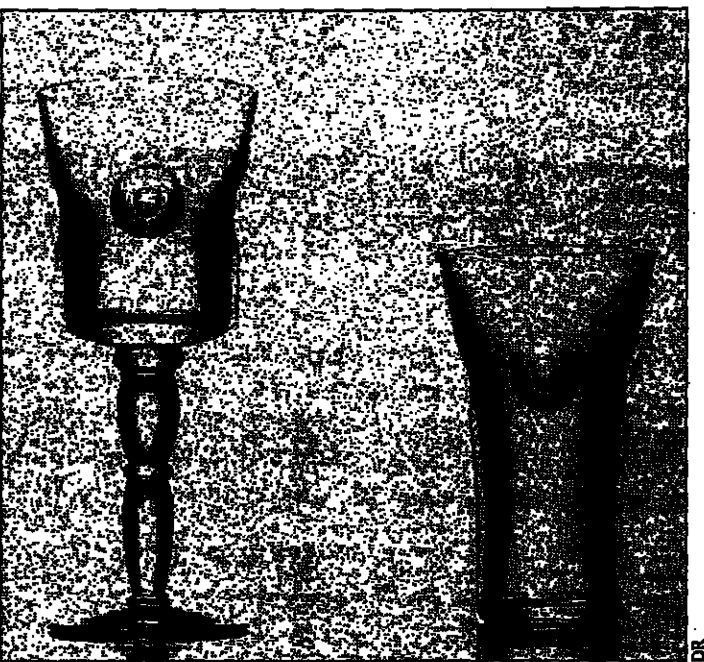
Parmi les créateurs qui se sont fait connaître dans le tourbillon joyeux des années 80, où la France se réveillait de sa somnolence avec un esprit de conquête, d'amusement et d'avancement esthétique, certains ont su nouer des relations suivies avec l'industrie. L'industrie du meuble (Starck en Italie), ou le haut artisanat industriel (Gagnère avec Bernardaud et Saint-Louis). Dans le sillage des nouvelles architectures, ou à l'occasion de transformations de boutiques, de cafés, d'hôtels, de théâtres, une génération de décorateurs a trouvé ses lieux d'expression. Toujours un peu complexé à l'égard des Italiens ou des Anglo-Saxons (depuis que les Scandinaves sont passés de mode), notre pays a pourtant donné l'occasion, en peu d'années, à de nouvelles signatures de tenir le crayon.

Au point que, désormais, la France et l'Angleterre sont sans doute aussi bien placées que l'Italie (qui vit beaucoup sur la réputation acquise dans les années 70) pour combattre sur le terrain du « style » contemporain. Comme le montre, dans le secteur du luxe, l'expérience de deux grandes maisons de tradition – les porcelaines Bernardaud de Limoges depuis cinq ans, et maintenant les cristalleries de Saint-Louis – menée en compagnie du designer Olivier Gagnère.

SIMONE CHAPIK

Olivier Gagnère

Moins exubérant que Philippe Starck, plus souple que Sylvain Dubuisson, aussi déterminé que Martin Szekely, et plus sincèrement baroque que ses confrères, le parcours d'Olivier Gagnère l'a conduit des laboratoires de la création du Milan des années Sottsass aux *fornace* de Murano pour faire souffler des pièces uniques, du travail avec les artisans de l'île de Kyushu au Japon aux tables à dessin de son atelier parisien, d'où sont sortis le décor du café Marly, dans l'aile Richelieu du Louvre (mobilier édité par Artelano), les tasses et la vaisselle de porcelaine du café aménagé pour Bernardaud rue Royale, et le magasin de Park Avenue redécoré pour la maison de Limoges. Jouant chaque fois un jeu serré entre la rigueur de l'approche artistique, l'originalité du dessin et l'acceptation des contraintes de l'entreprise, de son savoir-faire technique ou de ses objectifs commerciaux.



DR

Ci-dessus : verres Cosmos des cristalleries Saint-Louis
ci-contre : service Galerie Royale des porcelaines Bernardaud

Le résultat est là : cinq ans après, les premiers modèles mis au point par Gagnère pour Bernardaud sont parmi les *« top ten »* de la maison qui, sans rien abdiquer de ses collections traditionnelles, peut les marier avec le coup de jeune des lignes épurées, coloriées des tasses Ithaque et Lipari, leur cabochon bleu ou rouge et or, ou les rayures larges tracées selon une palette de couleurs qui ne choque pas l'ancien et éveille l'œil moderne. On flatte les ors mats, en double cuisson, qui soulignent les anses en queue de cheval, on s'amuse des proportions inédites (tasse à thé et à café, pour se simplifier la vie), et on rassure le regard par un équilibre général, en continuité avec ce que l'acheteur croit savoir de sa table depuis toujours.

D'ailleurs, on a commencé par libérer le futur client des ensembles obligés (douze tasses d'un coup, ou bien théière et cafetière et sucrier) à la fois pour adoucir la facture et pour s'accorder à l'air du temps, qui aime assortir dans un faux dépareillé : les gammes de teintes s'accordent avec les pastels anciens mais permettront aussi des harmonies plus corsées. Les tête-à-tête, les ventes à l'unité (à partir de 389 F la tasse), les coupes en gondoles et les mini-vases sont là pour attiser le désir de collectionner à son rythme. Ce n'est plus seulement une question de dessin, mais un nouveau marketing. Pour des générations nouvelles et des pays nouveaux, car la maison de Limoges créée en 1863 exporte 70 % de sa production en Amérique, en Extrême-Orient et en Europe.

Des grandes pièces plus luxueuses, parfois des éditions limitées – vases, meubles, consoles à pied de porcelaine – contribuent à souligner la cohérence, à affirmer une ambiance. Le décor des magasins eux-mêmes – et notamment le salon de thé de la rue Royale, dont les accessoires sont aussi édités sous le titre « Galerie Royale », une série néo-Empire à rayures larges et silhouette incurvée – servent la même stratégie. Et si la moitié du chiffre d'affaires est réalisé dans les grands magasins, les points de vente eux aussi seront aménagés dans l'esprit et sous la signature Gagnère-Bernardaud.

En dessinant pour les cristalleries de Saint-Louis une collection de verres à pied, de verres à whisky (à partir de 300 F pièce), de carafes, et de flûtes à champagne, qui devait à la fois affirmer l'exceptionnel par ses proportions fortes et sa qualité d'exécution et rester dans les limites raisonnables des premiers prix de sa catégorie, Olivier Gagnère vient de répondre à une démarche similaire. Un désir d'ouverture de la part d'une de ces grandes entreprises de haute tradition, où les techniques sont respectées mais où les lignes doivent changer : pour chaque verre, le cristal est soufflé à la main, et la gravure (quelques encoches circulaires qui sont en creux le repère moderne, la patte du designer) demande une exacte maîtrise de la part de l'artisan. Feu ancestral et jeunesse des formes.



DR

Michèle Champenois

★ Les créations d'Olivier Gagnère – désigné créateur de l'année 1998 par le Salon Maison et objet – sont exposées au Salon professionnel de Villepinte (jusqu'au 13 janvier) et, jusqu'au 31 janvier, au magasin Lafayette-Maison, boulevard Haussmann, 5e étage (de 9 h 30 à 19 heures).

Goût et design depuis les années 30

En réunissant quelque cinq cents pièces de ce que l'on nomme les « arts de la table », pour la plupart issues des collections du Fonds national d'art contemporain, du Musée d'art moderne au centre Georges-Pompidou et du Musée de la céramique à Sèvres, les organisateurs de l'exposition « Goût Design » au Musée de Louviers (Eure) ont voulu confronter le siècle finissant avec la valse des styles, les échappées héroïques vers la pureté des lignes à partir des années 30, des rencontres parfois sans suite entre l'industrie et les arts décoratifs, et les moments de détente de tel ou tel artiste, de tel ou tel architecte, égaré pour le plaisir dans le domaine de l'objet. De la salle à manger à la cuisine, les accessoires, les ustensiles exprimeront tour à tour le formalisme et l'ironie, entre familiarité et apparat d'exception.

★ « Goût Design », Musée de Louviers, place Ernest-Thorel 27400 Louviers. Fermé le mardi. Jusqu'au 2 février. Tél. : 02-32-09-58-55.

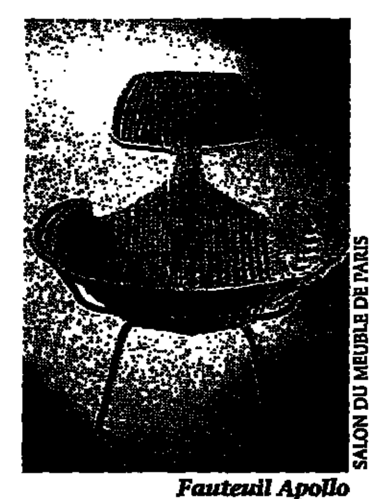
Une chaise longue multifonctions

Ross Lovegrove sait ce qu'il veut. Les directions vers lesquelles il oriente son travail sont claires. *Le discours qui les souligne, limpide.* Ce designer industriel gallois de trente-neuf ans, qui vient d'être élu créateur de l'année 1998 du Salon du meuble de Paris, a adopté une ligne de conduite : concevoir des meubles et des *objets capables de joindre l'utile à l'agréable*, de servir le confort et les besoins de l'utilisateur. Il n'en démord pas. *« Je suis avant tout attiré par le contenu intellectuel d'un produit beaucoup plus que par son aspect,* dit-il. *Si vous arrivez à combiner les deux, le contenu et l'aspect, alors vous avez un produit intemporel. »*

Cette démarche s'oriente vers trois objectifs essentiels : la mise en évidence de la gestuelle, la recherche du meilleur usage, la maîtrise du matériau, de la technologie, de l'outil de production et du coût. *Les fossés dans* l'accoudoir de son sofa qui guident le bras et donnent à l'allure générale du corps une élégance naturelle sont un exemple du premier objectif. Le deuxième s'illustre par la chaise *longue Apollo (coque en rotin sur structure* tubulaire), qui, selon son créateur, *« ne relève pas réellement du design »*. L'aspect pratique a dicté sa loi. Cette chaise longue, contrairement aux classiques du genre, permet d'allonger ses jambes *mais autorise aussi* à poser ses pieds par terre, grâce à la forme évidée de la rallonge prévue à cet effet.

La chaise longue devient un siège amélioré que l'on peut utiliser dans différentes fonctions, pour travailler ou pour déjeuner ; il suffit de placer son *ordinateur ou son* assiette sur le repose-pieds, en attendant d'y allonger ses jambes en *prenant la position repos total*. Lovegrove avoue avoir cherché à produire, avec ce meuble, un objet utile. *« Ici,* confie-t-il, *il n'y a pas de technologie, juste une idée. »*

Les matériaux technologiques, il ne se prive pas de les utiliser à d'autres moments, comme en *témoigne le siège « spider » qui exploite* jusqu'au bout de ses vertus la flexibilité du plastique, et rend l'assise confortable et souple. Le corps se love dans une matière qui semble se prêter aux mouvements qu'il lui soumet. La *forme et la matière de l'objet apparaissent* comme une évidence, conçues pour les besoins de l'utilisateur, lui offrant l'aisance qu'exigent les heures passées devant un écran d'ordinateur.



SALON DU MEUBLE DE PARIS

Fauteuil Apollo de Lovengrove

***Cette combinaison entre technologie, matériaux* et élégance gestuelle caractérise le travail de Lovegrove, auquel adhèrent les huit designers de six nationalités différentes qui œuvrent à ses côtés, au cœur du quartier londonien de *Notting Hill Gate. Cette équipe sans frontières* refuse de restreindre à un domaine particulier son champ d'étude, d'expérimentation, de réflexion. Tout leur est bon – meubles, électronique, produits de grande consommation ou d'exception – pour coller à la définition qu'ils se font du design : la résolution de la vie quotidienne.**

***Ross Lovegrove dicte* cette règle de vie et de travail, curieux, éclectique, mais aussi, fidèle à sa démarche. Son parcours en *témoigne. Designer chez Frog Design en Allemagne, dans les années 80, il s'attache à la conception d'un baladeur pour Sony ou d'ordinateurs pour Apple. Une année passée chez Knoll International, à Paris, lui permet ensuite de créer le système de bureau Alessandri. C'est un succès. En 1984, il intègre l'atelier de Nîmes, avec Jean Nouvel et Philippe Starck. Il dessine pour Cacharel, Louis Vuitton, Hermès et Dupont. En 1988, il retourne à Londres, où il ouvrira son cabinet en 1990. Parmi ses clients, British Airways, les stylos Parker, les italiens Kartell, Ceccotti, Cappellini, Alfi Zitzmann, Philips Moroso, Driade, les sociétés Mazda, Apple, Olympus... Il se consacre actuellement à la mise au point d'une nouvelle structure architecturale, Solar Seed, d'un véhicule urbain pour un constructeur européen, d'une télévision à plasma pour Sony, d'un appareil photo pour Olympus, d'un rasoir en céramique et d'un nouveau programme de bureau pour Herman Miller. En passant par Milan, Tokyo, Madrid, Singapour, New York... des escales qui signent son statut de designer international.**

Véronique Cauhapé

Le décor de la maison, expositions et salons

● **Le Salon du meuble de Paris.** Réservé aux professionnels, le Salon du meuble de Paris, qui se tient à la porte de Versailles jusqu'au 12 janvier, ouvre ses portes au public le samedi *10 janvier (de 9 à 19 heures).* Entrée 50 francs. L'occasion de découvrir ce que proposent designers et industriels – mille exposants dont 45 % d'étrangers *en provenance de 40 pays seront* présents – dans le domaine de l'ameublement. Pour aider au repérage, le Salon du meuble *1998 est organisé en espaces thématiques.* L'espace art de vivre « Village » met en valeur un savoir-faire et un savoir-vivre à la française, à travers quatre grands thèmes : le temps, la lumière, la matière et la nature (hall 4). L'espace art de vivre contemporain « La métropole » retrace l'évolution des modes de vie et son influence sur le marché de l'habitat (hall 3). *L'espace art de vivre* « Jeune habitat » accueille plus de 35 entreprises et reflète autant de modes d'habiter que d'aspirations (hall 7). Mais aussi... sièges rembourrés, canapés et fauteuils (hall 7 niveau 2) ; *meubles et chaises* modernes, rustiques et traditionnels, literie, cuisines et meubles d'appoint (hall 1 et 7) ; reproduction de styles anciens (hall 2, niveau 2)...
Les visiteurs pourront aussi découvrir les dernières créations de Ross Lovegrove (« La métropole », hall 3).

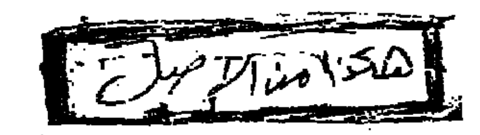
● **Salon Lumière.** Réservé aux professionnels, Lumière Paris, le *Salon international du* luminaire, est présenté à la porte de Versailles, jusqu'au 12 janvier (de 9 à 19 heures). Ingo Maurer, élu créateur Lumière 98, expose *dans le hall 5.*

● **Maison et objet.** Pour sa septième édition, le Salon Maison et objet, réservé aux professionnels, ouvert jusqu'au *13 janvier à Paris*-Nord-Villepinte, attend cette année 45 000 visiteurs.
Représentant le marché de la décoration, du cadeau et des *arts de la table, deux mille exposants seront répartis autour* de huit quartiers (scènes d'intérieur, textile, senteurs-bain, arts de la table, côté déco, Mic-ailleurs et authentique, métiers d'art, objet-cadeau). Horaires : 9 h 30 à 19 heures avec nocturne jusqu'à 20 heures le dimanche 11 janvier. Le dernier jour, le *Salon ferme à 18 heures.*

● **Hilton McConnico.** La galerie Via expose les œuvres de Hilton McConnico, cet Américain à la fois peintre, décorateur, photographe, designer, scénographe, qui vit et travaille, depuis 1965, à Paris. On lui doit notamment les décors de *Diva* et de *La Lune dans le caniveau* de Jean-Jacques Beineix ainsi que celui de *Vivement dimanche*, de François Truffaut. Le design lui vaudra des récompenses prestigieuses. Une parmi d'autres : sa collection Cactus pour la maison Daum est achetée, en 1985, par le Musée des arts décoratifs de Paris et le Corning Museum de New York. Galerie Via, 29-33, avenue Daumesnil, 75012 Paris. Du 7 au 15 février. Tous les jours de 10 à 19 heures ; le dimanche, de 11 à 18 heures.

● **Jeunes designers.** Poisson d'avril, l'association créée par Florence Bourel, Emmanuel Gillet et Corinne Jacquemard, designers et architectes d'intérieur, expose les créations d'une trentaine de designers. Trois générations seront ainsi représentées : les lauréats sélectionnés par concours (*Laure Damond, Gonzalo* Galindo, Bohorquez, Jean-Jacques Jouan, Damien Langlois...), des designers de la nouvelle génération (Marc Barandard, Bénédicte et Jean-Marie, Ronan Bouroullec, Guillaume Collet...) et des designers reconnus, les parrains (Thibault Desombre, Dix heures dix, Kristian Gavoille, Christian Ghion...). Galerie éof, 15, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris. Tél. : 01-53-40-72-22.

● **Nouveaux baroques.** Les œuvres de deux artistes décorateurs, Marco de Gueltz (1958-1992) et Jacques Jarrige (né en 1962), dont les créations *de meubles et d'objets (le* premier avait signé la décoration des Bains-Douches en 1985) expriment une veine ésotérique et une inspiration poétique, tendance « En attendant les Barbares » qui les rapproche de l'art du sculpteur, sont exposées à la salle Saint-Jean de l'Hôtel de Ville de Paris. Tous les jours de 11 heures à 19 heures, sauf lundis et jours fériés. Jusqu'au 15 février. *Catalogue double :* 180 F.



Un petit air de printemps

SAMEDI, un petit air de printemps flottera sur la France : le soleil brillera sur une *majorité* de régions, et les températures seront très douces pour une mi-janvier ; seules les régions voisines du golfe *du Lion* et de la Manche subiront quelques *nuages, mais* sans pluie. C'est un puissant anticyclone centré sur la Méditerranée qui nous permettra de bénéficier de *ces conditions* clémentes.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Nuages et soleil se partageront le ciel ; en Pays de Loire, *ce sera le soleil qui aura le* plus souvent le dessus. Dans les autres régions, ce seront plutôt les nuages, surtout l'après-midi. Les températures seront douces, avec un maxi*mum de 12 à 14 degrés.*

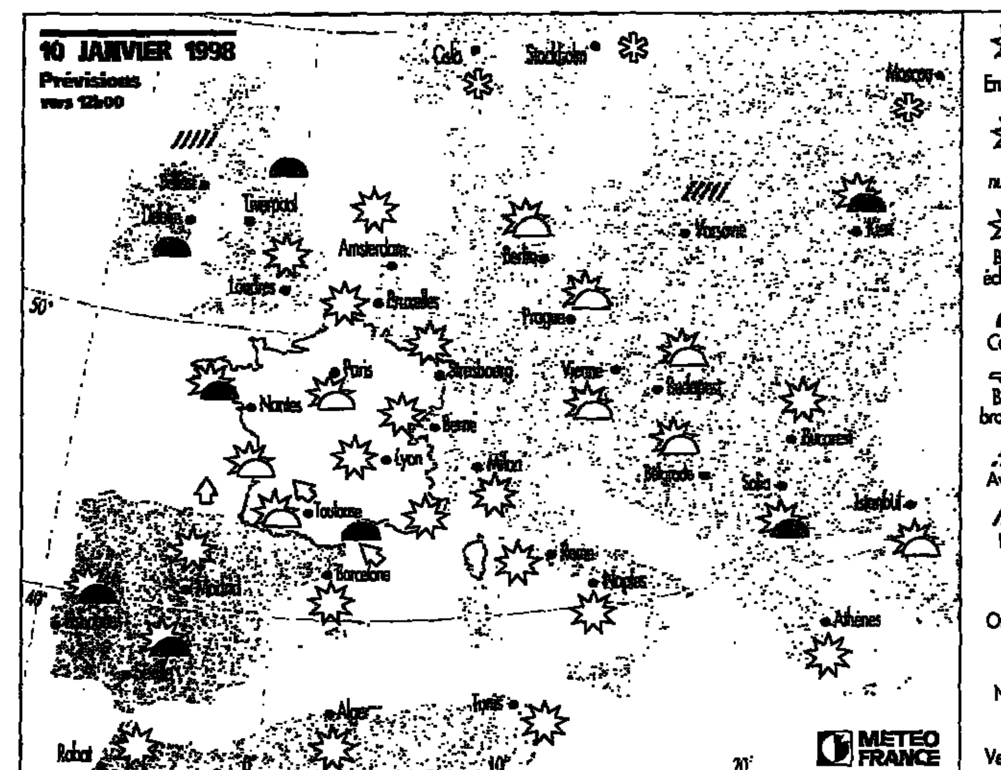
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Ce sera *une nouvelle* journée de beau temps, avec toute*fois quelques* discrets nuages. Le thermomètre atteindra les 10 degrés, et même 12 ou 13 en Ile-de-France.

***Champagne, Lorraine, Alsace,* Bourgogne, Franche-Comté.** – La journée sera partout ensoleillée, avec seulement quelques fins nuages élevés ; les brouillards mati*naux* seront rares *et vite dissipés.* Les températures maximales seront comprises entre 10 et 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps sera généralement bien ensoleillé, même si un voile de nuages élevés viendra parfois ternir l'éclat du soleil. Le vent d'autan *soufflera jusqu'à* 70 km/h en rafales en région toulousaine. Les températures culmineront entre 15 et 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – *Ce sera une très belle journée,* avec parfois de fins filaments nuageux. Les températures seront comprises entre 12 et 14 degrés.

Languedoc-Roussillon, *Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.* – Le soleil sera généreux, sauf dans le Languedoc et le Roussillon, où le vent marin amènera des nuages. Les températures maximales seront de 15 à 17 degrés.



Ensoleillé – Peu nuageux – Brèves éclaircies – Couvert – Brume brouillard – Averses – Pluie – Orages – Neige – Vent fort

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** *La direction générale* de l'aviation civile vient de publier le *Guide du passager aérien ou le Transport aérien de A à Z.* Il répertorie, en 64 pages, *« les droits et les devoirs »* des voyageurs et prend notamment en compte les besoins des passagers handicapés ou le transport des animaux. Ce guide de poche est offert gracieusement *dans tous les aéroports français* métropolitains et d'outre-mer ou bien sur simple appel téléphonique au : au 0800-07-07-08. – *(AFP.)*

■ ***INTERNATIONAL.*** La carte d'abonnement de la compagnie aérienne Air Littoral coûtera, jusqu'au 31 mars, 1 500 F au lieu de 2 500 F, qu'il s'agisse du réseau national ou international, Allemagne excepté. Cette carte, valable un an, donne droit à une réduction de 30 % sur le prix des billets. *Renseignements au 0-803-834-834.*

PRÉVISIONS POUR LE 10 JANVIER 1998

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	26/31 N	KIEV	-5/-2 N	VENISE	0/8 S	LE CAIRE	9/17 N
				POINTE-A-PIT.	22/29 P	LISBONNE	12/16 N	VIENNE	6/10 N	MARRAKECH	10/19 S
				ST-DENIS-RÉ.	25/30 C	LIVERPOOL	8/11 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/21 P
				EUROPE		LONDRES	7/10 S	BRASILIA	21/24 P	PRETORIA	11/24 S
				AMSTERDAM	6/9 S	LUXEMBOURG	7/10 S	BUENOS AIR.	18/28 N	RABAT	10/19 S
FRANCE métropole		NANCY	5/10 S	ATHENES	7/15 S	MADRID	1/9 S	CARACAS	23/30 S	TUNIS	7/16 S
AJACCIO	5/15 S	NANTES	9/14 N	BARCELONE	9/14 S	MILAN	-1/7 S	CHICAGO	-6/-2 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	10/17 S	NICE	9/15 S	BELFAST	10/12 P	MOSCOU	-7/-4 *	LIMA	24/29 C	BANGKOK	26/34 N
BORDEAUX	8/18 S	PARIS	7/10 S	BELGRADE	3/11 S	MUNICH	2/13 N	LOS ANGELES	13/17 C	BOMBAY	20/31 S
BOURGES	6/11 S	PAU	6/17 S	BERLIN	7/11 S	NAPLES	6/16 S	MEXICO	9/21 S	DJAKARTA	26/30 C
BREST	11/14 N	PERPIGNAN	7/15 N	BERNE	2/11 S	OSLO	-6/6 *	MONTREAL	-5/-3 C	DUBAI	17/22 C
CAEN	7/10 N	RENNES	8/13 N	BRUXELLES	6/10 S	PALMA DE M.	6/18 S	NEW YORK	3/8 N	HANOI	20/29 S
CHERBOURG	6/11 N	ST-ETIENNE	7/14 S	BUCAREST	0/7 S	PRAGUE	4/9 N	SAN FRANCIS.	10/13 N	HONGKONG	22/25 N
CLERMONT-F.	6/15 S	STRASBOURG	4/10 S	BUDAPEST	5/11 S	ROME	6/15 S	SANTIAGO/CHI	14/28 S	JERUSALEM	7/16 S
DIJON	5/10 S	TOULOUSE	8/17 S	COPENHAGUE	6/8 S	SEVILLE	11/17 N	TORONTO	-3/1 C	NEW DEHLI	8/18 S
GRENOBLE	4/9 S	TOURS	7/11 S	DUBLIN	10/13 C	SOFIA	-1/7 N	WASHINGTON	3/10 N	PEKIN	-4/3 C
LILLE	7/10 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	6/12 S	ST-PETERSB.	-8/-5 C	**AFRIQUE**		SEOUL	1/5 N
LIMOGES	5/13 S	CAYENNE	25/29 N	GENEVE	6/12 S	STOCKHOLM	-3/5 *	ALGER	7/18 S	SINGAPOUR	26/30 C
LYON	6/13 S	FORT-DE-FR.	24/28 S	HELSINKI	-7/-5 N	TENERIFE	13/17 P	DAKAR	20/27 N	SYDNEY	20/23 P
MARSEILLE	6/15 N	NOUMEA	22/27 C	ISTANBUL	6/8 S	VARSOVIE	3/7 P	KINSHASA	24/29 P	TOKYO	4/8 N

Situation le 9 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 11 janvier à 0 heure TU

METEO FRANCE

SPORTS D'HIVER

Séjours en solde

AVEC 30 % à 40 % de rabais sur les prix publics à moins de deux semaines du départ, l'escompte *accordé par Dégriftour sur Minitel*, à la morte saison comme en période de pointe et durant les vacances *scolaires, est intéressant.* En 1991, Francis Reversé imaginait la vente de voyages dégriffés sur Minitel, en soldant les invendus au globe-trotter acceptant de s'envoler au pied levé vers une destination improvisée. Voilà quatre ans, il décidait de vendre des vacances en France, *précisément celles aux* sports d'hiver. Et c'est un franc succès. Aujourd'hui, l'Hexagone *représente* 40 % de son chiffre d'affaires. *« Les hôteliers répondent en masse, même en haute saison »*, affirme le PDG. Ils réagissent au coup par coup, selon les désistements, et transmettent *les disponibilités* par télécopie.

Environ 600 partenaires, hôtels *et résidences locatives, sur les cinq* massifs français, proposent leurs offres sur les trois catalogues électroniques *du voyagiste*, accessibles sur le 3615 : Club Bonjour France (tarifs publics), Réductour (tarifs négociés, environ 10 % de remise) et Dégriftour (soldes). *Une centaine de stations sont présentes* à travers une information remise à jour en permanence (jusqu'à trois fois toutes les 24 heures).

On trouve quantité de petits établissements de quelques *chambres qui n'ont pas leur place* dans les brochures sur papier glacé. A La Cluzaz, par exemple, un trois-étoiles annonce la semaine de janvier à 1 950 F en pension complète (par personne en chambre double, au lieu de 3 353 F). A Courchevel 1 850, un deux-*étoiles facture la semaine à 850 F* (par personne en chambre double avec petits déjeuners), l'équivalent à Méribel 1 600 revient à 1 300 F. Côté location, les appartements de deux et trois pièces ne sont pas rares et leurs prix demeurent raisonnables.

Selon les stations, un deux-pièces se loue, à la même période, 850 F (à Saint-Gervais) et jusqu'à *1 500 F à Megève. Des surfaces* plus vastes, à Morzine et aux Houches tournent autour de 1 600 à 1 900 F. Une excellente formule pour qui veut s'assurer de la couleur du ciel et de la hauteur de neige avant de partir.

Fl. E.

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 8 janvier. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver, qui diffusent aussi ces renseignements *sur répondeur au 08-36-68-64-04*, par Minitel sur le 3615 En montagne, ou le 3615 Corus, et sur Internet : htt ://www.skifrance.fr.

Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 72-180 ; Alpe-du-Grand-Serre : 10-40 ; Auris-en-Oisans : 05-30 ; Autrans : 20-40 ; Chamrousse : 40-60 ; Le Collet-d'Allevard : 15-60 ; Les Deux-Alpes : 40-180 ; Lans-en-Vercors : 05-10 ; Meaudre : 00-35 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 00-40 ; Les Sept-Laux : 10-75 ; Villard-de-Lans : 15-40.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 20-105 ; Les Carroz-d'Arâches : 05-160 ; Chamonix : 25-180 ; Châtel : 20-70 ; La Clusaz : 00-80 ; Combloux : 10-100 ; Les Contamines-Montjoie : 05-90 ; Flaine : *63-160 ; Les Gets : 05-40 ; Le Grand-*Bornand : 00-80 ; Les Houches : 20-90 ; Megève : 06-80 ; Morillon : 00-150 ; Morzine-Avoriaz : 00-110 ; Praz-de-Lys-Sommand : 40-80 ; Praz-sur-Arly : n.c. ; Saint-Gervais : 40-90 ; Samoëns : 00-125 ; Thollon-les-*Memises : 10-30*

SAVOIE

Les Aillons : 05-55 ; Les Arcs : 53-180 ; Arèches-Beaufort : 15-100 ; Aussois : 20-40 ; Bonneval-sur-Arc : 35-80 ; Bessans : 45-50 ; Le Corbier : 45-130 ; Courchevel : 05-90 ; *La Tania : 20-100 ; Crest-Voland-*Cohennoz : 15-55 ; Flumet : 15-50 ; Les Karellis : 75-160 ; Les Menuires : 60-135 ; Saint-Martin-de-Belleville : 35-135 ; Méribel : 40-100 ; La Norma : 20-70 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 10-60 ; La Plagne : 105-210 ; La Rosière 1 850 : 82-145 ; Saint-Francois-Longchamp : 50-120 ; Les Saisies : 35-110 ; Tignes : 100-190 ; La Toussuire : 40-80 ; Val-Cenis : 30-60 ; Val-Fréjus : 50-130 ; Val-d'Isère : 100-140 ; Valloire : 25-80 ; Valmeinier : 15-80 ; Valmorel : 50-140 ; Val-Thorens : 100-170.

ALPES-DU-SUD

Auron : 80-200 ; Beuil-les-Laumes : n.c. ; Isola 2000 : 130-180 ; *Montgenèvre : 80-140 ; Orcières-*Merlette : 40-190 ; Les Orres : 50-100 ; Pra-Loup : 30-150 ; Puy-Saint-Vincent : 80-210 ; Risoul 1850 : 65-100 ; *Le Sauze-Super-Sauze* : 20-150 ; Serre-Chevalier : 90-235 ; SuperDévoluy : 30-130 ; Valberg : 75-140 ; *Val d'Allos/Le Seignus* : 50-150 ; Val d'Allos/La Foux : 130-250 ; Vars : 65-100.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 00-20 ; Cauterets-Lys : 80-120 ; Font-Romeu : 15-35 ; Gourette : 15-70 ; Luz-Ardiden : 15-70 ; *La Mongie : 40-80* ; Peyragudes : 30-110 ; Piau-Engaly : 90-120 ; Saint-Lary-Soulan : 20-115 ; *Luchon-Superbagnères : 30-130.*

AUVERGNE

Le Mont-Dore : 05-35 ; Besse/Super-Besse : 05-30 ; SuperLioran : 05-60.

JURA

*Métabief : 00-03 ; Mijoux-Lelex-*la-Faucille : 00-30 ; Les Rousses : 00-30.

VOSGES

Le Bonhomme : n. c. ; La Bresse-Hohneck : 10-20 ; Gérardmer : 00-00 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n. c. ; Ventron : n.c.

■ **POLO À MEGÈVE.** A l'instar de Saint-Moritz en Suisse, Megève organise un Trophée de polo sur neige. Six équipes de quatre cavaliers et une centaine de chevaux disputeront les matches, les après-midi, du 15 au *18 janvier. Un forfait « Semaine* prestige » est proposé par l'office du tourisme, incluant 7 nuits *en demi-pension, 6 jours de re*montées mécaniques « Evasion Mont-Blanc », un survol du plus haut sommet européen l'accès aux loges VIP de polo : 4 850 F (hôtels de charme : Le Mont Joli, le Vieux Moulin, La Grange d'Arly) et 5 970 F (en luxe, Le Mont-Blanc, *Les Fermes de Marie et Le* Chalet Saint-Georges). Information, tél. : 04-50-21-29-52.

■ **TRIO ALPIN.** Chez *Frantour* (France-Suisse-Autriche), la brochure *Toutes les neiges* annonce les trois formules (hôtel, location d'appartement et chalet). En France, 37 stations à l'affiche. Pour chacune, une étape deux ou trois étoiles (2 000 F à 4 000 F *en demi-pension la semaine*) ainsi qu'une résidence de tourisme, sous le label Orion, Domaine du Soleil ou encore Pierre et Vacances à Avoriaz, Flaine, La Plagne, Val-d'Isère, Tignes ou aux Arcs 1 800-2 000 (deux pièces de 2 500 F à 7 000 F en février).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98009

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II						■					
III											
IV				■	■					■	
V				■							
VI			■						■		
VII								■			
VIII		■					■				
IX				■							
X						■					
XI											

HORIZONTALEMENT

I. A l'aise dans les charentaises. – *II. Arrive en dernier.* Arrive en premier. – III. Propos amoureux chez Colombine. – IV. Expédié dans l'au-delà. Du blé pour les jeunes. – V. Découpage historique. Permet de sentir les nuances. – VI. Négation. Sèches au fond du bâtiment. L'argon. – VII. Transformer en image. Levée. – *VIII.* Participation aux dépenses communautaires. Sortie d'Italie, elle roule dans le monde entier. – IX. Marque le lieu. Ses crises vous laissent sans force. – X. Habitat sauvage. Vénitien à la fenêtre. – XI. S'envoient en l'air pour le plaisir du public.

VERTICALEMENT

1. *Système associatif.* – 2. Pleins de petits trous pour faire joli. Présidé par Jean Moulin. – 3. Prisonnière de l'émotion. Fournisseur légal de drogue. – 4. Petits travaux en voie de disparition. A la cote à 40. Dans *le corps.* – 5. Vient de l'oreille. Habillée, mais vraiment n'importe comment. – 6. Commodité. – 7. Amender des terres argileuses. Tête de Tsigane. – 8. Moyens de transport dans la jungle. Satisfaits *d'eux-mêmes.* – 9. Chaine. *Cultivé* en Bourgogne. – 10. Crie au fond des bois. Le prix de la peine. – 11. Oubliées volontairement.

Philippe Dupuis

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

SOLUTION DU N° 98008

HORIZONTALEMENT

I. Percolateur. – II. Emoulu. Acné. – III. Set. Spore. – IV. Erudition. – V. Liront. Tors. – VI. Eté. *Ecrémée.* – VII. Té. As. Ere. – *VIII.* TB. Agathe. – IX. Rareté. Iran. – X. Epatera. INC. – XI. Similaire.

VERTICALEMENT

I. Pèse-lettres. – 2. Emérite. Api. – 3. Roture. Tram. – 4. Cu. Do. Abêti. – 5. Oléines. Tel. – 6. Lu. TTC. Aéra. – 7. Si. Reg. Aï. – 8. Tapoterai. – 9. Econométrie. – 10. UNR. Ré. Han. – 11. Réensemence.

PHILATÉLIE

Le timbre et l'animal

LE MUSÉE DE LA POSTE de Paris se transforme en ménagerie à l'oc*casion de l'exposition tous publics* « Le timbre et l'animal », qu'il organise jusqu'au 31 janvier en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle.

« Le timbre et l'animal » réunit des collections sélectionnées avec l'aide de l'Association française de philatélie thématique sur le renard, la tortue, le chien et le chien polaire, le cheval, le canard, les oiseaux, le papillon, le poisson, les cétacés. Parmi quelques exemples, sont ainsi traités par les timbres des thèmes *tels que « le renard et son impact sur* nous », « les attelages de chiens de traineau », « les rapaces » ou « la pêche en eau douce ». Chaque collection est confrontée avec son animal de référence naturalisé prêté par le Muséum.

Un jeu sur l'exposition permet aux *visiteurs* de remporter quotidiennement des pochettes de timbres et des entrées pour la Grande Galerie de l'évolution du Muséum, le cirque Pinder, le Palais de la découverte ou le château de Versailles.

Pierre Jullien

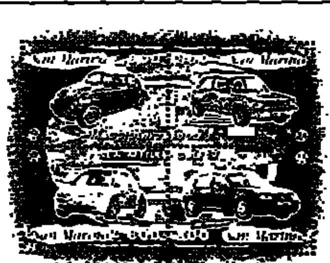
★ **« Le timbre et l'animal », tous les jours sauf dimanches et jours fériés, *de 10 heures à 18 heures, au Musée* de La Poste, 34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Entrée : 25 F ; tarif *réduit* 15 F ; *gratuit pour les moins* de huit ans. Catalogue préfacé par Serge Debien et le professeur Henry de Lumley (50 F).**

EN FILIGRANE

■ **Compte à rebours.** Un horodateur « Compte à rebours de l'an 2000 » fonctionne au bureau de poste de Paris-Louvre, 52, rue du Louvre. Les clients qui le souhaitent *peuvent apposer cette marque postale* originale, qui change donc chaque jour, sur leur courrier.

■ **La Coccinelle à Saint-Marin.** La République de Saint-Marin consacre le premier feuillet, paru le 14 novembre 1997, d'une série sur les grands constructeurs automobiles à Volkswagen. Ce feuillet, composé de quatre timbres à 800 lires, a la particularité de comporter un coupon détachable permettant de participer à une tombola dont le prix est une « nouvelle Coccinelle » livrable en 1999.

■ **Ventes.** Les deux ventes sur offres Roumet (Paris, tél. : 01-47-70-00-56) clôturées les 20 janvier et *3 février dispersent plus de* 4 000 lots de France et du monde entier. On notera plus particulière*ment une sélection d'oblitérations* provisoires de janvier 1849, une



paire de 1 F vermillon sur lettre (prix de départ : 140 000 F), des « ballons montés », en particulier, deux *Richard-Wallace* du 26 janvier 1871 (16 000 et 18 000 F), des boîtes à timbres, une lettre de cantinière de 1845 (7 000 F), le préoblitéré Blanc n° 41a isolé au type I (25 000 F), une *feuille de 48 du n° 59, 5 $ vert surchargé* « SPECIMEN » (20 000 F).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général Dominique Alduy
Vice-président Gérard Morax
Directeur général Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ANNIVERSAIRE Il y a cinquante ans, le compositeur Pierre Schaeffer, mort en 1995, posait les principes de la *musique concrète* avec ses *Etudes de bruits* diffusées à la radio. Cette nouvelle approche du son provoqua de vives réactions parmi l'avant-garde européenne des années 50. Les Français la découvrirent essentiellement à travers le générique des « Shadoks ». ● LE CRÉATEUR du Groupe de recherche de musique concrète (GRMC) – devenu ensuite GRM – la définissait comme *« constituée à partir d'éléments préexistants empruntés à n'importe quel matériau sonore, qu'il soit bruit ou musique habituelle, puis composée expérimentalement par une construction directe ».* ● DANS UN ENTRETIEN AU « MONDE », le compositeur Christian Zanési, entré en 1975 dans la classe de Pierre Schaeffer au Conservatoire de Paris, déclare s'être *« toujours senti en formation au GRM ».*

La musique concrète fête ses cinquante ans au grand jour

En 1948, quatre ans après avoir créé à la Radiodiffusion française son Studio d'essai, le compositeur Pierre Schaeffer allait révolutionner l'histoire des arts avec les « Etudes de bruits »

« ET LES SHADOKS pompaient, pompaient, pompaient... » Sous cette phrase que tout téléphage de la fin des années 60 a forcément en mémoire, on trouve un puits de sons qui s'alimente à la source du Groupe de recherches musicales (GRM), plutôt connu pour ses expériences d'avant-garde. Pourtant, comme la célèbre bande-son des Shadoks composée par Robert Cohen-Solal, d'autres productions du GRM sont entrées dans la vie courante des Français : le sonal de l'aéroport de Roissy conçu en 1971 par Bernard Parmegiani (également auteur de célèbres génériques télé) ou celui réalisé par Christian Zanési en 1995 pour la RATP. Riche en manifestations commémoratives, l'année 1998 devrait permettre de se familiariser avec les activités du GRM et d'apprécier le rayonnement de son fondateur Pierre Schaeffer, inventeur de la musique concrète il y a *juste un demi-siècle.*

Polytechnicien élevé dans un milieu musical, Pierre Schaeffer (1910-1995) apparaît d'abord comme un pionnier de la communication. Il entre en 1934 à la Radiodiffusion française, où son goût de l'expérimentation le pousse à créer en 1944 un Studio d'essai qui, après-guerre, deviendra Club d'essai. C'est là qu'à partir d'un épisode fortuit – le sillon fermé d'un disque rayé – lui vient l'idée d'une musique uniquement accessible sur support. A l'aide d'un graveur de disque souple, il fixe quelques sons produits par des accessoires (jeu de cloches, réveil, crécelles, tourniquets) empruntés au service du bruitage de la Radiodiffusion française, les répète, les tronque ou bien en fait varier la vitesse de lecture. L'essentiel pour lui est de considérer le son *« pour la totalité de ses caractères »* et de ne pas s'en tenir aux paramètres quantifiables des notes de musique... abstraite.

Les *Etudes de bruits* diffusées à la radio le 20 juin 1948 puis présentées en audition privée le 3 octobre de la même année dans la capitale (au Studio Devèze) définissent donc les principes d'une musique concrète. Celle-ci connaît une nouvelle impulsion avec l'arrivée de Pierre Henry (né en 1927), musicien formé au Conservatoire de Paris notamment auprès d'Olivier Messiaen et de Nadia Boulanger. La complémentarité de Pierre Schaeffer et de Pierre Henry s'appréhende au mieux dans la *Symphonie pour un homme seul*, manifeste du premier Concert de musique concrète (1950). Encouragés par le relatif succès de cette première historique, les deux créateurs conçoivent ensemble un « opéra concret », *Orphée* (1951), qui sera mal accueilli au Festival de Donaueschingen. En 1953, Pierre Schaeffer se tourne vers d'autres horizons radiophoniques (lancement de la Société de radiodiffusion d'outre-mer) et laisse la responsabilité du Groupe de recherche de musique concrète (GRMC) à Pierre Henry. Ce dernier, accusé de ne servir que ses propres intérêts, est remercié par la RTF en 1958 et fonde son propre studio, Apsome, première entreprise privée dans ce domaine.

UN ÉLÉMENT DE CIVILISATION

Pierre Schaeffer reprend alors les rênes de la recherche musicale dans le cadre de la radio et oriente l'activité du GRMC (devenu GRM) vers un seul objectif : fournir les illustrations nécessaires à l'édification du fondamental *Traité des objets sonores*, qui sera publié en 1966. Cette mission remplie, Schaeffer passe la main à François Bayle (un des compositeurs ayant contribué à l'illustration du *Traité*) et s'adonne autrement à sa passion de la communication. Enseignant au Conservatoire, celui qui avait créé en 1960 le premier service de recherche de la RTF inspire en 1975 la fondation de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), au sein duquel se trouve depuis lors le GRM.


ARCHIVES INA/GRM

Le compositeur Pierre Schaeffer, en 1965.

En appréciant le son comme un élément de civilisation et non comme une entité abstraite, Pierre Schaeffer suscita de vives réactions de la part de l'avant-garde européenne des années 50, qui, convaincue de la toute-puissance de l'écriture, prônait une extension de la méthode sérielle à tous les paramètres de l'expression musicale (hauteur, durée, attaque, intensité, timbre) et s'était aussi intéressée au travail en studio (Boulez, Berio, Stockhausen et Xenakis ont d'ailleurs compté parmi les premiers hôtes du GRM). Un débat s'engagea alors, souvent en des termes très virulents, entre les défenseurs de la musique concrète réalisée à Paris dans le sillage de Pierre Schaeffer et les partisans de la musique électronique développée à Cologne autour de Karlheinz Stockhausen. Une opposition de courants qui s'est estompée avec le temps et qui, selon Daniel Teruggi (actuel directeur du GRM), revenait à opposer *« le Bach de* L'Art de la fugue *et celui des* Concertos brandebourgeois, *c'est-à-dire une musique fondée sur des jeux de valeurs et une autre sur la richesse du son ».* Dans cette perspective, le dispositif acousmatique utilisé depuis 1973 par François Bayle a levé toute ambiguïté, car, comme le souligne Daniel Teruggi, *« le fait de ne pas voir ce qui produit les sons contraint l'auditeur à se concentrer sur ce qu'il entend, et donc à adopter d'autres fonctionnements de son imaginaire ».*

Le disque n'est-il pas alors un moyen de diffusion idéale de cette musique réalisée dès l'origine sur support ? *« Si,* répond Daniel Teruggi, *depuis l'apparition du CD, qui offre une qualité d'écoute sensiblement égale à celle du concert acousmatique. »* Cependant, même si les principaux titres du catalogue INA/GRM se trouvent vite épuisés (avec un total de 4 000 unités par an), Teruggi considère l'avenir de la vente de disques avec pessimisme, et, devant les exigences de rentabilité immédiate formulées par les maîtres du marché, ressent la nécessité de revoir les circuits de distribution en pensant notamment au rôle de tremplin que pourrait jouer un site Internet, qui, pour le moment, est essentiellement documentaire.

« SILLON FERMÉ »

Depuis la création du GRM, la musique sur support s'est considérablement développée, de même que les studios, qui ont surgi un peu partout dans les régions (le GMEB à Bourges, le GMEM et le MIM à Marseille, le GRAME et le GMVL à Lyon, le CIRM à Nice, Collectif et Compagnie à Annecy). Elle s'est aussi étendue aux musiques populaires (Jean-Michel Jarre a effectué un stage au GRM), et l'on se demande parfois si les principes de montage en boucle de sons échantillonnés qui régissent la techno et les manipulations de disques vinyles qui sous-tendent le rap ne sont pas des avatars de l'épisode du « sillon fermé » ! Cependant, l'héritage de Pierre Schaeffer s'appréhende aussi aujourd'hui hors des studios, notamment dans les partitions d'orchestre de certains musiciens dits spectraux. Ce dont Daniel Teruggi témoigne sous forme de boutade : *« A l'écoute d'une pièce totalement instrumentale, il m'arrive parfois de penser : "Quelle belle œuvre électroacoustique !" »*

P. Gi

Concrète puis acousmatique

Pierre Schaeffer oppose en 1948 musique abstraite (« d'abord conçue par l'esprit puis notée théoriquement, enfin réalisée dans une exécution instrumentale ») et musique concrète (« constituée à partir d'éléments préexistants empruntés à n'importe quel matériau sonore, qu'il soit bruit ou musique habituelle, puis composée expérimentalement par une construction directe »).

L'importance accordée à la perception dans la musique concrète trouve son couronnement à partir de 1973, avec le concept acousmatique défini par François Bayle en référence à Pythagore. Comme le philosophe qui stimulait l'attention de ses élèves en leur parlant caché derrière un rideau, le musicien s'adresse à l'auditeur par le biais d'un acousmonium (batterie de 104 haut-parleurs) qui diffuse des sons dont on ne saisit pas l'origine.

Repères

● **Grandes dates**
1948 : concert de bruits (20 juin) à la radio par Pierre Schaeffer et audition privée des *Etudes de bruits* (3 octobre).
1950 : premier concert de musique concrète (18 mars) ; création de la *Symphonie pour un homme seul*, de Pierre Schaeffer et Pierre Henry.
1951 : Pierre Schaeffer crée le Groupe de recherche de musique concrète (GRMC), qui deviendra en 1958 le Groupe de recherches musicales (GRM).
1966 : parution du *Traité des objets musicaux*, de Pierre Schaeffer ; François Bayle prend la direction du GRM.
1968 : création au Conservatoire de Paris d'une classe d'électroacoustique.
1973 : invention de l'acousmonium par François Bayle.
1997 : Daniel Teruggi est nommé directeur du GRM, qui emploie également cinq compositeurs à plein temps : Denis Dufour, François Donato, Jacques Lejeune, Jean Schwarz, Christian Zanési.

● **Disques**
– Gilbert Amy, *Une saison en enfer*, 1 CD INA.
– François Bayle, *L'Expérience acoustique*, 2 CD Magison.
– Michel Chion, *La Tentation de saint Antoine*, 2 CD INA.
– Pierre Henry des années 50, 3 CD Mantra.
– Bernard Parmegiani, *De natura sonorum*, 1 CD INA.
– Jean-Claude Risset, *Sud, Dialogues, Inharmonique, Mutations*, 1 CD INA.
– Pierre Schaeffer, *L'Œuvre musicale*, 4 CD INA et un volume de textes (Librairie Séguier).
– Jean Schwarz, *Chantaoka, and Around*, 1 CD Célia Records.
– Daniel Teruggi, *Syrcus, Sphaera*, 1 CD Musidisc.
– Iannis Xenakis, *Electronic Music*, 1 CD EMF.
– Christian Zanési, *Arkheion*, 1 CD Musidisc.

● **Concerts**
Son-Mu 98, saison du cycle acousmatique. Concert inaugural « 1948-1998 l'invention du son », le 9 janvier, à 20 h 30. Œuvres de Pierre Henry, Christian Zanési, Pierre Schaeffer et François Bayle. Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Entrée libre dans la limite des places disponibles. Tél. : 01-42-30-29-88.

● **Exposition**
« La musique acousmatique aujourd'hui, sous le silence du regard photographique », exposition conçue par Stéphane Ouzounoff. Grand hall, Maison de Radio-France.

Christian Zanési, compositeur

« Sur l'écran de l'ordinateur, on voit très bien les sons »

ÉTUDIANT à l'université de Pau, Christian Zanési (né en 1952) reçoit le goût de la musique électroacoustique à l'écoute de *La Roue ferris* de Bernard Parmegiani. Il entre en 1975 dans la classe de Pierre Schaeffer au Conservatoire de Paris et devient, l'année suivante, membre du Groupe de recherches musicales (GRM), institution qu'il n'a jamais quittée.

« N'avez-vous jamais été tenté de travailler hors du GRM ?

– Non. Dès mes débuts en tant qu'assistant de réalisation, j'ai eu accès aux outils. J'ai produit ensuite des émissions de radio et des programmes de concert, j'ai organisé des conférences et des séminaires ; je n'ai jamais éprouvé le besoin d'aller voir ailleurs parce que je me suis toujours senti en formation au GRM. Les expériences y sont très variées. Je viens par exemple de toucher au « design sonore », avec la conception du système d'écoute pour l'exposition sur les musiciens des rues que présente actuellement le Musée des arts et traditions populaires. Le GRM est une sorte d'atelier – avec des aspects symboliquement manuels – où travaillent des gens polyvalents. Il s'agit là un peu de l'héritage de Schaeffer.

– Comment caractériseriez-vous l'ère de François Bayle ?

– François Bayle a considéré que sa mission était de faire durer le GRM en donnant priorité à la musique. Cet homme, qui possède une oreille formidable, nous a toujours laissé libres et a su respecter les projets des uns et des autres.

– Acceptez-vous d'être considéré comme un « compositeur du GRM » ?

– Oui, mais à une condition : ne pas supposer que nous sommes tous fondus dans le même moule. Il n'y a pas d'orientation esthétique générale mais un son propre au GRM. Depuis une trentaine d'années, les compositeurs du GRM aiment mélanger des sons stéréophoniques avec un résultat assez complexe car chaque son est déjà inscrit dans un espace bien défini.

– Quelle influence les nouveaux outils ont-ils eue sur l'évolution des œuvres ?

– Chaque outil a ses qualités. Disons pour simplifier que des années 50-60 à aujourd'hui, on est passé de quelque chose de rugueux à quelque chose de lisse. Les nouveaux outils permettent de travailler le son de manière plus précise. Les outils anciens étaient plus grossiers et cantonnaient l'écriture dans des opérations relativement simples mais fondamentales telles que le mélange (correspondant à une forme de polyphonie) et le montage (travail d'essence rythmique). Les outils des années 90 permettent d'affiner la succession et la superposition des événements ; je pense donc que l'on va revenir à des musiques plus écrites, dans la verticalité et dans l'évolution du discours.

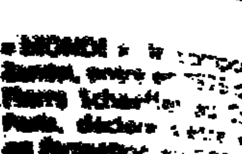
– Plus écrites mais pas sur une partition ?

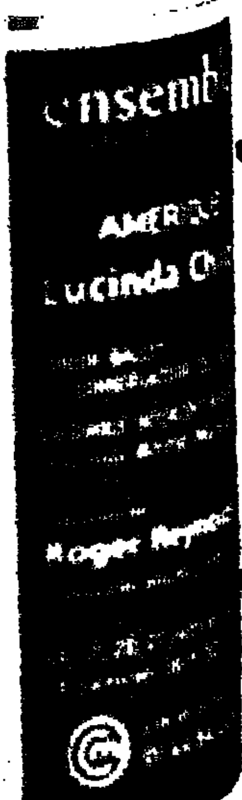
– Sur l'écran de l'ordinateur, on voit très bien les sons, figurés sous forme schématique par des sonagrammes ; on apprécie leur place dans le temps et leur situation les uns par rapport aux autres. Une page d'ordinateur utilisant un logiciel de mixage est très proche d'une partition, mais il est vrai que notre démarche ne part pas d'une partition.

– La vogue actuelle des studios à domicile ne risque-t-elle pas de réduire l'intérêt du GRM ?

– Un changement important s'est en effet produit depuis les années 50 ou 60, à l'époque où l'équipement d'un studio était inimaginable pour un particulier. Certains compositeurs ont aujourd'hui les outils chez eux ; ils ont malgré tout besoin d'aller parler de leur travail et de laisser leur création leur échapper. »

Propos recueillis par Pierre Gervasoni







Les meilleures ventes d'albums en France

	Artiste ou groupe	Rang de la semaine précédente	Titre	Maison de disques
1	CÉLINE DION	1	Let's Talk about Love	COLUMBIA
2	ANDREA BOCELLI	3	Romanza	POLYDOR
3	SPICE GIRLS	4	Spice World	VIRGIN
4	FLORENT PAGNY	2	Savoir aimer	MERCURY
5	ANDRÉ RIEU	6	Valses	PHILIPS
6	JEAN-JACQUES GOLDMAN	5	En passant	COLUMBIA
7	LARA FABIAN	7	Pure	POLYDOR
8	ERA	9	Ameno	MERCURY
9	POETIC LOVER	12	Amants poétiques	M6 INTER
10	WILL SMITH	15	Big Willie Styles	COLUMBIA

Période du 28/12 au 3/1/98 inclus
Résultats obtenus par le comptage à la sortie des caisses de cent magasins représentatifs des circuits de distribution

La présence médiatique massive de Céline Dion pendant les fêtes, et particulièrement la diffusion nocturne sur France 3 de son splendide concert de Memphis (Tennessee) le 26 décembre, aura permis à la chanteuse québécoise d'assurer sa domination sur le classement des meilleures ventes d'albums, même si son simple en compagnie de Barbra Streisand, *Tell Him*, perd deux places au top singles.

Les réjouissances du Nouvel An auront permis à André Rieu et ses valses à papa de bousculer un peu la présence déjà ancienne des Rolls-Royce des ventes sans empêcher le boys band français 100 % black, Poetic Lover, d'entrer dans le haut du classement. On les retrouve d'ailleurs en tête des compilations avec *Boys and Girls volume 3* (Virgin).

SÉLECTION DISQUES

MUSIQUE ET POÉSIE À SAINT-GALL
Ensemble Gilles Binchois
Dominique Vellard (direction).

Encore une réalisation captivante et pionnière à verser au crédit de l'Ensemble Gilles Binchois. En se penchant sur le fonds musical de l'abbaye alpine de Saint-Gall, haut lieu de la culture carolingienne, les chanteurs emmenés par Dominique Vellard font mieux que rendre justice à l'inspiration poétique des premiers compositeurs échappés à l'anonymat (Ratpert, Nokter, Tuotilo) et à la rigueur formelle de la conception musicale favorisée par les options liturgiques imposées par Charlemagne ; ils composent un programme qui rend immédiatement sensibles le poids de l'héritage et l'audace de l'innovation, les tropes confiés à des solistes bousculant les séquences « grégoriennes » et leurs règles cadentielles. Une vision artistique passionnante comme un essai, convaincante comme une révélation. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Harmonia Mundi HMC 905 239.

CHARLES THOMAS
The Finishing Touch
All star trio avec Ron Carter et Billy Higgins

Quand on écoute pour la première fois un pianiste comme Charles Thomas, ce que l'on repère, c'est la rythmique. Qui sont les deux autres qui ont désiré jouer avec lui ou accepté de le faire. Quel est son secret ? D'où vient le jeu ? Un trio peut être affaire de circonstance ou affaire d'affaire, mais si Ron Carter tient la basse et Billy Higgins la batterie, l'affaire se complique. Charles Thomas est un natif de Memphis. Depuis trente ans, il fait le pianiste de bar à Little Rock (Arkansas). Allez-y. Cherchez-le. Les plus de trente ans se souviennent de l'histoire du racisme lycéen à Little Rock. Charles Thomas vient une fois l'an à New York. Il est un des « musiciens pour musiciens » que compte la planète jazz. Les sociétaires du Memphis « Finas Sound » à New York (Finas désignant en accent sudiste l'immense pianiste « Phineas » Newborn) ont voulu produire ce disque. Il se trouve un original pour créer un label et le diffuser en France. Bref, le monde continue d'un bon pied. Charles Thomas est âgé de soixante-deux ans. *F. M.*

★ 1 CD Blue Geodesics BG 9602.



SONNY ROLLINS
The Complete RCA-Victor Recordings

C'est à l'équipe française de la multinationale BMG que l'on devait, en 1997, la réédition soignée et commentée des enregistrements de Sonny Rollins pour la compagnie RCA-Victor au début des années 60. Les Américains les ont rassemblés en un coffret de six CD. Rollins, ou la folie du saxophone ténor, sort de sa solitude volontaire au début des années 60 (*The Bridge* l'évoque) ; il a écouté ce qu'Ornette Coleman et John Coltrane ont apporté au jazz, en termes de liberté, de durée, d'imaginaire (*Our Man in Jazz*) ; il revient à certains de ses inspirateurs et aux standards (*Sonny Meets Hawks !*, avec Coleman Hawkins, celui qui, avec Lester Young, a annoncé tout le jazz moderne, *Sonny and Co*) ; il entame son exploration des musiques des Caraïbes (*What's New*). En moins de trois ans, Rollins joue sur tous les fronts, va voir dans tous les genres pour mieux rester lui-même : puissant et tendre, unique. *S. Si.*

★ Un coffret de 6 CD RCA-Victor 090266 8675. Distribué par BMG.

IN THA BEGINNING... THERE WAS RAP

Depuis le 16 septembre 1979, date de sortie du single fondateur *Rapper's Delight*, de Sugarhill Gang, beaucoup de rappeurs sont passés mais l'on se demande si leurs écrits restent. Chroniques instantanées de la vie urbaine, les morceaux de rap peuvent-ils survivre au moment qui les a fait naître ? La compilation *In Tha Beginning... There Was Rap* tente de valoriser la notion de patrimoine hip-hop. Des producteurs ont ainsi demandé à une douzaine de jeunes tchatcheurs de reprendre quelques-uns des classiques du genre. Comme d'autres ont été biberonnés aux Beatles, Sean Puffy Combs, Bone Thugs-N-Harmony, Snoop Doggy Dogg ou Cypress Hill ont été nourris aux rimes et beats de Run DMC, Boogie Down Productions, LL Cool J, NWA ou Sugarhill Gang. Ces basses énormes, cette langue agile et salace leur ont donné une vocation : celle de conter à leur façon leurs propres histoires. Certains de ces hommages vibrent d'une vraie excitation : l'insolence chronique du Wu-Tang Clan adapte à merveille *Sucker M. C.'s*, de Run DMC, la décontraction glaçante de Snoop Doggy Dogg redonne une nouvelle jeunesse aux *Freaky Tales*, de Too Short. Mais dans l'ensemble, ces interprétations manquent de conviction, comme si le rap ne pouvait se passer de l'urgence de l'instant et de l'adéquation entre le vécu de l'artiste et de sa musique. *S. D.*

★ 1 CD Priority 7243 8 45238 2 4. Distribué par Virgin.

THEO HAKOLA
Overflow

Malgré les hommages et les groupes qui reconnaissent leur dette (Noir Désir, qui a produit cet album sur son propre label Grosse Rose Records ou, récemment, Louise Attaque), Theo Hakola est resté dans l'ombre. Les disques solos de l'ancien leader d'Orchestre rouge et de Passion Fodder ne racolent pas les masses. L'écrin à peine plus velouté d'*Overflow* présente la même voix acide et cette poésie à l'ironie éternellement corrosive. La beauté fantomatique du violon de Bénédicte Villain, les glissements inquiétants de la *slide* hantent des *talkin'blues* cruels, des incantations folk empoisonnées : *Shoot Me, Eau qui saoule, The Miracle Abused, Quand le sang de l'homme va celui de la femme chasser...* L'Américain de Paris grince aussi bien dans les deux langues. Auteur parfois fascinant, conteur d'exception, Theo Hakola se moque de la monotonie des tempos et de l'attrait mélodique. Cela restera son charme et sa limite. *S. D.*

★ 1 CD Grosse Rose Records 121712. Distribué par Musidisc.

GEORGIUS
L'amuseur surréaliste

« On n'est pas des imbéciles, on a même de l'instruction, au lycée Papa, au lycée Papi, au lycée Papillon. » Qui n'a pas un jour fredonné ce refrain fantaisiste, sans doute le plus célèbre écrit par Georgius ? Qui n'a pas en mémoire *Sur la route de Pen-Zac*, interprété par les Charlots en 1968 ? Là encore, un succès du même amuseur public, pourfendeur de la morosité pendant plusieurs décennies, avant que Pierre Perret ou Boby Lapointe ne prennent la relève. S'il a écrit et chanté tous les genres, Georgius, acteur, auteur de sketches, de pièces de théâtre et de sept romans policiers publiés dans la « Série noire », est surtout connu pour ses chansons comiques et parodiques. Dans ce registre, *La Plus Bath des javas* et *On l'appelait Fleur des fortifs* proposent de savoureux pastiches de la chanson réaliste. Tous ses titres les plus connus sont présents dans cette anthologie regroupant des chansons enregistrées entre 1924 et 1943, remarquablement restaurées. Des fox-trots, des javas, des tangos fantaisistes, sur lesquels Georgius s'en prend gentiment aux profiteurs du malheur des autres (*J'connais la musique*), au snobisme (*Je suis blasé*) ou met en lumière le comique irrésistible des scènes de la vie quotidienne (*Ça c'est de la bagnole*). *P. La.*

★ Un coffret 2 CD Frémeaux & Associés FA 075. Distribué par Night & Day.

VIETNAM
Musiques des montagnards

Loin, bien loin de celle des karaokés, très en vogue au Vietnam, voici une musique envoûtante, d'une richesse et d'une diversité extrêmes. Un foisonnement qui n'a somme toute rien d'étonnant, quand on sait que ce pays présente l'une des plus grandes diversités ethniques au monde. Dans ce remarquable coffret, on croise autant des ensembles de gongs, des xylophones, des vièles ou des cithares que des chants exécutés en solo ou des polyphonies vocales. Parfois, on tombe en arrêt, capturé par le souffle chuchoté dans une flûte de Pan, une mélodie interprétée avec une feuille d'herbe, ou encore, par les étranges modulations d'une voix. Celle, par exemple, d'un joueur de vièle monocorde *koni*, instrument que l'on trouve chez les *Jorai*, l'ethnie la plus importante des peuples montagnards vivant dans les régions de hauts plateaux. L'interprète transmet son chant par un fil qui relie sa bouche à la corde frottée avec un archet, tout en s'accompagnant de la même main à la cithare à deux cordes *ddong*. Précieux témoignage, ce coffret permet d'entendre des musiques dont on n'avait jusqu'alors aucune trace sur CD. *P. La.*

★ Un coffret 2 CD *Chant du monde*, collection « CNRS » CNR 2741 085 86. Distribué par Harmonia Mundi.

Le livre-disque s'affiche entre recyclage et pédagogie

Ces extraits de catalogue font la part belle au baroque et au sacré

ILS ONT L'ASPECT de jolis volumes illustrés, parfaits pour les fêtes de fin d'année ; de « beaux disques » comme on le dit de ces « beaux livres » épais et ruineux qui passent du pied du sapin de Noël à la table en verre du salon avec coupe de chocolats obligée sans qu'on les ait lus. Trêve de confiserie et de plaisanterie : ces livres-disques, ou disques-livres, c'est selon (certains ont le format du disque compact, d'autres celui d'un livre oblong), ne sont pas faits pour la galerie mais destinés à des mélomanes pour qui entendre rime avec apprendre et comprendre.

Le sacré et le baroque dominent, ce qui reflète bien l'esprit du temps, entre produits à la mode fin de siècle régressive et réelles préoccupations historiques. Au-delà du dessein louablement pédagogique se profile l'opportunité d'un recyclage de fonds de catalogue rarement inédits et le syndrome du *teasing* culturel par extraits sonores amenant l'auditeur, émoustillé par trois minutes et seize secondes d'Antoine Brumel par Paul Van Nevel, chez Sony, à acquérir le disque complet (très recommandable au demeurant). Harmonia Mundi le précise nettement : *« Toutes les œuvres, tous les extraits présentés sur ces disques sont disponibles dans le commerce. »* Et de reproduire les pochettes desdits albums.

Sony livre un gros disque-livre, *Musique sacrée en Occident*, dont les commentaires sont signés Sylvain Gasser ; Harmonia Mundi trois volumes d'*Une histoire de la musique baroque* (« Le Monde instrumental », « La Voie profane », « Le Domaine sacré ») constitués d'articles divers, ainsi que trois livres-disques plus exigeants, *Redécouvrir Jean-Sébastien Bach*, d'Alberto Basso (auteur d'une biographie de référence chez Fayard), *Le Petit dictionnaire de l'orgue illustré*, de Pierre Rochas (musicologue et producteur de disques d'orgues historiques légendaires chez Harmonia Mundi) et *Comprendre la musique baroque à travers ses formes*, de Raphaëlle Legrand (maître de conférences à l'université de Tours).

MOUTON NOIR

Précis mais accessible, chronologique mais rarement redondant, le guide Sony de *La Musique sacrée en Occident* parcourt les âges, trace des lignes de conduite, redéfinit pour chaque période son glossaire et illustre par des plages musicales dépassant parfois le quart d'heure. Les trois guides « universitaires » de Harmonia Mundi privilégient les extraits courts et les associent au propos pour leur valeur d'exemple concret, notamment dans le passionnant *Petit dictionnaire de l'orgue illustré*, où ces échantillons sonores permettent d'entrer en intimité avec les secrets de la machine-orgue. Mais on y entend aussi des œuvres données (et analysées) en leur intégralité, comme la *Cantate BWV 78* ou *BWV 198*, de Bach, par le spécialiste maison, Philippe Herreweghe. Ces trois guides d'Harmonia Mundi opposent leur contenu dense et didactique à celui des trois volumes d'*Une histoire de la musique baroque*, plus fluides, plus littéraires (quoique précis) mais surtout plus richement illustrés musicalement : les premiers sont accompagnés de deux disques tandis que les seconds comprennent chacun cinq disques.

Deutsche Grammophon sort dans le même temps un *Guide jaune* de la musique classique qui fait figure de mouton noir dans cette sélection. Les extraits sont puisés dans le fonds maison, dont les cent années (1898-1998) ne sont pas faites que de l'« *excellence* » proclamée par la page de garde du livret. Le répertoire est classé par ordre alphabétique dans le livret (mais par ordre chronologique dans les disques), accompagné de notices sommaires, d'illustrations musicales caricaturalement attendues (l'« Aria » de la *Troisième Suite*, de Bach ; la « Rêverie » des *Scènes d'enfants*, de Schumann...). Mais tout de même : en parcourant la liste des notices, on trouve avec plaisir les noms de Busoni, Wolf, Elgar, Franck, Janacek pour un XIXᵉ siècle tardif et raffiné ; ceux de Barber, Copland, Hindemith, Webern, Ligeti, Boulez, Lutoslawski pour un XXᵉ siècle idéalement éclectique ; Couperin, Dufay, Ockeghem, Rameau pour une musique ancienne de haut vol.

Las ! aucun de ces compositeurs ne semble mériter l'honneur d'être illustré musicalement dans les trois disques compacts du coffret. Quant au glossaire, il accumule les approximations, voire les contresens. Ainsi apprend-on que le baroque voit *« le règne du contrepoint, de la polyphonie »* (alors que c'est l'essence des musiques qui précèdent cette époque), que le petit motet est *a capella* alors que le grand est avec orchestre.

Erreurs et fausses généralités que ne corrigeront d'ailleurs pas les deux notices « Motet », plus érudites mais peu claires, des volumes *Le Domaine sacré* et *Comprendre la musique baroque à travers ses formes*, chez Harmonia Mundi. Nul n'est parfait, mais il n'y a pas le moindre doute quant aux motivations approximatives et mercantiles des uns et aux efforts sérieux et musicologiques des autres.

Renaud Machart

Miho, dernière « folie » japonaise de l'architecte Ieoh Ming Pei

A la demande d'une secte messianique, l'Américain a construit près de Kyoto un musée d'art oriental

L'architecte américain du Grand Louvre, Ieoh Ming Pei, vient de construire, grâce à la prodigalité apparemment inépuisable de la secte Shinji-Shumeikai, un stupéfiant musée d'art oriental perdu dans les solitudes montagneuses du Japon central, à quelques kilomètres de Kyoto. La difficile construction des 17 000 mètres carrés du Musée Miho aura coûté, après trois ans et demi de travaux, 1,2 milliard de francs.

KYOTO
correspondance

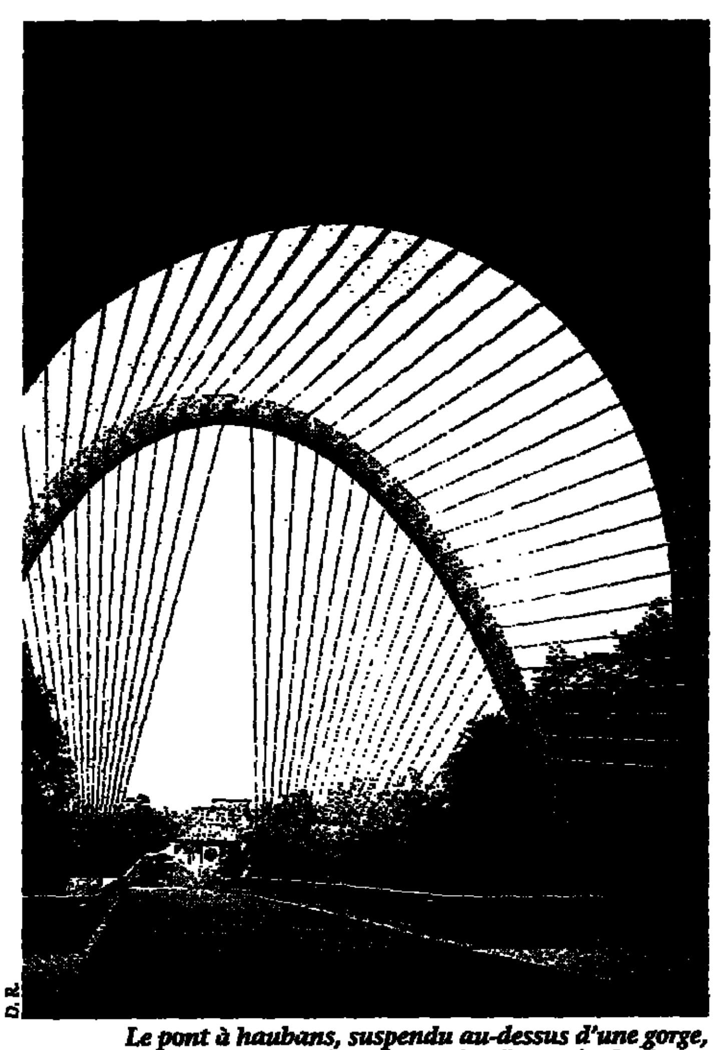
Le Musée Miho se mérite. Il ne suffit pas en effet de faire le voyage jusqu'à Kyoto, l'ancienne capitale impériale. Encore faut-il contourner un lac vaste comme celui de Genève, franchir, quand le climat le permet, quelques lieues de montagnes boisées (l'établissement est prudemment fermé au public durant les mois d'hiver), tout cela pour déboucher sur une esplanade bétonnée donnant sur une entrée de tunnel parfaitement anonyme.

C'est là que, pareil au pêcheur de l'antique conte chinois qui, guidé par la fragrance des arbres en fleurs, découvre un paradis ignoré au fond d'une caverne, on va mettre pied à terre, pénétrer dans le tunnel qui serpente sous la colline, franchir un pont à haubans suspendu au-dessus d'une gorge, pour apercevoir enfin comme l'entrée monumentale d'un temple, surmontée d'un vaste toit où le verre géométrique cher à l'architecte Ieoh Ming Pei a remplacé le chaume des constructions japonaises traditionnelles.

Le musée constitue la réponse raffinée d'un vieux maître nourri de culture chinoise classique au problème apparemment insoluble posé par le client, lui-même inhabituel : la secte Shinji-Shumeikai, groupe religieux à caractère messianique créé en 1970, et qui compte d'ores et déjà aujourd'hui quelque 300 000 fidèles, disposait d'un vaste terrain dans les montagnes du lointain département de Shiga. Professant que la contemplation esthétique était à même de purifier l'âme et de consoler les peines de l'humanité souffrante, la secte avait pour projet d'édifier au voisinage de ses principaux bâtiments de culte un musée destiné à abriter la collection d'art oriental réunie par sa fondatrice, Mihoko Koyama.

Le site était quasi inaccessible, sauf à le défigurer par la construction mutilante d'une route. Consulté, Pei proposa de l'atteindre en franchissant la montagne et la vallée voisines au moyen d'ouvrages d'art, offrant ainsi une illustration plastique du mythe de la caverne aux merveilles.

Pour compliquer encore un peu le problème, le terrain était situé dans un parc naturel classé, qui imposait des limitations architecturales draconiennes : qu'à cela ne tienne, il fut décidé que 85 % du bâtiment seraient enterrés, et que, à l'exception de quelques puits de lumière, la toiture serait à même, une fois édifiée, de supporter des plantations destinées à rendre le lieu à la nature.



Le pont à haubans, suspendu au-dessus d'une gorge, par lequel on accède au Musée Miho, près de Kyoto.

Résultat : le chantier de cette « folie » que n'aurait pas désavouée Fouquet dura trois ans et demi, et le coût final de ce petit bâtiment de 17 000 mètres carrés développés, pour l'essentiel enfoui au fond des solitudes, s'élève à 1,2 milliard de francs, soit le double de ce que le Guggenheim de Frank Gehry, récemment ouvert à grand renfort de publicité à Bilbao, coûta à ses promoteurs.

L'entrée dans le bâtiment (inauguré en novembre 1997) est saisissante : le regard est immédiatement attiré par une immense baie vitrée donnant sur un moutonnement de collines que ponctuent, selon la technique architecturale japonaise d'« emprunt au paysage » (*shakkei*), les bâtiments de culte de la secte, que l'on devine dans le lointain.

Le musée s'organise en deux ailes, de part et d'autre du hall d'entrée que la verrière en forme de toiture japonaise baigne d'une lumière qui n'est pas sans rappeler celle que dispense la Pyramide du Louvre. L'aile nord, sagement ordonnée tel un cloître autour d'un jardin sec, abrite la collection d'art japonais patiemment réunie au cours de quarante années par Mihoko Koyama, à partir d'un remarquable ensemble initial d'objets relatifs à la cérémonie du thé.

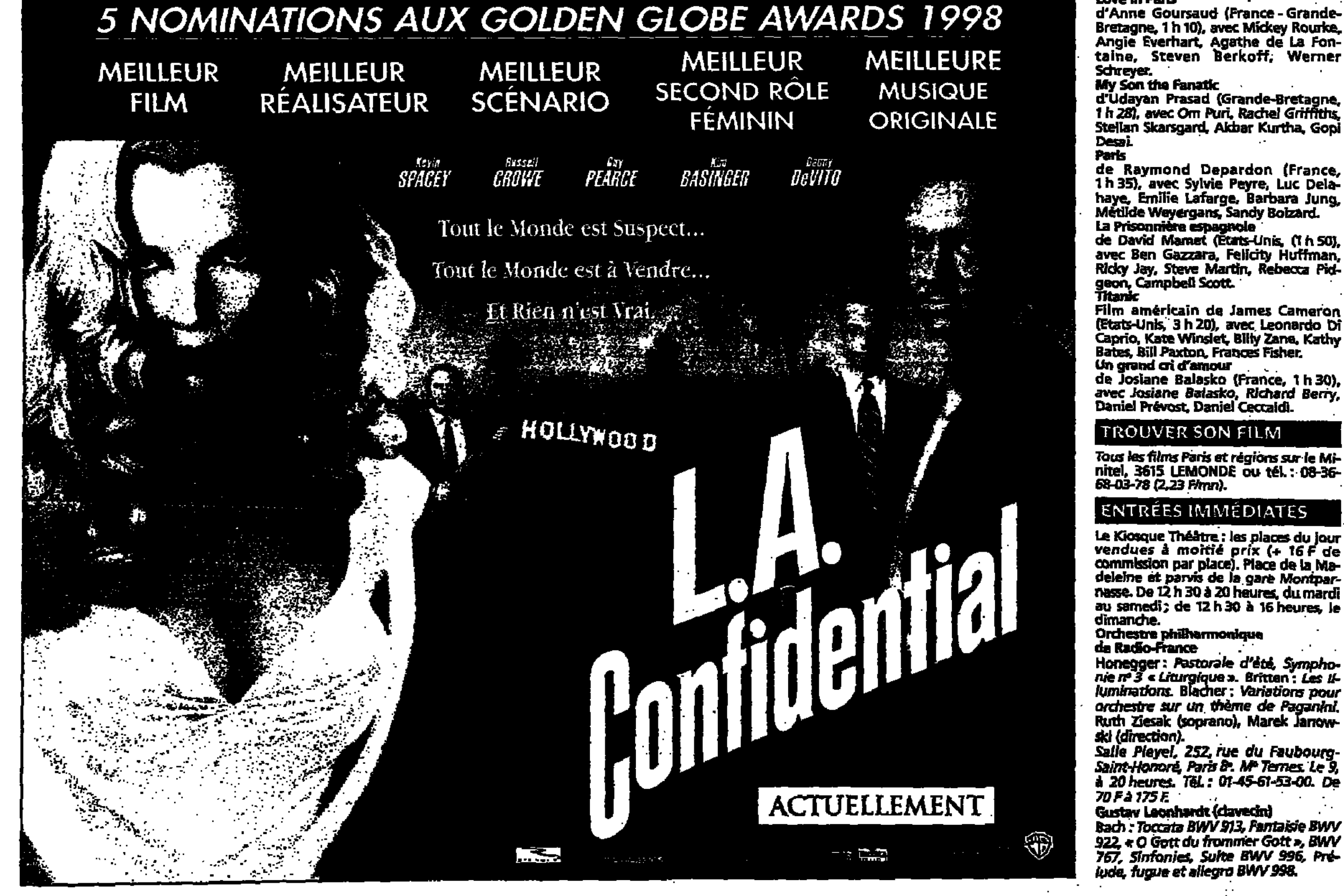
C'est toutefois l'aile sud, consacrée à la Route de la soie, qui alimente aujourd'hui l'essentiel des commentaires dans les milieux spécialisés : de plan baroque, elle

> Le site étant quasi inaccessible, Pei proposa de franchir montagne et vallée au moyen d'ouvrages d'art

porte la trace des réaménagements qui ont dû être improvisés en cours même de chantier pour accueillir certaines acquisitions ayant défrayé la chronique du marché de l'art international : en emportant pour 12 millions de dollars un bas-relief assyrien chez Christie's en 1994, la secte multipliait par quatre le montant jamais atteint par une œuvre d'art antique en salle des ventes.

On se perd donc en conjectures sur les taux auxquels les marchands qui traitèrent pour le compte de la secte négocièrent des merveilles telles que la statuette en or, argent et pierres précieuses de la divinité égyptienne à tête de faucon (XIIIe siècle av. J.-C.), le grand Bouddha miséricordieux de Gandhara (IIe siècle de notre ère), ou encore l'extraordinaire tapis persan « aux médaillons et animaux » arraché au Grand Turc à titre de prise de guerre par le prince polonais Sanguszko, au début du XVIIe siècle. Au Musée Miho, l'odeur de l'argent semble parfois le disputer à celle de la sainteté.

Michel Wasserman



SORTIR

PARIS

Dans la jungle des villes
Créée en décembre 1997 à Orléans, cette œuvre de jeunesse de Bertolt Brecht (il avait vingt-trois ans) est mise en scène par Stéphane Braunschweig. Nous sommes à Chicago en 1912. Au jeune bibliothécaire Garga (Olivier Cruveiller) et au négociant en bois Shlink (Philippe Clévenot), Brecht demande de « s'expliquer » à poings nus. Le match est un marché. Un combat à la fois réel et fantasmatique, qui n'aura jamais d'explication.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mº Gambetta. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30 ; le mardi, à 19 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 22 février.

MC Solaar
MC Solaar promet *« force, poésie et convivialité »* pour sa troisième tournée qui démarre les 9 et 10 janvier au Zénith à Paris. Comment faire vivre sur scène un genre, le hip-hop, a priori peu spectaculaire ? Le rappeur explique, se régalant par avance : *« En concert, tu es acteur, beaucoup plus qu'en studio. Tu peux donner plus de force à certains titres, plus de poésie à d'autres. »* Annonçant une scénographie élaborée, avec jeux de lumière, gestuelle, décor en trompe l'œil, MC Solaar sera entouré de danseurs et pourra s'approcher de son public grâce à une rampe « pour chanteurs qui friment ! » Question musique, un DJ gère seul les morceaux, gravés sur bandes-son ou disques vinyle.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Les 9 et 10, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 178 F.

LIMOGES

Danse émoi
« Danse-Emoi », lancé il y a dix ans par Dominique Petit, continue sa vie active dans la danse contemporaine. Très beau programme qui réunit Schmid-Pernette, Josef Nadj, Georges Appaix, Catherine Diverrès, Christine Bastin, Claude Brumachon, Damiano Foa, Laura Simi. Mais aussi, pour la première fois dans la capitale limousine : Mathilde Monnier, Jacques Patarozzi, Emmanuelle Huynh-Than-Loan, Christian Bourigault, Rui Horta, Rachid Ouramdane, Clélia Moretti. Et ce n'est pas fini, car la manifestation choisit aussi de soutenir des travaux fragiles, tel ce *Cinq passages dans l'ombre ou trasparenza* du Napolitain Paco Decina dans des décors de Lee Yanor. Tel ce *Labyrinthe de la chute* de Thierry Bae. Signalons que Paco Decina reprendra son très émouvant solo *Infini* qu'il créait au Blanc-Mesnil en avril 1997 en mémoire de Christian Ferry-Tschaeglé.
Centre culturel municipal, 7, avenue Jean-Gagnant, 87000 Limoges. Du 9 janvier au 4 février. Tél. : 05-55-34-45-49.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'Amitié
de Serge Bozon (France, 1 h 24), avec Fabrice Barbaro, Elodie Bachelier, Axelle Ropert, Serge Bozon, Sonia Bayle, Eva Truffaut.
Cinquième saison
de Rafi Pitts (France-Iran, 1 h 20), avec Roya Nonahali, Ali Sarkhani, Parviz Poorhosseni, Ghorban Nadjafi, Golab Adineh.
Love in Paris
d'Anne Goursaud (France - Grande-Bretagne, 1 h 10), avec Mickey Rourke, Angie Everhart, Agathe de La Fontaine, Steven Berkoff, Werner Schreyer.
My Son the Fanatic
d'Udayan Prasad (Grande-Bretagne, 1 h 28), avec Om Puri, Rachel Griffiths, Stellan Skarsgard, Akbar Kurtha, Gopi Desai.
Paris
de Raymond Depardon (France, 1 h 35), avec Sylvie Peyre, Luc Delahaye, Emilie Lafarge, Barbara Jung, Métilde Weyergans, Sandy Boizard.
La Prisonnière espagnole
de David Mamet (Etats-Unis, (1 h 50), avec Ben Gazzara, Felicity Huffman, Ricky Jay, Steve Martin, Rebecca Pidgeon, Campbell Scott.
Titanic
Film américain de James Cameron (Etats-Unis, 3 h 20), avec Leonardo Di Caprio, Kate Winslet, Billy Zane, Kathy Bates, Bill Paxton, Frances Fisher.
Un grand cri d'amour
de Josiane Balasko (France, 1 h 30), avec Josiane Balasko, Richard Berry, Daniel Prévost, Daniel Ceccaldi.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Orchestre philharmonique de Radio-France
Honegger : *Pastorale d'été, Symphonie nº 3 « Liturgique »*. Britten : *Les Illuminations*. Blacher : *Variations pour orchestre sur un thème de Paganini*. Ruth Ziesak (soprano), Marek Janowski (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. Le 9, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-53-00. De 70 F à 175 F.
Gustav Leonhardt (clavecin)
Bach : *Toccata BWV 913, Fantaisie BWV 922, « O Gott du frommer Gott », BWV 767, Sinfonies, Suite BWV 996, Prélude, fugue et allegro BWV 998.*
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mº La Chapelle. Le 9, à 21 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. 100 F.
Le Roi cerf
de Carlo Gozzi, mise en scène de Benno Besson, avec Mathieu Delmonté, Geneviève Pasquier, Christine Vouilloz...
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-53-65-30-00. 120 F et 160 F.
Sladek, soldat de l'armée noire
d'Odon von Horvath, mise en scène de Jacques Osinski, avec Omar Bekhaled, Nicolas Bonnefoy, Malcom Conrath...
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mº Gabriel Péri. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.
Alfredo Rodriguez Band
Né à La Havane, passé par New York, avant de s'installer à Paris, ce swingueur déluré a sorti l'année dernière un disque superbe (*Cuba Linda*/Hannibal), bondissant entre les différents styles cubains.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mº Château-d'Eau. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Pulkas, Janus Stark, Dubwar. Misery Loves Co
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. Le 9, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 85 F.

RÉSERVATIONS

La Fania All Stars
Avec Celia Cruz, Johnny Pacheco, Willie Colon, Paulito, Feliciano, Roberto, Roena, Larry Harlow, Bobby Valentin, Andy Montanez.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Le 16 janvier, à 21 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 220 F.
Arcadia
de Tom Stoppard, mise en scène de Philippe Adrien.
Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mº Saint-Sulpice. Du 13 janvier au 22 février. Tél. : 01-44-39-87-00. 110 F et 160 F.

DERNIERS JOURS

15 janvier :
Anna Blume : la sensation pure
Goethe Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé, Paris 6e. Mº Odéon. Tél. : 01-40-46-69-60. De 12 heures à 20 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Entrée libre.
17 janvier :
Gérard Traquandi
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2e. Mº Bourse. Tél. : 01-47-83-81-10. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Entrée libre.

Nouvelles « révélations » sur l'affaire Dutroux

Le quotidien flamand « De Morgen » publie les témoignages douteux de cinq jeunes femmes mettant en cause le « gratin » de la société belge

LES LECTEURS du quotidien flamand *De Morgen* (centre gauche) viennent d'être, sans ménagements, ramenés à la réalité des horreurs belges à l'issue de la trêve hivernale. Mercredi 7 janvier, ce quotidien titrait en effet sur toute la largeur de sa « une » : « Dutroux et Nihoul sont soupçonnés d'avoir commis ensemble un meurtre en 1984 ». Nouvelle sensationnelle s'il en fût, car depuis la découverte des crimes atroces attribués à Marc Dutroux et ses complices en août 1996, l'implication d'un petit escroc bruxellois, Jean-Michel Nihoul, dans les enlèvements, viols et meurtres d'enfants n'a pas pu être établie.

Si bien que le parquet du tribunal de Neufchâteau, chargé du dossier, prononçait au printemps 1997 la mise en liberté de Nihoul dans ce dossier, qui restait néanmoins incarcéré suite à une condamnation dans une autre affaire. La présence conjointe de Dutroux et de Nihoul dans l'accomplissement d'un crime serait donc la pièce manquante d'un puzzle que tous les efforts de la police et de la justice *n'ont pas réussi, pour l'instant*, à compléter.

Sur quels éléments nouveaux *De Morgen*, qui fait partie de la presse dite « sérieuse » du royaume, s'appuie-t-il pour lancer cette bombe dans une opinion publique belge qui soupçonne qu'on lui cache le pire dans ce fait-divers dramatique ? Il s'agit de la publication commentée des procès-verbaux d'interrogatoires de cinq jeunes femmes qui se sont présentées spontanément aux enquêteurs à la suite de l'arrestation de Marc Dutroux. Ces témoins, cachés sous le nom de code X1, X2, X3, etc. font des déclarations à faire dresser les cheveux sur la tête. Toutes ces femmes déclarent avoir été entraînées, *dès l'adolescence, dans des* réseaux de prostitution à caractère sado-masochiste, voire satanique. L'une d'entre elles affirme notamment avoir assisté, dans une cave de Bruxelles, à la mise à mort, en 1984, d'une jeune fille de seize ans, Christine Van Hees, torturée, *étranglée, puis brûlée en présence* de « *Marc Dutroux, Jean-Michel Nihoul et Michelle Martin* », tous

De Morgen

Dutroux en Nihoul samen verdacht van moord in 1984

deux complices présumés de Dutroux dans l'affaire des meurtres d'enfants de Charleroi. Ce crime se serait déroulé dans le cadre des activités d'un réseau de prostitution enfantine impliquant des personnalités haut placées, faisant *partie du monde politique, économique* et judiciaire. Interrogée par *Le Soir*, le principal quotidien francophone de Belgique, qui prend néanmoins ses distances avec cette nouvelle vague de « révélations », une de ces jeunes femmes déclare : « *Il y a des moments où une idée me traverse la tête : l'envie de tenir une conférence de presse, de tout dire tout en bloc, puis de livrer en fin de témoignage tous les noms des personnes concernées. Mais je ne le fais pas, dans l'intérêt de l'enquête et des enfants.* »

Peu importe que les déclarations de ces témoins se soient révélées, après vérification, être de pures *affabulations – l'une d'entre elles a* même été convaincue de vol de radiographie dans un hôpital tendant à prouver qu'elle avait été enceinte – une partie de la presse belge enfonce le clou. Selon *De Morgen* et l'hebdomadaire francophone *Télémoustique*, qui publie les mêmes documents, il s'agit en l'occurrence de dénoncer une tentative d'étouffement d'une *affaire* qui pourrait mettre en cause le « gratin » de la société. *De Morgen* annonce d'ailleurs la couleur : l'article paru le 7 janvier est le premier d'une série de dix, qui doivent amener ses lecteurs au fin fond de l'horreur. A eux de démêler ce qui *relève du réel ou du fantasme.*

Luc Rosenzweig

DANS LA PRESSE

THE NEW YORK TIMES

■ *Le changement de ton de la rhétorique iranienne* à propos des Etats-Unis est en lui-même un résultat et le président Mohammed Khatami est peut-être allé aussi loin qu'il le pouvait pour l'instant, étant donnée la réticence du dirigeant suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, à *des meilleures relations* avec Washington. (...) Mais il a eu tort de croire que les Américains ne partagent pas les graves réserves qu'exprime leur gouvernement à propos *de la politique et du comportement* de l'Iran. (...) Ses remarques ont paru laisser peu de place à un dialogue avec l'administration Clinton sur des questions telles que le soutien de l'Iran au terrorisme, son opposition à l'effort de paix au Proche-Orient, et ses tentatives de développer des armes nucléaires. Sa qualification du gouvernement israélien comme « *un régime raciste et terroriste* » était insultante. *Les années d'hostilité entre* Washington et Téhéran doivent prendre fin. Cette hostilité n'est dans l'intérêt d'aucune des deux nations. Mais elle ne pourra être éliminée, ni même utilement évoquée, si M. Khatami n'envisage pas de discussions directes avec le gouvernement américain.

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Il est logique et légitime que le *gouvernement algérien mette une* condition expresse à l'accueil d'une délégation européenne : que celle-ci ne se présente en aucune manière comme une mission d'enquête. Laisser planer la moindre ambiguïté sur le rôle de la troïka européenne serait déjà admettre qu'il puisse y avoir incertitude sur la responsabilité des effrayants massacres perpétrés en Algérie. (...) On comprend que le *gouvernement algérien refuse une* mission d'enquête. On ne comprend pas qu'il censure les journalistes algériens et entrave l'investigation de leurs confrères étrangers. Ce sont ceux-ci et ceux-là qui seraient le mieux à même de dire si ce gouvernement s'efforce de protéger la population contre les égorgeurs du GIA ou s'il se lave les mains des règlements de comptes entre les extrémistes et ceux qui furent un temps leurs sympathisants. Ce sont *les journalistes qui seraient le mieux* à même de dire si l'armée algérienne se contente de protéger les infrastructures économiques et pétrolières ou si la protection s'étend à tous. (...) Le gouvernement algérien n'est fondé à récuser toute ingérence que s'il accepte la transparence.

LIBÉRATION

Alain Duhamel

■ Au-delà de la contradiction intellectuelle de demandeurs de référendum *[sur la ratification du traité d'Amsterdam]* émerge un objectif beaucoup plus ambigu : chacun sait bien que si d'aventure Jacques Chirac choisissait la voie du référendum, il y aurait irrésistiblement détournement de consultation. Les Français ne se prononceraient pas sur le raisonnement juridique du traité péniblement négocié l'an passé, mais sur les questions beaucoup plus passionnelles de l'immigration, *de la violence urbaine, de l'enfoncement* dans la marginalité sociale, bref sur les anxiétés, espoirs et ressentiments. C'est d'ailleurs la mécanique de tout référendum de poser une *question simpliste* sur un *sujet* complexe et d'obtenir une réponse sur tout autre chose.

EN VUE

■ Le général **Augusto Pinochet**, *qui devrait être nommé sénateur* à vie le 11 mars, déclare : « *Au Sénat, je ne pense pas être agressé physiquement ; quant aux attaques verbales j'ai les moyens de me défendre. J'ai une grande gueule* ». Tout de même, le gouvernement chilien prévoit de modifier l'architecture du bâtiment pour assurer la sécurité de l'ancien dictateur et prévenir tout attentat.

■ Choqué, **Jaime Lavados**, recteur de l'université du Chili, porte plainte contre une pièce *La Vie comme imitation du théâtre*, débutant par un coït. « *Dans les centres dramatiques, on apprend aux acteurs à simuler. Nous, nous accomplissons sur scène un acte authentique, vieux comme l'humanité* », s'enthousiasme **Abel Carrizo**, auteur avant-gardiste, capable de grandes audaces.

■ Dans la nuit de dimanche 4 à lundi 5 janvier, les gardes-côtes *vénézuéliens n'ont pu empêcher*, malgré leurs efforts, le suicide collectif de 101 dauphins venus obstinément s'échouer sur une plage de l'île de la Tortuga. Mais, le 7 janvier, les gardes civils de l'archipel des Canaries sont parvenus sans peine à dissuader 32 adeptes d'une secte, qui, redoutant la fin du monde, préméditaient de se donner la mort en troupe sur les pentes d'un volcan. (*Lire page 4*).

■ La cour d'appel de Cologne vient d'imposer des « *plages de silence* » à une maison de handicapés mentaux au motif que leurs « *bruits inarticulés* » dérangent un voisin, professeur de musique, et troublent la paix de son jardin. Jadis, **Kant** avait fait sceller les fenêtres de la prison de Königsberg pour ne plus entendre les prisonniers chanter.

■ Hongkong a abattu 1 million de volailles pour enrayer la « grippe du poulet ». Mercredi 7 janvier, la police maritime a repêché, un *cambrioleur qui regagnait à la* nage la Chine continentale avec un sac sur le dos. Le butin contenait des poulets et une aile de Fiat Uno.

■ Mardi, à Pareta en Italie, après un match, **Rosario** et ***Massimiliano**, âgés de 23 ans*, amis à la vie à la mort, se battent comme des coqs. On les sépare. Une heure plus tard, sur la place du village, Massimiliano, l'air *farouche, sort une arme, qu'un* témoin prend d'abord pour un jouet, et tire dans les jambes de Rosario.
La victime à terre, étonnée, regarde le sang couler comme dans un film et défie son meurtrier : « *Achève-moi si tu es un homme* ». En pleine action, Massimiliano vide son chargeur. A l'hôpital, Rosario ajoute le mot de la fin : « *Pardonnez-lui, c'était comme un frère pour moi* ». Et meurt vraiment.

Christian Colombani

SUR LA TOILE

79 % DES FRANÇAIS N'ONT *JAMAIS UTILISÉ LE NET*

■ Internet n'est pas un Eldorado pour le commerce : 10 % seulement des consommateurs français se disent aujourd'hui prêts à acheter *sur le réseau, a souligné* mercredi 7 janvier Catherine Sainz, directrice des études chez Cetelem. 46 % des Français se disent prêts à s'informer sur Internet et 52 % pensent que demain la plupart des magasins seront accessibles sur Internet. « *La plupart des distributeurs s'attendent à réaliser 25 % de leur chiffre d'affaires par le canal électronique d'ici dix ans* », conclut « l'Observateur Cetelem », une étude annuelle de l'organisme de *crédit. Pour l'heure*, 79 % des Français n'ont jamais utilisé Internet et entre 1 % et 2 % des foyers sont connectés. – (*Reuters*.)

INTERNET EN ZONE RURALE

■ Un accès au service Internet est proposé depuis vendredi 9 janvier aux habitants du plateau du Vercors (Isère) grâce à des ordinateurs installés dans cinq bureaux de poste. Ce service, baptisé « Cyberposte », sera testé à Autrans pendant dix-huit mois avant d'être éventuellement étendu à d'autres zones rurales. – (*Reuters*.)

www.slbs.net

La junte au pouvoir au Sierra Leone, soumise à un blocus international, a ouvert un site Web

EN SIERRA LEONE, il n'y a plus *de riz pour nourrir les familles*, plus de pétrole pour faire rouler voitures et camions. De toute façon, ceux-ci ne pourraient pas transporter de marchandises, car le pays est sous l'embargo de ses voisins d'Afrique de l'Ouest, depuis qu'une junte militaire y a pris le pouvoir en mai *1997. Freetown, la* capitale, est périodiquement bombardée par le Nigeria, et pillée par les soldats. On ne devinera rien de ce chaos en visitant le site Web du *Sierra Leone Broadcasting System* (SLBS), la radiotélévision d'Etat sous contrôle militaire. Accueilli par une carte postale approximativement scannée, le visiteur pourra se déplacer entre des rubriques surabondantes, notamment celle consacrée à la chronique des dernières péripéties de la guerre civile vues par la junte, et d'autres encore en chantier.



Quand on connaît les difficultés rencontrées par les journalistes *dans l'exercice de leur métier* à Freetown, on ne s'étonnera pas de trouver vides les pages consacrées *à la douzaine de journaux qui* survivent tant bien que mal. Les photos et fichiers sonores consacrés à l'historique du conflit sont plus pittoresques : on peut ainsi voir le *portrait de Foday Sankoh, le vieux* chef de la guérilla aujourd'hui détenu au Nigeria et dont les forces ont *rallié les putschistes*, ou entendre quelques mots du major Johnny Paul Koroma, le chef de la junte, qui passa directement de la prison au palais présidentiel. C'est *sous sa gouverne que la radiotélé*vision a ouvert ce site Web le 19 décembre, dans un pays où les connexions Internet doivent se *compter sur les doigts des deux* mains, et où la plupart des ordinateurs détenus par des particuliers ont été *pillés par les militaires* aussitôt après le coup d'Etat.

Quant à la section consacrée à la visite de la délégation de l'ONU chargée d'étudier les conditions *d'une médiation entre la junte et le* régime civil renversé, elle constitue un exemple étonnant de propagande à l'ancienne, mise au goût du Web. On y entend une foule de *femmes demandant la paix* maintenant, et un délégué exprimant son émotion. Rien qui trahisse l'échec de la mission, ni la terrible misère dans laquelle s'enfonce la Sierra Leone.

Thomas Sotinel

★ Pour une vision plus complète de la tragédie sierra-léonaise, on consultera un autre site, à l'adresse *www.sierra-leone.org*. Par ailleurs, le site *www.intl-crisis-group.org* propose une histoire du pays depuis l'époque coloniale.

Grain de sel

par Alain Rollat

LE RESPECT de la justice interdit de commenter ses jugements. Mais il n'est pas interdit de sourire de la justice quand ses jugements ridiculisent ceux qui les rendent.

Par exemple, la condamnation à 2 000 F d'amende avec sursis que le tribunal de grande instance *de Foix vient* d'infliger, à la demande des professionnels ariégeois du bâtiment, à deux membres du Système d'échange local (SEL) pyrénéen, qu'elle a *jugés coupables* de travail clandestin pour avoir réparé le toit d'une voisine en échange de quelques légumes (*Le Monde* du 8 janvier), prendra assurément une place de choix dans le grand bêtisier des anachronismes judiciaires.

Il est d'ailleurs dommage qu'Arte ait été, jusqu'à présent, la seule chaîne de télévision à mesurer la *portée internationale* de cette décision à laquelle la chaîne franco-allemande a consacré, jeudi soir, l'essentiel de son journal de 19 h 30. Car il y a là de quoi illustrer à merveille, pour l'édification des générations futures, la difficulté chronique de la justice *à vivre avec son temps*.

Les magistrats en cause bénéficient, certes, tout comme les plaignants, de circonstances atténuantes. A première vue, le fonctionnement de ces réseaux d'entraide qui remplacent l'argent par le troc, et au sein desquels on peut échanger des services contre des biens, la réparation d'un robinet contre un kilo de patates, la réfection d'un mur contre un cochon, ou une leçon de musique contre un bocal de champignons, semble procéder de pratiques moyenâgeuses remises au goût du jour par de singuliers utopistes.

La transparence qui caractérise ces échanges et la philosophie qui inspire ces communautés se traduisent par l'émergence de micro-sociétés parallèles dont les normes de vie échappent à l'entendement de la société dominante parce qu'elles se fondent sur d'autres valeurs que les valeurs marchandes. Il en résulte *donc, c'est vrai, en cas de conten*tieux locaux, des situations de vide juridique.

Mais si, aujourd'hui, ces systèmes d'échanges se développent partout en Europe, et pas seulement dans les campagnes, cela signifie qu'ils répondent à des besoins *en remplissant un autre* vide : « *Ils sont une parade contre la crise pour les gens sans argent* », souligne le sociologue Smaïn Laacher. « *Ils mettent une goutte d'huile dans les rouages de notre société de consommation* », ajoutait, jeudi soir, la présentatrice du journal d'Arte. Elle concluait en souhaitant que l'Union européenne reconnaisse vite leur utilité publique. Bonne idée ! Ces bricoleurs de solidarité sont, en effet, pour l'instant, sur le terrain, les seuls à bâtir l'Europe sociale.

VENDREDI 9 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

17.30 The *Affairs of Cellini* ■ ■
De Gregory La Cava (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

18.55 La Maison du silence ■
De Georg Wilhelm Pabst (France - Italie, 1953, N., 95 min). *Ciné Cinéfil*

20.30 La Femme aux deux visages ■ ■
De George Cukor (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.35 Le Retour de Sherlock Holmes ■
De Kenneth Johnson (Etats-Unis, 1993, 105 min). TMC

***22.00 Cette vieille canaille* ■**
D'Anatole Litvak (France, 1933, N., 95 min). Ciné Cinéfil

23.10 Le Jaguar ■
De F. Veber (F, 1996, 98 min). Canal +

23.35 La Passante ■ ■
D'Henri Calef (France, 1950, N., 100 min). Ciné Cinéfil

23.40 Un roi à New York ■
De Charles Chaplin (Grande-Bretagne, 1957, N., v.o., 105 min). Arte

23.40 Mon père avait raison ■ ■
De Sacha Guitry (France, 1936, N., 100 min). Festival

0.10 La Traversée de Paris ■ ■ ■
De Claude Autant-Lara (France, 1956, version colorisée, 80 min). RTL 9

1.15 De nouveaux hommes sont nés ■ ■
De Luigi Comencini (Italie, 1948, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

5.30 Babe, le cochon devenu berger ■
De Chris Noonan (Etats-Unis, 1995, ◆, 89 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. *Invités : François Cluzet, Emma de Caunes.* Canal +
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. Sexpionnage. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
20.00 Temps présent. Emplois à vie : c'est fini ! Italie : la terre tremble. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
20.55 Thalassa. Les exilés de Puerto Eden. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. De Dreyfus à Ben Barka. Chômeurs en colère. Histoire
22.00 Faut pas rêver. Inde : les princes de Calcutta. France : musiciens de rue. Grèce : l'île des sculpteurs. Invité : François Cluzet. France 3
22.00 Paris Modes. *Paris Première*
22.40 ▶ Bouillon de culture. Spécial Mali : L'oral contre l'écrit. Invités : Alpha Oumar Konare, Bakary Soumano, Aïcha Fofana, Moussa Konate, Adama Drabo, Rokia Traore. France 2
23.05 Sans aucun doute. Un enfant à tout prix. Invitée : Elli Medeiros. TF 1
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Un million d'allemands en France 1945-1948. France 3

DOCUMENTAIRES

18.20 Jazz Collection. John Coltrane. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Pelican Island. *La Cinquième*
19.45 Regard sur la folie. La fête prisonnière. Planète
20.00 Le Mystère des pyramides. [1/2]. Les bâtisseurs de pyramides. Histoire
20.35 La Cascade. Canal +
20.35 Les Nouveaux Explorateurs. A la recherche de Shangri-La. Planète
21.00 Femmes, une histoire inédite. A corps défendant. TV 5
21.30 Serpents mortels d'Australie. Canal +
21.30 Tiwai, l'île sanctuaire. Planète
22.00 La Vie très privée des Ceausescu. [2/2]. Histoire
22.05 Grand format. Ni travail, ni famille, ni patrie : journal d'une brigade FTP - MOI. Arte
22.25 USA : Renvoyés pour homosexualité. Planète
22.40 Les Musiciens du quatuor. [4/4]. Dernier mouvement, reprise. Muzzik
23.00 Les Routes de la lumière. *Le fil bleu. France Supervision*
23.20 Dancing in the Street. [9/10]. Make it Funky. Canal Jimmy

SPORTS EN DIRECT

19.30 Patinage de vitesse. Championnats d'Europe. Eurosport
20.25 Football. *D2 : Martigues - Lorient. Eurosport*

MUSIQUE

18.00 John Scofield & Pat Metheny Quartet. France Supervision
18.00 Tancrède. Muzzik
19.15 Trio Esperança. France Supervision
20.45 *Catherine Lara. France Supervision*
21.00 Herbie Hancock, All Stars. Montréal 1997. Muzzik
22.05 Symphonie n° 6, de Tchaïkovski. Dir. Bernard Haitink. France Supervision
22.05 Jazz Open : Joao, Takase, Orsted-Pedersen. Muzzik
23.00 La Traviata. Au Royal Opera House de Covent Garden. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.45 Leo, la désillusion. De Tym Fywell. Arte
20.50 Homicide conjugal. O De Gérard Cuq. M 6
22.05 Une femme sur mesure. De Detlef Rönfeldt. Festival
23.00 Jean Jaurès : Vie et Mort d'un socialiste. D'Ange Casta. Histoire
23.25 Les Otages de l'enfer. △ De David Wheatley. M 6
23.45 *Une femme en péril.* De Rod Hardy. Téva

SÉRIES

19.00 The Sentinel. Un don du ciel. M 6
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'inspecteur Cadavre. France 2
21.00 Dark Skies, l'impossible vérité. *Le lapin blanc.* Série Club
22.05 Au cœur du temps. Merlin l'enchanteur. Disney Channel
22.20 L'Homme de nulle part. Haute trahison. Canal +
22.20 Nash Bridges. TMC
22.30 Two. Meurtre au consulat. M 6
22.30 Twin Peaks. Episode n° 14. Série Club
22.30 Dream On (v.o.). Canal Jimmy
22.55 Seinfeld (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● 20.00 Histoire
Le Mystère des pyramides

Un documentaire en deux parties réalisé par Jacques Kebadian en 1994. Dans ce premier volet, *Les Bâtisseurs de pyramides*, archéologues et égyptologues, dont Jean-Philippe Lauer, doyen de l'égyptologie française, livrent les principales clefs sur ces « demeures d'éternité » édifiées dans la vallée du Nil, au cours des huit siècles de l'ancien empire d'Egypte, de 3000 à 2200 ans avant Jésus-Christ.

★ Diffusion de la seconde partie : dimanche 11, 22.00 ; *rediffusion* : jeudi 15, 0.00.

● 22.05 Arte
Grand Format :
Ni travail, ni famille, ni patrie

La lutte de la 35e brigade FTP-MOI entre 1942 et 1944 à Toulouse, racontée par les survivants du groupe. Immigrés, juifs et communistes, tous pressés d'en découdre avec le fascisme et de passer de l'état de *« gibier »* à celui de *« chasseur »*. Mieux qu'une thèse – n'en déplaise aux historiens qui se méfient des témoins –, ce film de Mosco (diffusé une première fois sur Arte le 18 décembre 1993), explique par le menu et de façon crue ce que fut la Résistance, contrainte au sale boulot, et la plus démunie. Ce film montre surtout la violence que ces hommes et ces femmes, venus des horizons sociaux les plus divers, ont dû s'infliger pour s'engager dans la lutte armée et se décider au geste ultime. Le réseau est lâché par la direction des FTP. Il tombe en avril 1944. *Après la guerre, certains rentreront* en Pologne pour *« construire le socialisme »*. Là-bas aussi, la désillusion les attendait, puisque, venant de l'Ouest, ils furent considérés comme « suspects ». – *R. Gt*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 Et si ça vous arrivait. Les Français et la famille.
23.05 Sans aucun doute. Un enfant à tout prix.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.10 Histoires naturelles.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 0.55 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe. L'Image du jour, A cheval.
20.50 *Point route.*
20.55 ▶ Maigret. Maigret et l'inspecteur Cadavre.
22.30 Un livre, des livres.
22.40 ▶ Bouillon de culture. Spécial Mali : L'*oral* contre l'écrit.
23.50 Journal.
0.10 Paris-Dakar : Le Bivouac.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 *Le* 19-20 de l'information.
20.00 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.50 Consomag.
20.55 Thalassa. Les exilés de Puerto Eden.
22.00 Faut pas rêver. Invité : François Cluzet.
23.00 Météo, Soir 3.
23.25 Les Dossiers de l'Histoire. Un million d'Allemands en France 1945-1948.
0.25 Libre court. Album de famille.
0.40 Cap'tain Café.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 La Cascade. Catherine Destivelle.
21.30 Serpents mortels d'Australie.
22.20 L'Homme de nulle part.
23.05 Flash infos.

23.10 Le Jaguar ■ *Film de Francis Veber.*
0.50 Terreur dans le Shanghai-Express. Film d'Eugenio Martin.

ARTE

19.00 Tracks.
19.30 7 1/2.
20.00 Brut.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Leo, la désillusion. Téléfilm de Tym Fywell.
22.05 Grand format. *Journal d'une brigade FTP-MOI.*
23.40 Un roi à New York ■ ■ Film de Charles Chaplin (v.o.).
1.25 Le Dessous des cartes.
1.35 Music Planet. Bon Jovi.

M 6

19.00 The Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits stars.
20.50 Homicide conjugal. Téléfilm O de Gérard Cuq.
22.30 Two. Meurtre au consulat.
23.25 Les Otages de l'enfer. Téléfilm △ de David Wheatley.
1.25 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Robert Maggiori
21.00 Black and *blue.*
22.10 Fiction. *Fin d'un amour, d'Alain Doremieux.*
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert franco-allemand. Œuvres de Honegger, Britten, Blacher.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Vodenitcharov, Condé.
23.07 Jazz-club. Le quartette d'Henri Texier.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 et 22.40 Les Soirées. L'Orchestre de Meiningen. Œuvres de Brahms, R. Strauss, Wagner, Beethoven, Bach, Reger, Wolf, Elgar, Debussy.

SAMEDI 10 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.10 Gremlins 2, la nouvelle génération ■
De Joe Dante (Etats-Unis, 1990, v.o., 105 min). *Ciné Cinémas*

13.25 La Folle Ingénue ■ ■ ■
D'Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1946, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

15.05 Cette vieille canaille ■
D'Anatole Litvak (France, 1933, N., 95 min). Ciné Cinéfil

16.40 La Passante ■ ■
D'Henri Calef (France, 1950, N., 100 min). Ciné Cinéfil

18.20 La Femme aux deux visages ■ ■
De George Cukor (Etats-Unis, 1941, N., *90 min*). *Ciné Cinéfil*

20.30 Batman : Le Défi ■ ■
De Tim Burton (Etats-Unis, 1992, 125 min). TSR

20.45 Nelly et monsieur Arnaud ■ ■
De Claude Sautet (France, 1995, 105 min). RTBF 1

23.00 ▶ Mary Reilly ■ ■
De Stephen Frears (Etats-Unis, 1995, 104 min). Canal +

23.00 La Maison du silence ■
De Georg Wilhelm Pabst (France - Italie, 1953, N., 100 min). Ciné Cinéfil

0.40 Vers sa destinée ■ ■
De John Ford (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

0.45 A fleur de peau ■
De Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1994, v.o., 95 min). Canal +

2.20 Le Voyage interrompu ■
De Daniel Birt (Grande-Bretagne, 1949, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 16.10 Autour du *Monde.* LCI

MAGAZINES

13.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
13.40 Les Grandes Enigmes de la science. Les secrets de la vie. France 2
14.05 Strip-tease spécial Maryflo. RTBF 1
15.00 Le Magazine de l'Histoire. Histoire
16.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
17.00 Les Dossiers de l'Histoire. Sexpionnage. Histoire
17.10 A bout portant. *Alain Souchon.* Paris Première
19.00 T.V. +. Canal +
19.00 20h Paris Première. Paris Première
19.00 L'Invité de Cajou. Vanessa Maé, violoniste. Canal J
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 10 janvier 1948. Les Etats-Unis et l'Europe. Invité : Gerhard Hirschfeld. Arte
21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Michel Winock, Jack Lang, Anne-Marie Matard et Jean-Marie Goulemot. Histoire
21.45 Metropolis. Stockholm, capitale culturelle européenne 1998. Cent ans après *J'accuse* : le rôle des intellectuels en France et en Allemagne. Le chantier éternel : la cathédrale de Cologne. Le portrait : Thomas Grünfeld. Arte
21.50 Cap'tain Café. Invité : Marc Lavoine. France Supervision
22.20 T'as pas une idée ? Invitée : Carole Laure. Canal Jimmy
23.00 Strip-tease. T'as pas cent balles. La quarantaine épanouie. Etats fort civils. Flesh Gordon et les pompiers. France 3
23.50 Paris modes. Spécial Prêt-à-porter à Londres. Paris Première
0.20 Grain de philo. La cuisine est-elle un art ? Invité : Jean-Louis Flandrin. France 3

DOCUMENTAIRES

18.00 Le Mystère des pyramides. [1/2]. Les bâtisseurs de pyramides. Histoire
18.05 A la recherche de trésors perdus. Le puits du sacrifice. La Cinquième
18.10 Ombres portées. Planète
18.10 Les Routes de la lumière. Le fil bleu. France Supervision
19.30 Si la mode m'était contée. [3/3]. Le chic et le fric. Téva
19.45 Srebrenica in mémoriam. Planète
20.30 C'est de l'art. France Supervision
20.30 Cités et Merveilles. Nairobi. Téva
20.35 Jazz Collection. John Coltrane. Planète
20.45 L'Aventure humaine. Bionique, les inventions de la nature. [1/4]. Notre maître, l'arbre. Arte
21.00 Passions lyriques à Vienne. Muzzik
21.30 Planète terre : The Art of Magic. [1/3]. Power of Magic. TMC
22.00 Regard sur la folie. La fête prisonnière. Planète
22.00 Meg Ryan. Ciné Cinémas
22.25 Portrait : Blur. Paris Première
22.50 Les Nouveaux Explorateurs. A la recherche de Shangri-La. Planète
23.40 Music Planet. Rio Reiser, poète du rock. Arte
23.45 Tiwai, l'île sanctuaire. Planète
0.40 USA : Renvoyés pour homosexualité. Planète

SPORTS EN DIRECT

13.15 Ski. Coupe du monde. Slalom géant dames. Eurosport
13.55 Rugby. Biarritz - Brive. Canal +
16.00 Patinage de vitesse. Championnats d'Europe. Eurosport
17.00 Tennis. Tournoi messieurs de Doha (Qatar). Demi-finales. Eurosport
20.30 Football. Tournoi international de Maspalomas (Espagne). Finale. Eurosport

MUSIQUE

17.15 Symphonie n° 6, de Tchaïkovski. Dir. Bernard Haitink. France Supervision
18.00 Rhythms of the World, Montreux 89. Muzzik
19.15 Cheb Mami en concert. *Angoulême 1997.* France Supervision
22.00 Xerxes. Au London Coliseum 1988. Muzzik
22.45 Raul Barboza Trio. France Supervision
23.00 Blur : Showtime. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.00 Les Merisiers. De Pierre Lary. TV 5
20.30 Conspiration. De Janet Meyers. Ciné Cinémas
20.30 ▶ Le Horsain. De *Philippe* Venault. Festival
20.35 ▶ Les Repentis. De John Woo. Canal +
20.55 Les Roses de la vengeance. *De Michael Miller [1 et 2/2].* Téva
22.20 Le Tambour du bief. De Jean Prat. Festival
23.00 Les Chemins de l'exil, ou les dernières années de Jean-Jacques Rousseau. De Claude Goretta [2/2]. Histoire
23.05 Hollywood Night. O Le Témoin de minuit. *De Peter Foldy.* TF 1
23.30 Une nuit avec un tueur. O De Sandor Stern. M 6
23.45 La Vie en sursis. De Giovanni Soldati. RTL 9
0.40 Simon Tanner. De Joël Jouanneau. Arte

SÉRIES

17.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Interrogatoires. M 6
18.00 Murphy Brown. Téva
18.05 Amicalement vôtre. L'héritage Ozzrov. M 6
18.30 Wycliffe. Le naufrageur. TMC
19.00 Marty Feldman. (v.o.). Arte
19.15 Bugs. Prototype. Série Club
19.35 Mike Hammer. La mort en barres. TMC
20.30 Derrick. Appartement 416. La chambre vide. RTL 9
20.50 Le Caméléon. Le pendule en carton. M 6
21.30 Jake Cutter. Boragora ou rien. Série Club
21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. Inhumain. M 6
22.00 La Dame de Monsoreau. [7/7]. Histoire
22.35 Columbo. Meurtre à Malibu. TSR
22.40 Profiler. O Modus operandi. M 6
22.40 Le Renard. Point de non-retour. RTL 9
22.40 Inspecteur Morse. Le Crépuscule des dieux. TMC
23.45 Mission impossible. Le pantin. Série Club
0.20 La Rédac. Le dernier mot 2. Disney Channel
0.35 Star Trek : la nouvelle génération. Le transfuge (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou *interdit* aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ *Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.*

NOTRE CHOIX

● 19.45 Planète
Srebrenica in memoriam

Histoire d'un massacre

ON DÉNOMBRE ENCORE quelque huit mille disparus. Des hommes pour la plupart. Tous entre seize et soixante-cinq ans. La chute de Srebrenica, la première enclave musulmane de Bosnie dont les Nations unies avaient garanti la sécurité en échange du désarmement de la population, reste gravée dans nos mémoires. C'était en juillet 1995. Les soldats de l'ONU ont assisté, impuissants, aux déportations, à la séparation des hommes et des femmes, puis à une implacable chasse à l'homme qui se solda par un terrible massacre. Depuis, les leaders bosno-serbes Radovan Karadzic et Ratko Mladic ont été inculpés de génocide par le Tribunal pénal international (TPI).

Collaborateur de Médecins sans frontières, le réalisateur Christophe Picard prend vite la mesure du drame qui se déroule après l'entrée des troupes de Mladic dans l'enclave. Fin juillet 1995, il part pour Tuzla, zone sous contrôle bosniaque qui accueille les déportés. Il recueille les premiers témoignages, rencontre les rescapés de la colonne constituée de quelque douze mille hommes qui se sont enfuis par la forêt pour échapper au sort que leur réservaient les Serbes. Petit à petit, le récit de cette colonne de l'enfer prend forme, et l'évidence d'un massacre systématique apparaît. *Srebrenica in memoriam* retrace la chute de la cité à travers les souvenirs de témoins directs. Souvenirs croisés de deux soldats bosniaques, de deux médecins et d'une jeune fille, alors âgée de dix-huit ans.

Des personnages hantés par les hurlements des blessés qu'ils ont dû abandonner dans leur fuite, par les visages de leurs proches faits prisonniers et qu'ils ne reverront jamais. Dans leur récit viennent s'insérer quelques images « volées », saisissantes, ainsi que les souvenirs d'un « casque bleu » hollandais, à Srebrenica au moment du drame. Ni larmoyantes ni résignées, ces paroles parfois si fortes attestent avec justesse d'une impuissance coupable, mais qui n'en reste pas moins le fruit de l'inaction de la communauté internationale. *Réalisé en 1996, ce film,* inédit jusqu'à aujourd'hui, est avant tout un acte contre l'oubli.

Florence Hartmann

★ Autre diffusion : dimanche 11, 15.40.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages. Les peines de la honte.
13.55 MacGyver.
14.45 Scandales à l'Amirauté.
15.40 Brentwood.
16.40 California College : Les Jumelles de Sweet Valley.
17.15 Xéna la guerrière.
18.05 Sous le soleil.
19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Image du sport, Résultat des courses.
20.45 Météo, Trafic infos.
20.50 Drôle de jeu. Spécial Epiphanie.
23.05 Hollywood Night. O Le Témoin de minuit.
0.35 Formule foot.
1.10 TF1 nuit, Météo.
1.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.50 TF1 nuit.

FRANCE 2

13.40 Les Grandes Enigmes de la science.
14.40 Tiercé.
15.00 La Dame du cirque. Téléfilm d'Igaal Niddam.
16.45 Marie s'en va t'en guerre. Téléfilm de David Delrieux.
18.10 La Piste du Dakar.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.50 Farce attaque...
19.45 et 20.45 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.55 Fiesta.
23.15 Du fer dans les épinards.
0.50 Journal, Météo.
1.00 Paris-Dakar : Le bivouac.
1.45 ▶ Bouillon de culture. Spécial Mali : L'oral contre l'écrit.

FRANCE 3

14.05 Evasion.
14.35 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo, Météo des neiges.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Les Dicos d'or 1997. Finale, en direct du Stade de France.
23.00 Strip-tease. *T'as pas cent balles. La quarantaine* épanouie. Etats fort civils. Flesh Gordon et les pompiers.
0.00 Météo, Soir 3.
0.20 Grain de philo.
1.20 New York District.

CANAL +

13.55 Rugby. Championnat de France. 14.00 Biarritz - Brive.
16.00 Football américain.
17.05 Les Superstars du catch.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 et 22.00 Flash infos.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Les Repentis. Téléfilm de John Woo.
22.05 Surprises.
22.15 Jour de foot.
23.00 ▶ Mary Reilly. ■ ■ Film de Stephen Frears.
0.45 A fleur de peau ■ Film de Steven Soderbergh (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Pareil pas pareil.
14.00 Fête des bébés.
14.30 Qui vive.
15.00 Fenêtre sur court.
15.30 Histoires d'aventures. *Titanic, le naufrage du siècle.*
16.25 Après-midi thématique. Sur les chemins du monde. 16.30 Un monde nouveau. 17.00 Jangal : Sous le regard de Kali. *17.30 Missions extrêmes : Défi marin.*
17.55 Le Journal du temps.
18.05 A la recherche de trésors perdus.
19.00 Marty Feldman.
19.30 Histoire parallèle. 1948 : Les Etats-Unis et l'Europe.
20.15 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Bionique, les inventions de la nature [1/4].
21.45 Metropolis. Stockholm. Cent ans après *J'accuse*. La cathédrale de Cologne. Thomas Grünfeld.
22.45 Fallen Angels. 22.45 *Casse-cou*, de Jim McBride. 23.10 *Un poison qui fait mouche*, de Tim Hunter.
23.40 Music Planet. Rio Reiser, poète du rock.
0.40 Simon Tanner. Téléfilm de Joël Jouanneau.

M 6

13.15 V.
14.05 Les Aventures fantastiques de Tarzan.
14.50 Brisco County.
15.45 Les Têtes brûlées.
17.05 Chapeau melon et bottes de cuir.
18.05 Amicalement vôtre.
19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.45 La Trilogie du Samedi. 20.50 Le Caméléon. 21.40 Dark Skies, l'impossible vérité. 22.40 Profiler. O Modus operandi.
23.30 Une nuit avec un tueur. Téléfilm O de Sandor Stern.
1.15 Boulevard des clips.

RADIO

FRANCE-CULTURE

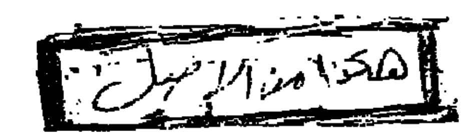
18.35 Profession spectateur.
20.00 Comédie-Française. *La Tête dans les nuages*, de Marc Delaruelle.
22.35 Opus. Opéra : les années Noureev.
0.05 Le Gai Savoir. Noëlle Herenschmidt, aquarelliste-reporter.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 Prélude.
19.31 Opéra. *La Traviata*, de Verdi, en direct de l'Opéra-Bastille.
23.07 Présentez la facture.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo.
20.40 Le Quatuor Prazak. Œuvres de Schubert, Mozart, Haydn, Janacek, Martinu.
22.35 Da Capo. Annie Fischer, piano. *Œuvres de Mozart, Beethoven, Bartók.*



Le Monde

SAMEDI 10 JANVIER 1998

Une grève dans les centres des impôts pourrait perturber l'envoi des déclarations de revenus

Ce mouvement social paralyse les antennes de Nemours, Lyon, Nantes et Reims

LES CONTRIBUABLES *pourront-ils adresser dans les délais* prévus – c'est-à-dire, en règle générale, avant la fin février ou les tout premiers jours de mars – leur déclaration de revenus pour 1997 ? Le ministère des finances ne s'en inquiète pas encore mais il ne peut plus éluder la question : un conflit social s'étend dans les services informatiques de la direction générale des impôts (DGI), *qui pourrait* avoir pour effet de bloquer l'envoi des déclarations de revenus.

Depuis qu'ils ont été rendus publics, le 4 avril 1997, les projets de restructuration des services informatiques de la DGI ont été mal accueillis, selon les syndicats, par les quelque 3 000 agents concernés, travaillant dans 17 centres régionaux. Preuve d'un mécontentement croissant, un mouvement de grève reconductible a commencé le 22 décembre, paralysant les centres régionaux informatiques de Nemours (en charge de Paris et d'une moitié de l'Ile-de-France), Lyon (en charge de la Bourgogne et de Rhônes-Alpes) et Nantes (Bretagne et Pays-de-la-Loire).

Cette grève n'est pas spectaculaire dans la mesure où, pour le moment, elle ne concerne guère plus d'une vingtaine d'agents dans chaque centre. Mais il s'agit de grèves par procuration ou, si l'on *préfère, de grèves-bouchons. En* effet, ces grèves ont été précédées d'assemblées générales, organisées le plus souvent en commun par les syndicats (SNUI, FO et CGT essentiellement), qui ont entériné le principe de ces mouvements ; et les non-grévistes soutiennent financièrement les grévistes, qui occupent des postes-clés dans la *grande machine de la DGI.*

Il s'agit en l'occurrence des services dits de « l'atelier ordinateur », en charge directement de la réécriture informatisée des fameuses « déclarations 2 042 », c'est-à-dire des déclarations de revenus pré-imprimées que tous les contribuables reçoivent traditionnellement *à leur domicile. Autrement* dit, si le mouvement perdurait, tous les contribuables seraient censés aller dans leur centre des impôts pour retirer un formulaire vierge.

PHASE D'EXTENSION

Le mouvement est visiblement dans une phase d'extension. Le centre de Reims (en charge du reste de l'Ile-de-France) l'a rejoint depuis jeudi 8 janvier. Une autre forme d'action aboutissant au même résultat devrait commencer lundi 12 janvier dans les centres d'Angers et de Marseille. Dans ces *deux cas, c'est le service dit d'« impression-finition »* qui va entrer en grève et menace de bloquer l'envoi des déclarations. Enfin, dans les centres de Lyon et de Nemours, les grévistes ont également décidé de bloquer l'envoi aux centres des impôts de ce que les techniciens appellent le *« batch médoc », c'est-à-dire les principaux éléments de* comptabilité dont cette administration a besoin pour fonctionner.

Dans un message aux agents, le nouveau directeur général des impôts, Jean-Pascal Beaufret, qui a pris ses fonctions le 19 décembre, a donné l'assurance que le plan de restructuration informatique, lancé par son prédécesseur, n'aurait pas d'effet sur l'emploi et les rémunérations et ne conduirait à aucun changement de résidence dans les trois ans à venir. Mais la grogne continue de couver. Et le compte à rebours a commencé : si le mouvement devait perdurer encore une *semaine, le grand rite fiscal* de la déclaration de revenus serait perturbé.

Laurent Mauduit

M. Chirac s'adresse solennellement aux magistrats

TOUS LES ANS, au mois de janvier, l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation est l'un des moments forts de l'année judiciaire. C'est au cours de ce rituel centenaire que le premier président, Pierre Drai, avait, en 1990, mis en garde contre les *« juges-Dieu »* et invité les magistrats à accepter la critique. C'est aussi à cette occasion que les deux plus hauts magistrats de France – le premier président, Pierre Drai, et le procureur général, Pierre Truche – avaient, en 1995, dénoncé avec une fermeté inhabituelle l'abandon du projet de réforme de la Cour de cassation engagé par le garde des sceaux d'alors, Pierre Méhaignerie.

Le président de la République, qui assiste traditionnellement à ces audiences, a décidé cette année de prendre la parole après les discours du premier président, Pierre Truche, et du procureur général, Jean-François Burgelin. Le geste est, sinon inhabituel, du moins assez rare : le général de Gaulle s'est seulement exprimé à deux reprises, en 1959 et en 1963 ; Valéry Giscard d'Estaing trois fois, en 1975, 1979 et 1981 ; François Mitterrand en 1982 et 1989, si l'on excepte le discours prononcé lors du bicentenaire de la Cour, en 1990.

Jacques Chirac a souvent insisté sur les *« responsabilités particulières »* du chef de l'Etat en matière de justice. Garant, aux termes de l'article 64 de la Constitution de 1958, de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il avait lancé, en décembre 1996, un débat sur le ministère public en estimant, lors d'une émission télévisée, qu'il était temps *« d'examiner sérieusement la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux ».* Un mois plus tard, il installait une commission de réflexion chargée d'examiner les liens entre le garde des sceaux et les procureurs ainsi que le respect de la présomption d'innocence. Cette instance était présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche, et le procureur général, Jean-François Burgelin, en était membre.

RACCOURCIR LES DÉLAIS DE PROCÉDURE

Lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, Jacques Chirac devrait insister sur la justice quotidienne, et notamment sur la nécessité de raccourcir les délais de procédure. Il reprendrait ainsi les thèmes de son intervention télévisée du 20 janvier 1997. Le chef de l'Etat devrait également préciser sa conception de l'indépendance de la justice. En octobre, lors de la présentation du projet de réforme du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, Jacques Chirac avait déclaré qu'il fallait *« aller plus loin »* sans préciser plus avant sa pensée.

Un débat sur les orientations de cette réforme devrait avoir lieu le 15 janvier à l'Assemblée nationale et le 22 janvier au Sénat. Afin de *« lever le soupçon »*, la ministre propose de supprimer les instructions individuelles du garde des sceaux dans les dossiers individuels et d'accroître les garanties de nomination des magistrats du parquet.

Le gouvernement continuerait cependant à diffuser des circulaires de politique pénale générale et la hiérarchie traditionnelle du ministère public serait maintenue. La ministre propose également de renforcer les garanties du justiciable en instaurant un recours contre les classements sans suite, en autorisant les avocats à intervenir dès la première heure de garde à vue et en confiant le placement en détention provisoire à un juge autre que le juge d'instruction.

Anne Chemin

Le chef de l'Etat témoigne de la reconnaissance de la France à la famille du capitaine Dreyfus et à celle d'Emile Zola

« J'accuse », « un grand moment de la conscience humaine », a cent ans

LE PRÉSIDENT de la République, Jacques Chirac, célèbre le centenaire du « J'accuse » d'Emile Zola dans une lettre adressée aux familles du capitaine Dreyfus et l'écrivain, rendue publique, jeudi 8 janvier, par l'Elysée. Nous publions l'intégralité de cette lettre.



VERBATIM

« Il y a tout juste un siècle, la France traversait une crise grave et profonde. L'Affaire Dreyfus, comme un soc de charrue, déchirait la société française, séparait des familles, divisait le pays en deux camps ennemis qui s'affrontaient avec une rare violence. Parce que le capitaine Dreyfus devait à tout prix rester coupable, les procès qui se succédaient n'étaient que de tristes mascarades. Après avoir eu les galons arrachés et le sabre brisé, il payait cher, à *l'île du Diable*, les machinations ourdies dans le secret de quelque bureau.

» Malgré la ténacité de la famille du capitaine Dreyfus, l'affaire aurait pu être classée. Tâche sombre, indigne de notre pays et de notre histoire, colossale erreur judiciaire et honteuse compromission d'Etat. Mais un homme s'est élevé contre le mensonge, la bassesse et la lâcheté. Indigné devant l'injustice qui frappait le capitaine Dreyfus, dont le seul crime était d'être juif, Emile Zola lança comme un cri son fameux « J'accuse ». Publié le 13 janvier 1898 dans *L'Aurore*, ce texte devait frapper les esprits comme la *foudre* et changer en quelques heures le destin de l'Affaire. La vérité était en marche.

» Ce jour-là, Emile Zola s'était adressé au président de la République. Aujourd'hui nous fêtons le centenaire de cette lettre qui est entrée dans l'Histoire. Aujourd'hui, je voudrais dire aux familles Dreyfus et Zola combien la France est reconnaissante envers leurs ancêtres d'avoir su, avec un courage admirable, donner tout leur sens aux valeurs de liberté, de dignité et de justice.

» N'oublions jamais que celui qui *fut réhabilité aux cris de « Vive Dreyfus ! »* répondit d'une voix forte : *« Non, vive la France ! »* Malgré l'humiliation, l'exil, la souffrance, atteint dans son cœur et dans sa chair, blessé dans sa dignité, le capitaine Dreyfus avait su pardonner. Magnifique pardon, magnifique réponse : l'amour de la patrie contre l'intolérance et la haine.

» *N'oublions jamais* le courage d'un grand écrivain qui, prenant tous les risques, mettant en péril sa tranquillité, sa notoriété et même sa vie, osa prendre la plume pour mettre son talent au service de la vérité. Emile Zola, haute figure littéraire et morale, avait compris qu'il avait la responsabilité d'éclairer et le devoir de parler quand d'autres se taisaient. *Dans la lignée de Voltaire*, il incarne, depuis, le meilleur de la tradition intellectuelle.

» La tragédie du capitaine Dreyfus s'est déroulée il y a un siècle. Pourtant, après tant d'années, elle parle d'une voix forte à nos cœurs. Le texte de Zola est resté dans la mémoire collectice comme *« un grand moment de la conscience humaine »*.

» Un demi-siècle après Vichy, nous savons que les forces obscures, l'intolérance, l'injustice, peuvent s'insinuer jusqu'au sommet de l'Etat. Mais nous savons aussi que la France sait se retrouver pour le meilleur, dans les moments de vérité, grande, forte, unie et vigilante. C'est sans doute cela que nous disent, par-delà les années, Emile Zola et Alfred Dreyfus. C'est parce qu'ils avaient foi dans nos valeurs communes, les valeurs de la nation et de la République, et qu'ils aimaient profondément la France, que ces deux hommes d'exception ont su la réconcilier *avec elle-même*.

» N'oublions jamais cette magistrale leçon d'amour et d'unité. »

Mauvais genre

par Pierre Georges

À CE MOT, à cet outrage flagrant aux bonnes mœurs et usages, le sang du perpétuel et néanmoins chef de la brigade de répression du banditisme linguistique, vieux lion blanchi sous le lexique, ne fit qu'un tour. Des femmes et non des moindres, des *haut et bien placées*, des femmes de tête et pourtant bien écervelées, des femmes-ministres avaient osé le pire. Non seulement elles étaient femmes et ministres, mais, comme si cela ne suffisait pas, elles exigeaient que cela se sût ! Elles imposaient, du haut de leur ministère, une pratique étrange et révolutionnaire, celle, carrément odieuse, de se faire appeler *« madame la ministre »*.

C'était trop. Ras-la-Coupole ! Maurice Druon, donc, convoqua sa garde rapprochée, ses plus fameux lieutenants. A moi, Hélène Carrère d'Encausse, *« directeur en exercice »*. A moi, Hector Bianciotti, *« chancelier »*. Le français était en danger, la patrie en émoi. On convint donc qu'il fallait faire quelque chose. Mais quoi ? Ecrire peut-être. Le lieu n'était pas si mal choisi et, après tout, qui peut le plus peut le moins. A l'Académie, on a du temps. Tout son temps. Ou on le prend. L'immortel trio trempa donc sa fureur dans l'encrier, pesa, soupesa ses termes et adressa, en poste restante au *Figaro*, où l'un a son couvert perpétuel, son humble et longue supplique au Protecteur de l'Académie. Un admirable poulet, un cours du matin de français, qui, ce vendredi, commence par cet envoi sublime :

« Monsieur le Président de la République,

L'Académie française a résolu de s'adresser à vous, en tant que son protecteur, pour vous demander votre aide en une affaire qui, dans les hauteurs de l'Etat, porte atteinte à la langue française.

Il se trouve que certaines des femmes qui ont l'honneur de faire partie de votre gouvernement ont décidé de se faire appeler « madame la ministre » *et se désignent de la sorte dans leur correspondance et leurs actes officiels. »*

Outrage constitué donc. Et l'explication suivait. Longue. Amusante souvent. Hilarante parfois. Académique toujours. Faute de place ici, on se contentera d'en recommander la lecture à tout ce qui scribouille, ratouille et correctouille au beau et inamovible pays de France.

Retenons simplement deux choses, la règle et l'exception. La règle, c'est que la langue française *« ignore le neutre »*. Elle n'a pas cela en magasin. Le français ne se connaît que deux *« genres »*. Un *« genre dit masculin ou genre non marqué »* et *« un genre extensif »*, qui sert indifféremment. Exemple académique : *« Tous les hommes sont mortels, cette ville compte 20 000 habitants »*. Voilà bien un genre qui ne préjuge point le sexe des mortels et des habitants. Et puis, autre genre, d'assez mauvais genre, de *« genre marqué »*, le genre féminin qui, *« appliqué aux être animés institue entre les sexes une ségrégation ou, à tout le moins, une distinction »*.

La règle donc. A appliquer sans faille. Avec ses exceptions. Ne dites pas un souris, un grenouille, un taupe, même aux messieurs du genre. Ne dites pas la ministresse, pas même la ministre. Mais dites l'institutrice. Ne dites pas maîtresse à madame le notaire. Mairesse à madame le maire. Gardesse, gardienne des sceaux, à Mme Guigou. Mais dites madame la boulangère, c'est d'usage. Et saluez d'un vibrant *« madame l'académicien »* Hélène Carrère d'Encausse !

Nouvelle hausse du chômage en Allemagne au mois de décembre

L'ALLEMAGNE a enregistré une nouvelle poussée du chômage en décembre : l'Office du travail a recensé un record de 4,521 millions de sans-emploi, soit 11,8 % de la population active, contre 11,3 % en novembre. En données corrigées des variations saisonnières (CVS), le nombre de chômeurs a progressé en décembre de 20 000 personnes, principalement à cause de l'aggravation du *marché de l'emploi dans l'ancienne RDA (+16 000). – (AFP.)*

Douze lignes de bus paralysées dans le sud-est de Paris

UNE GRÈVE SURPRISE des conducteurs paralysait, vendredi matin 9 janvier, douze lignes de bus desservant à la fois Paris et la banlieue. Ce mouvement *a été décidé par les chauffeurs à la suite* d'un jet de projectile, mercredi 7 au soir, sur un bus de la ligne 180. Les lignes 47, 125, 131, 132, 162, 172, 180, 182, 184, 186 et 325, qui desservent en majorité la zone sud-sud-est de Paris, étaient totalement interrompues. Le service du 286 était, lui, assuré à 50 %.

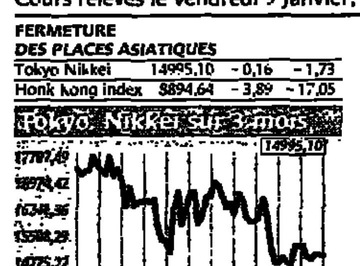
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT **3615 LEMONDE**

Cours relevés le vendredi 9 janvier, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE *DES PLACES ASIATIQUES*

Tokyo Nikkei	14995,10	– 0,16	– 1,73
Honk kong index	8894,64	– 3,89	– 17,05



OUVERTURE *DES PLACES EUROPÉENNES*

	Cours au 09/01	Var. en % 08/01	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	2930,65	– 0,82	– 2,28
Amsterdam CBS	915,19	– 1,10	+ 0,17
Bruxelles	17459	– 0,95	+ 3,89
Francfort Dax 30	...	—	—
Irlande ISEQ	4262,27	– 0,33	+ 5,14
Londres FT 100	5222,60	– 0,28	+ 1,70
Madrid Ibex 35	...	—	—
Milan MIB 30	25913	– 0,91	+ 3,89
Zurich SMI	6315,30	– 0,24	+ 0,79

Tirage du *Monde* daté vendredi 9 janvier : 522 780 exemplaires 1

Auchan

Auchan défie le marché des télécommunications : jusqu'à 57 %* d'économie.

Dès aujourd'hui, des économies spectaculaires sur les appels téléphoniques longues distances* avec la Carte Accord.

Désormais, pour téléphoner moins cher, ayez le réflexe Auchan.

Voici quelques exemples parmi nos tarifs* au 05/01/98.

Le samedi matin de 8H01 à 12H00	• Inter-départements	0,48F/mn
	• International: exemples	
	France → Algérie	2,50F/mn
	France → Portugal	1,90F/mn
En semaine de 8H01 à 19H00	• Inter-départements	1,00F/mn
	• *Vers un mobile*	2,25F/mn
	• International: exemples	
	France → Mexique	4,80F/mn
	France → Allemagne	1,80F/mn
En semaine de 19H01 à 8H00 et *le week-end* (Du vendredi 19H01 au lundi 8H00 sauf samedi matin)	• Inter-départements	0,48F/mn
	• International: exemples	
	France → USA	1,50F/mn
	France → Thaïlande	5,50F/mn

Téléphoner moins cher : c'est possible, c'est dès aujourd'hui, c'est avec Auchan.
Depuis le 9 Janvier 1998, Auchan profite de l'ouverture du marché des télécommunications pour vous permettre de payer moins cher toutes vos communications téléphoniques longues distances en France ou à l'international, grâce à la Carte Accord : jusqu'à 57% d'économie possible par rapport aux tarifs constatés au 29/12/97.

Un service accessible partout en France à partir du 9 Janvier 1998.
Sans plus attendre, vous pouvez réaliser des économies spectaculaires sur tous vos appels longues distances en France ou à l'international, depuis n'importe quel poste téléphonique ou cabine de France métropolitaine.

Avec Auchan, c'est sans abonnement.
Pour profiter de ces tarifs, pas besoin d'abonnement particulier. Les possesseurs de la carte *Accord peuvent d'office profiter de ces tarifs.*

Sinon, il vous est possible d'acquérir cette carte pour un coût annuel de 50 F, sous réserve d'acceptation du dossier par Accord Finances.

Auchan : tout pour une vie moins chère.
Fidèle à sa politique commerciale, Auchan démontre une fois de plus sa volonté d'améliorer le pouvoir d'achat de ses clients : après avoir fait baisser le prix du saumon et du foie gras, Auchan fait cette fois baisser de façon considérable le prix de vos communications téléphoniques.

Pour téléphoner, rien n'a changé ou presque.
Il suffit de posséder une carte Accord tout en continuant à utiliser votre téléphone habituel. Une *fois par mois, le coût total de vos appels apparaîtra* sur votre relevé de compte Carte Accord.

POUR VOUS PROCURER LA CARTE ACCORD: Rendez-vous dès aujourd'hui à l'espace Accord de votre magasin Auchan pour profiter de ces nouveaux tarifs.

Vous pouvez aussi obtenir plus de renseignements en composant le 3615

*Economie possible par rapport aux tarifs constatés au 29/12/97, pour les appels hors département, hors Dom/Tom, hors tarification locale et voisinage, hors forfaits particuliers.

LA VIE AUCHAN. ELLE A QUELQUE CHOSE DE PLUS.